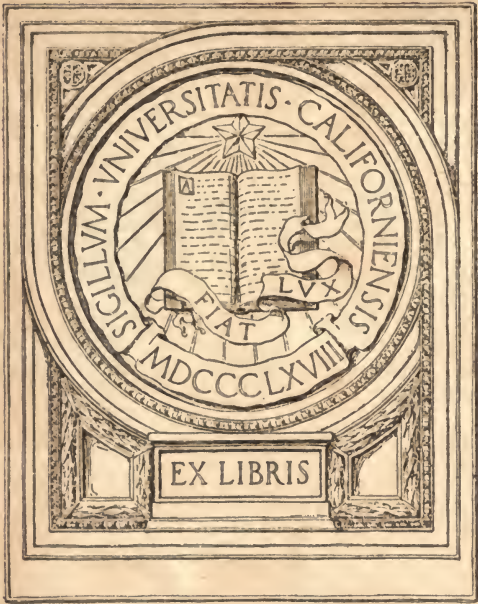


UC-NRLF

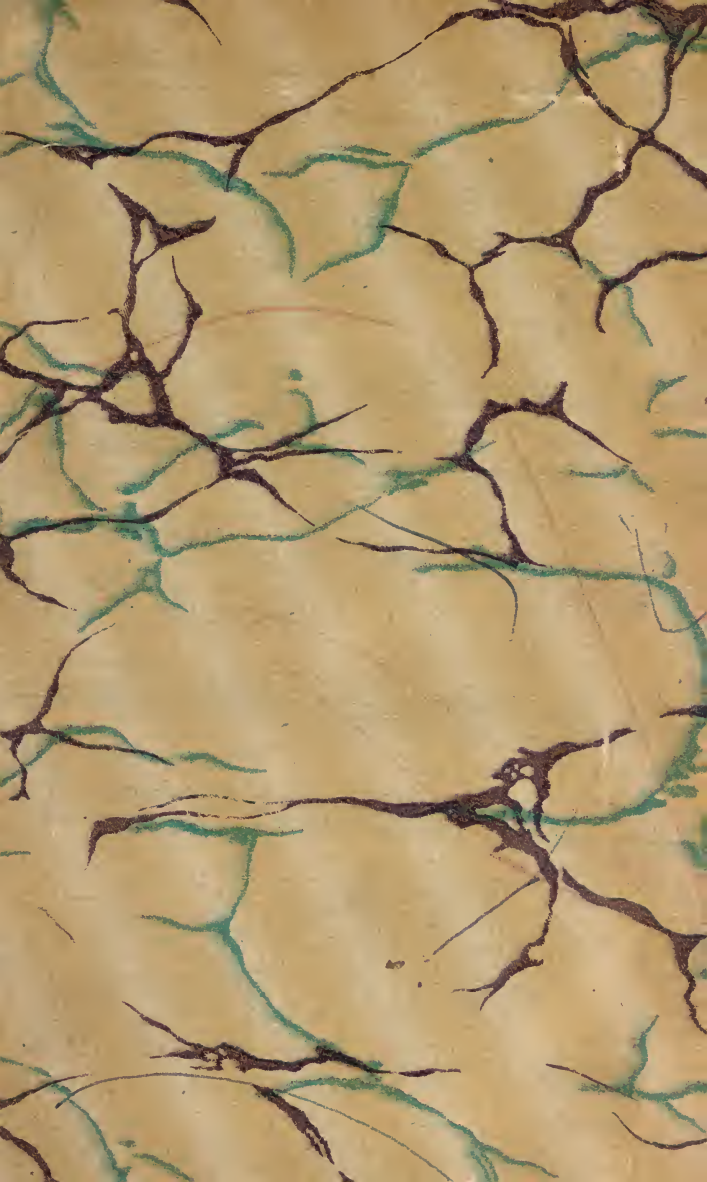


QB 191 254



EX LIBRIS







LE PRESIDENT

W I L S O N

DU MÊME AUTEUR

Le Roi Georges V d'Angleterre. Avec dédicace autorisée à M. Raymond Poincaré, Président de la République française. Un volume in-18, broché (Paris, Bloud et Gay) 0 fr. 60

Angleterre et France. Avec un Avant-propos de GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française. Un volume in-18, broché (Paris, Bloud et Gay) 0 fr. 60

L'Entente cordiale : *Trente années de souvenirs anglo-français.* Traduction de CHARLES FURBY, conseiller à la Cour de Cassation. Un volume, broché (Paris, Société générale d'éditions illustrées). 3 fr. 50

Arbitrage et relations internationales après la paix. Traduction de CHARLES FURBY. Un volume, broché (Paris, Ernest Flammarion) 4 fr. »

SIR THOMAS BARCLAY

LE PRÉSIDENT
WILSON

et

*l'évolution de la politique étrangère
des États-Unis*

Préface de M. PAUL PAINLEVÉ

Membre de l'Institut

Ancien Président du Conseil des Ministres



LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, BOULEVARD SAINT-MICHEL, PARIS

1918

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés
pour tous pays

16/10/18

E771

B4

TO THE
MEMBERS

PRÉFACE

Cher Sir Thomas Barclay,

Vous désirez que je présente en quelques mots au public français le livre que vous consacrez au Président Wilson. Bien que cette présentation soit inutile quand il s'agit d'un livre signé de vous, c'est pour moi une occasion de saluer en vous un précurseur de l'indéfectible alliance qui, scellée dans le sang, les souffrances et la gloire des communes victoires, unira désormais étroitement les deux grandes nations, anglaise et française.

C'est aussi pour moi une occasion nouvelle d'exprimer l'admiration et la sympathie profondes qu'éprouve tout Français pour le grand citoyen qui depuis quatre ans préside aux destinées des États-Unis.

Ce qui nous frappe, quand nous embrassons

dans leur ensemble, avec quelque recul, les actes et les paroles du Président Wilson, c'est l'inflexible logique de sa doctrine, en même temps que la patience judicieuse avec laquelle il sait attendre l'heure opportune de la manifester.

Ses messages successifs, les décisions qui les accompagnent, s'enchaînent avec la même rigueur qu'une suite de théorèmes géométriques. Le premier semble devoir entraîner nécessairement tous les autres. Mais la puissante nation américaine est répartie de l'Est à l'Ouest à travers un immense continent : une moitié est tournée vers le Pacifique et non vers l'Europe ; le centre est peu accessible aux événements non américains. Il fallait du temps, du temps, encore du temps pour que la voix impérieuse de la justice qui parlait si haut dans la conscience du Président Wilson, pût se répercuter dans les millions de consciences américaines : car, pour affronter la plus grande des guerres, pour intervenir héroïquement dans le cataclysme mondial qu'a déchaîné l'ambition germanique, l'union profonde de toutes les volontés et de tous les courages est indispensable. Cette union est maintenant un fait accompli. Chaque citoyen

américain se sent aujourd'hui un soldat de l'humanité et du droit.

C'est la voix même de l'Amérique qui s'est exprimée dans le dernier message du Président Wilson, montrant aux démocraties ce que doivent être leurs aspirations et leurs buts de guerre. La France, qui depuis quarante-deux mois, a tout donné pour la plus juste des causes, ses enfants et ses hommes, son or, tout son labeur, la France, dont le sang a coulé à flots et qui pourtant à cette heure même attend, intrépide et l'épée haute, le choc formidable de ses ennemis, la France a plus de mérite peut-être que n'importe quelle autre des nations belligérantes, quand elle s'élève au-dessus de la poussière des combats pour discerner l'avenir, et quand elle écoute, au lieu de la voix légitime de la vengeance, la voix de l'humanité. Ses revendications sont celles du droit même : elle ne saurait y renoncer sans trahir les principes sacrés pour la défense desquels elle a été contrainte de prendre les armes. C'est pour elle une grande joie de voir inscrit explicitement, parmi les questions essentielles qu'a énumérées le Président Wilson, le retour de l'Alsace-Lorraine à sa vraie patrie. C'est l'attes-

tation par la grande République américaine que la réparation de l'iniquité perpétrée contre la France par la violence en 1871, n'intéresse pas seulement notre pays mais le monde entier et qu'elle doit être exigée comme condition de paix par tous les peuples libres et justes.

Dans les pages qui suivent, vous avez voulu, cher Sir Thomas Barclay, nous montrer avec simplicité et vérité, la carrière du Président Wilson, la formation de son esprit, l'élaboration de sa politique. Écossais vous-même, vous pensez trouver dans les origines écossaises de l'illustre Président des États-Unis, une des raisons de son esprit de justice et de sa sympathie pour notre pays.

Les liens d'amitié séculaires qui unissent l'Écosse et la France nous sont trop chers et trop présents à l'esprit pour qu'il soit utile de les rappeler. Nous concevons la fierté qu'éprouve tout Écossais à songer que c'est dans sa vieille terre celtique qu'a pris racine la famille de celui qui sera considéré un jour comme un prophète de la démocratie.

Paul PAINLEVÉ.

17 janvier 1918.

AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR

Je crois utile d'expliquer au lecteur qu'il trouvera à la fin de certains chapitres des exposés sur des questions spéciales de la politique étrangère des États-Unis dont je n'ai pas voulu encombrer le texte consacré à ses grandes lignes.

J'ai cité, dans ces notes, surtout des livres qui ont été écrits ou traduits en français et auxquels on pourra se reporter pour de plus amples détails.

J'ai laissé parler de temps en temps le fougueux mais génial M. Roosevelt, mais je préviens le lecteur qu'en le citant je ne veux pas faire croire qu'étant au pouvoir il agirait avec beaucoup moins de prudence que son successeur actuel. Il a deux ans de moins que M. Wilson et, si ce dernier n'a que du sang écossais dans les veines, la moitié du sien est de la même origine ! D'ailleurs si quelques-unes de ses paroles même écrites peuvent causer des inquiétudes, il faut se rappeler qu'elles ne sont pas des actes et que M. Roosevelt



LE PRÉSIDENT WILSON

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION. — CARACTÈRE DU PRÉSIDENT

Opinions sur la guerre et la paix exprimées à l'auteur en 1903-1904. — Carnegie. Roosevelt. — Réélection de Wilson malgré ses défauts. — Elans de générosité gratuits étrangers au caractère anglo-saxon. — Une nouvelle Europe à bâtir sur les ruines d'une Europe surannée. — Diplomatie secrète. — Exploitation des névrosés. — Les partis américains. — Répartition des pouvoirs. — Politique étrangère de sources permanentes. — Canal de Panama.

Note sur les questions posées par l'ouverture du canal interocéanique de Panama.

Note sur la question du Mexique.

Les pages qui suivront ne sont pas un panégyrique de M. Wilson. Elles racontent ce que je sais de l'homme et de sa politique sans arrière-pensée. Il a ses défauts comme il a ses qualités et les défauts jouent dans la carrière d'un homme d'Etat leur rôle tout comme le font ses qualités ; ne pas les connaître c'est le juger imparfaitement. On peut ainsi même lui enlever une partie de ce qui le rapproche de nous et le rend sympathique. Wilson a une parole mordante, une langue qu'n'a

pas toujours été dominée par son intérêt. Il n'a même pas toujours réservé ses ironies pour ses adversaires et de temps en temps il a franchi les bornes de la politesse et laissé des blessures spirituelles où elles n'ont pas toujours été méritées. D'un autre côté, il a les hésitations qui accompagnent, en général, la pensée et des décisions mûries. Le beau moment s'échappe pendant qu'on écoute son propre raisonnement. Après tout, la valeur d'un homme se trouve dans la balance de ses vertus et de ses qualités, et la majorité des compatriotes du Président actuel des États-Unis lui a donné sa confiance croyant que le résultat de sa froide et souvent passive réflexion a été à l'avantage de son pays.

J'ai eu l'honneur de rencontrer M. Wilson plusieurs fois aux États-Unis en 1903 et 1904. J'ai raconté ailleurs ma première conversation avec lui¹.

C'était à New-York, à l'occasion de la Saint-André, patron de l'Écosse, que les Écossais dans le monde entier fêtent le 30 novembre par un banquet. J'étais assis entre deux hommes dont l'un à ma droite m'était connu. C'était le révérend D^r Lorimer, un des pasteurs les plus estimés de New-York, né en Écosse, mais qui s'était établi jeune en Amérique. Il me parla de son fils qui avait écrit un livre devenu célèbre : *Lettres*

1. V. *Mercur de France*, 16 février 1917.

d'un commerçant de Chicago à son fils, livre qui depuis a été traduit dans toutes les langues et qui passe pour un ouvrage américain des plus typiques. A ma gauche, j'avais un voisin dont j'avais remarqué la fine tête écossaise, la bouche ferme et décidée, le front intellectuel. Je regardai sa carte de place : « Président of the University of Princeton. « Cela ne vous dira rien », observa-t-il, « je vous donnerai ma carte personnelle ». Je connaissais très bien de réputation celui qui, par sa force de caractère, son génie d'organisation et son indifférence pour les pontifes universitaires surannés, avait non seulement sauvé Princeton, mais l'avait élevé au premier rang parmi les universités transatlantiques. J'en savais beaucoup, puisque j'étais venu aux Etats-Unis comme membre d'une commission anglaise chargée spécialement d'étudier les méthodes d'instruction publique américaines. D'ailleurs, tout le monde connaissait les travaux historiques du président de Princeton M. Woodrow Wilson, aujourd'hui président des Etats-Unis.

Wilson me raconta, si je me le rappelle bien, que son père était né à Belfast, colonie écossaise en Irlande, son grand-père en Écosse, lui, bien entendu, aux Etats-Unis.

L'entente anglo-française à laquelle j'avais consacré ma vie jusqu'alors venait d'être scellée par le traité d'arbitrage du 14 octobre 1903. La seconde étape de ma besogne devait être d'amener

les Etats-Unis dans le cercle magique des Ententes.

Wilson m'assura de son concours, et, par le fait, quand plus tard le mouvement fut définitivement lancé, il ne manqua pas de lui donner l'appui de sa parole réfléchie, modérée et convaincue.

De la propagande pour un traité d'arbitrage à la guerre, aux causes de la guerre, à l'élimination de ces causes la transition est facile et naturelle et Wilson m'en parla avec toute la liberté d'un homme qui certainement à ce moment-là ne prévoyait nullement que dix ans plus tard il serait élu à la plus haute et plus responsable situation politique qu'un homme puisse atteindre en ce monde.

Je n'ai pas eu la prétention de reproduire ses paroles exactes et je ne garantis comme authentique que le sens général de notre conversation telle que je me la rappelle après treize ans. Nous étions tellement d'accord qu'en vérité je ne me rappelle plus de quel côté les propos que j'ai racontés jaillissaient.

J'ose les reproduire de nouveau ici, car ils ont été traduits et publiés aux Etats-Unis comme un hommage à la sincérité de l'homme qui, aujourd'hui, après mûre réflexion a endossé la plus grande responsabilité qu'ait jamais osé accepter un président des Etats-Unis sauf la célèbre décision de Lincoln.

« Votre idée », me dit-il, de « considérer des

traités d'arbitrage simplement comme moyens de rapprochement et non pas comme un moyen efficace de régler tous les différents internationaux me paraît excellente. D'ailleurs, un bon traité de commerce peut avoir le même effet, ainsi que le traité de 1860 entre la France et l'Angleterre. C'est l'entente qui compte, peu importe la méthode. Un traité sert de poteau indicateur pour montrer le chemin. Ici en Amérique vous devez avoir trouvé un terrain bien préparé pour cette idée. L'Américain n'aime pas les paperasses. Vous trouverez même de grandes maisons de commerce à New-York où les associés n'ont jamais même passé un acte d'association. Ils se sont entendus sur un petit point de départ et les conditions ont évolué selon les circonstances. Ces unions libres sont les plus durables, parce qu'elles s'exercent sans contrainte, et, comme elles peuvent se dissoudre à volonté, elles continuent tant qu'elles restent utiles. Aux États-Unis on trouvera toujours un écho sympathique à des ententes de cette sorte et vous pouvez être sûr que ce pays répondra tôt ou tard en se ralliant à celle qui s'est faite entre l'Angleterre et la France.

« Nous avons pour la France une réelle sympathie et chez les nations les sympathies sont plus tenaces que la mémoire. Lafayette n'est qu'un nom peu connu parmi la masse, mais dans le cœur du peuple on a hérité d'une tradition d'affection pour les Français. Dans son enfance, l'Amé-

ricain saisit le ton sur lequel on en parle et ce ton lui reste toute sa vie et passe de génération en génération. Cela, d'ailleurs, explique la durée des sympathies et des antipathies internationales.

« Les guerres amènent l'épuisement, jamais une paix durable. La forme de la lutte change. C'est une fatalité terrible ! Elle est pire qu'une fatalité, puisqu'elle enrichit une minorité qui ne court aucun risque de la vie, tandis que la majorité qui risque sa vie n'y trouve aucun bénéfice. C'est un contre-sens créé par une situation sociale basée sur la ruse des uns et l'ignorance des autres.

« — Croyez-vous, lui demandai-je, qu'avec une plus grande instruction des peuples, les guerres diminueraient ?

« — Il me semble probable que si les affaires internationales se discutaient en public et que le sort des peuples ne put être décidé sans cette discussion, une opinion publique générale pourrait s'opposer à certaines guerres. Quiconque aurait, en temps de guerre, à risquer sa vie, pourrait juger si la question l'intéresserait suffisamment pour agir. D'ailleurs, cela permettrait aussi aux neutres de juger si l'on ne devrait pas protester contre une guerre qui troublerait le commerce international et les communications générales.

« — Mais les neutres profitent toujours de la guerre des autres.

« — C'est un profit tout à fait factice qui dérange

les conditions industrielles chez les neutres. Il y a des augmentations de salaires, des hausses de prix, des interruptions dans la suite normale des affaires, des exigences populaires créées qui ne peuvent pas être satisfaites quand la paix revient, des grèves d'autant plus sérieuses que les griefs sont sans remèdes. Enfin, l'avantage qu'on a pu en recueillir est plus que perdu dans des troubles industriels quand la guerre s'arrête.

« — Croyez-vous à la sagesse du peuple ?

« — Dans une certaine mesure. Il est sage dans ses actes parce qu'il paye. Mais il est facilement séduit par les promesses des démagogues.

« — Mais s'il n'agit pas ?

« — C'est qu'il laisse agir.

« — Alors ?

« — C'est un dilemme. Seuls sont mûrs et sûrs les hommes qui sont indifférents à la popularité. La popularité est aussi dangereuse pour celui qui la possède que pour les masses qui l'accordent.

« — En ce cas, la constitution des États-Unis devrait être le modèle pour toutes les Républiques, puisque le Président pendant quatre ans peut se passer de la popularité.

« — Parfaitement, et c'est tellement vrai que presque tous les Présidents des États-Unis ont été des hommes au-dessus de la moyenne des politiciens, simplement parce qu'ils n'avaient pas besoin de descendre aux moyens démagogiques. En vérité, il faut dire que le politicien est réelle-

ment d'une intelligence plus élevée et plus consciencieuse dans la vie privée que lorsqu'il recherche les applaudissements de la masse. Ainsi, un candidat à la présidence peut paraître d'un esprit exagéré et peu intelligent, et pourtant, arrivé au pouvoir, il peut immédiatement montrer de vraies qualités d'homme d'État. On n'a qu'à comparer les discours de candidats depuis leur début avec les messages de ceux qui ont été élus, pour constater la différence.

Notre conversation fut interrompue par les toasts.

Si je me le rappelle bien, c'était M. Andrew Carnegie, mon ami et co-citadin de Dunfermline, en Écosse, fervent apôtre des idées pacifistes, qui proposa celui du président d'alors, M. Roosevelt. Personne plus que M. Roosevelt n'avait démontré, nonobstant sa verve naturelle, qu'au pouvoir il savait mettre la bride nécessaire. Dans la propagande que nous avons commencée, Roosevelt, républicain et Wilson, démocrate, soutenaient la même thèse, c'est-à-dire que l'intérêt principal de tous les peuples était la paix, que les ententes devaient n'être que des prologues à d'autres ententes, que les bonnes relations entre les peuples valaient des sacrifices réciproques, que l'effort que nécessite la guerre, étant employé pour la paix, rapporterait autant de bien que la guerre rapporte de mal.

M. Carnegie exprima ces pensées.

Et maintenant c'est M. Wilson qui se trouve à la tête de l'Union américaine pour quatre ans encore. Après avoir passé déjà quatre ans au gouvernail on lui en a confié de nouveau la direction avec un plus grand nombre de voix.

Il n'a pas toujours eu la main heureuse. Dans diverses occasions il aurait certainement pu faire mieux. Il l'a avoué avec une franchise dont ses compatriotes lui ont su gré et nonobstant ses défauts et des fautes commises, ils ont approuvé les grandes lignes de sa politique. Il est revenu au pouvoir, sachant que derrière lui se trouve une vaste population dont il possède la confiance.

M. Wilson n'est pas historien et homme d'État sans savoir ce que les États-Unis doivent à la puissance maritime de l'Angleterre. Il sait que la défaite sur mer de l'Angleterre mettrait les États-Unis aux prises avec les seuls États en dehors d'elle capables de leur tenir tête.

On peut être certain que si les États-Unis se sont placés du côté des Alliés dans la terrible lutte qui se poursuit en Europe, c'est que M. Wilson est arrivé à la conviction que les intérêts et l'avenir de son pays y sont engagés. Ceux qui demandent à un homme d'État des élans de générosité gratuits demandent ce qui dans les pays anglo-saxons peut être regardé comme un simple abus de la confiance publique. Or, la dernière chose qu'on puisse attendre d'un homme de la taille morale et intellectuelle du Président actuel des États-

Unis c'est de faire des choses inutiles à son pays.

Partout on prend M. Wilson maintenant au sérieux.

On fera bien de continuer de le prendre au sérieux. Ceux qui ont provoqué gratuitement les désastres actuels ainsi que les malheurs qui peuvent s'ensuivre, même après la signature de la paix, feront bien de ne pas montrer de l'indifférence pour les paroles d'un homme qui les pèse bien avant de les prononcer et qui, ayant pris position, ne recule pas.

Des hommes d'État des Alliés ont eu raison d'aller faire la connaissance d'une personnalité pour laquelle les phrases démagogiques n'ont pas d'utilité, qui est entré dans cette guerre pour la terminer à l'avantage des peuples et non pas à celui des intérêts « minoritaires ». Il essayera certainement, conformément aux principes humanitaires qu'il m'a exprimés en 1903, de faire bâtir sur les ruines d'une Europe surannée une nouvelle Europe plus libre, moins exposée aux excitations politiques, aux ruses de la diplomatie secrète, à l'exploitation des craintes de guerre par des intérêts formidables financiers et industriels. S'il réussit, les générations à venir béniront l'homme du Nouveau Monde, qui, venant sur la scène, quand le vieux monde s'épuise, imposera sa volonté pour le sauver des désastres où l'a amené sa pitoyable incapacité politique.

Pour comprendre les attitudes successives de M. Wilson, ses notes, ses hésitations, ses scrupules et enfin sa décision, il faut, cependant, connaître non seulement ce qui lui est personnel. J'ai essayé de l'indiquer, mais il faut aussi savoir ce qui, dans les institutions américaines et leur pratique, ne dépend pas de l'homme qui en est nommé le gardien.

Il y a la concurrence et l'organisation des partis, la répartition des pouvoirs entre le Congrès, le Président et la Cour Suprême des États-Unis et surtout la situation effective dans cette répartition du Président lui-même qui peut ressembler pendant la durée de ses fonctions, comme l'a fait observer Talleyrand en son temps, beaucoup à celle d'un monarque absolu.

Pour comprendre la politique étrangère des États-Unis, il faut poursuivre ses recherches même plus loin encore et connaître ce qui y est permanent et le distinguer de ce qui n'est que passager. Ce qui est permanent dépend de la situation géographique du grand continent, de l'emplacement sur ce continent des États-Unis entre deux océans, jusqu'à nos jours séparés par un isthme infranchissable et maintenant reliés par un canal assez éloigné des États-Unis pour rendre sa défense éventuelle un sujet d'inquiétude. Un État considérable d'une grande instabilité, d'ailleurs, s'étend entre les États-Unis et sa voie de communication maritime. Le canal de Panama est

un fait nouveau mais permanent qui explique certaines tendances actuelles de la politique étrangère des États-Unis, un fait qui a obligé le Président de poser ses pieds avec des précautions infinies pour ne brusquer aucun événement capable de précipiter des solutions insuffisamment préparées.

De tout cela je ne relèverai dans ce petit volume que ce qui est essentiel. J'aime mieux pour le moment, me borner à ces quelques indications sur ce qui peut être devenu fondamental pour les États-Unis par suite des événements survenus au Mexique aussi bien que par suite de la guerre actuelle.

Il est certain que les États-Unis n'abandonneront pas aisément les principes de Washington et de Monroe. Ces principes ont subi nécessairement le sort de l'évolution de toutes les choses humaines. On voit le parti démocratique les défendre nonobstant la poussée formidable des événements et du parti républicain, et on voit, en même temps, les efforts transactionnels du Président lui-même qui cherche en les maintenant à les raccorder avec une politique extra-américaine qu'il essaye de représenter comme ayant pour objet d'assurer le respect de l'Europe pour les doctrines immuables qui portent ces noms vénérés.

NOTE

sur les questions posées par l'ouverture du canal
de Panama.

On n'a qu'à regarder sur la carte le contour du golfe de Mexique et à le comparer avec celui de la mer des Caraïbes pour voir que, tandis que le golfe de Mexique, comme conséquence de la domination américaine à Cuba, est devenu un lac que les Etats-Unis ont le moyen de fermer, la mer des Caraïbes ne pourrait l'être que par l'acquisition de la domination d'une quantité d'îles appartenant actuellement à des Puissances différentes. Il résulte que pour l'envoi de forces, dans toutes les combinaisons hostiles possibles, pour la défense du canal, il y aurait lieu ou de traverser le Mexique ou de passer dans l'intérieur du golfe de Mexique par exemple de Galveston, à Tehuantepec. D'ailleurs en cas de guerre, on ne pourrait compter à exercer un barrage effectif de la mer Caribienne, nonobstant possession de l'île de Porto-Rico. Il y a, par le fait, des chemins de fer à travers le Mexique et il y a des sections dans les autres Etats de l'Amérique centrale. Le problème des moyens de défendre le canal se pose à cause des événements au Mexique d'une façon de plus en plus aiguë. Mais le problème n'envisage que le Mexique.

Que la création de cette nouvelle voie de navigation opérerait un changement dans les relations entre l'Amérique espagnole et les Etats actifs et remuants de l'est des Etats-Unis, cela était trop évident pour ne pas y

susciter des inquiétudes de part et d'autres. Ces inquiétudes paraissent se manifester plutôt du côté des intérêts politiques que du côté des intérêts matériels. Remarquons, à ce sujet, les observations suivantes d'un écrivain (P.-A. Monjas) dans *España y America* (1911) : « Que les Etats-Unis en construisant le canal n'avaient pas en vue un but purement commercial, cela résulte à l'évidence de la disproportion considérable entre le coût énorme du travail et l'importance presque minime de leur marine marchande, comme du fait qu'ils ont relié les deux rives du canal par des voies ferrées — dont certaines, celle de Tehuantepec par exemple, constituent un grand danger — et du prompt achèvement du panaméricain.

« Quelle est alors la fin que poursuit le Gouvernement de la Maison Blanche en protégeant l'émancipation du Panama et en dépensant sans compter des sommes aussi considérables pour réaliser le colossal projet de Ferdinand de Lesseps ? Tout simplement de convertir ce point stratégique en un véritable arsenal de guerre, en une menace permanente pour les peuples de l'Amérique latine, plus particulièrement pour ceux du Sud, et de faire voir à la face du monde qu'il a jeté là les bases de nouvelles conquêtes.

« Il a été démontré des centaines de fois que les échanges commerciaux entre le colosse du Nord et les nations du Sud sont inégaux ; on a insisté, jusqu'à satiété, sur les avantages de tous genres que recueillent les commerçants européens au Brésil, en Argentine, au Chili, dans l'Uruguay et d'autres pays producteurs, et sur le fait que malgré l'ouverture du canal les distances continueront à être plus favorables au vieux continent. Comment expliquer alors l'enthousiasme des Etats-Unis ? Serait-ce par altruisme exclusivement commercial que le Gouvernement de Washington aurait entrepris avec tant d'énergie ce travail dans l'intérêt des

républiques latines de l'Amérique, comme d'aucuns l'ont prétendu ? S'il en est ainsi, pourquoi ces fortifications et ces droits excessifs qui frappent également et les Européens et les sud-américains ?

« La voie commerciale, tant prônée dans le principe, a, qu'on nous permette de le dire sans ambages, perdu son caractère et s'est muée en une voie militaire et stratégique.

« Les hommes d'Etat sud-américains ne doivent pas fermer les yeux devant le danger qui réside dans l'ouverture de cette nouvelle route au pouvoir d'un gouvernement impérialiste...

« Qui une fois le canal de Panama ouvert, pourra empêcher les Etats-Unis d'exercer leur puissante influence sur le sud du Pacifique tout comme ils l'exercent actuellement sur la mer des Antilles?...

« La fortification du canal de Panama, à l'encontre de tous les us et coutumes du droit international, est un danger et une menace pour les Républiques de l'Amérique espagnole. Il ne suffit pas de dire que la prépondérance sur ces mers est nécessaire pour contenir la voracité des autres nations, et plus particulièrement celle du Japon. Ce sont là des prétextes inventés par le Gouvernement et la presse des Etats-Unis pour induire en erreur les esprits crédules. Ces actes de souveraineté constituent une atteinte à la doctrine de Monroe et la tendance moderne des Etats-Unis est impérialiste. De défenseurs ils sont devenus des protecteurs encombrants.

« Les peuples de l'Amérique du Sud doivent se préparer en vue de l'avenir et renoncer à leurs querelles pour former un bloc dans l'intérêt de leur race et de leur dignité, car c'est là, pour eux, le seul moyen de se rendre invincibles et inattaquables.

« La famille sud-américaine, unie dans un suprême désir de liberté pour la défense d'une race, ne sera

vaincue ni par les escadres formidables, ni par les dollars des multi-millionnaires yankees ; tandis que, divisée, elle s'éloignera de plus en plus de l'idéal de sa vraie destinée, et la pieuvre du Nord l'enserrera petit à petit dans ses énormes tentacules. Elle travaillera ainsi, consciemment, à creuser son propre tombeau.

« Disons ce que nous pensons. Le canal de Panama sera pendant longtemps une source de nouvelles sensationnelles. Le thème des fortifications n'était pas encore épuisé que surgissait déjà le problème de l'acquisition des îles Galapagos ; vint ensuite la tentative du président Arosemena pour entrer en pourparlers avec la Colombie ; et de tous côtés, on entrevoit des dangers les uns réels, les autres imaginaires, dès qu'on signale la présence du pavillon étoilé dans le Pacifique.

« Le temps se chargera de confirmer une fois de plus la transformation si radicale qu'a subie la doctrine de Monroe et la naïveté de certains hommes d'Etat et d'une partie de la presse sud-américaine qui restent impassibles alors que les conquérants sont aux portes de Byzance. »

Des inquiétudes similaires ont été exprimées par M. d'Estournelles de Constant dans son intéressant livre *Les Etats-Unis d'Amérique* (Paris, 1913. Nouvelle édition, 1917). Elles me paraissent toutefois négliger une situation que j'ai signalée dans le texte.

M. d'Estournelles de Constant dit : « Au Panama, aux Philippines, les Américains pouvaient se borner à faire une œuvre utile, magnifique ; ils ont été au delà de leur mission ; ils ont assumé au Panama des responsabilités sans limite et pleines de péril pour tous : ils ont assumé la responsabilité d'une route où tout accident d'ordre administratif sera fatalement grossi par leur domination et deviendra politique. Quelle atteinte portée à la civilisation, à l'intérêt supérieur des Etats-Unis ! Quelle bravade et quelle recherche de l'im-

popularité ! Imagine-t-on les vaisseaux de tous les pays qui passent, depuis quarante ans, librement par le canal de Suez, défilant ensuite sous les canons des forts américains ! Quelle différence choquante de traitement ! Quelles répercussions dans les esprits ! C'est par des prétentions de ce genre, par des coups de la Force primant le Droit, que l'Allemagne s'est fait tant de tort dans l'opinion universelle ; et voilà la démocratie américaine qui, avant même d'avoir une armée et des flottes comme il en faudra pour soutenir une pareille attitude, tombe dans l'erreur impériale.

« Ces précautions prises soi-disant dans l'intérêt du commerce américain lui nuiront. Le canal de Panama devait être un progrès sur celui de Suez ; il devait être non pas aux mains d'une seule puissance, c'est-à-dire aux mains d'un gouvernement, c'est-à-dire, un jour peut-être aux mains d'une coterie, mais sous la sauvegarde de tous.

« Le canal de Panama non fortifié eût été plus neutre encore, moins menacé et, par conséquent, mieux défendu par l'intérêt général que celui de Suez.

« Résignons-nous à cette diminution d'une grande œuvre ; subissons ces fortifications humiliantes plus encore pour ceux qui les imposent que pour ceux qui les acceptent. Mais suivons les conséquences de cette erreur américaine. Sous prétexte de protéger une neutralité qui n'avait rien à craindre de personne, les Etats-Unis vont s'infliger des garnisons, des escadres qui attireront d'autres escadres, et ainsi de suite. Ce n'est pas tout. Il a fallu prévoir la carte à payer ; et, pour trouver les sommes énormes que coûteront aux Etats-Unis toutes ces précautions, entrer plus avant dans la voie des infractions au droit de tous ; il a fallu, sous prétexte d'avantager quelques compagnies de navigation nationale encore à naître, s'approprier à faire payer à tous les bâtiments étrangers des taxes différentielles,

prohibitives pour quelques-uns et dont les Etats-Unis seuls profiteront ; c'est le boycottage du commerce international à son passage : taxe et canons, rien ne manquera pour lui faire accueil dans ce canal soi-disant universel. » (p. 497.)

En ce qui concerne les relations de l'Angleterre et des Etats-Unis dans l'hémisphère occidental et le canal de Panama, M. Coolidge (A. C. Coolidge. *Les États-Unis puissance mondiale*. Paris 1908, p. 300 et s.) fait remarquer que ces relations ne sont pas bornées aux questions qui concernent le Canada ; même sans le Dominion, la Grande-Bretagne occupe au nouveau monde une position dont les Américains ont sans cesse à tenir compte : « Dans les îles coralligènes des Bermudes, fortifiées et presque inexpugnables, elle possède une excellente base d'opérations, d'où une flotte hostile pourrait menacer toute la côte américaine, du Maine à la Floride. Plus au sud, le groupe des Bahamas commande l'entrée du canal de Floride ; la Jamaïque est en sentinelle devant tout canal qui traverserait le Nicaragua ou Panama ; les possessions britanniques de la Guyane et des Petites Antilles gardent la sortie de la mer des Caraïbes. En somme, tous ces postes forment une chaîne formidable. Les Bermudes sont isolées et n'ont point causé de disputes. Les Etats-Unis peuvent être ennuyés qu'elles soient aux mains des Anglais, mais il n'y a rien à y faire. Ils ont donc plutôt tourné leur attention du côté de la mer des Caraïbes et des eaux avoisinantes, où pendant presque tout le cours du XIX^e siècle ils ont eu avec l'Angleterre une vive rivalité qui vient seulement de prendre fin.

« Lorsque le canal de Panama sera enfin achevé, New-York aussi bien que les ports du golfe du Mexique se trouveront bien moins éloignés des côtes occidentales de l'Amérique du Sud ; ils pourront aussi communiquer avec l'Australie et l'Extrême-Orient dans des condi-

tions plus avantageuses qu'aujourd'hui. Quels seront au juste ces avantages ? Il est difficile de le dire ; la distance n'empêche pas Brême, par exemple, de rivaliser avec Marseille dans ces mêmes régions, mais c'est un facteur qui doit pourtant compter pour quelque chose. On voit encore mieux ce que la marine américaine y gagnera : le canal lui permettra de concentrer toutes ses forces en peu de temps sur l'un ou l'autre des deux océans, et, comme ligne neutre de communication fluviale, il serait d'un prix incalculable si l'on était en guerre des deux côtés à la fois. Dès maintenant la suprématie des Américains est solidement établie dans le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes. Ils pourraient prendre ombrage de l'arrivée des Canadiens dans ces eaux, mais ils n'ont pas besoin d'en faire un cas sérieux. La Grande-Bretagne, si elle voulait redevenir une rivale des Etats-Unis dans cette partie du monde, n'en a plus le moyen. Quoique leur situation actuelle soit satisfaisante, certains indices font croire que les Etats-Unis ne s'en contenteront pas. Guidés par l'impulsion de forces naturelles et de traditions héréditaires plutôt que par un dessein délibéré, ils semblent devoir fortifier leur position dans ces mers. »

M. Roosevelt de son côté rappelle que la plupart des membres des congrès se sont, dans le passé, opposés continuellement à la reconstitution de la marine et à la fortification du canal de Panama. « Ils croyaient bien agir, mais ajoute-t-il avec sa verve habituelle, ils ont indignement trahi le devoir national, ils se sont montrés les plus dangereux ennemis de la République. Si le peuple américain veut soutenir de tels politiciens, qu'il abandonne alors le Canal, qu'il le rende à Panama ou le donne au Japon, à l'Allemagne, à l'Angleterre ou à n'importe quelle nation qui a pour dirigeants des hommes et non des eunuques ! Qu'il abandonne aussi la doctrine de Monroe, et ne prétende plus protéger la

vie et la propriété au Mexique ! En résumé devenons la Chine de l'Occident et attendons, dans la faiblesse et l'impuissance, le jour où notre territoire sera partagé entre des peuples plus énergiques ! Mais si nous avons l'intention de jouer notre rôle de grande nation, d'être prêts à défendre nos propres intérêts et à être utiles aux autres, sachons ce que nous voulons faire et préparons-nous à le faire ! Au sud de l'Equateur, sur la ligne approchant de chaque côté le canal de Panama, nous n'avons plus à nous occuper de la doctrine de Monroe. Le Brésil, le Chili et l'Argentine sont capables de défendre cette doctrine pour toute l'Amérique du Sud, excepté dans la partie de l'extrême Nord. Considérez, par exemple, le cas de l'Argentine. Comme en Suisse le service militaire y est obligatoire, ce qui, industriellement et socialement, lui a été d'un très grand secours. Cela lui a aussi donné une armée de presque un demi-million d'hommes, bien que la population ne soit pas un neuvième de celle des Etats-Unis. L'Argentine est beaucoup plus prête que les Etats-Unis à défendre son territoire en cas de soudaine attaque d'un ennemi puissant. Nous ferions bien de nous mettre à son école, et d'apprendre la leçon qu'elle nous donne.

« Donc, nous ne devons nous inquiéter de la doctrine de Monroe que lorsqu'il s'agit des approches du canal de Panama, c'est-à-dire des territoires entre notre frontière sud et l'équateur. Nous n'avons pas à nous préoccuper de cette doctrine à propos du Canada, car, l'an dernier, le Canada s'est montré infiniment plus fort que nous. » (Théodore Roosevelt. *Le Devoir de l'Amérique en face de la Guerre*. Paris, 1917, p. 193 et suiv.).

NOTE

sur la question du Mexique.

En vérité, la question du Mexique n'est, en comparaison avec la question du canal de Panama, qu'une question de politique étrangère pour les Etats-Unis. Nonobstant les déclarations du Président des Etats-Unis, quant au caractère non-interventionniste de son gouvernement, elle implique, cependant, des problèmes de voisinage d'une gravité exceptionnelle.

Pour ceux qui n'en savent rien, quelques observations à ce sujet seront peut-être utiles. Elles seront, d'ailleurs, le complément de ce que j'ai déjà dit sur la question de Panama.

La révolution mexicaine a été une réaction constitutionnelle et libérale contre la dictature de Porfirio Diaz qui est resté au pouvoir de 1876 jusqu'en 1911. Sous son gouvernement, maintenu par la force et l'intrigue, le pays, dans son ensemble, a joui d'une prospérité considérable. Toutefois la volonté populaire était supprimée grâce à la méthode classique des despotismes militaires.

Après trente-cinq ans de dictature, Diaz fut renversé par Francisco Madero, chef d'un groupe de sécessionnaires des partis libéraux et progressistes qui le fit élire président à la place de Diaz.

Huerta avait été général sous les ordres de Madero. Après la bataille de dix jours (la dizaine tragique) dans la ville de Mexico que les adversaires de Madero lui

livraient, il a subitement saisi le pouvoir et fait arrêter Madero qui a été tué dans le Palais National.

Huerta prit le pouvoir, qu'il retint de février 1913 jusqu'en juillet 1914. La rumeur publique l'accusait d'être soutenu par des intérêts étrangers aidés par une partie de la diplomatie européenne.

Dans le Nord, Huerta rencontra de la résistance de la part de Venustiano Carranza qui avait été sénateur et qui, à ce moment, était gouverneur de l'Etat (province) de Coahuila. Carranza, après une lutte confuse où des intérêts divers essayaient de se tasser, est devenu Président. Huerta se réfugia alors aux Etats-Unis où il est mort.

Comme Huerta vis-à-vis de Madero, Villa, général de Carranza, profita de la confiance de son chef pour lui faire opposition. Zapata, un autre général, se sépara également de lui et ces deux chefs de bandes aidés de Félix Diaz qui avait combattu Madero, sont encore chefs de factions armées,

Carranza, qui seul a quelque compétence civile comme parlementaire et comme administrateur parmi ceux qui ont mené la révolution, a été aussitôt que possible (19 octobre 1915), reconnu par le gouvernement des Etats-Unis. C'est un gouvernement de fait dont la légitimité n'a pas encore été établie par une élection, mais comme tel il a été maintenant reconnu par presque tous les gouvernements de l'Amérique du Sud, par le Japon et par toutes les grandes Puissances de l'Europe.

Au courant de la lutte, de nombreux Américains ont été tués, blessés et maltraités et des intérêts matériels de citoyens américains ont souffert. Des insultes ont même été infligées au drapeau étoilé. Des têtes chaudes aux Etats-Unis ont voulu partir en guerre contre le Mexique, sans doute pour punir les innocents des méfaits des coupables, système militariste introduit par l'ennemi dans la guerre actuelle. Le gouvernement des Etats-

Unis. ayant une plus grande responsabilité que des chefs d'opposition, a eu la sagesse de ne pas créer une coalition des différents partis mexicains pour la défense nationale, ce qui aurait nécessairement ramené la dictature militaire. Les électeurs de M. Wilson, d'ailleurs, lui savent gré de n'avoir pas lancé les Etats-Unis dans une aventure qui aurait soutenu une cause en conflit avec toutes les traditions de la République américaine et créé de profonds griefs dans un Etat voisin. On a vu, dans la correspondance Zimmermann, le profit que s'est proposé de tirer de ces griefs possibles, notre principal ennemi dans la guerre actuelle.

CHAPITRE II

PARTIS POLITIQUES : DÉMOCRATES ET RÉPUBLICAINS

Répartition des pouvoirs. — Wilson appelé homme de parti. — Explication des différences entre les partis. — Bryce sur leurs origines. — Convention de Philadelphie. — Hamiltoniens et Jeffersoniens. — Fédéralistes. — Madison. — Monroe. — Craintes d'une tyrannie centrale. — Division géographique entre les partis. — Influence des révolutionnaires français. — Question de l'esclavage. — Question du Missouri. — Dred Scott et la Cour Suprême. — Le nouveau parti Républicain se crée. — Tendances actuelles. — Celles des Démocrates. — Cleveland et Wilson. — Roosevelt candidat progressiste comparé avec Taft. — Différence entre l'élection de Wilson en 1912 et 1916. — L'avenir des Démocrates dépend de Wilson.

Note sur la Doctrine de Monroe telle que la comprend M. Roosevelt.

Note sur la politique coloniale des Etats-Unis.

Note sur la préparation militaire et navale recommandée par M. Roosevelt.

Note sur la question des Philippines.

Je n'ai pas besoin de rappeler au lecteur que le gouvernement des États-Unis est composé d'une législature composée de deux chambres, l'une la Chambre des Représentants, l'autre le Sénat, l'une élue tous les deux ans, l'autre tous les six ans, et

d'un président élu tous les quatre ans ; que le président est investi du pouvoir exécutif avec un droit de *veto* qui ne peut être surmonté que par une majorité de deux tiers du Congrès, qu'il y a une Cour Suprême qui a une juridiction finale pour tous les États et une juridiction sans bornes pour l'interprétation des lois et pour tous les actes auxquels elles donnent lieu.

Dans les appendices on trouvera une traduction en français de cette constitution, si différente de toutes les constitutions européennes, et des amendements qui l'ont modifiée. Celui qui veut se rendre maître des détails n'aura qu'à s'y rapporter.

*
*

On entend souvent dire de M. Wilson qu'il est essentiellement un homme de parti. Il est l'élu du parti démocratique. On entend aussi que M. Roosevelt, qui fut l'élu du parti républicain, l'est beaucoup moins. Il y a lieu d'expliquer la différence entre ces deux partis, périodiquement opposés dans une lutte qui se renouvelle tous les quatre ans, lutte acharnée qui, pendant quelques mois, déchaîne toutes les violences de la bataille, toutes les colères, avec le venin agressif qui est au fond du caractère humain et laisse le peuple américain, débarrassé de ses accumulations bilieuses, reprendre sa bonne humeur et pendant trois ans pleins s'occuper uniquement de la partie constructive de

sa vie politique. J'exprime, en disant cela, des hérésies choquantes pour ceux qui veulent détacher la philosophie politique des faiblesses humaines. Il est orthodoxe de condamner un système qui, à de si petits intervalles entre les campagnes électorales, bouleverse le pays. Cependant, je trouve dans ces luttes électorales, acharnées et fréquentes, l'explication d'une nouvelle civilisation supérieure et, au risque d'être taxé de paradoxal, je vois, dans cette activité politique d'une durée déterminée et périodique du système américain, les germes de solutions sociales ailleurs.

Mais d'où sortent-ils, ces partis, quelles sont-elles les théories politiques qui les divisent si profondément et qui jouent un rôle si immense dans l'économie gouvernementale de l'Amérique? Aucun écrivain américain, pas même M. Wilson, dans ses nombreux livres sur les institutions de son pays, ne semble avoir osé aborder la discussion des principes qui sont au fond des différences d'opinion qui séparent les deux partis. Bryce dans son admirable et volumineux ouvrage *La République Américaine*¹ le constate. Il y a essayé de tracer l'origine des partis. Mais lui-même ne le fait que timidement, tant les tendances de part et d'autre, sur ce vaste continent avec la diversité des intérêts et des races, se trouvent dans un état de flux et de reflux.

1. Bryce, *La République Américaine*. Traduction française, Paris, 1900, vol. III, p. 2.

Je vais essayer de mon côté, me basant sur l'étude de Bryce¹, d'expliquer succinctement, ces partis qui portent le nom de Démocrates et de Républicains, termes qui ne signifient pour le lecteur ordinaire actuel que le parti qui a voté pour M. Wilson d'un côté et celui qui avait voté pour M. Roosevelt de l'autre. Sur les raisons de la différence entre ces partis on n'a que les idées les plus vagues.

*
* *

Quoique les premiers colons aient transporté à travers l'océan les habitudes et les formules, pour ainsi dire, de la vie politique anglaise, les partis qui s'y sont développés sont le produit de circonstances locales et n'ont aucun rapport historique avec les partis anglais.

Leur histoire commence avec la Convention Constitutionnelle qui eut lieu en 1787 à Philadelphie. Dans les débats et les discussions qui s'engagèrent sur la rédaction de la Constitution on vit apparaître deux tendances contraires. Les uns voulaient conserver autant que possible la liberté individuelle du citoyen et consacrer dans la constitution l'indépendance des divers États pour tout

1. Le livre de Bryce, dans lequel il a consacré à son travail tout son génie de travailleur exact et laborieux, est reconnu aux Etats-Unis comme l'expression de l'orthodoxie littéraire et historique en la matière.

ce qui concerne la législation, l'administration et la justice, la seule exception devant être les affaires étrangères et la défense nationale. Les autres voulaient donner beaucoup plus de puissance et d'autorité au gouvernement fédéral. Quand la Constitution eut, enfin, été mise en vigueur avec George Washington comme Président, et à ses côtés un Sénat et une Chambre des Représentants, ces tendances reparurent non seulement au Congrès mais encore au sein du cabinet même du Président. Le philosophe Alexander Hamilton, ministre du Trésor, représentait dans le cabinet la tendance vers un gouvernement fédéral puissant. Jefferson, ministre des Affaires étrangères, y représentait la tendance contraire, c'est-à-dire la restriction, dans la pratique, aux Affaires étrangères de cette puissance. Les défenseurs de la supériorité du pouvoir central avaient déjà reçu le nom de Fédéralistes. Bientôt après, la naissance de la République française, sa déclaration de guerre à l'Angleterre, et les excès de la Terreur en 1793 consolidaient le parti fédéraliste, tandis que le parti de Jefferson éprouvait et témoignait de la sympathie pour les idées révolutionnaires françaises et de l'hostilité à l'Angleterre et cherchait à éliminer toute immixtion du gouvernement central dans les affaires locales des États. Ce parti prit le nom de Républicains ou Républicains démocrates. Le terme Républicains depuis est passé à l'autre parti, et le parti de Jefferson est devenu

celui des Démocrates actuels. Hostiles sans distinction au principe de la monarchie, les Jeffersoniens avaient foi dans les masses et dans la liberté individuelle, tandis que l'autre parti s'appuyait plutôt sur le principe de l'ordre et du respect d'une autorité supérieure et générale.

Ces tendances, dit Bryce, trouvèrent des occasions pour se combattre, non pas seulement dans la politique étrangère et dans la législation courante, mais encore dans l'interprétation et l'application de la Constitution. Sortie d'une série de transactions entre des idées contraires, la Constitution était susceptible de diverses interprétations, que la subtilité des deux groupes s'exerçait à découvrir et à exposer. D'un côté, l'intelligence pénétrante de Hamilton développait toutes les clauses qui donnaient pouvoir au Congrès fédéral et au Président, et essayait d'en étendre l'effet. De l'autre côté, Jefferson et ses partisans en appelaient au sentiment d'individualisme très puissant dans le peuple qui venait de s'émanciper d'un contrôle extérieur, et protestaient contre toutes ces extensions du sens desdites clauses et contre l'autorité que s'arrogeait le gouvernement fédéral en s'appuyant sur ces extensions. Ainsi, se développèrent deux partis avec des doctrines contraires et ayant des chefs, des sympathies et des haines qui s'opposaient.

Les Fédéralistes l'emportèrent d'abord, car la réaction contre la faiblesse de l'ancienne Confédé-

ration que l'Union avait remplacée, prédisposait les hommes sensés à tolérer un pouvoir central plus puissant. Le Président, quoique ne devant théoriquement¹ appartenir à aucun parti était par la force des choses et grâce à l'influence d'Hamilton du côté des Fédéralistes. Dans la lutte postérieure entre Hamilton et Jefferson, cependant, Hamilton succomba et les Républicains (aujourd'hui Démocrates) firent triompher Jefferson qui resta au pouvoir pendant huit ans (1800-1808). Son ami, Madison, lui succéda pour encore huit ans et à celui-ci succéda son disciple, Monroe (auteur de la doctrine qui porte son nom), pour huit ans aussi. Ils se maintinrent ainsi vingt ans, au pouvoir, grâce surtout, il faut le dire, à la faiblesse des *leaders* de leurs adversaires. Hamilton mourut en 1803. Aucun autre chef de talent suffisant ne se manifesta, et le parti disparut complètement après la seconde paix avec l'Angleterre en 1815.

« On peut dire » fait remarquer Bryce « que cette période (1788-1824) constitua le premier acte dans l'histoire des partis en Amérique. Le peuple habitué jusqu'alors à ne s'occuper que de ses diverses Républiques séparées, apprend à apprécier et à faire fonctionner les nouvelles institutions nationales. Il se familiarise avec la Constitution elle-même, comme des associés apprennent à con-

¹ On verra au chapitre suivant cette théorie expliquée.

naître, quand les discordes s'élèvent entre eux, en les consultant, les clauses de l'acte d'association d'après lequel ils doivent continuer leur commerce. On s'aperçoit que l'existence d'un Pouvoir fédéral central n'annihile pas les États séparés. Ainsi les appréhensions sur ce point se calment. On découvre aussi qu'il y a des côtés imprévus, comme par exemple les questions d'intérêt général, questions de banque, de monnaie légale, de communications à travers l'intérieur du pays et grâce à elles, le pouvoir fédéral fortifie son influence sur la nation. »

Les agriculteurs, propriétaires et fermiers qui constituent la population du Sud avaient suivi généralement les Jeffersoniens, dont le centre politique était l'État de Virginie, tandis que la force des Fédéralistes se trouva surtout dans les États de la Nouvelle Angleterre et la Pennsylvanie. Le commerce occupé de relations extérieures et les Puritains avec leur discipline religieuse se trouvaient plutôt du côté des Hamiltoniens, tandis que les Jeffersoniens représentaient la démocratie locale, l'idée que le gouvernement central est à peine nécessaire, que le peuple ne ferait pas de mal si on le laissait tranquille, que celui qui résiste à l'autorité est, en principe, justifié à le faire, parce que l'autorité est de principe tyrannique, et qu'un pays, où chaque corps local dans sa propre sphère locale, « est entravé le moins possible par un pouvoir extérieur se rapproche le

plus de l'idéal d'un peuple véritablement libre », enfin que, moins on a affaire à l'État, moins *a fortiori* on a affaire à une autorité envahissante. Jefferson avait fait pénétrer cette idée dans l'esprit de ses compatriotes avec tant de force et tant de foi personnelle qu'il devint aux yeux de la génération suivante une sorte de symbole de la défense de la liberté générale. D'ailleurs, aux Révolutionnaires français il avait emprunté des idées sur la simplicité gouvernementale et il condamna le cérémonial dont Washington avait entouré la première magistrature.

Bien que la Nouvelle Angleterre fût, sur certains points, grâce surtout à l'absence de l'esclavage, la partie la plus démocratique des États-Unis, elle était le centre du Fédéralisme. Ses armateurs et ses négociants désiraient avant tout un gouvernement central assez fort pour faire aboutir un traité de commerce avec l'Angleterre restée encore sous le régime protecteur. Les intérêts industriels aussi avaient déjà commencé d'influencer la politique. Néanmoins, malgré tous les avantages que leur donnaient leur richesse, leur intelligence et leurs habitudes de coopération, ils furent vaincus par les masses des agriculteurs, et la disparition du parti fédéraliste entre 1815 et 1820 laissa les Jeffersoniens maîtres du terrain. C'est des divisions entre ceux qui s'étaient réunis pour élire Monroe en 1820 que datent la création, de nouveau, des partis parlementaires. L'un de ces partis sous le nom

de *Démocrates* revenait aux principes des Jeffersoniens, se faisait champion des droits des États et, soutenu surtout par les États du Sud et par les intérêts agricoles en général, favorisait les idées du libre échange. L'autre parti, qui adopta d'abord le titre de *Républicains nationaux* et, plus tard, celui de « whigs », adopta les idées fédéralistes en faveur d'un tarif protectionniste pour l'industrie. Il y avait aussi une question qui divisait les Américains profondément. C'était celle de l'esclavage. Le territoire de Missouri en 1819 demanda à être admis dans l'Union. Une lutte s'engagea au Congrès pour décider si l'esclavage était admissible dans ce territoire. Le Congrès se trouvait divisé sur ce sujet à peu près dans ce sens que tous les membres du Nord votèrent contre l'esclavage, ceux du Sud en sa faveur. Un compromis permit l'existence de l'esclavage dans le Missouri, mais l'interdit pour l'avenir au Nord du 36°30' de latitude. Ce compromis n'écarta le danger que provisoirement. Jusqu'en 1841 on avait admis de nouveaux États par groupes de deux, un État esclavagiste contrebalançant un État libertiste, mais les territoires dans lesquels les populations s'augmentaient le plus étaient tous au Nord du 36°30'. L'équilibre entre les États esclavagistes et les États libertistes menaçait bientôt d'être rompu. La crainte, dans le Sud, de lois contraires à l'esclavage et le progrès des idées abolitionnistes dans le Nord rendaient la question de l'esclavage vitale pour le peuple des États-Unis.

Un jugement rendu par la Cour Suprême, au début de 1857, au sujet de l'esclave Dred Scott posa le principe que le Congrès n'avait pas le droit d'interdire l'esclavage et qu'un propriétaire d'esclaves pouvait emmener ses esclaves avec lui partout où il voulait, puisqu'ils étaient sa propriété comme tout autre objet qui lui appartenait, et que la Constitution lui en garantissait la possession. Cette décision judiciaire fut suivie par la consolidation effective du nouveau parti qui, en 1856, prit le nom de Républicain tout court. En 1861, grâce aux indécisions et divisions des Démocrates sur le choix d'un candidat à la présidence, les Républicains réussissaient à faire triompher l'élection d'Abraham Lincoln. On sait comment cette élection fut suivie par la sécession de onze États esclavagistes. On sait comment le parti Républicain, pendant toute la durée de la guerre civile qui suivit cette sécession, fut le défenseur de l'Union et de l'autorité fédérale. Quand la guerre fut terminée, il n'avait survécu que peu du vieux parti Démocrate, mais ce qu'il y en avait resta toujours défenseur des droits des États contre les empiètements de l'autorité fédérale.

Formé pour résister à l'extension de l'esclavage et plus tard pour l'abolir, forcé par les circonstances à étendre l'autorité centrale plus qu'on n'y avait jamais songé auparavant, le parti Républicain, fait remarquer Bryce, avait maintenant épuisé son programme et accompli sa mission. Le but qu'il

s'était proposé au début était atteint, et il ne l'avait pas remplacé par des idées nouvelles. « Bien que des problèmes nouveaux fussent nés, le parti n'y proposait aucune solution. De même, le parti Démocrate avait rempli sa mission en défendant les droits des États du Sud et en critiquant les excès du pouvoir exécutif, mais il avait, lui aussi, évité d'attaquer de front les questions nouvelles qui avaient commencé de surgir depuis la guerre, et même des questions plus anciennes qui reparaissaient au-dessus des flots de la guerre maintenant rentrés dans leur lit. »

*
* *

Un demi-siècle est passé depuis la guerre civile. Les deux partis se sont maintenus l'un en face de l'autre, ayant toujours conservé les vieilles tendances : d'un côté, les Républicains penchant vers la centralisation du pouvoir que défendit Hamilton, de l'autre, les Démocrates maintenant le principe que chaque État a droit au maximum de l'indépendance compatible avec la défense nationale.

Ce n'est qu'en 1884 que les Démocrates ont pu revenir au pouvoir, lors de l'élection de M. Cleveland. Après une période de reprise Républicaine de 1888 à 1892, il fut réélu pour une nouvelle période. Puis de 1896 jusqu'à l'élection de M. Wilson en 1912, les Républicains étaient restés au pouvoir.

Lors de la première élection de M. Wilson il y a eu une scission dans le parti Républicain, M. Roosevelt s'étant porté comme candidat progressiste. Si je comprends bien la différence entre M. Roosevelt et M. Taft, dont il s'est séparé, c'est plutôt au point de vue de l'action dirigeante présidentielle qu'au point de vue des idées politiques, qu'ils ne s'entendent pas. M. Taft était un président qui fuyait plutôt qu'il ne cherchait des responsabilités agissantes. M. Roosevelt comme président les avait acceptées carrément. M. Taft était et voulait être un président « constitutionnel », comme le veulent les lois constitutives françaises. M. Roosevelt interprétait les lois constitutives des États-Unis autrement. Élève de Hamilton, pragmatique et énergique, il voulait enlever l'opinion publique au lieu d'en être le serviteur. Pour lui le public est un grand enfant qui ne demande qu'à suivre un maître résolu, actif et expérimenté. D'ailleurs, selon lui, ce fut pour cet objet que la Constitution accorda au Président quatre ans de pouvoir absolu. Celui qui n'accepte pas les obligations que ce pouvoir entraîne, d'après lui, en fausse le sens.

L'élection de 1912 aurait donné une majorité considérable aux Républicains, si cette scission ne les avait pas divisés. L'élection de 1916, au contraire, a donné à M. Wilson une majorité absolue considérable.

Les différences de parti, grâce à l'avènement de

trois nouveaux groupes politiques, les Socialistes, les Socialistes travaillistes et les Prohibitionnistes, avaient déjà dû commencer à se prononcer et se définir plus clairement, mais l'entrée dans la guerre actuelle des États-Unis menace maintenant de submerger complètement la plus grande des divergences entre Républicains et Démocrates. Quand, dans l'affaire du Vénézuéla, M. Cleveland prit une attitude qui aurait pu amener des complications internationales, cette attitude en ce qui concerne la situation intérieure des États-Unis ne comporta aucun changement de principes. On pouvait encore rester fidèle aux traditions Jeffersoniennes. Aujourd'hui la situation extérieure des États-Unis est aussi étroitement liée à la situation intérieure que parmi les belligérants Européens. Les mêmes raisons d'État déterminent l'action de tous les gouvernements, surtout la même nécessité de protéger la masse de la population contre l'action de petites minorités intéressées. On voit aux États-Unis poindre un « nouveau départ » dans l'évolution des partis. De M. Wilson dépend la tournure que prendra celui des Démocrates.

NOTE

sur la doctrine de Monroe telle que la comprend
M. Roosevelt.

M. Roosevelt dans son livre *l'Idéal américain* (Paris, 1910, 1^{re} éd., ann. 1897) explique avec sa verve habituelle sa manière de voir sur le principe posé par le Président Monroe dont il porte le nom.

« Les Etats-Unis, dit-il, ne devraient permettre à aucune des grandes puissances militaires de prendre de l'influence sur ce continent : ils ne devraient permettre à aucune de celles qui y ont des colonies, d'agrandir leurs possessions. Nous ne désirons pas nous mettre dans une situation qui nous forcera à imiter le système européen des armées nombreuses. Tout véritable patriote, tout homme ayant l'habitude de la politique devrait songer au jour où, sur le continent américain, il n'y aura plus trace d'influence européenne. Actuellement, il n'est pas nécessaire d'élèver la prétention qu'aucune puissance européenne n'occupe une parcelle quelconque du territoire américain ; mais cela deviendra nécessaire, si les partisans timides et égoïstes de « la paix à tout prix » prennent le dessus, et si les Etats-Unis ne réussissent pas à entraver dès le début les agrandissements européens sur ce continent.

« Il est donc important pour les Etats-Unis d'empêcher le développement de colonies européennes dans l'hémisphère occidental. Cela est également important pour tous les peuples de l'hémisphère occidental. En mettant

les choses au mieux, les habitants d'une colonie sont dans un état d'engourdissement et de gêne. En mettant les choses au pire, l'établissement d'une colonie entrave le développement de l'esprit patriotique. Il se peut que, dans un avenir éloigné, tous les peuples de langue anglaise s'unissent en une sorte de confédération. Quelque désirable que cela puisse être, dans les conditions actuelles des choses, ce n'est qu'un rêve. A l'heure présente, le seul espoir pour une colonie qui désire atteindre son plein développement moral et intellectuel, est de former un Etat indépendant ou de se joindre à un Etat indépendant. Aucune colonie anglaise n'est actuellement sur le pied d'égalité avec la mère-patrie. Tant que les Canadiens seront des colons, ils occuperont une situation inférieure à celle de leurs cousins, soit en Angleterre, soit aux Etats-Unis. Au fond, l'Anglais méprise le Canadien, comme il méprise, très justement d'ailleurs, quiconque admet sa propre infériorité. D'autre part l'Américain, très justement aussi, considère le Canadien avec cette bienveillante condescendance que ressent toujours l'homme libre pour celui qui ne l'est pas. Nous avons eu l'année dernière un exemple amusant de l'attitude des Anglais envers le Canada. C'était après le fameux *fiasco* de lord Dunraven, lorsque le yachtman canadien, Rose, voulut concourir pour la coupe America. Les journaux anglais refusèrent de l'admettre, donnant comme seule raison qu'un Canadien n'était pas un Anglais et n'avait pas droit aux privilèges anglais. Dans leurs commentaires, la plupart d'entre eux manifestèrent pour les Américains une antipathie qui était presque de la haine. Leurs sentiments envers les Canadiens n'étaient pas antipathiques. Ils étaient dédaigneux.

« Une colonie, même dans les conditions les plus favorables, est donc dans une situation fautive. Mais sa situation est encore pire si, dans la région où elle se trouve, la race colonisatrice est obligée de faire travailler des

racés inférieures. La conquête et la colonisation de la Jamaïque par les Anglais n'a amené aucune amélioration au point de vue de la race. La Jamaïque est simplement devenue une île peuplée de nègres, avec un avenir à peu près semblable à celui de Saint-Domingue. La Guyane anglaise, quoique bien administrée, n'est qu'une colonie où quelques centaines ou quelques milliers de blancs occupent les situations supérieures, tandis que la masse de la population est composée d'Indiens, de Nègres et d'Asiatiques. Une telle colonie, considérée au point de vue de son avenir, renferme moins de germes de véritable progrès qu'un Etat comme le Vénézuéla ou l'Equateur. La plupart des Républiques sud-américaines ont un passé misérable et sanglant ; mais elles ont des chances de se développer, après bien des tribulations et des souffrances, et d'aboutir à une civilisation aussi complète et aussi stable que celle d'une puissance européenne comme le Portugal. De telles chances n'existent pas pour une colonie tropicale américaine dépendant d'une race de l'Europe du Nord. Il est de l'intérêt de la civilisation que les Etats actuels des deux Amériques se développent suivant leur tendances personnelles, et si, d'un côté l'immigration européenne est désirable, d'un autre côté, il serait très regrettable qu'un de ces Etats tombât sous l'autorité d'une puissance européenne » (p. 117 et suiv.).

Ailleurs, sur le même sujet, M. Roosevelt dit : « Les Etats-Unis devraient se décider à adopter une ligne de politique bien définie. Des gens inintelligents disent que la doctrine de Monroe est passée de mode, sans prendre la peine de comprendre ce qu'elle est. En réalité, abandonner cette doctrine serait amener un désastre écrasant. Dans son essence, la doctrine de Monroe revient à dire que nous ne permettrons pas à des puissances militaires étrangères de prendre pied chez nos voisins d'Amérique pour, selon toute probabilité, diri-

ger de là une attaque contre nous. Nous devons donc nous déterminer à garder et à défendre le Canal de Panama et ses abords, à maintenir l'ordre et à sauvegarder la civilisation dans les territoires adjacents à la mer des Antilles, et veiller à ce qu'aucun de ces territoires, petits ou grands, ne soit envahi par une nation de l'Ancien Continent qui se servirait de lui contre nous. Le devoir primordial, naturellement, est d'assurer des conditions de vie possibles au Mexique. Tolérer les conditions où se débat le Mexique depuis cinq ans, c'est offrir une prime à toute intervention européenne ; car, lorsque nous manquons à notre devoir envers nous-même, envers les Mexicains honnêtes et respectueux des lois et envers tous les Européens étrangers établis au Mexique, nous ne pouvons espérer échapper d'une façon durable aux conséquences de notre faiblesse. » (*Le Devoir de l'Amérique en face de la guerre*. Paris, 1917, p. 63.)

NOTE

sur la politique coloniale des États-Unis.

M. Coolidge expose les considérations diverses qu'a soulevées à l'étranger la politique de colonisation des États-Unis : « A la théorie qui voulait que l'acquisition de possessions coloniales fût contraire à la politique traditionnelle des États-Unis, on répondait de deux manières : ou bien, tout en l'admettant, on jugeait que le temps était venu de procéder à un changement ; ou bien l'on niait qu'elle fût exacte historiquement. Suivant les défenseurs de cette seconde idée, le développement du pays s'est fait surtout par voie de colonisation. Dès l'origine, les États-Unis ont été une puissance à expansion rapide ; chaque génération en a étendu le territoire ; bien plus, ils ont à plusieurs reprises occupé des pays qui furent pour eux de véritables colonies, car les habitants n'y possédaient pas l'autonomie.

« L'inconvénient principal de cette thèse est qu'elle néglige une différence essentielle entre les acquisitions des États-Unis avant et après 1898. On veut bien accorder que dans les deux cas on est en présence d'un même élan d'expansion, et que la seconde partie en suit naturellement la première : mais il n'en subsiste pas moins une distinction fondamentale entre les deux mouvements. Avant la guerre avec l'Espagne, tous les territoires acquis par les Américains étaient situés dans des régions favorables à la colonisation par les blancs.

Quel que fût le caractère distinct de leurs habitants à l'époque de l'occupation, il ne devait pas tarder à disparaître sous l'afflux d'une population américaine semblable à celle des États plus anciens. Un gouvernement militaire ou même « territorial » n'était donc qu'une mesure temporaire, adoptée pour une période de transition ; ces annexions récentes devaient bientôt se trouver sur le même pied que les plus vieux territoires de l'Union. La seule exception à ce principe fut faite pour l'Alaska, que son climat inhospitalier empêchait, et empêchera peut-être toujours, d'avoir une population suffisante pour former un État indépendant. Mais lorsqu'une possession n'est privée de l'autonomie que par l'insuffisance du chiffre de sa population, on n'est pas en présence de redoutables problèmes politiques. Il en est tout autrement quand il s'agit de pays déjà peuplés par des groupes denses d'indigènes, étrangers aux Américains par leur langue et leur civilisation : on ne peut plus s'attendre à un triomphe rapide des idées anglo-saxonnes, ou à une métamorphose de la population par une immigration suffisante d'Américains. Si ces peuples vivent sous les tropiques et appartiennent à des races qui pendant des siècles resteront incapables de se gouverner et de respecter l'ordre, il sera vain d'appliquer le vieux système ; il échouera.

« Dans le passé le peuple américain s'est rendu compte de cette distinction, et s'y est conformé. Plus d'une fois il a montré de la répugnance à posséder des dépendances étrangères.

« Que l'on prenne, par exemple, l'histoire de ses rapports avec Libéria : en 1820, une bande de nègres envoyés par la Société américaine de colonisation s'établit sur la côte occidentale de l'Afrique ; les États-Unis ne s'occupèrent pas officiellement de l'affaire, sauf quand le gouvernement expédia à ses frais des approvisionnements aux colons pour les empêcher de mourir de

faim. Or, en 1837, ces nègres se formèrent en république, et dix ans plus tard prirent le titre d'Etat souverain, mais les Etats-Unis, par suite de l'hostilité du Sud, contre les nègres affranchis, ne reconnurent pas cet Etat jusqu'en 1862, après le début de la guerre de Sécession. On aurait pu s'attendre à voir les Américains maintenir une sorte de protectorat sur la petite république noire. Ils eurent à intervenir en sa faveur auprès de certaines puissances dans une de ces occasions en 1884, le secrétaire d'Etat Frelinghuysen parla même d'« une parenté quasi paternelle » ; mais le code international ne reconnaît pas cette espèce de parenté. On ne saurait dire que les Américains verraient avec indifférence une annexion forcée de Libéria par une puissance européenne, mais il n'est pas probable qu'ils s'opposeraient à ce qu'on fit, sans eux, un arrangement à l'amiable ; et dans ces dernières années ils ne se sont pas montrés disposés à se mêler aux affaires d'Afrique. De même le Sénat refusa de ratifier les traités qui annexaient Saint-Thomas (1867) et Saint-Domingue (1870), et le président Cleveland retira le traité d'annexion d'Hawaï (1893).

« Dès le début de la guerre avec l'Espagne, ces choses changèrent. Hawaï fut annexé en 1898 ; à la fin de l'année, la paix de Paris assurait aux Etats-Unis Porto-Rico, les Philippines et Guam dans les îles Mariannes. En 1890, à la suite d'un traité conclu avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne, les Américains acquirent l'île de Tutuila et ses dépendances (dans les îles Samoa) pour en faire une station navale. En 1902 il conclurent un arrangement pour l'achat des Antilles danoises, mais ce traité ne fut pas ratifié par le Sénat du Danemark. En 1903 ils obtinrent de la république toute nouvelle de Panama la possession de fait d'une bande de territoire de chaque côté du futur canal de l'isthme. En 1906, le Gouvernement de Cuba ayant sombré dans une insur-

rection, des troupes américaines débarquèrent dans l'île. »

Les Etats-Unis sont ainsi devenus une puissance coloniale (A. C. Coolidge, *Les Etats-Unis, Puissance mondiale*. Trad. franç. Paris, 1908, p. 156 et suiv.).

NOTE

sur la préparation militaire et navale recommandée par M. Roosevelt.

M. Roosevelt, champion de la création, pour les Etats-Unis, d'une grande force armée, expose ses idées à ce sujet de la façon suivante : « Il y a deux nécessités immédiates auxquelles nous devons faire face : 1° c'est que notre marine devienne dans le plus bref délai possible la seconde du monde, comme développement et comme puissance. Nous n'avons pas besoin qu'elle soit la première, parce que la Grande-Bretagne n'est pas une puissance militaire, et parce que nos relations avec le Canada sont sur une telle base d'amitié permanente qu'un conflit n'est pas à prévoir. Mais l'Empire britannique ne pourrait que rester « neutre », si nous étions engagés dans quelque guerre avec une grande puissance européenne ou asiatique ; 2° notre armée régulière doit être augmentée, jusqu'à contenir au moins un quart de million d'hommes, avec de grandes réserves pouvant être amenées, de suite, dans les rangs, au cas d'une soudaine attaque contre nous. Des précautions doivent être prises relativement au nombre des officiers ; au point de vue administratif, il faut combiner une efficacité aussi grande que possible avec une économie rigide qui commencerait par la suppression de beaucoup de postes militaires et maritimes inutiles.

« Les pacifistes professionnels, qui ont travaillé si activement à déshonorer le nom américain (et qui, par

la même occasion, se sont montrés les tristes alliés et les instruments du mal triomphant), feraient bien d'admettre ce fait élémentaire, que le seul moyen nous permettant de vivre en paix avec les autres nations est de développer notre force de façon à pouvoir défendre nos propres droits. Par-dessus tout, ils devraient constater qu'une démocratie, plus que tout autre gouvernement humain, a besoin de se préparer d'avance à la guerre, si elle veut la paix. Quand il s'agit pour une nation de se défendre, l'entraînement militaire universel, et, en cas de besoin, le service militaire universel, représentent la plus haute manifestation de l'idéal démocratique dans un gouvernement.

« Notre président Jefferson avait déclaré jadis que « la paix était sa passion », et son refus d'autoriser le pays à se préparer en vue de la guerre nous a valu des fruits bien amers pendant la guerre de 1812. Mais du moins il a su tirer profit de la leçon qui lui était ainsi donnée. En 1813, il écrivait à Monroe : « Nous devons entraîner et enrôler la totalité de nos citoyens mâles, et faire « entrer d'une façon régulière l'instruction militaire « dans l'éducation des collèges. Nous ne serons jamais « en sûreté tant que cette réforme ne sera pas accomplie. »

« En 1814, il alla plus loin encore. « Je pense, dit-il, « qu'il est maintenant évident que nous ne pouvons « nous défendre qu'en faisant de chaque citoyen un soldat. »

« Le président Monroe, dans son discours au Congrès du 3 décembre 1822 (il y a juste quatre-vingt-treize ans) s'est servi d'expressions qui, sans en changer un seul mot, pourraient s'appliquer aux besoins, beaucoup plus urgents, d'aujourd'hui. Il disait :

« L'histoire des dernières guerres en Europe démontre « qu'aucun système de conduite, si correct soit-il en « principe, ne peut protéger les puissances neutres

« contre les injustices des belligérants ; que la vue d'une
« nation sans défense et trop éprise de paix est une
« invitation très instante à la guerre, et qu'il n'y a aucun
« moyen d'éviter cette guerre si ce n'est d'être toujours
« prêts à l'affronter. Mais s'il est, sur la terre, un
« peuple qui doit être de tout temps spécialement pré-
« paré à défendre les droits dont il jouit, ce peuple est,
« sans aucun doute, celui des Etats-Unis. »

« A l'heure présente, la question la plus importante pour notre nation est celle de la préparation. Et, tout d'abord, nous devons nous préparer contre la guerre. Naturellement cette préparation contre la guerre doit s'accompagner d'une préparation appropriée de nos forces sociales et industrielles en temps de paix. L'Allemagne, qui est, pour les autres nations, le modèle type en ce qui concerne les choses pratiques, nous l'a montré. De plus, il ne peut y avoir aucune préparation matérielle, en temps de paix ou de guerre, qui ne s'appuie sur une préparation morale et spirituelle. Il faut d'abord préparer l'âme et l'esprit afin de préparer le corps, car la culture corporelle ne forme ni l'esprit ni l'âme. J'ajouterai que ces différentes sortes de préparations agissent réciproquement l'une sur l'autre dans la vie des peuples aussi bien que dans celle des individus. »
(*Le Devoir de l'Amérique en face de la guerre*. Paris, 1917, p. 71 et suiv.).

Ces observations de M. Roosevelt ont été publiées pendant la guerre actuelle. M. Roosevelt n'a pas donné des détails sur la préparation morale et spirituelle qu'il envisage, se bornant à invoquer l'exemple de l'Allemagne.

NOTE

sur la question des Philippines.

Hésitations d'opinion dans le parti Républicain.

Sur la question des Philippines l'opinion des hommes réfléchis aux Etats-Unis est très divisée. M. Elihu Root, un des hommes les plus écoutés et qui méritent de l'être, s'est exprimé sur les devoirs des Américains vis-à-vis des Philippines dans un sens qui semble représenter en thèse générale la tendance du parti Républicain.

« Rien, dit-il, n'est plus susceptible d'égarer qu'un principe mal appliqué... La doctrine que le Gouvernement dérive ses pouvoirs légitimes du consentement des gouvernés était applicable aux conditions pour lesquelles Jefferson l'a écrite et au peuple auquel elle s'appliquait. Elle est vraie où le peuple est capable et désire maintenir le gouvernement *légitime*... »

M. Root se sert du mot *just*, mais il n'explique pas ce qu'il entend par ce mot, ni qui a le droit de déterminer ce qui est *just* contre les autres qui ne seraient pas du même avis. Je le traduis par *légitime*. Un terme comme l'autre préjuge la question. Il ajoute, il est vrai, « et qui peut et désire rendre une décision libre, intelligente et efficace quant à ceux qui devraient gouverner ».

« Le Gouvernement », affirme M. Root, et par cela il veut dire sans doute le *droit de gouverner*, « ne dépend pas du consentement. Les droits immuables de justice et

d'humanité exigent que les peuples aient un gouvernement, que les faibles soient protégés, que la cruauté et l'immoralité (lust) soient restreintes, qu'il y ait ou non consentement ».

Quand il réfléchit sur les millions d'êtres humains qui ont vécu sous le régime de la force, ignorants de tout autre sort, ne connaissant la vie que comme la connaissent les bêtes apprivoisées, sans aucun sens du progrès, sans initiative ou capacité de s'élever, acceptant avec soumission l'injustice, la cruauté et l'ignorance et la brutalité, il ne peut penser que le remplacement d'un gouvernement d'oppression brutale par un régime extérieur d'ordre et de liberté individuelle, un règlement qui les mènera sur la voie du progrès politique et sociale, constitue une violation du principe de Jefferson ou se trouve en contradiction avec les exigences de la liberté ou de l'humanité. (*Military and Colonial Policy of the United States*. Harvard University Press.)

Il faut conclure que M. Root ne ferait pas partie de ceux qui veulent tout simplement abandonner les Philippines.

Sans examiner la question qu'envisage M. Root, M. Roosevelt conclut au contraire à l'abandon pur et simple.

« Le Gouvernement actuel, dit-il, fut élu sur sa promesse de rendre la liberté aux îles Philippines. Nous devons tenir cette promesse. Durant les cent dernières années aucun peuple n'a rendu à un autre peuple un service plus important que celui que nous avons rendu aux Philippines, et ensuite à Cuba. En février 1909, lorsque notre flotte revenait de son voyage autour du monde, les Etats-Unis étaient, au point de vue militaire, et surtout au point de vue naval, assez fort pour qu'aucune Puissance n'osât s'aventurer à nous léser. Dans telles circonstances nous pouvions garder les îles

Philippines et continuer notre œuvre. Mais, depuis, nous avons, relativement aux autres Puissances, reculé incalculablement au point de vue militaire. Nous sommes beaucoup moins capables de nous défendre. J'ajouterai que nous avons promis l'indépendance aux Philippines dans un avenir immédiat, et que nous avons continué jusqu'ici à les maintenir sous une autorité, d'ailleurs très débile. Une telle indécision dans notre conduite internationale montre que notre peuple ne devrait pas se charger du gouvernement d'une colonie éloignée, d'abord pour des raisons militaires et aussi à cause de la nécessité de tenir les promesses qui ont été faites. Quittons donc les îles Philippines. Comme elles souhaitent notre départ, nous sommes quittes de toute obligation morale vis-à-vis d'elles et nous ne serons jamais obligés, en quelque circonstance que ce soit, de les défendre contre les autres nations. » (*Le devoir de l'Amérique en face de la guerre*. Paris, 1917, p. 195 et suiv.).

CHAPITRE III

RÔLE DU PRÉSIDENT

Ironie de Wilson sur la Présidence. — Son livre sur le gouvernement des Etats-Unis. — Développement des pouvoirs du Président. — John Adams sur la complication des « balances ». — Modifications pratiques dénaturant l'objet constitutionnel. — Président responsable devant le peuple directement. — Le choix des candidats. — Tendances actuelles. — Le veto. — Méfiance du Congrès. — Le peuple tient à conserver la puissance du Président comme frein vis-à-vis des combinaisons d'intérêts.

Note sur l'autocratie et la faculté de déclarer la guerre.

« Comme l'a finement dit un critique, notre système est essentiellement astronomique. L'utilité d'un président se mesure non d'après ses services, mais d'après les mois du calendrier. On compte que, s'il est bon, il le sera pendant quatre ans. Il faut qu'un premier ministre garde la faveur de la majorité, un président n'a qu'à rester vivant. »

C'est M. Wilson lui-même que je cite et qui cite cette ironie.

Quand il n'avait qu'une trentaine d'années, il a publié un volume sur le gouvernement central selon la constitution et la pratique des États-Unis. C'était un livre de sévère et courageuse critique.

Une traduction française a paru en 1900 avec une préface spéciale de l'auteur lui-même dans laquelle il fait remarquer que, depuis qu'il avait écrit le livre, vers 1882¹, la modification de principes politiques, dans l'économie constitutionnelle des États-Unis, la plus importante à noter est due à l'influence exercée sur la présidence par la guerre espagnole de 1898. Une conséquence de cette guerre avait été l'entrée des États-Unis dans la mêlée des affaires extérieures et dans les complications de gouvernement de territoires éloignés, ce qui a considérablement favorisé, pour le Président, l'occasion de s'attribuer les fonctions d'un *leader*. Lorsque les relations extérieures tiennent une place importante dans la politique d'une nation, l'Exécutif qui les dirige augmente ses pouvoirs. « Incontestablement, continue-t-il, le Président des États-Unis est aujourd'hui (1900) à la tête des affaires comme aucun président ne l'a été depuis le premier quart du XIX^e siècle, lorsqu'il fallait tout d'abord régler les relations extérieures du pays. Il ne faut pas s'étonner aujourd'hui si tous les discours du Président sont imprimés et lus mot par mot. De son choix, de son caractère, de son expérience dépendent quelques-unes des solutions les plus importantes de l'avenir. Le gouvernement des dépendances est pour la plus grande partie entre ses mains. » Et déjà il remarque que

1. *Le gouvernement congressionnel*, traduction française sur la 13^e édition, revue par l'auteur, Paris, 1900.

des effets intéressants peuvent découler des changements qui ont donné au Président tant d'initiative effective.

En 1814, John Adams avait écrit : « Y a-t-il dans l'histoire une constitution plus compliquée de balances que la nôtre ? En premier lieu, dix-huit¹ États et quelques territoires contrebalancent le gouvernement national ; en deuxième lieu, la Chambre des Représentants contrebalance le Sénat ; et le Sénat contrebalance la Chambre. En troisième lieu, l'autorité exécutive contrebalance, dans une certaine mesure, l'autorité législative. En quatrième lieu, le pouvoir judiciaire contrebalance la Chambre, le Sénat le pouvoir exécutif et les gouvernements d'États. En cinquième lieu, le Sénat contrebalance le Président dans toutes les nominations aux fonctions publiques et dans tous les traités. En sixième lieu, le peuple tient dans ses mains la balance contre ses propres représentants, par des élections biennales. En septième lieu, les législatures des différents États contrebalancent le Sénat par des élections sexennales. En huitième lieu, les électeurs secondaires contrebalancent le peuple dans le choix du Président. Il y a là une complication subtile de contrebalances qui, autant que je m'en souviens, est une invention à nous, et qui nous est particulière »².

1. Aujourd'hui quarante-huit.

2. John Adams : Works, vol. VI, p. 467. (Lettre à John Taylor.)

Devant cette complication de balances on comprend la difficulté de changer quoi que ce soit dans la constitution écrite. Il en est résulté que l'évolution gouvernementale a procédé par l'adoption d'une série de fictions commodes qui permettent de conserver les formes sans obéir laborieusement à l'esprit de la Constitution. « Il paraîtrait, disait M. Wilson, qu'aucune force moins puissante qu'une révolution ne pourrait maintenant mettre en mouvement le mécanisme compliqué de l'article 5¹ qui vise la révision formelle de la Constitution. Il faudrait un tel mouvement d'opinion extraordinaire pour entraîner les deux tiers de chacune des Chambres du Congrès et la population de trois quarts des États². »

Par conséquent on a dû avoir recours à des moyens extra-constitutionnels pour modifier le système fédéral là où l'équilibre des pouvoirs était trop délicat pour être pratique.

La manière de choisir les présidents en est un exemple. « La différence entre le mode actuel et le mode constitutionnel, ajoutait M. Wilson, c'est celle qui existe entre un choix idéal sans esprit de parti et un choix fait sous l'influence des partis, c'est la différence entre un choix fait par des électeurs indépendants, libres de toute promesse, agissant séparément dans les États et un choix fait par une Convention nationale de parti. Notre Exé-

1. Appendice, p. 212.

2. Wilson. *Le gouvernement congressionnel*, Paris, 1900, p. 262.

cutif, comme les pouvoirs exécutifs de France et d'Angleterre, est bien choisi par une Assemblée représentative et délibérante ; mais en Angleterre et en France le choix est contrôlé par une législature permanente, tandis qu'ici il est fait par une Assemblée choisie *ad hoc*, Assemblée qui cesse d'exister dès que le but est atteint. En Angleterre le Cabinet tout entier est pratiquement électif. Les Chambres françaises élisent, suivant certaines formes, le Président chef titulaire du gouvernement, et le Président prend en considération la volonté de la Chambre quand il nomme le premier ministre, chef actif du gouvernement, qui, à son tour, s'entoure de collègues ayant la confiance de la législature. Aux États-Unis, au contraire, le Président est élu par une Assemblée représentative qui n'a rien à faire avec lui après son élection, et le Cabinet est approuvé par une autre Chambre représentative, qui n'a plus aucun rapport direct avec lui après sa nomination. Dans la pratique les électeurs chargés d'élire un président ne sont que les agents de Conventions nationales. Cela constitue plus qu'un amendement au système constitutionnel, qui voulait que tous les électeurs fussent ce que furent les premiers « électeurs », soit des hommes hautement dignes de confiance et qui avaient carte blanche pour voter après leur élection, chacun selon sa volonté¹. »

1. *Ibid.*, p. 263 et suiv.



Dans le choix d'un candidat à la présidence des États-Unis, les qualités d'un homme parlementaire, l'éloquence et même l'influence d'un sénateur ou d'un membre de la Chambre des Représentants ne paraissent jamais avoir exercé une influence déterminante.

« Nous sommes trop portés à croire, ajoute M. Wilson, que tout homme de bon sens et énergique peut faire de suite et sans préparation le métier de législateur ou d'administrateur. Cependant personne ne s'imagine que le commerce des tissus ou de la quincaillerie, ou même que le métier de savetier peut être fait avec succès par d'autres que ceux qui en ont fait, péniblement et sans rien gagner, l'apprentissage, et qui se sont consacrés à se perfectionner comme commerçants ou comme savetiers. La législation, pense-t-on, est au contraire, à la portée de tous les hommes arrivés à leur majorité et doués d'un peu de finesse, un avocat peut s'occuper de législation sans abandonner sa clientèle, et tout jeune homme intelligent peut facilement acquérir l'art de faire des lois. L'Administration est confiée à un ancien soldat, à un ancien diplomate ou à un politicien populaire : et l'on croit que ces hommes naissent administrateurs. Et ainsi tous les citoyens peuvent se flatter de l'espoir qu'ils sont nés pour être can-

didats à la présidence !... Si la Convention présidentielle choisit un membre du Congrès, elle ne le choisit pas à cause de son expérience au Congrès, mais parce qu'elle lui suppose des talents qu'il n'a pas eu à déployer au Congrès... Les hommes dont la renommée n'est due qu'à des lauriers gagnés au Congrès ont rarement eu du succès dans leur candidature à la présidence. Washington était un soldat, Jefferson ne joua qu'un rôle bien effacé dans les débats parlementaires, Monroe était diplomate. »

Or, depuis quelque temps, on a pu observer une tendance à faire du poste de gouverneur des principaux États la fonction qui fournit l'expérience la plus apte à former des hommes capables d'exercer celle de la présidence. Dans les gouvernements de Cabinet, une longue carrière au Parlement assure au moins un long contact avec la pratique du gouvernement. Aux États-Unis, il n'y a pas ces rapports intimes entre les fonctions du pouvoir législatif et celles de l'Exécutif. Cet avancement de l'administration d'un seul État à la sphère plus vaste de l'administration fédérale est d'ailleurs en harmonie avec le plan général de la Constitution. « Les occupations du Président, très importantes quelquefois, ne s'élèvent guère, dit M. Wilson, le plus souvent au-dessus de la routine. La plupart du temps, il ne s'agit que d'administration, d'obéissance pure et simple aux indications des maîtres de la politique, c'est-à-dire des Comités

permanents. Si le droit d'opposer son veto ne faisait pas de lui une partie de la législature, le Président pourrait facilement n'être qu'un fonctionnaire permanent, le premier employé dans un système de fonctions civiles hiérarchisées avec soin et réglées d'une manière si impartiale que le plus jeune employé, en passant par la série des avancements, pourrait s'élever jusqu'à la première magistrature. Il fait plutôt, en effet, partie du mécanisme administratif que du mécanisme politique du gouvernement, et ses devoirs demandent plutôt de l'apprentissage que du génie. Si l'on pouvait trouver, dans les fonctions civiles des États, une position inférieure dans laquelle on formerait mieux des hommes pour les fonctions présidentielles, les États auraient de meilleurs gouverneurs, l'Union de meilleurs présidents et on aurait suppléé à l'un des besoins les plus importants que la Constitution avait oubliés, le besoin d'une méthode spéciale pour former des administrateurs fédéraux... On peut considérer comme un réveil du sens commun, le désir réel que montre maintenant la nation de former et de préparer les présidents dans des postes inférieurs mais similaires. »

*
* *

Après son élection, le Président, « avec le consentement et après avis du Sénat », nomme ses ministres.

Dans le choix il est tenu à une grande prudence, car de ce choix, pour lequel il est responsable, dépend le succès de son administration. M. Wilson lui-même a tracé la justification de l'immense responsabilité qui incombe au Président pendant la durée de cette administration comme conséquence de ses pouvoirs si étendus.

« Afin de faire marcher votre commerce avec la rapidité et le succès que vous désirez, dit-il, vous êtes obligé de vous fier sans arrière pensée à votre principal employé, de lui donner les moyens de vous ruiner, parce que vous lui fournissez ainsi des motifs de vous servir. Sa réputation, son honneur ou sa honte, toutes ses espérances commerciales dépendent de votre succès. La nature humaine est à peu près la même dans le gouvernement que dans le commerce. Le pouvoir et la responsabilité sont les éléments essentiels d'un bon gouvernement. Le sentiment de la plus haute responsabilité, les sentiments nobles et élevés que nous donne la confiance des autres envers nous, la conscience d'être dans une position officielle tellement en vue que l'accomplissement fidèle du devoir sera nécessairement reconnu et récompensé, tandis que tout abus de confiance sera découvert et châtié, — voilà les influences, les seules influences qui produisent des hommes d'État pratiques, énergiques et intègres. »

*
* *

C'est surtout à son droit de veto que le Président doit sa puissance. Ce droit le rend puissant comme membre de la législature, et pas seulement comme chef titulaire de l'Exécutif.

Une description des fonctions présidentielles serait bien incomplète si je ne donnais pas sur ce droit de veto quelques détails explicatifs. Je puis dire qu'en Amérique, au lieu de trouver ce droit despotique et en conflit avec les mœurs démocratiques, on l'envisage de plus en plus comme une protection pour la démocratie contre une législation tendancieuse de faction ou de classe qui semble inséparable des institutions parlementaires.

Dans tous les États constitutionnels c'est la signature du Chef de l'État qui donne à une loi sa force exécutoire. Or quand un projet voté par les Chambres lui est représenté, libre à lui de le signer ou de refuser de le signer. Dans ce dernier cas, selon la Constitution des États-Unis, le Président le renvoie dans les dix jours à la Chambre d'où il émane en faisant connaître les motifs de son refus. Si les deux Chambres reprennent de nouveau le projet et le votent avec une majorité des deux tiers dans chaque Chambre, il obtient la force légale d'une loi sans que la signature du Président y soit apposée. Lorsque le projet ne réunit pas cette majorité, il est rejeté.

Le Président par le fait sait quand il serait possible de rencontrer l'opposition de deux tiers des deux Chambres. D'ailleurs, il ne refuserait de signer que des projets qui ont été mal étudiés ou qui ne représentent pas à son avis le sentiment national dont il est, pendant sa présidence, le gardien choisi directement par un vote (comme nous l'avons vu) indépendant de celui du Parlement.

Or, au risque de répéter dans une certaine mesure ce que j'ai dit déjà, j'insiste sur ce point que, au lieu d'exciter le mécontentement du peuple en résistant aux décisions de ses représentants, un président conquiert le plus souvent de la popularité en faisant de son droit de veto un usage juste et courageux. Une telle attitude de sa part dénote de la fermeté, montre qu'il a une ligne de conduite et qu'il n'hésite pas à la suivre. « La nation, dit Bryce, a souvent de bonnes raisons de se défier du Congrès, qu'elle sait capable d'obéir aux plus mauvaises influences privées et de se laisser entraîner par les bruyantes factions du dehors. Elle est portée à considérer l'homme de son choix comme un protecteur contre le Congrès. Le refus motivé du Président fut proposé, en effet, par la Convention de 1787 dans le but de protéger la Constitution et en particulier le pouvoir exécutif contre les empiètements du Congrès. Le Président a été amené à s'en servir chaque fois que le besoin s'en est fait sentir pour combattre toutes mesures

qu'il juge dangereuses, soit dans leur principe, soit dans leurs résultats probables ¹. »

*
* *

Le succès de l'institution du veto, continue Bryce, paraît s'expliquer par deux raisons. La première est que le Président, étant un magistrat électif et non héréditaire, est responsable devant le peuple dont il tient directement ses pouvoirs. Il constitue un organe destiné à corriger la précipitation et le manque de réflexion des représentants parlementaires que les auteurs de la Constitution ont estimés être les plus redoutables de leurs défauts. Il a surtout la mission de réfréner des tendances, dont l'expérience a révélé le péril, à céder aux injonctions de groupes d'électeurs ou à leurs convoitises personnelles. La seconde raison est que le veto ne produit d'effet qu'à la condition pour le Président de réunir dans chacune des Chambres du Congrès une minorité de plus d'un tiers. Il trouve dans une minorité de cette importance, partageant sa responsabilité, un encouragement à résister aux menaces de la majorité.

1. Bryce, *La République Américaine*, vol. I, p. 95.

NOTE

sur l'autocratie et la faculté de déclarer la guerre.

Une autocratie, dit Littré, est le gouvernement d'un seul ; un autocrate est un souverain dont la puissance n'est soumise à aucun contrôle légal.

C'est, sans doute, au point de vue de la faculté, sans contrôle parlementaire, de déclarer la guerre que M. Wilson plus particulièrement se sert du terme « autocratique », bien qu'il envisage évidemment aussi le caractère général de la constitution allemande qui confère à l'Empereur le choix du chancelier et des ministres avec des pouvoirs administratifs devant lesquels les représentants élus par son peuple sont impuissants.

Or, d'après l'article 11 de la Constitution Impériale allemande (Reichs-verfassung), l'Empereur « représente l'Empire au point de vue du droit international ; il déclare la guerre et conclut la paix au nom de l'Empire... » Pour une déclaration de guerre au nom de l'Empire, toutefois, le consentement du Conseil Fédéral (Bundesrat) est obligatoire à moins d'attaque sur le territoire impérial ou sur ses côtes.

L'article 63 ajoute que la force armée entière de l'Empire constitue une armée unique qui, en temps de guerre comme en temps de paix, se trouve sous les ordres de l'Empereur.

Entre parenthèses je fais remarquer une chose que personne ne semble jusqu'ici avoir signalée, c'est que

les dires mensongers quant aux attaques d'aviateurs français sur territoires allemands, allégués dans la déclaration de guerre à la France, ont pu avoir été inventés pour échapper à l'obligation d'avoir le consentement du Conseil Fédéral.

La loi constitutionnelle autrichienne, article 5, accorde à l'Empereur « le commandement supérieur de la force armée ; il déclare la guerre et fait la paix ».

Le statut fondamental du Royaume d'Italie (art. 5) confère au Roi le commandement de toutes les forces de terre et de mer. Il « déclare la guerre, fait les traités de paix ».

La Constitution des Pays-Bas (art. 56) impose au souverain une restriction : il déclare la guerre, mais « il en donne immédiatement connaissance aux deux Chambres des Etats généraux et leur fait en même temps les communications qu'il juge compatibles avec les intérêts et la sûreté de l'Etat ».

La loi constitutionnelle française (art. 9) va bien plus loin, interdisant au chef de l'Etat « de déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des deux Chambres ».

D'après les principes constitutionnels anglais, la faculté de déclarer la guerre et de conclure la paix sont la prérogative de la Couronne. Ce pouvoir de la Couronne est exercé par les ministres du souverain qui ont l'approbation parlementaire et sont responsables devant les électeurs.

Enfin l'article 2, section 2, de la Constitution des Etats-Unis, constitue le Président chef suprême de l'armée et de la marine, mais réserve au Congrès seul (art. 1^{er}, sect. 8) le pouvoir de déclarer la guerre.

CHAPITRE IV

POLITIQUE ÉTRANGÈRE : GRANDES LIGNES ET PRINCIPES

Discours d'adieu de Washington. — Son importance. — Guerre de Cuba. — Annexion des Philippines. — Wilson, comme tous ses prédécesseurs a cherché ses inspirations dans « le discours d'adieu ». — Doctrine de Monroe, corollaire à cette politique de détachement. — Objet et origine de la Doctrine. — Canning et Rush. — Jefferson et Madison consultés. — Opinions favorables à une entente avec la Grande-Bretagne. — Olney et le Venezuela. — Roosevelt sur la Doctrine de Monroe. — Canal de Panama. — Résolutions du Sénat. — Annexion des Philippines, une modification. — La guerre actuelle. — Anxiété quant à la perte possible de la suprématie maritime de l'Angleterre. — Effet de la déclaration de guerre sur le continent américain.

Note sur l'impérialisme aux Etats-Unis.

Note sur les immigrants étrangers.

Note sur les relations entre les Etats-Unis et le Japon.

Note sur les Etats-Unis et la Chine.

On parle souvent du célèbre « discours d'adieu » de Washington. On en cite des fragments. De temps en temps, on en torture le texte pour y trouver des arguments plus ou moins éloignés de sa vraie teneur. Pendant un siècle, en fait, il a servi de règle de conduite à tous les présidents.

Base de la politique étrangère américaine, il reste le vrai point de départ de toute étude sur cette politique. De son texte, si simple, si clair, si solennel qu'il serait superflu de chercher à le présenter sous une autre forme que la sienne propre, je traduis les parties essentielles de ce travail : « Ici, peut-être, dit Washington, je devrais m'arrêter ; mais le souci de votre bien-être qui ne pourra cesser qu'avec mes jours, ainsi que l'appréhension du danger, laquelle découle de ma sollicitude pour vous, me poussent en cette occurrence à soumettre à votre attention, en vous recommandant de les peser fréquemment, quelques pensées qui sont le résultat de beaucoup de réflexion et d'observations et qui m'apparaissent d'une importance suprême pour la stabilité de votre bonheur en tant que nation. Je vous les présenterai avec d'autant plus de liberté que vous ne pourrez y voir que les conseils désintéressés d'un ami qui s'en va, qui ne peut avoir aucun motif personnel pour imposer ses avis et qui comme encouragement ne peut oublier l'indulgent accueil que vous avez accordé à ses sentiments dans une occasion antérieure et analogue.

« Inné comme l'est l'amour de la liberté dans chaque fibre de vos cœurs, il n'est besoin d'aucune recommandation de ma part pour fortifier ou resserrer cet attachement.

« L'unité de gouvernement qui vous constitue en un peuple vous est devenue chère. Et c'est à

juste titre, car c'est une des colonnes principales de l'édifice de votre véritable indépendance, c'est l'appui de votre tranquillité chez vous, de la paix à l'étranger, de votre sécurité, de votre prospérité et même de cette liberté que vous chérissez tant. Mais comme il est facile de prévoir que, pour différentes raisons et de sources diverses, de nombreux efforts seront faits et de nombreux artifices seront employés pour affaiblir dans vos esprits la conviction de cette vérité, comme c'est là le point de votre forteresse politique contre lequel les batteries de vos ennemis internes et externes seront le plus constamment et le plus activement dirigées (quoique souvent à couvert et perfidement), il est de la plus haute importance que vous estimiez à sa juste valeur le précieux rapport de votre unité nationale avec votre bonheur collectif et individuel, que vous lui gardiez un attachement cordial, habituel et immuable, vous habituant à y penser et à en parler en le considérant comme le palladium de votre sécurité et de votre prospérité politiques, surveillant sa conservation avec un soin jaloux, désavouant tout ce qui pourrait même faire soupçonner qu'il puisse être abandonné et accueillant avec indignation le premier essai de toute tentative en vue d'aliéner une parcelle de notre territoire ou d'affaiblir les liens sacrés qui en unissent maintenant les diverses parties.

« Pour cela vous avez tout encouragement de sympathie et d'intérêt. Citoyens, par droit de nais-

sance ou simplement en vertu du désir d'une nation commune, vous avez le devoir de concentrer sur cette nation toutes vos affections. Le nom d'Amérique, qui vous appartient en votre qualité nationale, doit toujours exalter la légitime fierté du patriotisme dans une plus grande mesure que toute appellation dérivée de variétés locales. Avec de légères nuances vous avez tous une communauté d'idées religieuses, de manières, d'habitudes et de principes politiques. Vous avez pour une cause commune combattu et triomphé ensemble ; l'indépendance et la liberté que vous possédez sont la résultante de conseils et d'efforts mutuels, de dangers, de souffrances et de triomphes communs.

« Il est important, de même, que l'habitude, la réflexion dans un pays libre inspirent à ceux qui sont chargés du gouvernement la sagesse de se confiner dans leurs sphères constitutionnelles respectives, évitant, dans l'exercice des pouvoirs d'un département, de commettre quelque empiètement sur un autre. Le principe d'empiètement tend à consolider les pouvoirs de tous les départements en un seul et à créer ainsi, quelle que soit la forme du gouvernement, un véritable despotisme. Une juste appréciation du désir du pouvoir et du penchant à en abuser qui domine dans le cœur humain suffit pour nous convaincre de cette vérité. La nécessité de barrières réciproques dans l'exercice du pouvoir politique, en le divisant et distribuant entre différents dépositaires et en constituant cha-

cun d'eux le gardien du bien public contre toute usurpation par les autres, a été démontrée par des expériences anciennes et modernes, dont certaines se sont produites dans notre propre pays et sous nos propres yeux. Les conserver est aussi nécessaire que les créer. Si, de l'avis de la nation, la distribution ou modification des pouvoirs constitutionnels est en un point quelconque défectueuse, que ce défaut soit corrigé par quelque amendement d'une façon conforme à la Constitution. Mais qu'il n'y ait pas de changement ou d'usurpation, car, quoique cela puisse dans certains cas être un instrument de bien, c'est, en général, l'arme par laquelle les gouvernements libres ont été détruits. Ce procédé surpasse toujours en mauvais effets permanents le bien partiel ou transitoire que son usage peut avoir obtenu.

« Respectez la justice et la bonne foi dans vos rapports envers toutes les nations, cultivez la paix et la concorde avec toutes. La religion et la moralité imposent cette conduite, et se peut-il que la bonne politique ne l'enjoigne pas aussi? Il sera digne d'une nation libre, éclairée, et sous peu puissante de donner au monde l'exemple magnanime et malheureusement trop nouveau d'un peuple toujours guidé par un idéal de justice et de bonne volonté. Qui peut douter que, au cours des âges et des événements, un tel plan de conduite ne produise des résultats qui compenseraient largement les inconvénients passagers qu'il pourrait y avoir

eu parfois à s'y tenir fermement ? Se peut-il que la Providence n'ait pas associé la félicité perpétuelle d'une nation avec ses vertus. L'expérience, tout au moins, en est recommandée par tous les sentiments qui ennoblissent la nature humaine. Hélas, serait-elle rendue impossible en raison des vices de cette nature elle-même ?

« Contre les perfides artifices de l'influence étrangère (je vous conjure de me croire, mes concitoyens), la jalousie d'un peuple libre devrait être constamment en éveil, car l'histoire et l'expérience montrent que l'influence étrangère est un des plus néfastes ennemis des gouvernements républicains. Mais ce soin jaloux, pour être efficace, doit être impartial ; autrement, il deviendrait l'instrument de cette même influence au lieu d'être un rempart contre elle. Une partialité excessive envers une nation étrangère et une antipathie excessive envers une autre conduisent à ne voir du danger que d'un côté et servent à voiler et même à seconder les artifices de l'autre. Les véritables patriotes qui s'opposent aux intrigues des favoris risquent de devenir suspects et odieux, tandis que les intriguants reçoivent les applaudissements et la confiance du peuple contre son propre intérêt.

« La grande règle de conduite pour nous, au regard des nations étrangères, est que, tout en leur offrant nos relations commerciales, nous ayons avec elles aussi peu de rapports politiques que possible. Avons-nous déjà contracté des enga-

gements? qu'ils soient remplis de bonne foi. Mais arrêtons-nous là!

« L'Europe a des intérêts primordiaux qui n'ont avec nous sinon aucun, du moins qu'un infime rapport. Par conséquent, l'Europe doit se trouver fréquemment engagée dans des controverses dont les complications nous sont complètement étrangères. Il n'est donc pas prudent pour nous, de nous impliquer par des liens artificiels dans les vicissitudes politiques, combinaisons ou différends, amitiés ou inimitiés ordinaires de l'Europe.

« Notre position dégagée et distante nous invite et nous permet de poursuivre une route différente. Si nous demeurons un peuple uni sous un gouvernement capable, le moment n'est pas éloigné où nous pourrons défier toute attaque matérielle de l'extérieur, où nous pourrons prendre l'attitude nécessaire pour faire respecter la neutralité que nous pourrions avoir à déclarer, où des nations belligérantes, dans l'impossibilité de faire des acquisitions chez nous, n'éprouveront même pas la plus légère tentation de nous provoquer, où nous pourrons choisir la paix ou la guerre selon que notre intérêt conduit par la justice nous le conseillera.

« En vous donnant, mes concitoyens, ces conseils d'un vieil et affectueux ami, j'ose à peine espérer qu'ils puissent faire l'impression profonde et durable que je désirerais, je n'ose à peine espérer qu'ils puissent réfréner le courant ordi-

naire des passions ou empêcher notre pays de suivre le cours qui, jusqu'ici, a marqué la destinée des nations, mais si je puis simplement espérer qu'ils produiront quelque bien partiel ou occasionnel, qu'ils reviendront de temps à autre à la mémoire pour modérer l'esprit de parti, pour dénoncer les dangers de l'intrigue étrangère, pour protéger contre les impostures d'un patriotisme hypocrite, cet espoir sera, certes, une récompense pleine et entière pour le souci de votre bien-être qui me les a dictés. »

Quiconque aura lu attentivement ce « testament politique » du premier président de l'État qui venait de se créer, aura sur la politique des États-Unis plus d'idées justes qu'il n'en saurait tirer d'aucune autre source. Les successeurs de Washington s'en sont inspirés comme s'il s'agissait de la Constitution elle-même. Quand la guerre de Cuba a amené l'annexion des Philippines, des auteurs et des politiciens des deux partis y ont également fait appel, et jamais on n'a contesté le caractère moralement obligatoire du « discours d'adieu ». Il s'agissait toujours de se mettre en garde contre la tentation d'abandonner, en faveur de profits passagers, les avantages permanents de la situation géographique des États-Unis sur un continent entièrement détaché de l'autre grand continent, qui s'étend de l'extrémité occidentale de l'Europe à travers l'Asie jusqu'au Japon.

M. Wilson aussi chercha, dans le « discours d'adieu » comme tous ses prédécesseurs, la direction qu'il était nécessaire, dans des circonstances critiques et peut-être trompeuses, de donner à la politique de la grande République. Washington avait conseillé d'éviter toute partialité dans les guerres européennes comme un principe primordial dont il serait dangereux pour les États-Unis de se départir, une partialité qui conduirait à *ne voir du danger que d'un côté et à seconder les artifices de l'autre*. Il avait prévu le temps où les États-Unis pourraient prendre l'*attitude nécessaire pour faire respecter la neutralité qu'ils pourraient avoir à déclarer*, quand, ajouta-t-il, les nations belligérantes ne saisiraient pas à la légère des occasions de provocation, quand les États-Unis pourraient choisir la paix ou la guerre comme leurs intérêts, sous la conduite de la justice, le leur conseilleraient.

On trouvera ces conseils de la sagesse washingtonienne au fond de toutes les hésitations, de toutes les paroles et de tous les actes du président Wilson, et les commentaires des auteurs, de la presse et de ses critiques politiques sont plutôt des commentaires en contradiction avec les principes américains d'application générale qu'avec la politique spéciale de celui qui, pour le moment, exerce le pouvoir exécutif.

Cette politique de détachement, de non-ingérence dans les affaires de l'Europe comporta nécessairement un corollaire ; c'était qu'il ne serait pas permis aux puissances européennes de venir apporter en Amérique le choc en retour de leurs ambitions et de leurs querelles. C'est le président Monroe qui y donna l'expression voulue au cours d'un discours au Congrès qu'il prononça le 2 décembre 1823. Il semblait opportun, dit-il, d'établir bien clairement, comme principe de la politique étrangère des États-Unis, cette proposition, lorsque les droits et les intérêts des États-Unis étaient en cause : « Que les continents américains, en raison de l'état de liberté et d'indépendance qu'ils ont acquis et qu'ils maintiennent, ne pourront désormais être considérés comme des territoires propres à être colonisés à l'avenir par une puissance européenne quelconque ».

« En conséquence, continua-t-il, nous le devons à la franchise amicale des relations qui existent entre ces Puissances et les États-Unis de déclarer que toute tentative de la part de ces Puissances d'étendre leurs institutions jusqu'à cet hémisphère serait considérée, par nous, comme dangereuse pour notre paix et pour notre sécurité. Nous ne sommes pas intervenus en ce qui concerne les colonies et les dépendances actuelles de ces Puissances et nous n'interviendrons point. Mais, quant aux Gouvernements qui ont déclaré et maintenu leur indépendance et dont nous reconnaissons l'in-

dépendance après mûre réflexion et en raison de justes principes, nous ne pourrions voir aucune démarche ou intervention de la part d'une Puissance européenne, dans le but de les opprimer ou de contrarier en quoi que ce soit leur destinée sans considérer une telle intervention comme une démonstration de dispositions hostiles envers les États-Unis. »

*
* *

Cette affirmation de la doctrine eut lieu au moment où le gouvernement français préparait une expédition en Espagne. M. Canning, alors ministre des Affaires étrangères en Grande-Bretagne, fit connaître l'intention de son pays de rester neutre à certaines conditions, parmi lesquelles celle que la France ne tenterait en aucune manière l'annexion de colonies espagnoles quelconques. L'expédition française aboutit à la restauration de la dynastie légitime en Espagne. Craignant la possibilité d'une union entre les deux dynasties apparentées, la Grande-Bretagne déclara alors que, si elle ne pouvait, à la vérité, intervenir entre l'Espagne et ses colonies américaines, elle considérerait cependant l'appui donné par une puissance étrangère, quelle qu'elle fût, à une entreprise de l'Espagne contre les colonies « comme constituant une question tout à fait nouvelle et au sujet de laquelle le gouvernement de Sa Majesté

devrait prendre telle décision que les intérêts de la Grande-Bretagne seraient susceptibles d'exiger. »

M. Canning avait déjà informé le ministre des États-Unis, à Londres, M. Rush, d'une proposition qui serait faite après l'expédition française en Espagne, en vue d'un congrès, d'une réunion ou d'une consultation pour le règlement des affaires intéressant l'Amérique du Sud. Dans les conférences qui eurent lieu à ce sujet, entre M. Canning et M. Rush, le premier proposa au ministre des États-Unis que son gouvernement s'entendît avec celui de la Grande-Bretagne pour protester contre toute action qui menacerait les nouvelles républiques sud-américaines. M. Rush, tout en admettant qu'une tentative de la part de la France et de l'alliance continentale pour remettre sous le joug les jeunes républiques serait « un acte d'injustice nationale révélant une ambition progressive et très alarmante », estimait néanmoins que se joindre à la Grande-Bretagne dans la protestation proposée pourrait paraître contraire à la politique traditionnelle des États-Unis, consistant à se tenir à l'écart des affaires politiques de l'Europe. M. Canning insista. Les États-Unis étaient la puissance maîtresse sur le continent américain. Ils étaient, affirmait M. Canning, en rapport étroit avec l'Amérique espagnole par leur position, ainsi qu'avec l'Europe par leurs relations ; et ils se trouvaient aussi unis avec les nouveaux États de l'Amérique du Sud par des

liens politiques. Était-il possible qu'ils pussent voir avec indifférence le sort de ceux-ci décidé par l'Europe ? Est-ce qu'une modification ne s'était pas produite dans la situation que les États-Unis occupaient vis-à-vis de l'Europe, modification que l'Europe elle-même devait reconnaître ? Les grands intérêts politiques et commerciaux, qui dépendaient des destinées du nouveau continent, allaient-ils être débattus et dirigés dans cet hémisphère sans la coopération des États-Unis ? Devaient-ils être débattus et dirigés... sans entente préalable entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, les deux principaux États commerçants et maritimes des deux mondes ?

A la réception des dépêches de M. Rush, le président Monroe envoya la correspondance de M. Canning à MM. Jefferson et Madison, les hommes d'États américains les plus éminents de ce temps, afin de leur demander un avis.

La réponse de Jefferson jette une certaine lumière sur la politique actuelle sur laquelle, sans trop insister, j'appelle l'attention du lecteur.

La question, répondit-il, était la plus importante qui eût jamais été soumise à sa réflexion depuis celle de l'Indépendance. « Celle-là fit de nous une nation, celle d'aujourd'hui va orienter notre boussole et désigner la route que nous devons suivre à travers l'océan du temps ouvert devant nous. Et jamais nous n'aurions pu nous embarquer vers ce but dans des circonstances

plus propices. Notre première maxime fondamentale doit être de ne jamais nous engager dans les disputes européennes ; la seconde, de ne jamais souffrir que l'Europe se mêle des affaires cis-atlantiques. L'Amérique, septentrionale et méridionale, a une série d'intérêts distincts de ceux de l'Europe et qui lui sont particulièrement propres. Elle doit, pour ce motif, avoir un système à elle, séparé et distinct de celui de l'Europe. Tandis que celle-ci travaille à devenir le domicile du despotisme, nos efforts devraient certainement tendre à faire de notre hémisphère le séjour de la liberté.

« Une nation, surtout, pourrait nous troubler dans la poursuite de ce but ; elle nous offre maintenant de nous guider, de nous aider, de nous accompagner. En accédant à sa proposition, nous la détachons des alliances européennes, nous jetons son poids dans la balance du gouvernement libre, et, d'un coup, nous émancipons un continent qui, sinon, pourrait languir bien longtemps dans l'incertitude et les difficultés. La Grande-Bretagne est la nation qui peut nous faire le plus de tort parmi toutes les Puissances du monde, tandis que, si elle est avec nous, nous n'avons pas à craindre le monde entier. Il nous importe, en conséquence, d'entretenir assidûment avec elle des relations de cordiale amitié, et *rien ne tendrait à resserrer plus étroitement nos affections que de combattre une fois de plus pour la même cause*. Ce n'est pas cependant que je voudrais acheter son amitié en

prenant part à ses guerres. Mais *la guerre dans laquelle la présente proposition pourrait nous engager, si une guerre en résultait, serait non pas la guerre de l'Angleterre, mais la nôtre.* Son but est d'introduire et d'établir le système américain qui consiste à écarter de notre continent toutes les Puissances étrangères, à ne jamais permettre aux Puissances européennes de se mêler des affaires de nos peuples. Il s'agit de maintenir notre propre principe, et non pas de nous en départir ; et si, pour faciliter la réalisation de ce projet, nous pouvons créer une division dans le corps des Puissances européennes, et amener de notre côté son membre le plus puissant, assurément nous devons agir ainsi. Mais, je suis absolument de l'avis de M. Canning, c'est que cette tactique empêchera la guerre d'avoir lieu au lieu de la provoquer. Du moment que la Grande-Bretagne serait enlevée à leur parti et reliée à celui de nos deux continents, toute l'Europe coalisée n'oserait pas entreprendre une telle guerre. Comment ces Puissances pourraient-elles, en effet, s'en prendre à un de ces deux ennemis, sans avoir des flottes supérieures ? Et il ne faut pas négliger l'occasion que nous offre cette proposition, de faire connaître notre protestation contre les atroces violations de tous les droits des nations perpétrées par suite de l'intervention de n'importe qui dans les affaires internes d'autrui, ces violations que Bonaparte commença si honteusement et que continue maintenant l'Alliance qui

se donne le nom de Sainte, et qui est aussi peu respectueuse que lui de la loi. »

Madison partagea les opinions de Jefferson dans une autre lettre qui n'a toutefois pas la même importance.

* * *

Les dimensions de ce volume ne comportent pas l'examen des péripéties par lesquelles sont passés les principes en question, ni de l'attitude du gouvernement des États-Unis dans la crise créée par l'intervention française au Mexique. La doctrine de Monroe, d'ailleurs, ne pouvait devenir un principe inflexible de la politique américaine qu'après la consolidation d'un gouvernement unifié à la suite de la guerre civile.

Il suffit de dire que la politique de non-intervention dans les affaires européennes et son corollaire, la doctrine de Monroe, ont été la clef de voûte de la politique étrangère des États-Unis pendant un siècle entier consacré au développement d'une situation intérieure et de ressources matérielles sans parallèle.

« Jusqu'à présent », dit M. Olney dans sa fameuse dépêche du 7 août 1895 sur la question du Vénézuéla, « dans notre histoire, nous avons échappé aux charges et aux maux qu'entraînent les armées immenses, et tous les autres accessoires des grands établissements se rapportant à la guerre, et cette exemption de charges a large-

ment contribué à notre grandeur et à notre richesse nationales, ainsi qu'au bonheur de chaque citoyen. »

Ce n'est certes pas là, exagérer les avantages que les États-Unis ont retirés d'une situation qui permet à leur gouvernement de se tenir à l'écart des rivalités et des complications européennes.

« Les États-Unis, dit encore M. Olney, sont pratiquement souverains sur leur continent, et leur *fiat* fait loi dans les matières auxquelles ils imposent leur intervention. Et pourquoi en est-il ainsi ? Ce n'est pas simplement un effet de leur amitié ou de leur bonne volonté. Ce n'est pas simplement en vertu de leur caractère de puissance hautement civilisée, ni parce que la sagesse, la justice et l'équité seraient les caractéristiques invariables des actes des États-Unis. C'est parce que, entre tous les autres motifs, leurs ressources illimitées combinées avec leur position isolée, les rendent maîtres de la situation et invulnérables vis-à-vis de chacune des autres puissances soit isolées, soit réunies. »

Avoir la puissance suprême sur le continent américain, parmi des voisins faibles, bien que turbulents, tout en préservant leur immunité contre les charges similaires à celles sous lesquelles les États européens agonisaient, était le vœu d'alors des États-Unis.

De là provenait la politique étrangère des États-Unis : non-intervention dans les affaires extra-

américaines, intervention dans les affaires américaines pour autant qu'un intérêt européen y fût engagé.

On voit bien dans ces dernières paroles de M. Olney où tendra éventuellement l'évolution de la politique américaine.

*
* *

Dans sa dépêche du 7 août 1895, M. Olney alla plus loin : « Trois mille milles d'océan, dit-il, qui séparent ces continents, rendent toute union politique permanente, entre un État européen et un État américain, contre nature et inopportune ».

On se demanda à ce moment-là en Angleterre, si l'émancipation des colonies européennes qui subsistaient encore en Amérique pouvait devenir une partie de la politique étrangère des États-Unis.

*
* *

La guerre hispano-américaine amena une situation qui ne semblait pas s'accorder uniquement avec la doctrine de Monroe. Néanmoins, le président Roosevelt, dans un discours en 1902 sur les résultats de la guerre hispano-américaine, la déclara intacte :

« La doctrine de Monroe, dit-il, est simplement une énonciation de ce sentiment, profondément implanté chez nous, que les nations qui existent à l'heure actuelle sur ce continent doivent être laissées

sées à elles-mêmes pour accomplir leur destinée, et que ce continent ne doit plus être considéré comme un terrain susceptible de colonisation par une Puissance européenne. La seule Puissance qui puisse sur ce continent rendre cette doctrine effective, c'est, naturellement, nous : car, dans ce monde tel qu'il est fait, une nation qui émet une doctrine capable d'intéresser d'une façon quelconque d'autres nations, doit posséder le pouvoir de la défendre, si elle veut que cette doctrine soit respectée ».

*
* *

Nous arrivons à notre temps, à la veille de l'ouverture du Canal de Panama.

Le 2 août 1912, le Sénat des États-Unis adopta la résolution suivante, proposée par le sénateur Lodge, à une majorité de 51 voix contre 4.

« Lorsqu'un port ou autre endroit du continent américain est situé de telle façon que son occupation au point de vue militaire et naval pourrait menacer les communications ou la sécurité des États-Unis, il est entendu que, alors, le Gouvernement ne pourrait voir sans de graves préoccupations la possession de ce port, ou autre endroit, passer aux mains d'une société ou association qui aurait avec un gouvernement étranger des rapports tels que ce gouvernement obtiendrait de ce fait un contrôle sur les intérêts nationaux ».

Cette manifestation de la part du Sénat fut

causée par le bruit qu'une étendue de territoire, bordant la baie de Magdalena au Mexique, allait être achetée par des ressortissants d'un pays étranger et ainsi, par le contrôle du gouvernement de ce pays étranger, pourrait devenir la base d'une occupation navale ou militaire permanente. A l'appui de la résolution le sénateur Lodge dit :

« Cette résolution se base sur un principe d'application bien plus vaste et plus ancienne que la doctrine de Monroe. Elle ressort de ce principe généralement accepté que toute nation a le droit de protéger sa propre sécurité. C'est dans ce cas son droit et son devoir d'intervenir ». Il ajouta que l'ouverture du Canal de Panama donnait à la baie de Magdalena une importance qu'elle n'avait jamais jusqu'alors possédée, car devant elle passaient les routes de Panama.

*
* *

La situation politique des États-Unis avait déjà subi un changement considérable par l'annexion des Iles Philippines. Par cette annexion, les États-Unis s'écartaient très sensiblement des principes énoncés par Washington.

D'ailleurs, soit dit en passant, la guerre n'amènera pas l'abandon des Philippines, probablement loin de là¹.

1. V. note sur les États-Unis et la Chine, p. 112.

L'ouverture du Canal de Panama a été un événement d'une importance encore plus grande dans l'évolution de la politique internationale des États-Unis. Ce Canal était forcément destiné à avoir sur sa politique un effet analogue à celui qu'a eu sur la politique étrangère anglaise l'ouverture du Canal de Suez. Le commerce maritime passant par le Canal de Suez amena même des transformations organiques dans la construction de navires, qui n'avaient plus à traverser sans escale de vastes espaces d'océan. Mais surtout la nouvelle route des Indes amena la transformation du système de commerce adapté aux nouveaux marchés et celle du transport des troupes et des passagers vers les possessions asiatiques de l'Angleterre. La fermeture du Canal pendant quelques jours, même quelques heures, pouvait causer des pertes immenses et déranger des méthodes et des plans sur lesquels reposait l'exercice régulier de la domination impériale aux Indes et ailleurs. Il en résulta la question égyptienne, la main-mise sur l'Égypte et son annexion.

Le Canal de Panama a également bouleversé tout un système commercial qui reposait sur des conditions de trafic qui devront nécessairement se transformer. Le commerce même entre les deux versants, occidental et oriental, des États-Unis, dépendait des chemins de fer transcontinentaux et de la route maritime éloignée du détroit de Magellan. L'ouverture du Canal amènera la créa-

tion d'un nouveau système commercial, comme l'a fait le Canal de Suez, système qui impliquera de graves intérêts que la fermeture du Canal exposerait à des désastres. Or, entre le territoire des États-Unis et le Canal de Panama, il y a un État considérable qui, depuis quelques années, s'est trouvé incapable de revenir à une condition de tranquillité intérieure. On n'a qu'à étudier l'histoire du Canal de Suez pour se faire une idée du caractère du développement possible des intérêts américains relatifs au Canal de Panama. De ces intérêts dépendra, dans une certaine, et peut-être grande mesure, la politique du gouvernement des États-Unis vis-à-vis de ses voisins.

*
* *

Le lecteur a vu, dans l'exposé succinct que je viens de donner de l'évolution de la politique étrangère des États-Unis, l'origine des idées de détachement des affaires de l'Europe, et d'hégémonie sur le continent américain.

Il a vu que l'avantage de préserver le continent américain de la nécessité de créer des armées permanentes et de se laisser entraîner dans le mal européen du militarisme avait amené à la fois les déclarations de Washington et de Monroe. Il a vu une infraction considérable à ces principes dans l'annexion des Iles Philippines. Il a vu, enfin, sur-gir la nécessité de défendre le Canal de Panama,

encore éloigné des États-Unis, contre toute interruption de ses services.

Et voici enfin la grande guerre européenne.

D'un côté, les États-Unis avaient à envisager la possibilité de la défaite de l'Angleterre, qui aurait complètement bouleversé la situation politique et commerciale des États-Unis, et surtout menacé leur hégémonie sur le continent américain et leur contrôle du Canal de Panama. Les succès sur terre européenne de l'un ou de l'autre belligérant n'avaient, pour les États-Unis, d'intérêt qu'au point de vue de leur influence sur la suprématie britannique sur mer. Tant que cette suprématie resta intacte, les États-Unis n'avaient d'intérêt qu'à soutenir une guerre de défense capable d'empêcher les Puissances centrales d'étendre leurs conquêtes. Par leur finance et par leur industrie, les États-Unis l'ont fait dans la mesure des moyens privés. Quand la suprématie maritime de l'Angleterre sembla menacée par la guerre sous-marine, il fallait considérer une foule de nouvelles possibilités.

Ce sont ces possibilités que M. Wilson avait à examiner. Il avait à examiner aussi une possibilité plus proche encore ; c'était celle d'une alliance entre l'Allemagne et le Mexique, alliance qui, on le sait par la correspondance saisie, avait été envisagée, et qui pourrait toujours se réaliser. Je n'insiste pas sur des conséquences trop évidentes pour exiger des explications.

Par la déclaration de guerre, M. Wilson a, tout à la fois, définitivement rendu effective l'hégémonie des États-Unis sur le continent américain, maintenu intacte la doctrine de Monroe et assuré la protection du Canal de Panama. En ce qui concerne le Mexique, l'existence d'une armée américaine suffisante établit une proportion entre les deux pays qui met fin à un danger dont certains politiciens à vue basse n'ont pas compris la gravité.

La déclaration de guerre n'est, par conséquent, que la dernière étape d'une politique séculaire, et ceux qui pensent qu'elle renverse cette politique et constitue un « nouveau départ », feront bien de se débarrasser de cette illusion.

*
* *

Au milieu de toutes ces considérations, il ne faut pas perdre de vue un aspect de la situation mondiale qui se dessine à l'horizon.

Ce que nous réserve l'avenir quant aux relations entre les États-Unis et le Japon est une question, qui dépend, on l'a vu, plutôt des circonstances que de la volonté humaine, bien fragile quand elle se heurte aux faits géographiques irréductibles. Le chemin de fer Transsibérien ne pourra jamais être que la route la plus directe et la plus rapide de l'Europe à l'Extrême-Orient. On peut prévoir non seulement le dédouplement de la voie, mais un développement du trafic qui peut ressem-

bler à celui du trafic à travers le continent transatlantique. On peut prévoir que ce développement, avec la transformation de la politique en général, en matière de transports, aura sa répercussion à travers l'Asie ; que des branches latérales, pleines de menaces tant que la Russie se trouvait sous la domination d'un régime despotique, pourront être sans danger sous un régime démocratique. On peut prévoir que l'existence de cette nouvelle route rendra l'Europe indépendante de tout impérialisme américain, si le malheur voulait que le peuple américain succombât aux arguments spécieux de quelques-uns de ses patriotes. Enfin, on ne peut fermer ses yeux aux événements qui, après que la guerre sera finie, pourront encore agiter le monde. Plus que la guerre elle-même et ses effets directs, la révolution russe, la participation des États-Unis à la guerre et des manifestations récentes en Extrême-Orient produiront probablement pendant de longues années des changements matériels auxquels il y a lieu de penser même dès maintenant.

NOTE

sur l'impérialisme aux Etats-Unis.

M. Boutmy, dans son livre *Eléments d'une psychologie politique du peuple américain* (Paris, 3^e édition, 1911), a fait remarquer en 1901, date de la 1^{re} édition, que l'impérialisme est un état psychologique. Il a commencé à paraître en Europe vers 1860. L'Allemagne l'a éprouvé la première ; puis il a gagné l'Angleterre, la France, et a enfin traversé l'Atlantique pour s'épanouir aux Etats-Unis. Trois caractères le distinguent à divers degrés dans ses spécimens européens : d'abord un désir extraordinaire d'acquérir de nouveaux territoires et de faire sentir sa domination sur les anciens, ce qui a amené la prépondérance de la politique extérieure et de la politique coloniale dans les préoccupations habituelles de chaque peuple. Secondement, surtout en Allemagne et en Angleterre, la glorification de chacune des deux races, devenues les instruments du Très-Haut pour l'accomplissement de ses desseins : « Tous les actes qui avaient pour fin la grandeur nationale revêtaient ainsi un caractère sacré et toutes les objections qu'on eût tirées il y a cinquante ans des notions de droit absolu ou du respect dû aux traités, étaient dédaigneusement repoussées du premier plan où ne restait que l'intérêt de l'Etat, associé aux fins de la Providence. Il est remarquable que, dans les trois pays, les principes abstraits, dont l'influence avait jusqu'alors été sans rivale, n'ont plus été considérés que comme

une idéologie oiseuse et irritante. Enfin l'armée, surtout en Allemagne et en France, a été considérée comme le premier corps de l'Etat. En France même on a soutenu de bonne foi que, ne pouvant être coupable, elle ne devait pas être soupçonnée, que tout blâme dirigé contre elle était inspiré par un esprit pervers. On a créé une sorte de façon rituelle d'en parler et de la glorifier. On lui a supposé des ennemis imaginaires, auteurs d'injures mortelles qu'on aurait volontiers punis de la peine capitale. Tels sont les principaux caractères qu'a présentés ce qu'on a appelé l'impérialisme européen.

« C'est un sentiment de même nature qui a fait son entrée en scène aux Etats-Unis pendant les dix dernières années. L'impérialisme américain a deux caractères par lesquels il diffère de l'ancien patriotisme : l'excès de l'infatuation, la vivacité de la convoitise. Les Etats-Unis veulent être comptés parmi les grandes puissances du globe ; ils n'admettent pas qu'on ait un autre avis que le leur en ce qui concerne les affaires de leur continent. Ils s'attendent à être consultés avec déférence dans les questions qui intéressent l'ancien monde. De plus, chaque fois qu'ils rencontrent un territoire bon à prendre, ils éprouvent une envie instinctive de se l'approprier et, ensuite, une difficulté extrême à y renoncer par sagesse. D'autre part, l'impérialisme américain diffère de celui des grandes nations de l'Europe par trois caractères : 1° il est absolument dépourvu de tout élément mystique. L'élément mystique est le legs d'un long passé qui faisait naturellement défaut aux Etats-Unis ; 2° on ne trouve pas ici cette glorification de l'armée, conçue à part et faisant figure à côté de la nation. L'armée n'avait que les proportions d'une force de police. Elle était trop petite pour qu'on pût se la représenter isolément et comme subrogée au peuple lui-même dans l'accomplissement de ses desti-

nées. On a simplement manifesté au retour des troupes fédérales un enthousiasme assez grossier où se dépensaient les esprits animaux de la foule. Enfin l'esprit positif s'est montré, là encore, plus dégagé des contradictions et des difficultés que lui opposaient ailleurs sinon les notions de droit absolu, au moins la générosité, la courtoisie, le respect des formes. Il était d'avance très déterminé à ne pas tenir compte d'abstractions qu'il jugeait vides, d'une sentimentalité qu'il considérait comme puérile. » (P. 333 et suiv.).

Il ne faut pas toutefois confondre avec le développement de l'impérialisme américain la question de Cuba. M. Boutmy ailleurs dans son livre le spécifie : « Cuba est une île, mais elle n'en est pas moins une dépendance avérée du continent américain. Elle est située au Sud et à 60 lieues environ de la Floride. Elle infléchit sa corne occidentale dans la direction du Yucatan, de façon à fermer le golfe du Mexique. Elle prolonge vers le Sud-Est, sur une étendue de 360 lieues une côte riche en bons ports en face de la côte américaine qui en est dépourvue jusqu'à Baltimore. De l'autre côté elle forme presque le tiers de l'hypothénuse du vaste triangle que constitue la mer des Antilles. Elle est une station merveilleuse avant la dernière étape qui mènera les vaisseaux à l'un quelconque des canaux projetés, surtout au canal de Nicaragua, qui est littéralement couvert par la grande île. Il est facile de comprendre que Cuba est pour les Etats-Unis un complément nécessaire, une annexe dont ils ne peuvent se passer, depuis qu'ils sont devenus, par la cession de la Louisiane, riverains du golfe du Mexique. S'ils ont pu tolérer que cette possession restât encore pendant plus d'un siècle aux mains d'une puissance étrangère, c'est que cette puissance était l'Espagne, nation faible, en déclin rapide et hors d'état de rien entreprendre contre la grande République nord-américaine. Que Cuba fût

entrée par voie d'achat ou d'échange dans le domaine colonial de la Grande-Bretagne ou de la France, les Etats-Unis se seraient sentis presque aussi menacés que si, en regard de leur New-York, Brooklyn ou Jersey City, fussent restées des dépendances anglaises. Aussi ne faut-il pas s'étonner que tous les hommes d'Etat qui ont eu l'occasion de parler au nom des Etats-Unis se soient montrés depuis un siècle très impatients de décider l'Espagne à leur céder Cuba. Jefferson disait, dès 1809, que Cuba serait pour l'Union une conquête bien plus utile encore que les Florides, qu'il serait facile de s'en rendre maître si Napoléon n'y faisait pas d'objection, et qu'en ce cas « il faudrait ériger immédiatement une colonne à l'extrémité méridionale de l'île « pour marquer les limites de l'extension américaine « de ce côté ». John Quincy Adams, dans une lettre écrite en 1823 au représentant de l'Amérique à Madrid, prévoyait comme un fait qui ne peut pas ne pas se produire l'annexion de Cuba aux Etats-Unis. « Si une « pomme, disait-il, détachée par la tempête de l'arbre « qui la portait ne peut faire autrement que de tomber « sur le sol, Cuba, les liens artificiels qui l'unissent à « l'Espagne rompus, incapable de se soutenir sans un « appui extérieur, ne peut que graviter vers l'Union « nord-américaine, qui, par suite de la même loi naturelle, ne peut la repousser. » Au temps de Pearce, les Etats-Unis entreprennent avec une conviction très décidée de démontrer à l'Espagne qu'elle ne peut mieux faire que de leur vendre Cuba. Les principaux ministres américains en Europe, réunis à Ostende, expriment avec beaucoup de fermeté cette opinion et terminent leur manifeste par une phrase comminatoire. Le secrétaire d'Etat, M. Marcy, refuse de s'associer à ce langage, mais n'en continue pas moins, avec l'Espagne qui n'y répond pas, des négociations très pressantes qui seront poursuivies sous la présidence de Buchanan.

En 1868, après la guerre de Sécession, la question s'impose de nouveau au général Grant par la rébellion des Cubains. Le général Grant ne parle plus d'acheter l'île à beaux deniers comptants, mais il offre sa médiation et ses bons offices, qui pourront comprendre l'avance faite aux indigènes d'une somme que ceux-ci paieraient à l'Espagne à titre d'indemnité. Cuba se trouverait donc ainsi dépendre de la grande République nord-américaine par une dette dont elle aurait beaucoup de peine à s'acquitter. C'est aussi sa médiation qu'offre, pour commencer, le président Mac-Kinley. Seulement, il reprend la phrase comminatoire du manifeste d'Ostende. Il ne dissimule point l'extrémité à laquelle il pourra éventuellement être amené « par nos obligations, « dit-il, envers nous-mêmes, envers la civilisation, « envers l'humanité ». Je ne pousse pas plus loin ces citations. Elles auront suffi pour démontrer que la question de Cuba appartient en entier à la politique traditionnaliste, que la nécessité de l'annexion a été aperçue et affirmée dès le commencement du XIX^e siècle, qu'à quatre ou cinq reprises, à des époques où le jingoïsme était encore inconnu, elle a été réclamée sous différentes formes et amorcée par différents moyens, que, lorsque le jingoïsme est né de la substance de l'ancien patriotisme, il n'a eu qu'à recevoir la question cubaine des mains d'une longue suite d'hommes d'Etats et non pas, comme on pourrait le croire, à la créer de toutes pièces ou à imaginer pour l'introduire un nouvel appareil. »

Il ne faut pas non plus attribuer à l'impérialisme les pouvoirs du Président. M. Boutmy y trouve également une politique traditionnelle qui n'a rien à faire avec l'impérialisme : « Il faut tenir compte, dit-il, ici, de la façon toute particulière dont le pouvoir exécutif a été conçu aux États-Unis. La méfiance et le soupçon qui caractérisent en Europe l'attitude de l'esprit public à

l'égard du personnage nominalemeut revêtu de ces hautes fonctions sont inconnus en Amérique. On y est très préparé et très disposé, on l'a toujours été, à lui conférer sans inquiétude des attributions qu'il exerce sans contrôle. C'est qu'on a le sentiment très exact des nécessités de l'action, des conditions qui en assurent la vigueur, la suite et l'efficacité. On rencontre, même en dehors de la politique, cette disposition de l'esprit public. Je citerai l'exemple des compagnies de chemins de fer. Là les *directors*, c'est-à-dire les administrateurs et spécialement le principal d'entre eux, le « président », ont été faits les maîtres de toute l'entreprise. Les actionnaires se sont eux-mêmes résignés à ne pas surveiller — pour ne pas l'entraver — la gestion de leurs intérêts. On fixe les dividendes sans leur participation. On peut, sans les consulter, contracter un emprunt, fusionner avec une société rivale, changer les tarifs. Ce qui leur importe, c'est que le Président ne soit pas retardé dans ses décisions par la nécessité de convoquer une assemblée générale, qu'il puisse se résoudre vite, gagner du temps et devancer, s'il le faut, un concurrent redoutable. Ils ont donc renoncé eux-mêmes — car nul ne les a forcés d'accepter un pareil régime — à exiger du Président qu'aucune de ces mesures soit soumise à leur approbation. Ils lui accordent un large et presque exorbitant crédit de confiance. La Constitution des Etats-Unis s'est montrée de tout temps aussi partielle pour le Président que les statuts des compagnies de chemins de fer le sont pour leurs *directors*. C'est lui qui a la charge de l'action ; il ne serait donc pas naturel de lui refuser les conditions qui contribuent à rendre l'action efficace. Aussi la République américaine a-t-elle été mainte fois qualifiée de « république présidentielle » et l'on a comparé le régime qu'elle s'était donné en naissant, à celui de l'Angleterre sous George III, à l'époque où le roi, non seulement régnait, mais gou-

vernait encore à l'aide d'un cabinet qu'il avait formé de ses mains. Le pouvoir très étendu dont jouit le Président est donc traditionnel, et les augmentations que ce pouvoir reçoit ne sont nullement un sujet d'alarme ou de scandale. Ce n'est pas l'impérialisme qui les a imaginées et introduites à ses fins ; l'optimisme des États-Unis, le désir qu'ils ont toujours eu de fortifier l'action au lieu de la gêner, voilà la cause permanente et séculaire à laquelle il faut tout rapporter. »

Sur ce même sujet de l'impérialisme américain, M. d'Estournelles de Constant, écrivant en 1913, en redoute les conséquences : « Ma conclusion, dit-il, est très nette. On l'a pressentie ; j'en ai eu la vision déjà en revenant à Washington, après mon voyage dans l'intérieur et sur la côte du Pacifique, quand j'ai trouvé la capitale fédérale si belle, mais si loin de l'ensemble du pays, si près de l'Europe ; quand j'ai mesuré toute la distance qui sépare les États-Unis de leur gouvernement, j'ai laissé parler les faits, je ne finirai ni sur un doute, ni sur de vagues espérances. La différence est bien tranchée entre les faiblesses gouvernementales et les aspirations du pays :

« Où que je regarde, à l'Est, à l'Ouest, au Nord, au Sud, le pays n'a qu'une ambition : consolider l'œuvre du passé, « développer sa prospérité intérieure à la « faveur de ses bonnes relations extérieures » ; travailler dans la stabilité, dans l'union, dans la tradition de Mont-Vernon. Telle est la politique de tous ces Américains dont les pères ont quitté l'Europe pour vivre libres.

« Le Gouvernement, au contraire, s'est écarté de cette politique. Je n'ai pas méconnu ses difficultés, ses efforts, ses mérites, mais, cela dit, le protectionnisme à outrance, la guerre d'Espagne, les colonies, les armements ont été les grandes étapes de sa marche en sens inverse de la marche à l'Étoile, en sens inverse des

aspirations du pays. Le Gouvernement américain s'est trompé, et, comme tous les Gouvernements, au lieu de reconnaître à temps son erreur, il s'y est obstiné, enfoncé. Tandis que le pays maintient son ambition à la hauteur de l'idéalisme que l'énergie de ses fondateurs avait atteint, le Gouvernement s'est laissé aller à la tentation de descendre ; il a cru à tort que le niveau le moins élevé devait être le plus populaire. Il s'est trompé d'ambition. Il a rougi de la mission bienfaisante qui lui incombait, comme un jeune homme craint de se singulariser par une bonne action dans un milieu sceptique ; il a eu peur de n'être pas un Gouvernement comme tous les autres, un Gouvernement aussi grand que les plus grands Gouvernements. Il a mis sa fierté, un orgueil puéril, à copier les erreurs qu'il avait charge d'éviter ; en d'autres termes, il est tombé dans l'impérialisme.

« Impérialisme naissant, séduisant, inconscient peut-être, impérialisme en fleurs, sous le président Roosevelt, impérialisme en fruits sous son successeur qui ne pouvait ni en approuver, ni en modérer les envahissements. Une élite de républicains s'en est effrayée ; j'ai souligné leurs vigoureuses protestations, et c'est à cette élite que je pensais en disant qu'elle a été plus d'accord avec les démocrates qu'avec son propre parti ; mais cette élite a été impuissante. Le dénouement n'en est pas moins clair ; il est dans l'élection présidentielle de 1912. Les républicains se sont divisés en deux camps, condamnés d'avance à la défaite, l'un suivant, avec des sentiments très complexes, le président Roosevelt, l'autre, sans conviction, M. Taft ; et le pays a porté en masse au pouvoir les démocrates qui personnifiaient la protestation.

« L'élection de 1912 a été une explosion de lassitude et de révolte ; cela est si vrai que le premier acte du nouveau Président fut de proposer au Congrès la révi-

sion des tarifs douaniers, et qu'il a choisi pour secrétaire d'Etat W.-J. Bryan, l'adversaire déclaré des armements. Mais cette révolte de l'opinion n'a rien d'une révolution, c'est tout le contraire ; la politique qu'elle impose n'a rien d'une menace démagogique, rien de nouveau, rien qui ne soit normal et rassurant ; c'est la condamnation des erreurs que Georges Washington avait tenté de prévenir en les qualifiant par avance « d'apostasie » ; c'est la protestation d'un pays qui se ressaisit, qui refuse de se laisser égarer plus longtemps hors de son immense champ d'action naturel, qui refuse de se jeter tête baissée dans des aventures exotiques ; c'est le retour enfin à l'esprit de Mont-Vernon ; le retour à la politique de sécurité, sans laquelle les Etats-Unis, mentant à leur origine, à leur nom, à leur destinée, seraient la caricature éphémère des Empires dont les ruines ne se comptent plus.

« J'ai dit que le succès de cette politique intéressait l'Europe au plus haut degré. Il importe que la grande République transatlantique fasse contraste, par sa conduite, avec les faiblesses du vieux monde ; il importe qu'elle donne l'exemple de la liberté fédérant des Etats nombreux et divers ; qu'elle affirme ainsi la réalisation possible d'un progrès auquel notre vieux monde ne peut croire ; qu'elle complète enfin notre déclaration des Droits de l'homme par celle du Droit des peuples. » (*Les Etats-Unis d'Amérique*. Paris, nouv. éd., 1917, p. 507 et suiv.).

NOTE

sur les immigrants étrangers.

Dans son livre *l'Idéal américain* (Paris, 1910; 1^{re} éd. américaine, 1897), M. Roosevelt a consacré un chapitre à ce qu'il appelle « le véritable américanisme ». Il le préfère au terme « patriotisme » dont, au XVIII^e siècle, le célèbre auteur, D^r Johnson, homme distingué par une franchise brutalement sincère et dont les paroles n'ont jamais perdu leur saveur, M. Roosevelt nous le rappelle, a dit que c'est le dernier argument d'un coquin.

L'homme, en effet, qui ne voit pas que « l'amour de la patrie est une vertu fondamentale, en dépit des coquins qui l'exploitent avec des vues personnelles, montre peu de sagesse et un sens peu élevé du devoir. »

« Ce qui est vrai pour le patriotisme est également vrai pour l'américanisme. »

« Un des « sens », dit M. Roosevelt, qu'on peut donner au mot *américanisme* se rapporte à « l'américanisation « de nos immigrants ».

« Nous devons les américaniser de toutes manières, en paroles, en principes, en idées politiques, et dans leur façon de considérer les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Nous faisons bon accueil à l'Allemand ou à l'Irlandais qui devient Américain. Nous n'avons pas d'emploi pour l'Allemand ou l'Irlandais qui demeure tel. Nous ne voulons pas, dans notre vie sociale et politique, de l'Américain-Allemand ou de l'Américain-Ir-

landais ; nous voulons de véritables Américains et, pourvu qu'ils soient tels, peu nous importe leurs ancêtres. Nous n'avons pas de place dans notre nation pour des votes allemands ou irlandais, et c'est un acte de démagogie méprisable pour un parti que de chercher dans son programme à s'attirer de tels votes. Nous n'avons de place que pour ceux qui agissent et votent purement comme Américains. De plus, nous avons aussi peu d'emploi pour les gens qui transportent leurs préjugés religieux en politique, que pour ceux qui y transportent leurs préjugés de caste ou de nationalité.

« Il y a un point sur lequel je désire être bien compris. L'américanisme est une question d'esprit, de conviction et de but, non pas de religion ou de pays natal. Le politicien qui recherche le vote irlandais ou allemand, l'Irlandais ou l'Allemand qui vote comme tel, est méprisable ; tout citoyen de cette République doit voter en Américain ; mais cet homme n'est pas plus méprisable que celui qui vote contre un bon Américain, sous prétexte que ce dernier est né en Allemagne ou en Irlande.

« L'exclusivisme contre l'étranger est aussi anti-américain que le cosmopolitisme. C'est une insanité de combattre un homme à cause de sa religion ou de son pays natal, et tous les bons citoyens doivent abhorrer une pareille action. L'Irlandais, l'Allemand ou le Scandinave qui est vraiment devenu Américain, a le droit de tenir le même rang qu'un citoyen né sur notre territoire ; il mérite au même degré l'appui et l'amitié de ses voisins. Parmi les hommes avec lesquels j'ai eu le plus de contact personnel, et qui ont été en politique mes plus sûrs amis et alliés, se trouvent plusieurs Américains nés au delà des mers, en Allemagne, en Irlande, en Scandinavie. On ne pourrait trouver d'hommes supérieurs dans les rangs de nos citoyens indigènes.

« Je ne saurais mieux marquer l'attitude que je vou-

drais voir adopter par nos concitoyens de naissance étrangère, qu'en citant les paroles d'un Américain, né en Allemagne, l'honorable Richard Guenther, du Wisconsin. Dans un discours prononcé à l'époque des affaires de Samoa, il dit :

« Nous connaissons notre devoir aussi bien que toute
 « autre classe de citoyens américains. Nous travaille-
 « rons pour notre patrie en temps de paix, et nous com-
 « battons pour elle en temps de guerre, si ce temps
 « arrive jamais. Quand je dis notre patrie, je veux dire
 « notre patrie d'adoption. Je veux dire les Etats-Unis
 « d'Amérique. Après avoir passé au creuset de la natu-
 « ralisation, nous ne sommes plus des Allemands : nous
 « sommes Américains. Notre attachement pour l'Amé-
 « rique ne peut se mesurer à la longueur de notre
 « séjour ici.

« Nous sommes Américains depuis l'instant où nous
 « avons touché le sol américain, jusqu'à celui où nous
 « reposerons dans des tombes américaines. Nous com-
 « battons pour l'Amérique aussi souvent que ce sera
 « nécessaire. L'Amérique partout et toujours. L'Amé-
 « rique contre l'Allemagne, l'Amérique contre le monde,
 « l'Amérique à tort ou à raison ; l'Amérique toujours.
 « Nous sommes Américains ».

« Honneur à l'homme qui a prononcé ces paroles ; je
 crois qu'elles expriment les sentiments de la grande
 majorité de nos compatriotes nés à l'étranger. » (P. 25
 et suiv.).

NOTE

sur les relations entre les États-Unis et le Japon.

M. Louis Aubert, dans son remarquable livre *Américains et Japonais* (Paris, 1908), a étudié avec soin et sincérité tous les aspects d'une question qui ne peut que préoccuper les Américains qui voient plus loin que le présent immédiat :

« Il y a trois ans (c'est-à-dire 1905), avant le traité de Portsmouth, à défaut d'alliances que leur situation géographique et leur tradition de splendide isolement rendaient inutiles, les États-Unis, dit M. Aubert, avaient des amitiés, amitié japonaise, amitié anglaise, amitié française. L'ennemi éventuel, c'était surtout l'Allemagne dont l'ambition menaçait la doctrine de Monroe, c'était aussi la Russie qui avait voulu fermer la Mandchourie au commerce américain. Aujourd'hui, aux États-Unis, le péril japonais hante les imaginations ; l'amitié pour l'Angleterre et l'amitié pour la France ne sont peut-être plus aussi confiantes ; les Russes sont assez populaires et aussi les Allemands. La défense de la doctrine de Monroe et du panaméricanisme contre l'Allemagne passe au second plan, c'est la côte du Pacifique que la flotte nationale est allée protéger.

« Et les États-Unis sont décidés à pousser leurs armements sur terre et sur mer. C'est en vain qu'à Tôkyô le secrétaire Taft a parlé de l'horreur de son pays pour une paix armée : « Pourquoi les États-Unis désireraient-ils la guerre ? En une année elle ferait de nous une

« nation militaire, nos grandes ressources seraient gâchées en immenses préparatifs qui ne serviraient aucun bon dessein, et la nation serait attirée vers une politique guerrière ».

« Il y a dix ans, leur victoire sur l'Espagne et la prise des Philippines vouèrent les Etats-Unis à l'impérialisme. Avant cette guerre la force de l'armée régulière était de 28.500 hommes, elle est aujourd'hui de 68.951 hommes non compris les 5.208 scouts philippins et les 574 hommes du régiment portoricain. La force minima de l'armée vient d'être portée de 62.666 hommes à 68.951. Cet accroissement de 6.300 hommes est dû à l'application de la nouvelle loi qui augmente l'artillerie de campagne et de côte et l'organise en régiments.

« L'enrôlement maximum à la discrétion du Président est de 100.000 hommes : la loi de 1901 donne au pouvoir exécutif le droit, qu'il n'avait jamais possédé, d'accroître ou de diminuer l'armée dans ces limites, comme il le juge convenable. On veut ainsi lui permettre de placer les divers régiments sur le pied de guerre en cas d'alerte, sans attendre la décision du Congrès. En moins de dix années, grâce à cette loi, l'armée a doublé et le pourcentage d'accroissement des hommes et des officiers est encore plus grand dans la marine. Pourtant ni l'armée de mer, ni l'armée de terre ne sont satisfaites. La cavalerie se lamente d'être moins nombreuse aujourd'hui que l'artillerie. Dans son message du 3 décembre 1907, le président Roosevelt a constaté qu'aucun grand pays n'avait jamais eu une armée régulière aussi petite, relativement à sa population, et que les Etats-Unis ont eu souvent à souffrir de l'insuffisance de leurs préparatifs militaires : « Nous avons, dit-il, toujours négligé de préparer en temps de paix une armée pouvant faire la guerre d'une façon efficace. « Notre armée régulière est mieux instruite qu'autrefois, mais elle est trop faible. Nous devrions avoir,

« en temps de paix, des cadres complets pour une
« grande armée, et notre armée régulière devrait être
« assez considérable pour faire face aux premiers be-
« soins en cas de guerre ».

« Le transfert de la flotte dans le Pacifique va accélérer la construction d'une nouvelle escadre pour l'Atlantique. Les Etats-Unis n'ont plus maintenant ce sentiment de sécurité et d'impunité que leur valait naguère encore leur isolement. Une politique mondiale, la police à exercer dans l'Amérique du Sud, des îles ou des terres lointaines, Hawaï, Cuba, Philippines, Panama, à protéger, et surtout la menace de l'expansion japonaise exigent une flotte très puissante. Le développement de leurs armements provoqueront en Allemagne, en Angleterre, en France une désastreuse rivalité.

« La politique impérialiste transformera peu à peu le fédéralisme américain en un pouvoir centralisé assez indépendant des influences locales et assez fort pour représenter dignement les Etats-Unis dans les affaires internationales. Déjà la lutte contre les trusts et les grandes compagnies de chemin de fer, l'organisation d'une politique d'irrigation et de protection des forêts et des mines, l'obligation de remédier à la mauvaise organisation monétaire, et surtout la personne du président Roosevelt ont grandement développé depuis quelques années l'Etatisme. Et ce mouvement est renforcé par le conflit japonais-américain : le prétexte en fut l'incapacité du gouvernement fédéral de mettre à la raison une municipalité et il a eu déjà pour effet, sans que la guerre ait éclaté, d'exalter dans la nation le sentiment de son unité.

« Au Japon, l'Etatisme est toujours en faveur : le Mikado et les *genro*, les Ito, les Yamagata, les Inoué, tous les grands hommes du Meiji, continuent de mener le pays. L'opinion populaire, à la Diète ou dans les journaux, proteste et manifeste parfois contre la per-

sonne des ministres et leurs actes de politique intérieure, mais sur la politique étrangère, telle qu'elle sort combinée des réunions du Mikado, des *genro*, du Conseil privé, l'unanimité de la nation est acquise.

« Pourtant, malgré cette unité de direction et la discipline de l'opinion publique, la politique étrangère du Japon n'est pas simple. De la guerre russo-japonaise, le pays sort avec un vif besoin de paix, le goût du commerce et de l'industrie, le désir de s'enrichir, il travaille en hâte à son équipement économique : refonte des tarifs douaniers, nationalisation des chemins de fer, organisation des compagnies de navigation, de sociétés industrielles, commerciales et de syndicats pour l'exportation. Mais si cette expansion économique, et le mouvement d'émigration qui l'accompagne ont tant d'élan, c'est que le Japon veut tirer une revanche de la déception de Portsmouth : l'armée des émigrants et des commerçants reprend la tâche nationale là où les soldats trahis par les diplomates l'ont laissée. Et pour les protéger, le cas échéant, on multiplie bataillons et cuirassés.

« Donc période de recueillement et de paix : on se donne quatre ou cinq années pour forger de nouvelles armes de combat et rétablir l'équilibre financier, mais en même temps période de paix agressive où s'ébauchent de grands desseins. Le passé du Japon, l'idée qu'il a de son rôle en Extrême-Orient et le souci de sa sécurité le tournent vers la Corée, la Mandchourie et la Chine ; mais l'avenir du Japon, l'idée du rôle qu'il doit jouer dans le Pacifique, le souci de son prestige et de ses intérêts économiques l'intéressent aux terres et aux îles du Pacifique, où des *Shin Nihon* commencent de jalonner le futur empire.

« Chacune de ces tâches est gigantesque, et l'exécution de chacun de ces plans grandioses, imprudemment poussée, peut mener le Japon à une guerre. La Corée

est hostile aux Japonais : l'instabilité des affaires chinoises est une menace ; les émigrants japonais sont rejetés par les Etats-Unis et le Canada. Que faire ? Augmenter ses armements, se rapprocher des puissances européennes, Angleterre, France, Russie, dont le Japon n'a rien à craindre et dont il veut l'aide financière ; opposer cette quadruple entente d'une part à l'Allemagne et aux Etats-Unis, d'autre part à la Chine, et gagner du temps en cédant temporairement aux exigences américaines. Dans trois ou quatre années, quand les finances seront rétablies, sera-ce la guerre contre la Chine ou la guerre contre les Etats-Unis qui sortira des décisions du Mikado et des genro ? Les événements, plus encore que les hommes, fixeront le choix du Japon. Présentement l'inquiétude du problème chinois empêche le Japon de brusquer ses affaires avec les Etats-Unis : après avoir temporisé et éprouvé son adversaire, le Japon s'arrête à une solution provisoire, assez élastique pour être rétrécie ou élargie au gré des circonstances et qui ne le lie par aucun engagement écrit. Les départs pour l'hémisphère Ouest continueront, en tenant compte des résistances : comme le Japon les réglera lui-même, selon que l'antijaponisme des Américains sera en hausse ou en baisse, selon que la situation sera plus ou moins favorable au Japon en Extrême-Orient, il ouvrira ou fermera la porte aux émigrants.

« C'est donc la Chine qui refrène l'ambition japonaise, cette Chine que des esprits inquiets représentaient un peu naïvement, après la guerre russo-japonaise, comme toute prête à ranger ses 300 millions d'hommes sous les bannières du Japon pour marcher contre notre civilisation blanche. Une Chine inquiète et remuée, voilà présentement la meilleure garantie de paix que le monde ait contre le Japon.

« C'est seulement au cas que la Chine incapable de réformes et débarrassée de ses réformistes retomberait

dans une léthargie de tout repos, ou au cas que la Chine renouée et forte l'obligerait à décamper de Mandchourie et de Corée et à sacrifier ses rêves d'hégémonie sur le continent asiatique, que le Japon serait tout à fait libre de défendre de toutes ses forces militaires et navales les intérêts et les droits de ses émigrants sur les terres du Pacifique occupées par des Blancs. » (P. 418 et suiv.).

M. Coolidge, parlant sur le même sujet, en 1908, fait remarquer que pour le présent les Japonais ont la Corée : « Mais la Corée, dit-il, n'est pas très grande, et du reste elle a déjà ses habitants qui, dans des conditions plus favorables, vont sans doute se multiplier. Si elle ajoutait à sa population, pendant une trentaine d'années seulement, l'excédent des naissances du Japon, elle deviendrait surpeuplée à son tour. La Mandchourie est plus grande, mais elle a déjà quelque vingt millions d'habitants chinois et il en arrive sans cesse d'autres. Elle ouvre un champ assez vaste à l'initiative des Japonais, mais le négociant chinois est difficile à supplanter et le journalier chinois n'a pas encore trouvé son pareil. Il reste aussi des terres vacantes sous les tropiques ; seulement jusqu'ici les Japonais, par exemple à Formose, ne se sont pas montrés propres aux travaux de plein air sous un climat tropical. Il semble que, comme les blancs, ils puissent vivre partout comme fonctionnaires, marchands et patrons ; mais ce n'est que dans la zone tempérée qu'ils peuvent émigrer en grand nombre.

« Parmi les régions tempérées qui sont encore relativement vides, la Sibérie, le Canada et l'Australie se fermeront certainement à toute immigration puissante des Japonais, pour les mêmes motifs qui ont agi aux Etats-Unis et qui agiraient aussi bien en tout pays d'Europe. Il ne reste que l'Amérique latine, où les perspectives sont meilleures ; mais ici encore les Etats-Unis, quoique

n'étant pas indirectement intéressés, pourront très bien être entraînés quelque jour dans de fâcheuses complications.

« La plupart des républiques latino-américaines possèdent de superbes ressources naturelles qui n'ont besoin que d'être exploitées. Pour cette exploitation que l'on veut commencer au plus tôt, il faut à la fois du capital et du travail. Le capital peut être fourni par l'Europe ou par les États-Unis, et il viendra dès que la sécurité lui sera assurée. La main-d'œuvre s'y obtient aussi, mais jusqu'à présent il n'y a que quelques pays de l'Amérique latine qui attirent une immigration européenne de quelque importance. Leurs voisins pourront avoir leur tour ; mais ils ne veulent pas en attendant se laisser dépasser, et, à défaut de travailleurs européens, ils sont prêts à se contenter des Asiatiques. Il y a donc là une belle occasion pour les fils du Japon : des terres vastes, fertiles, peu peuplées, de beaux climats, des richesses naturelles de toute espèce, et, par endroits, une population indolente, et qui, étant issue d'un mélange de races blanche, noire et rouge, ne peut guère affecter l'attitude hautaine de l'Anglo-Saxon. Ni le peuple ni les gouvernements ne semblent y craindre les Japonais ; même en certaines régions on a exprimé le désir de voir grandir leur rôle au Nouveau Monde, pour contrebalancer la prépondérance excessive des États-Unis.

« Ces conditions favorables sont déjà connues au Japon ; le mouvement d'immigration vers l'Amérique latine, qui vient de s'y ébaucher, semble destiné à s'étendre rapidement.

« Depuis quelques années il existe dans l'archipel une Société de colonisation du Mexique, dont l'activité ne s'est jamais arrêtée. même pendant la guerre russo-japonaise. Dans l'Amérique du Sud, ils ont commencé par le Chili et le Pérou, où ils ont été bien reçus ; plus ré-

cemment, ils ont signé avec le Brésil un traité pour que des immigrants cultivateurs s'y établissent et y reçoivent des concessions de terres. Des communications directes entre l'empire du Mikado et les grands ports de l'Amérique du Sud seront assurées par une ligne japonaise. Dans ces circonstances, on peut s'attendre à voir l'immigration japonaise dans ces pays se produire bientôt sur une grande échelle.

« Or, l'expérience a prouvé que dans certaines des républiques latines les droits des étrangers ne sont pas toujours respectés. On peut être sûr que le gouvernement de Tokio ne manquera pas de protéger ses nationaux en n'importe quelle partie du monde, et qu'il ne restera pas les bras croisés si on leur ferme une à une toutes les portes.

« On peut montrer de la modération quand il s'agit des Etats-Unis, et les aider à sortir d'une situation embarrassante ; mais ce serait une autre affaire que d'essuyer par exemple un affront de l'Equateur. Peut-on croire que le Japon s'y soumettrait à une loi d'exclusion dirigée contre lui ? C'est assez difficile à imaginer.

« On pourra se trouver un jour en présence d'une situation pareille, et les Etats-Unis auront à s'en préoccuper sérieusement : il est certain, en effet, que, si les Japonais menaçaient d'employer la force contre l'une des républiques latino-américaines, celle-ci ne manquerait pas de demander secours à la république anglo-saxonne, quels que fussent par ailleurs ses sentiments à son égard, au nom de la doctrine de Monroe. Les Américains pourraient alors se trouver dans une situation presque impossible. »

Le premier grief des patriotes japonais fut l'annexion d'Hawaï. Sans doute la protestation inutile qu'ils firent entendre à l'époque de l'annexion fut bientôt retirée officiellement ; mais le sentiment de déception dont elle était issue ne disparut pas et, fait remarquer

M. Coolidge, on peut s'attendre à le voir subsister tant que le nombre des Japonais dans ces îles l'emportera sur le chiffre total des autres habitants, et sera de beaucoup supérieur à celui des Américains.

« Aux Philippines, la situation est différente. On n'y trouve qu'un petit nombre de Japonais, et, quoique leur chiffre augmente, il ne deviendra jamais formidable, à cause de la nature tropicale du climat, qui ne leur convient pas plus qu'au blanc. Dans le passé, le Japon a eu quelques attaches de peu d'importance avec cet archipel. A une époque plus récente, on l'accuse de l'avoir convoité, d'y avoir encouragé la révolte des indigènes contre l'Espagne, et, maintenant que les Etats-Unis en ont pris possession, de n'attendre qu'une bonne occasion pour se saisir de cette belle dépouille.

« Ces idées, à ce qu'il semble, n'ont pas grand fondement. Admettons que les impérialistes exaltés du type ordinaire désirent ardemment les Philippines ; ce n'est pas une raison pour prêter les mêmes ambitions aux hommes d'Etat de Tokio. Rien ne prouve qu'ils aient jamais eu des vues sur les îles lorsqu'elles appartenaient à l'Espagne. C'est peut-être pour les Etats-Unis une politique habile autant que généreuse de prendre en retour une attitude bienveillante ; mais, plus ils gagneront la gratitude de la Chine, plus ils perdront l'amitié du Japon. L'idée que les Chinois voient dans les Etats-Unis leurs protecteurs naturels contre les ambitions nipponnes suffit à irriter les Japonais, qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas de tels desseins, et il se peut que les Chinois s'en rendent compte. » (*Les Etats-Unis, Puissance mondiale*, Paris, 1908, p. 308 et suiv.)

NOTE

sur les immigrants étrangers.

Dans son livre *l'Idéal américain* (Paris, 1910; 1^{re} éd. américaine, 1897), M. Roosevelt a consacré un chapitre à ce qu'il appelle « le véritable américanisme ». Il le préfère au terme « patriotisme » dont, au xviii^e siècle, le célèbre auteur, D^r Johnson, homme distingué par une franchise brutalement sincère et dont les paroles n'ont jamais perdu leur saveur, M. Roosevelt nous le rappelle, a dit que c'est le dernier argument d'un coquin.

L'homme, en effet, qui ne voit pas que « l'amour de la patrie est une vertu fondamentale, en dépit des coquins qui l'exploitent avec des vues personnelles, montre peu de sagesse et un sens peu élevé du devoir. »

« Ce qui est vrai pour le patriotisme est également vrai pour l'américanisme. »

« Un des « sens », dit M. Roosevelt, qu'on peut donner au mot *américanisme* se rapporte à « l'américanisation « de nos immigrants ».

« Nous devons les américaniser de toutes manières, en paroles, en principes, en idées politiques, et dans leur façon de considérer les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Nous faisons bon accueil à l'Allemand ou à l'Irlandais qui devient Américain. Nous n'avons pas d'emploi pour l'Allemand ou l'Irlandais qui demeure tel. Nous ne voulons pas, dans notre vie sociale et politique, de l'Américain-Allemand ou de l'Américain-Ir-

landais ; nous voulons de véritables Américains et, pourvu qu'ils soient tels, peu nous importe leurs ancêtres. Nous n'avons pas de place dans notre nation pour des votes allemands ou irlandais, et c'est un acte de démagogie méprisable pour un parti que de chercher dans son programme à s'attirer de tels votes. Nous n'avons de place que pour ceux qui agissent et votent purement comme Américains. De plus, nous avons aussi peu d'emploi pour les gens qui transportent leurs préjugés religieux en politique, que pour ceux qui y transportent leurs préjugés de caste ou de nationalité.

« Il y a un point sur lequel je désire être bien compris. L'américanisme est une question d'esprit, de conviction et de but, non pas de religion ou de pays natal. Le politicien qui recherche le vote irlandais ou allemand, l'Irlandais ou l'Allemand qui vote comme tel, est méprisable ; tout citoyen de cette République doit voter en Américain ; mais cet homme n'est pas plus méprisable que celui qui vote contre un bon Américain, sous prétexte que ce dernier est né en Allemagne ou en Irlande.

« L'exclusivisme contre l'étranger est aussi anti-américain que le cosmopolitisme. C'est une insanité de combattre un homme à cause de sa religion ou de son pays natal, et tous les bons citoyens doivent abhorrer une pareille action. L'Irlandais, l'Allemand ou le Scandinave qui est vraiment devenu Américain, a le droit de tenir le même rang qu'un citoyen né sur notre territoire ; il mérite au même degré l'appui et l'amitié de ses voisins. Parmi les hommes avec lesquels j'ai eu le plus de contact personnel, et qui ont été en politique mes plus sûrs amis et alliés, se trouvent plusieurs Américains nés au delà des mers, en Allemagne, en Irlande, en Scandinavie. On ne pourrait trouver d'hommes supérieurs dans les rangs de nos citoyens indigènes.

« Je ne saurais mieux marquer l'attitude que je vou-

drais voir adopter par nos concitoyens de naissance étrangère, qu'en citant les paroles d'un Américain, né en Allemagne, l'honorable Richard Guenther, du Wisconsin. Dans un discours prononcé à l'époque des affaires de Samoa, il dit :

« Nous connaissons notre devoir aussi bien que toute
 « autre classe de citoyens américains. Nous travaille-
 « rons pour notre patrie en temps de paix, et nous com-
 « battons pour elle en temps de guerre, si ce temps
 « arrive jamais. Quand je dis notre patrie, je veux dire
 « notre patrie d'adoption. Je veux dire les Etats-Unis
 « d'Amérique. Après avoir passé au creuset de la natu-
 « ralisation, nous ne sommes plus des Allemands : nous
 « sommes Américains. Notre attachement pour l'Amé-
 « rique ne peut se mesurer à la longueur de notre
 « séjour ici.

« Nous sommes Américains depuis l'instant où nous
 « avons touché le sol américain, jusqu'à celui où nous
 « reposerons dans des tombes américaines. Nous com-
 « battons pour l'Amérique aussi souvent que ce sera
 « nécessaire. L'Amérique partout et toujours. L'Amé-
 « rique contre l'Allemagne, l'Amérique contre le monde,
 « l'Amérique à tort ou à raison ; l'Amérique toujours.
 « Nous sommes Américains ».

« Honneur à l'homme qui a prononcé ces paroles ; je
 crois qu'elles expriment les sentiments de la grande
 majorité de nos compatriotes nés à l'étranger. » (P. 25
 et suiv.).

NOTE

sur les relations entre les États-Unis et le Japon.

M. Louis Aubert, dans son remarquable livre *Américains et Japonais* (Paris, 1908), a étudié avec soin et sincérité tous les aspects d'une question qui ne peut que préoccuper les Américains qui voient plus loin que le présent immédiat :

« Il y a trois ans (c'est-à-dire 1905), avant le traité de Portsmouth, à défaut d'alliances que leur situation géographique et leur tradition de splendide isolement rendaient inutiles, les États-Unis, dit M. Aubert, avaient des amitiés, amitié japonaise, amitié anglaise, amitié française. L'ennemi éventuel, c'était surtout l'Allemagne dont l'ambition menaçait la doctrine de Monroe, c'était aussi la Russie qui avait voulu fermer la Mandchourie au commerce américain. Aujourd'hui, aux États-Unis, le péril japonais hante les imaginations ; l'amitié pour l'Angleterre et l'amitié pour la France ne sont peut-être plus aussi confiantes ; les Russes sont assez populaires et aussi les Allemands. La défense de la doctrine de Monroe et du panaméricanisme contre l'Allemagne passe au second plan, c'est la côte du Pacifique que la flotte nationale est allée protéger.

« Et les États-Unis sont décidés à pousser leurs armements sur terre et sur mer. C'est en vain qu'à Tôkyô le secrétaire Taft a parlé de l'horreur de son pays pour une paix armée : « Pourquoi les États-Unis désireraient-ils la guerre ? En une année elle ferait de nous une

« nation militaire, nos grandes ressources seraient gâ-
« chées en immenses préparatifs qui ne serviraient aucun
« bon dessein, et la nation serait attirée vers une poli-
« tique guerrière ».

« Il y a dix ans, leur victoire sur l'Espagne et la prise des Philippines vouèrent les Etats-Unis à l'impérialisme. Avant cette guerre la force de l'armée régulière était de 28.500 hommes, elle est aujourd'hui de 68.951 hommes non compris les 5.208 scouts philippins et les 574 hommes du régiment portoricain. La force minima de l'armée vient d'être portée de 62.666 hommes à 68.951. Cet accroissement de 6.300 hommes est dû à l'application de la nouvelle loi qui augmente l'artillerie de campagne et de côte et l'organise en régiments.

« L'enrôlement maximum à la discrétion du Président est de 100.000 hommes : la loi de 1901 donne au pouvoir exécutif le droit, qu'il n'avait jamais possédé, d'accroître ou de diminuer l'armée dans ces limites, comme il le juge convenable. On veut ainsi lui permettre de placer les divers régiments sur le pied de guerre en cas d'alerte, sans attendre la décision du Congrès. En moins de dix années, grâce à cette loi, l'armée a doublé et le pourcentage d'accroissement des hommes et des officiers est encore plus grand dans la marine. Pourtant ni l'armée de mer, ni l'armée de terre ne sont satisfaites. La cavalerie se lamente d'être moins nombreuse aujourd'hui que l'artillerie. Dans son message du 3 décembre 1907, le président Roosevelt a constaté qu'aucun grand pays n'avait jamais eu une armée régulière aussi petite, relativement à sa population, et que les Etats-Unis ont eu souvent à souffrir de l'insuffisance de leurs préparatifs militaires : « Nous avons, dit-il, tou-
« jours négligé de préparer en temps de paix une
« armée pouvant faire la guerre d'une façon efficace.
« Notre armée régulière est mieux instruite qu'autre-
« fois, mais elle est trop faible. Nous devrions avoir,

« en temps de paix, des cadres complets pour une
« grande armée, et notre armée régulière devrait être
« assez considérable pour faire face aux premiers be-
« soins en cas de guerre ».

« Le transfert de la flotte dans le Pacifique va accélérer la construction d'une nouvelle escadre pour l'Atlantique. Les États-Unis n'ont plus maintenant ce sentiment de sécurité et d'impunité que leur valait naguère encore leur isolement. Une politique mondiale, la police à exercer dans l'Amérique du Sud, des îles ou des terres lointaines, Hawaï, Cuba, Philippines, Panama, à protéger, et surtout la menace de l'expansion japonaise exigent une flotte très puissante. Le développement de leurs armements provoqueront en Allemagne, en Angleterre, en France une désastreuse rivalité.

« La politique impérialiste transformera peu à peu le fédéralisme américain en un pouvoir centralisé assez indépendant des influences locales et assez fort pour représenter dignement les États-Unis dans les affaires internationales. Déjà la lutte contre les trusts et les grandes compagnies de chemin de fer, l'organisation d'une politique d'irrigation et de protection des forêts et des mines, l'obligation de remédier à la mauvaise organisation monétaire, et surtout la personne du président Roosevelt ont grandement développé depuis quelques années l'Étatisme. Et ce mouvement est renforcé par le conflit japonais-américain : le prétexte en fut l'incapacité du gouvernement fédéral de mettre à la raison une municipalité et il a eu déjà pour effet, sans que la guerre ait éclaté, d'exalter dans la nation le sentiment de son unité.

« Au Japon, l'Étatisme est toujours en faveur : le Mikado et les *genro*, les Ito, les Yamagata, les Inoué, tous les grands hommes du Meiji, continuent de mener le pays. L'opinion populaire, à la Diète ou dans les journaux, proteste et manifeste parfois contre la per-

dans une léthargie de tout repos, ou au cas que la Chine rénovée et forte l'obligerait à décamper de Mandchourie et de Corée et à sacrifier ses rêves d'hégémonie sur le continent asiatique, que le Japon serait tout à fait libre de défendre de toutes ses forces militaires et navales les intérêts et les droits de ses émigrants sur les terres du Pacifique occupées par des Blancs. » (P. 418 et suiv.).

M. Coolidge, parlant sur le même sujet, en 1908, fait remarquer que pour le présent les Japonais ont la Corée : « Mais la Corée, dit-il, n'est pas très grande, et du reste elle a déjà ses habitants qui, dans des conditions plus favorables, vont sans doute se multiplier. Si elle ajoutait à sa population, pendant une trentaine d'années seulement, l'excédent des naissances du Japon, elle deviendrait surpeuplée à son tour. La Mandchourie est plus grande, mais elle a déjà quelque vingt millions d'habitants chinois et il en arrive sans cesse d'autres. Elle ouvre un champ assez vaste à l'initiative des Japonais, mais le négociant chinois est difficile à supplanter et le journalier chinois n'a pas encore trouvé son pareil. Il reste aussi des terres vacantes sous les tropiques ; seulement jusqu'ici les Japonais, par exemple à Formose, ne se sont pas montrés propres aux travaux de plein air sous un climat tropical. Il semble que, comme les blancs, ils puissent vivre partout comme fonctionnaires, marchands et patrons ; mais ce n'est que dans la zone tempérée qu'ils peuvent émigrer en grand nombre.

« Parmi les régions tempérées qui sont encore relativement vides, la Sibérie, le Canada et l'Australie se fermeront certainement à toute immigration puissante des Japonais, pour les mêmes motifs qui ont agi aux États-Unis et qui agiraient aussi bien en tout pays d'Europe. Il ne reste que l'Amérique latine, où les perspectives sont meilleures ; mais ici encore les États-Unis, quoique

n'étant pas indirectement intéressés, pourront très bien être entraînés quelque jour dans de fâcheuses complications.

« La plupart des républiques latino-américaines possèdent de superbes ressources naturelles qui n'ont besoin que d'être exploitées. Pour cette exploitation que l'on veut commencer au plus tôt, il faut à la fois du capital et du travail. Le capital peut être fourni par l'Europe ou par les États-Unis, et il viendra dès que la sécurité lui sera assurée. La main-d'œuvre s'y obtient aussi, mais jusqu'à présent il n'y a que quelques pays de l'Amérique latine qui attirent une immigration européenne de quelque importance. Leurs voisins pourront avoir leur tour ; mais ils ne veulent pas en attendant se laisser dépasser, et, à défaut de travailleurs européens, ils sont prêts à se contenter des Asiatiques. Il y a donc là une belle occasion pour les fils du Japon : des terres vastes, fertiles, peu peuplées, de beaux climats, des richesses naturelles de toute espèce, et, par endroits, une population indolente, et qui, étant issue d'un mélange de races blanche, noire et rouge, ne peut guère affecter l'attitude hautaine de l'Anglo-Saxon. Ni le peuple ni les gouvernements ne semblent y craindre les Japonais ; même en certaines régions on a exprimé le désir de voir grandir leur rôle au Nouveau Monde, pour contrebalancer la prépondérance excessive des États-Unis.

« Ces conditions favorables sont déjà connues au Japon ; le mouvement d'immigration vers l'Amérique latine, qui vient de s'y ébaucher, semble destiné à s'étendre rapidement.

« Depuis quelques années il existe dans l'archipel une Société de colonisation du Mexique, dont l'activité ne s'est jamais arrêtée, même pendant la guerre russo-japonaise. Dans l'Amérique du Sud, ils ont commencé par le Chili et le Pérou, où ils ont été bien reçus ; plus ré-

cemment, ils ont signé avec le Brésil un traité pour que des immigrants cultivateurs s'y établissent et y reçoivent des concessions de terres. Des communications directes entre l'empire du Mikado et les grands ports de l'Amérique du Sud seront assurées par une ligne japonaise. Dans ces circonstances, on peut s'attendre à voir l'immigration japonaise dans ces pays se produire bientôt sur une grande échelle.

« Or, l'expérience a prouvé que dans certaines des républiques latines les droits des étrangers ne sont pas toujours respectés. On peut être sûr que le gouvernement de Tokio ne manquera pas de protéger ses nationaux en n'importe quelle partie du monde, et qu'il ne restera pas les bras croisés si on leur ferme une à une toutes les portes.

« On peut montrer de la modération quand il s'agit des Etats-Unis, et les aider à sortir d'une situation embarrassante ; mais ce serait une autre affaire que d'essuyer par exemple un affront de l'Equateur. Peut-on croire que le Japon s'y soumettrait à une loi d'exclusion dirigée contre lui ? C'est assez difficile à imaginer.

« On pourra se trouver un jour en présence d'une situation pareille, et les Etats-Unis auront à s'en préoccuper sérieusement : il est certain, en effet, que, si les Japonais menaçaient d'employer la force contre l'une des républiques latino-américaines, celle-ci ne manquerait pas de demander secours à la république anglo-saxonne, quels que fussent par ailleurs ses sentiments à son égard, au nom de la doctrine de Monroe. Les Américains pourraient alors se trouver dans une situation presque impossible. »

Le premier grief des patriotes japonais fut l'annexion d'Hawaï. Sans doute la protestation inutile qu'ils firent entendre à l'époque de l'annexion fut bientôt retirée officiellement ; mais le sentiment de déception dont elle était issue ne disparut pas et, fait remarquer

M. Coolidge, on peut s'attendre à le voir subsister tant que le nombre des Japonais dans ces îles l'emportera sur le chiffre total des autres habitants, et sera de beaucoup supérieur à celui des Américains.

« Aux Philippines, la situation est différente. On n'y trouve qu'un petit nombre de Japonais, et, quoique leur chiffre augmente, il ne deviendra jamais formidable, à cause de la nature tropicale du climat, qui ne leur convient pas plus qu'au blanc. Dans le passé, le Japon a eu quelques attaches de peu d'importance avec cet archipel. A une époque plus récente, on l'accuse de l'avoir convoité, d'y avoir encouragé la révolte des indigènes contre l'Espagne, et, maintenant que les États-Unis en ont pris possession, de n'attendre qu'une bonne occasion pour se saisir de cette belle dépouille.

« Ces idées, à ce qu'il semble, n'ont pas grand fondement. Admettons que les impérialistes exaltés du type ordinaire désirent ardemment les Philippines ; ce n'est pas une raison pour prêter les mêmes ambitions aux hommes d'Etat de Tokio. Rien ne prouve qu'ils aient jamais eu des vues sur les îles lorsqu'elles appartenaient à l'Espagne. C'est peut-être pour les États-Unis une politique habile autant que généreuse de prendre en retour une attitude bienveillante ; mais, plus ils gagneront la gratitude de la Chine, plus ils perdront l'amitié du Japon. L'idée que les Chinois voient dans les États-Unis leurs protecteurs naturels contre les ambitions nipponnes suffit à irriter les Japonais, qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas de tels desseins, et il se peut que les Chinois s'en rendent compte. » (*Les États-Unis, Puissance mondiale*, Paris, 1908, p. 308 et suiv.)

NOTE

sur les États-Unis et la Chine.

Il est prématuré de tirer des conclusions en ce qui concerne l'influence qu'aura la guerre sur les relations entre les États-Unis et la Chine. On sait jusqu'à quel point les Américains ont de tout temps plutôt profité des erreurs et des crimes commis par des soi-disant États civilisés contre les Chinois que de leur sympathie pour la race jaune. Dans l'expédition contre les Boxers, parmi ces soi-disant civilisés qui se sont conduits comme des bandits féroces, les Américains et les Japonais seuls, conscients de leur rôle plus élevé dans un avenir asiatique qu'ils considèrent leur appartenir, se sont conduits avec dignité et douceur. Les Chinois sans doute ont remarqué que ces deux peuples pouvaient résister à la tentation facile de vol et de viol où les autres ont succombé. Il y a des indices que la guerre ainsi que l'ouverture de la voie de Panama sont en train d'ouvrir une nouvelle ère dans l'Extrême-Orient, d'où l'Europe sera plus ou moins déplacée par les deux peuples qui se regardent à travers le Pacifique.

La politique des États-Unis envers la Chine a toujours été amicale. Même pendant les troubles des Boxers et le siège des légations, ils prétendirent qu'ils n'étaient pas en guerre contre l'Empire chinois lui-même. « Les troupes américaines, dans cette expédition de Pékin, dit M. Coolidge, ont pu piller autant que leurs voisins, mais elles traitèrent la population indi-

gène avec plus d'humanité que certains autres. Le gouvernement de Washington désavoua toute idée de vengeance, et, quand l'ordre fut rétabli, il réclama une indemnité relativement modérée, en comparaison de ce qu'exigèrent la plupart des autres pouvoirs. On propose aujourd'hui, après revision des expertises, de libérer la Chine de tout paiement excédant les pertes réelles subies à cette époque par les Etats-Unis et leurs nationaux, c'est-à-dire de plus de la moitié de l'indemnité assignée. »

Lorsque les hostilités russo-japonaises éclatèrent, le gouvernement des Etats-Unis fit ressortir la nécessité d'en limiter le champ, ce qui fut accepté par les deux belligérants. Le rôle joué par le Président dans la conclusion de la paix de Portsmouth flatta l'amour-propre national. « En somme, dit M. Coolidge, sans attribuer aux Etats-Unis des motifs absolument altruistes, on peut dire que, pendant bien des années, ils ont, plus que toute autre Puissance, accordé à l'Empire chinois une réelle bienveillance et un appui désintéressé. »

Si leurs relations s'étaient bornées aux rives occidentales du Pacifique, il n'y aurait pas à tempérer cet éloge. « Mais on ne saurait négliger un autre ordre de faits qui n'est pas autant à leur gloire. » Il s'agit de la question de l'immigration chinoise aux Etats-Unis.

« Lorsque les premiers trafiquants américains s'étaient établis à Canton, puis dans d'autres ports de la Chine, on ne prévoyait pas que les Asiatiques pourraient à leur tour venir s'établir chez les autres. Sans doute, au cours de leur histoire, les Chinois avaient montré un empressement persistant à émigrer vers la Péninsule de Malacca, vers Java, les Philippines et d'autres régions, mais ce n'était là qu'une migration d'Asie en Asie. En Europe et en Amérique où les Chinois étaient moins connus qu'ils ne le sont aujourd'hui,

ils passaient pour un peuple particulièrement attaché à son sol natal. Quand ils étaient à l'étranger, ne renvoyaient-ils pas en Chine la dépouille d'un parent défunt, pour qu'elle reposât dans la terre sacrée ?

« Dans ces conditions, lorsque, en 1868, le ministre américain à Pékin, Anson Burlingame, signa le traité connu sous son nom, on crut y voir un triomphe diplomatique pour son pays. Les deux contractants reconnaissaient cordialement « le droit inhérent et inaliénable de tout homme à changer de demeure et d'allégeance, ainsi que l'avantage mutuel d'une immigration et d'une émigration libres de leurs citoyens et sujets respectifs d'un pays dans l'autre, soit pour des motifs de curiosité, soit pour affaires, soit pour s'établir en résidence permanente ». C'était un bel énoncé des principes que les Etats-Unis avaient toujours soutenus : à une époque où plusieurs nations européennes se refusaient encore à en reconnaître la valeur, voilà qu'ils étaient formellement acceptés par le plus conservateur des empires orientaux, qui ouvrait ses portes toutes grandes aux entreprises américaines ! On ne se disait pas que peut-être les sujets de cet empire mettraient à profit les chances qu'on leur offrait, et, l'eût-on prévu, on ne s'en serait alors pas alarmé. Les premiers Chinois qui arrivèrent sur les côtes américaines du Pacifique furent extrêmement précieux au développement de la Californie : ils aidèrent à creuser les mines, à construire les voies ferrées, et surtout ils firent d'excellents domestiques. On les accueillit fort bien ; mais, à mesure que leur nombre augmentait, on ne tarda pas à changer de ton. »

M. Coolidge explique que ce n'est pas seulement la clameur populaire en Californie ou l'influence des syndicats ouvriers qui ont produit ce changement, mais que c'est la conviction générale qu'il est impossible d'américaniser l'élément mongol, et que cette popula-

tion. malgré les services qu'elle rend, abaisserait par sa concurrence le niveau du bien-être chez l'ouvrier américain et finirait même par le supplanter. Ce sentiment d'ailleurs n'est pas particulier aux Etats-Unis ; on le retrouve au Canada et en Australie.

En 1878, dix ans seulement après la signature du traité Burlingame, le Congrès vota un premier projet d'exclusion auquel le président Hayes opposa son veto comme contraire à ce traité. Le Gouvernement réussit toutefois à conclure avec Pékin, un peu plus tard un nouvel accord suivant lequel les Etats-Unis étaient autorisés à « limiter ou à suspendre », mais non pas à interdire, l'immigration chinoise. « Fort de ce droit, le Congrès vota en 1882 un bill qui la suspendait pour vingt ans. Le Président opposa de nouveau son veto ; mais il consentit à signer une autre loi qui fixait à dix ans la période d'interdiction. En 1888, on négocia encore un traité ; puis, avant qu'il eût été ratifié par le gouvernement chinois, le Congrès et le Président, à l'approche des élections, firent un nouveau bill d'exclusion, en dépit des traités existants. Pour tranquilliser sa conscience, le gouvernement de Washington conclut avec la Chine un dernier traité qui prohibait pour dix ans l'immigration chinoise aux Etats-Unis. Ce traité a expiré en 1904, mais la loi d'exclusion reste en vigueur, ce que les Chinois trouvent contraire au droit.

« Les Etats-Unis, continue M. Coolidge, non contents de se protéger contre la main-d'œuvre à bon marché chez eux, ont étendu leur politique à leurs possessions tropicales, où les conditions sont toutes différentes. Dès avant l'annexion, on avait arrêté le flot envahissant des Chinois à Hawaï, malgré leur utilité pour les plantations, et aux Philippines on leur a aussi fermé les portes.

« Pendant longtemps, le Gouvernement et l'opinion

publique en Chine avaient semblé indifférents au sort de quelques milles coolies du Kouang-toung. Aux Etats-Unis on ne redoutait pas une revanche de leur part et on croyait tranquillement qu'il était possible d'avoir deux politiques différentes à leur égard, une politique égoïste chez soi et une politique généreuse pour l'extérieur !

« Le boycottage de 1905 porta un rude coup à cette illusion. On a beau dire que ce mouvement, dont l'histoire véritable ne nous est pas connue, fut le résultat d'influences diverses et peut-être étrangères. On a maintenu qu'il était l'œuvre de certaines sociétés secrètes qui, pour essayer leur force, commencèrent par les Américains et qui auraient pu s'en prendre aussi bien à toute autre nation. Enfin la manifestation n'était peut-être qu'accidentelle. Quoi qu'il en soit, le boycottage anti-américain montra qu'il existait dans toute la Chine un certain ressentiment pour le traitement infligé aux Chinois dans les Etats-Unis. »

Le problème qui se pose aux hommes d'Etat américains est des plus ardues, puisque les Etats américains du Pacifique sont inexorables, et leur opinion est partagée non seulement par tous les syndicats ouvriers, mais par beaucoup d'hommes politiques qui veulent que l'Amérique demeure « un pays de race blanche ». La tâche qui incombe aux hommes d'Etat américains, c'est d'empêcher une crise de se produire.

La Chine n'a aucun motif de souhaiter que ses enfants aillent en foule vers des régions où l'on ne veut pas d'eux. « Pourvu, conclut M. Coolidge, qu'elle se voie traitée avec équité et courtoisie, ce qui ne lui est pas toujours arrivé dans le passé », elle pourra trouver des compensations.

« Les Américains, tout en refusant à la population ouvrière chinoise l'entrée de leurs territoires, peuvent néanmoins vouloir du bien à la Chine, et faire des

vœux pour son intégrité. Du reste, l'exclusion de la main-d'œuvre asiatique n'est plus une mesure d'exception dirigée contre la Chine depuis que la question s'est élargie, et que les mêmes difficultés sont survenues entre l'Amérique et son ancien ami le Japon. » (V. Coolidge. *Les États-Unis, Puissance mondiale*. Paris, 1908, p. 371 et suiv.)

CHAPITRE V

ÉVOLUTION DE M. WILSON

Orientation de la politique de Wilson dans les limites des traditions et principes reconnus. — La liberté du commerce des neutres. — Caractère exceptionnel de la lutte actuelle résultant de la participation de l'Angleterre. — L'intérêt présent et futur et l'honneur des Etats-Unis, seule préoccupation d'un président. — Indignation provoquée par la violation de la neutralité belge. — Sentiments germanophiles contraires. — Appels de Wilson à la modération. — Reproches au Président pour n'avoir pas protesté. — Explications. — Contraste entre moralité collective et individuelle. — Traités base de toute stabilité internationale. — Velléités de médiation. — Le torpillage du *Lusitania* crée une situation nouvelle. — Paroles graves de M. Wilson. — Il fait de nouveau appel au patriotisme américain de ceux qui l'oubliaient dans leur esprit partisan. — Inquiétudes du Président sur la durée et les différentes tournures de la guerre. — Torpillage du *Sussex*. — Mise en demeure adressée à l'Allemagne. — Acquiescement sous réserves de l'Allemagne. — Wilson repousse les réserves. — Accusations de Roosevelt. — Réélection de Wilson assurée. — Son attitude s'affirme. — Il parle de la paix future et de la part que devrait y prendre les Etats-Unis. — Il demande aux belligérants de préciser leurs buts de guerre. — L'Allemagne déclare reprendre la guerre sous-marine à outrance. — Wilson rompt les relations diplomatiques. — L'Allemagne persiste. — Wilson demande au Congrès de l'autoriser à déclarer la guerre.

Note sur la violation par l'Allemagne de la neutralité belge.

Note sur les relations entre les Etats-Unis et l'Allemagne.

Nous avons vu les circonstances qui ont déterminé la politique étrangère dans le passé et établi en quel sens cette politique a dû évoluer pour s'harmoniser avec des circonstances nouvelles. Peu importe dans ces circonstances celui qui détient le pouvoir, il est toujours forcé d'avancer avec le courant. Il s'agit, maintenant, de voir de quelle façon celui qui détient le pouvoir actuellement a évolué, comment il a tenu compte des circonstances nouvelles, comment à côté de ces circonstances il a orienté la politique de son pays, comment il a su profiter de la guerre, comme les belligérants en profitent, pour solutionner quelques problèmes de la politique permanente nationale.

*
* *

Nous avons vu que dans la conduite des affaires étrangères un président des États-Unis doit tenir compte de deux principes qui sont considérés comme essentiels, et comme base de cette politique par les auteurs, la presse et la tradition populaire :

1° Le principe de rester détaché de la politique européenne, ainsi que le recommanda Washington dans son « adresse d'adieu », et

2° Le principe corollaire de tenir l'Europe éloignée des affaires américaines, ainsi que l'a énoncé la doctrine de Monroe.

Il faut y ajouter :

3° Le principe que, la neutralité étant pour le neutre une situation de paix, la liberté du commerce neutre sur mer ne doit pas être diminuée par la guerre entre d'autres, sauf dans la mesure strictement nécessaire pour empêcher le transport de la contrebande de guerre ¹.

Lors de l'ouverture de la guerre, par conséquent, le Président avait à s'occuper immédiatement de ces trois principes dont il est le gardien. Il a dû trouver beaucoup à étudier dès les premiers jours d'août 1914, soit seul, soit avec ses conseillers, pour établir les dispositions nécessaires que comportèrent, conformément à ces principes, la neutralité, les conséquences que la guerre entraînait pour le commerce, et le devoir des citoyens d'un pays ayant un littoral aussi vaste et une population de cent millions d'origines aussi variées que l'immense territoire formant l'Union.

En fait le gouvernement des États-Unis, pendant les premiers dix-huit mois de la guerre, s'occupa officiellement surtout des restrictions apportées par l'Angleterre au commerce américain.

*
* * *

Derrière le *scenario* politique et diplomatique,

1. Le vœu souvent exprimé par des présidents et par le Congrès, ainsi que par voie diplomatique, que le droit de prise (capture) sur mer par les belligérants exercé contre les navires de commerce et leurs cargaisons soit complètement aboli, n'est jusqu'à présent resté qu'un vœu.

le Président d'ailleurs, se trouvait à l'ouverture de la guerre dans une situation tout à fait imprévue et très embarrassante. La guerre n'était pas une guerre européenne et continentale seulement, une de ces guerres qu'il avait été de la politique américaine de considérer comme détachées de ses intérêts essentiels. L'entrée dans la lice de l'Angleterre, la lutte possible entre les deux plus puissantes flottes du monde exposait les États-Unis à subir les conséquences de cette guerre de la façon la plus directe. Il n'était pas encore sûr de quel côté pencherait la balance dans la guerre navale. Les craintes de la supériorité de la flotte allemande qu'avait semées la phobie de beaucoup d'écrivains anglais dans l'esprit des hommes politiques, en Amérique comme ailleurs, conseillaient la prudence. La défaite de l'Angleterre sur mer aurait inévitablement exposé les États-Unis aux suites de la guerre. Le respect de la doctrine de Monroe, cette doctrine qui s'interposait entre les ambitions coloniales des États de l'Europe et l'indépendance des États du continent transatlantique, dépendait de la coopération éventuelle anglaise. Cette barrière à l'expansion allemande brisée, les États-Unis se seraient trouvés dans l'obligation de créer une force défensive adéquate à une politique ainsi devenue mondiale. Le Président en prévoyait les conséquences avec une sollicitude anxieuse.

L'unique préoccupation d'un Président des États-Unis doit être l'intérêt présent et futur et l'honneur de son pays. Prendre une attitude, au début d'une guerre entre des tierces puissances, pour ou contre l'une ou l'autre pouvait engager son gouvernement dans une voie pour laquelle le pays devait être préparé. Or, les États-Unis n'étaient nullement préparés, ni sur terre ni sur mer, pour soutenir une thèse morale au milieu des tendances violentes que dégagent les luttes armées même parmi les esprits les plus pacifiques.

Dès le 4 août les États-Unis avaient proclamé leur neutralité, mais l'invasion de la Belgique, la violation de la neutralité de ce pays paisible et inoffensif, d'une neutralité garantie par l'envahisseur lui-même, excita, à travers le monde neutre, une indignation qui n'était pas seulement théorique. Il s'agissait de la destruction de la seule défense des États secondaires contre l'écrasement par les plus forts. Les affinités d'origine, soit du côté de l'Angleterre et de la France soit du côté de l'Allemagne, divisaient nettement la population des États-Unis. Une lutte d'opinions se déchaîna. Cette lutte morale laissait peu de gens neutres dans les États de l'Est où le contact avec l'Europe était direct, mais diminuait d'intensité dans la mesure de la distance de la côte atlantique.

Le Président, au milieu des violences de l'Est d'un côté, de l'indifférence relative de l'Ouest de

l'autre, se trouva dans une situation où il pouvait facilement s'exposer à s'écarter du sentiment de la majorité nationale. Il risqua d'encourir les reproches des politiciens de l'Est, croyant que la majorité de ses concitoyens en général voulaient s'abstenir d'une prise de position vis-à-vis de l'un ou de l'autre belligérant. Le 18 août 1914 il expliqua ainsi sa manière de voir :

« La population des États, dit-il, s'est formée de l'apport d'individus appartenant à des nationalités diverses et, plus spécialement, aux peuples actuellement en guerre. Il est dès lors inévitable, en même temps que fort naturel, qu'il y ait parmi eux des divergences de vues et de sympathies en ce qui touche aux causes et à l'issue du conflit, certains désirant le succès d'une nation, d'autres faisant des vœux pour celui de l'adversaire. Il sera facile d'exciter les passions, mais difficile de les apaiser. Une lourde responsabilité pèsera sur ceux qui les exciteront. Les citoyens des États-Unis, dans leur amour pour la patrie et leur loyauté envers le gouvernement, doivent s'unir tous dans un sentiment exclusivement américain ; ils sont engagés d'honneur à servir d'abord les intérêts du pays. Il est criminel de chercher à les diviser en des camps opposés d'opinions hostiles, de les surexciter les uns comme les autres à s'immiscer dans le conflit européen par pensée, par désir, et encore plus par action. De telles divisions parmi nous auraient des conséquences funestes pour la

paix de notre âme nationale ; elles pourraient entraver sérieusement l'accomplissement du devoir que nous impose notre situation de grande nation en paix avec tous, de peuple qui se prépare à jouer le rôle d'impartial médiateur, qui s'apprête à formuler des conseils de paix et d'accommodement, non pas comme partisan de l'une ou de l'autre, mais comme ami de toutes les nations engagées dans la lutte. »

Il exhorta, par conséquent, les Américains à montrer moins de passion dans l'expression de leurs sympathies.

« Je vous mets solennellement en garde, disait-il, contre ce fait de prendre parti pour les uns ou pour les autres des belligérants, de vous laisser entraîner par vos sympathies à embrasser la cause de l'un d'entre eux. Pareil acte constituerait l'infraction la plus flagrante, la plus subtile, en même temps que la plus grave, aux lois de la neutralité. Les États-Unis doivent rester neutres en fait comme en théorie pendant une durée de temps qui va soumettre les âmes humaines aux plus dures épreuves. Il faut que nous demeurions impartiaux en pensée comme en action ; il nous faut, non seulement mettre un frein à nos sentiments, mais nous abstenir de toute action qui pourrait être interprétée comme un geste de préférence pour l'un ou pour l'autre des partis. »

Le 8 décembre 1914, il s'adressa de nouveau dans son message annuel à la sagesse de ses com-

patriotes : « Nous sommes en paix, dit-il, avec le monde entier. Nul, pour peu qu'il fonde son avis sur les faits et sur une juste et sincère interprétation des réalités, ne peut dire qu'il y ait des raisons de voir surgir, de quelque côté que ce soit, des menaces pour notre indépendance ou pour l'intégrité de notre territoire. Nous n'avons rien à redouter de la puissance des autres nations. Nous ne songeons pas à nous inquiéter de la concurrence qu'on peut nous faire, soit dans le domaine commercial soit sur le terrain des entreprises pacifiques. Nous voulons vivre notre vie à notre guise, mais nous voulons laisser les autres vivre la leur. Nous sommes, en vérité, les amis sincères de toutes les nations de la terre, parce que nous ne menaçons personne. Nous ne convoitons les possessions de personne. Nous ne désirons la ruine de personne. Notre amitié peut être acceptée sans réserve. Elle est acceptée sans réserve, parce qu'elle est offerte dans un esprit et avec des desseins où nul ne peut trouver quoi que ce soit de douteux ni de suspect. C'est là qu'est notre grandeur. Nous sommes les champions de la concorde et de la paix. Nous avons tout fait pour conquérir ce privilège ; nous devons le garder jalousement. Notre plus cher espoir est qu'à une heure prochaine cette position morale, si Dieu en décide ainsi, nous donnera l'occasion si rare de conseiller et d'obtenir la paix dans le monde, en réconciliant les nations belligérantes par le règle-

ment de leurs innombrables litiges. Il faut vouloir conserver notre force en gardant notre sang-froid et soutenir notre influence en sauvegardant nos vieux principes d'action. »

*
* *

On a amèrement reproché à M. Wilson de n'avoir pas protesté contre la violation de la neutralité de la Belgique. On le somma de « protester ». Ses critiques n'ont jamais indiqué la forme que la protestation pouvait utilement revêtir. On parla de « chiffons de papier déchirés ». Mais un historien comme Wilson savait que la réponse aurait été facile. Il aurait dû faire une distinction entre « chiffons de papier » déchirés dans le cas de la Belgique et celui d'autres « chiffons de papier » déchirés peu de temps auparavant.

Il sait que la moralité collective est inférieure à la moralité individuelle et que plus la collectivité monte en nombre moins elle se moralise, que les États n'osent pas opposer des considérations morales à des considérations d'intérêt national, que la masse du peuple a presque toujours applaudi à des actes de force et traité de rêveurs dangereux ceux qui y ont opposé l'obligation morale, qu'on a même toujours trouvé parmi les politiciens des hommes prêts, quand l'occasion se présentait, à maintenir dans un langage de patriotisme élevé que les moralistes étaient les ennemis de la pa-

trie! Il connaissait sans doute aussi la littérature sur la guerre future où on avait froidement discuté l'éventualité que la grande lutte se déroulerait dans le Luxembourg belge, les débats dans le Parlement belge sur le tronçon de chemin de fer de Stavelot à Malmédy, sur le camp d'Elsenborn, à peine à trois kilomètres de la frontière belge. S'il était au courant de ces choses, il se serait demandé pourquoi on ne s'est pas préparé à résister à un brigandage dont la Belgique avait été si longtemps menacée¹ et qui avait été accepté comme une presque certitude par des écrivains spécialistes. Il savait, d'ailleurs, que des traités avaient été violés par presque tous les États, quand ils n'étaient plus conformes à ce que des hommes d'Etat considéraient comme l'intérêt national, que la règle diplomatique *rebus sic stantibus* suffit à leurs yeux pour justifier de telles violations. J'avoue que, quant à moi, je trouve que M. Wilson a manqué une belle occasion de faire un beau message dans le style élevé qu'il aime et sait admirablement employer. Il l'aurait sans doute fait s'il avait su à ce moment que le gouvernement allemand avait endormi le gouvernement belge en déclarant peu de temps avant la guerre qu'il respecterait toujours la neutralité de la Belgique. (V. Note spéciale, p. 148). C'est

1. Le roi Léopold m'avait parlé de la menace d'Elsenborn déjà il y a une trentaine d'années et s'étonna que la diplomatie anglaise y attachât si peu d'importance.

là d'ailleurs surtout que gît la mauvaise foi exceptionnelle du gouvernement allemand, le crime qu'a commis l'Allemagne, en déclarant la guerre sans grief à la Belgique — une mauvaise foi qui la distingue des autres gouvernements qui ont déchiré des traités¹, ces traités qui cependant sont la base de toute stabilité internationale comme le respect des contrats est la base de toute stabilité nationale.

*
* *

Ce n'était que *post hoc* que la Belgique se rappela les fausses promesses du gouvernement allemand.

Enfin M. Wilson savait bien que le garant qui viole la garantie que lui-même a signée se rend coupable d'un abus de confiance impardonnable. D'un autre côté, se lancer sans mandat dans une protestation qui aurait pu attirer une réplique violente d'un gouvernement surexcité qui se savait dans son tort, tort que son chancelier avait avoué, c'était exposer les États-Unis à prendre une attitude contraire à la politique traditionnelle consacrée par un siècle de pratique constante. Les États-Unis n'étaient pas garants de la neutralité en question. Il fallait s'abstenir d'une ingérence dans les affaires de l'Europe qui pourrait facilement

¹ 1. Voir mon livre, *The Turco-Italian War and its Problems*, Londres, 1912, chap. II.

entraîner le gouvernement des États-Unis dans des discussions dangereuses pour une neutralité, à laquelle il était tenu par la Constitution, les traditions et, autant qu'il pouvait le savoir, par l'opinion publique dont il était le triple représentant.

D'ailleurs l'attitude de M. Wilson en ce qui concerne la violation de la neutralité de la Belgique était approuvée par son principal adversaire, M. Roosevelt, qui, dans l'*Outlook* du 23 septembre 1914, écrivait : « La sympathie pour la Belgique est compatible avec la conviction que la sagesse nous conseille de ne pas protester officiellement, à moins que nous soyons prêts à protester effectivement. Or, ce ne serait que le sens du devoir le plus clair et le plus urgent qui pourrait justifier que nous sortions de notre règle de conduite en ce qui concerne la neutralité et la non-intervention. »

*
v *
*

La guerre avait duré six mois. C'était déjà trois mois au delà de certaines prédictions. M. Wilson pense au danger de cette continuation pour son propre pays où les passions se sont intensifiées, où les sympathies, de part et d'autre menacent même la tranquillité intérieure. Il essaye de rappeler à ses concitoyens la belle place que peut occuper comme médiatrice indépendante, la nation à laquelle il préside.

Ainsi en avril 1915 le président écrivait à une

société américaine de paix et d'arbitrage : « Nous sommes la nation médiatrice du monde. Je ne veux pas dire par là que nous prenons l'engagement d'offrir notre médiation toutes les fois que surgiraient des conflits entre d'autres nations.

« Je donne à ce mot un sens plus large. Nous sommes un conglomérat de peuples, une mosaïque des nations du monde entier. Nous sommes leur sang, leurs traditions, leurs sentiments, leurs goûts, leurs passions : nous existons comme amalgame de toutes ces entités.

« Nous pouvons ainsi comprendre tous les peuples, les comprendre dans la totalité de leurs sentiments, non pas isolément, comme partisans des uns ou des autres, mais en bloc, parce que nous réalisons en nous-mêmes la synthèse absolue de leurs individualités intellectuelles et morales. Nous les connaissons, nous les renfermons, nous les personnifions. C'est à ce point de vue que je me place, lorsque je dis que l'Amérique est une nation médiatrice. L'opinion, l'action de l'Amérique restent libres, prêtes à se tourner dans n'importe quelle direction.

« Avez-vous jamais cherché à comprendre pourquoi la plupart des nations, pourquoi chacune d'elles envisagée isolément, se sont dirigées, au cours de longs siècles, dans une même voie ? Pareil fait ne s'est pas produit en Amérique. Les États-Unis ne sont pas la résultante d'une longue impulsion ethnique. Derrière eux, pas d'histoire

qui les incite à concentrer tous leurs moyens d'action, toutes leurs ambitions vers un but atavique. L'Amérique est essentiellement libre, parce qu'elle n'a pas d'ambitions embarrassantes en tant que puissance mondiale.

« Les circonstances nous ont forcés, ou plutôt notre conscience nous a amenés parfois à nous considérer comme forcés, à nous emparer jadis de territoires que, normalement, nous n'aurions pas songé à occuper. Je crois pouvoir affirmer que nous avons considéré comme notre devoir de les administrer, non pour nous, mais pour le plus grand profit de leurs autochtones. Nous avons estimé que ces biens n'étaient pas à nous, que nous n'en étions que les administrateurs toujours prêts à restituer ce « trust cosmique » à l'heure où l'état général des affaires du monde paraîtrait faciliter l'exécution de ces engagements de conscience. »

*
* *

Subitement tout change. Le torpillage du *Lusitania* avec ses terribles suites crée, au commencement de mai 1915, une situation nouvelle. Plus d'une centaine d'Américains ont péri. On a beau rappeler que les voyageurs avaient été avertis, que les propriétaires du navire n'avaient, nonobstant, pas changé sa route, que le navire était chargé de munitions de guerre. Le fait reste qu'un

navire non armé portant des citoyens américains avait été torpillé, et cela sans qu'il eût été matériellement possible de sauver la vie des passagers innocents.

Le gouvernement allemand avait eu une occasion de montrer que ses paroles étaient pires que ses actes. Les citoyens qui s'étaient embarqués sur le *Lusitania* avaient montré leur foi dans l'humanité des Allemands. Ils n'ont pas cru possible que les Allemands malgré leurs menaces commettraient un pareil crime. Cette foi a été déçue. Les accusations de cruauté atroce de leurs ennemis n'étaient donc pas de simples manifestations de jalousie et de haine. Elles étaient justifiées. La cause de l'Allemagne, dès ce moment, était perdue aux États-Unis.

. . .

Le 13 mai 1915, M. Wilson déclara que les États-Unis « ne reculeraient ni devant les paroles, ni devant les actes » nécessaires au maintien du droit qu'ont leurs citoyens de naviguer librement. Berlin répondit que le *Lusitania* était armé. Le 10 juin une note américaine insista sur ce point, que les principes d'humanité doivent à tout prix, et en tout lieu, être maintenus. L'Allemagne alors, donna l'assurance que les vaisseaux américains attachés à un service reconnu de navigation commerciale ne seraient plus attaqués. Le 21 juillet,

M. Wilson déclara que toute attaque contre des navires de commerce à bord desquels se trouveraient des Américains serait considérée comme « inamicale ».

Les négociations continuèrent et M. Wilson essaya de ne pas laisser glisser le gouvernement dans l'état d'irritation publique qui commençait à se dessiner à la veille de l'élection présidentielle.

En octobre 1915, il déclara qu'il n'avait aucun pressentiment de dangers immédiats, que les États-Unis avaient le droit d'espérer qu'aucune difficulté ne viendrait troubler l'harmonie de leurs relations avec des nations étrangères.

Il ajouta toutefois, avec une vigueur d'autant plus effective que ses paroles sont toujours mesurées : « Quelques graves qu'aient été et que puissent encore devenir certaines divergences d'attitude dans la politique internationale, j'ai le regret de constater que c'est encore à l'intérieur de nos frontières qu'ont surgi les menaces les plus graves contre notre paix et notre sécurité nationales. Il y a aux États-Unis des citoyens, nés sous d'autres drapeaux, auxquels nos larges lois de naturalisation ont accordé toute liberté de parole et de geste. Parmi eux il s'en est trouvé, j'ai honte de le dire, qui ont inoculé un venin de déloyauté et de trahison dans les artères mêmes de notre organisme national. Ils se sont efforcés de discréditer l'autorité et la bonne renommée de notre gouvernement, de détruire nos industries, à toute heure

et en tout lieu, là où leur désir de haine et de vengeance croyait utile de frapper, et de subordonner notre politique aux intrigues étrangères d'autres peuples. Leur nombre n'est pas grand, comparé à l'ensemble de ces hôtes nouveaux, sortis de souches vigoureuses et qui sont venus enrichir et raviver le sang de nos jeunes générations. Ils comptent pourtant assez pour nous avoir couverts d'un opprobre profond. Ils nous obligent à user sans délai de tous les moyens que les lois nous fournissent pour mettre fin à leurs machinations corruptrices..... La main qui tient le pouvoir, devrait immédiatement se refermer sur elles. Ces gens ont fomenté des complots pour détruire la propriété. Ils ont conspiré contre la neutralité du gouvernement. Ils ont cherché à pénétrer dans le secret de toutes les négociations confidentielles de l'État, afin de servir les intérêts étrangers à notre Patrie. »

Deux mois plus tard il renouvelle les mêmes avertissements :

« Il y a, dit-il, des hommes parmi nous et à l'étranger qui, quoique nés et élevés aux États-Unis et s'appelant américains, ont oublié leur honneur de citoyens au point de mettre leur sympathie pour l'un ou l'autre parti dans le grand conflit européen au-dessus des égards qu'ils doivent avoir pour la paix et la dignité des États-Unis. Ils prêchent et pratiquent ainsi le déloyalisme. Aucune loi ne peut atteindre les corruptions de l'esprit et du

cœur, mais je ne parlerais pas des autres sans parler aussi de ceux-ci, et sans exprimer le sentiment encore plus profond d'humiliation et de mépris qu'éprouve un patriote américain qui a conservé de l'empire sur lui-même et qui réfléchit, quand il pense à ces choses, au discrédit qu'elles nous valent tous les jours¹. »

Au commencement de 1916 le Président voit que la guerre, après avoir duré dix-huit mois, paraît plus éloignée que jamais de la fin. La paix qui avait pu être possible un an auparavant, quand les Puissances du centre étaient envahies et menacées de la défaite, était maintenant écartée. Les

1. M. Morton Fullerton met en contraste avec ces paroles celles du Président de la Confédération Suisse qui au 1^{er} janvier 1915 disait :

« A les examiner sans passion, les diverses sympathies qui se sont manifestées en Suisse au commencement de la guerre, s'expliquent fort bien. Des affinités naturelles des relations personnelles prédisposaient certains esprits en faveur de l'un ou de l'autre des belligérants, avant même qu'ils eussent examiné la question au point de vue politique.

« Et voyez comme, malgré tout, malgré les races différentes qui vivent sur notre sol, notre pays est uni. N'est-ce point la preuve évidente qu'au-dessus des questions de races il faut placer, pour former un peuple, un idéal sous ses yeux ? »

C'est, dit M. Fullerton, prendre une instructive leçon de politique comparée que de rapprocher ces déclarations faites par M. Motta à M. Edouard Chapuisat, député de Genève, (*Le rôle de la Suisse*, par Ed. Chapuisat, 1916, p. 101) des propos tenus par son « cousin » de Washington.

« Quel contraste, s'écrie-t-il, entre ces paroles d'homme d'Etat et le passage du « Message annuel » du président des Etats-Unis avec son vague relent théocratique, si peu américain. » (*Les Etats-Unis et la guerre*, par M. Morton Fullerton, Paris, 1916, pp. 8 et suivantes.)

Alliées avaient perdu les gages qu'elles tenaient en janvier 1915.

M. Wilson voyait cette situation avec une inquiétude qu'il ne déguisait pas. La guerre prenait une tournure pleine de dangers pour l'avenir américain. Des victoires allemandes, enfin, ouvraient une tout autre perspective que celles des puissances alliées. Il le rappela bien que vaguement à Chicago, une ville dont une très grande partie de la population est d'origine allemande, dans des termes dont la solennité n'échappa à personne.

« L'heure est grave, dit-il, pour la nation tout entière. Nous n'avons pas à nous en réjouir et, cependant, pour ma part, je ne saurais déplorer l'état de tension générale dans lequel nous nous trouvons. Mes yeux, je l'avoue franchement, viennent de s'ouvrir à bien des choses, à de multiples contingences dont, il y a un an, je ne m'étais nullement rendu compte. Un grand nombre de nos concitoyens s'oubliaient dans une fausse sécurité, persuadés que le monde entier vivait dans le même état d'esprit qu'eux. Il faut nous féliciter que l'Amérique ait été réveillée dans son rêve par ces voix qui clament dans la nuit sanglante et troublée, alors que l'incendie rampe, lugubre, de continent à continent. Il se peut qu'à la lueur de ces flammes sinistres, l'image idéale de l'Amérique lève encore une fois sa main pour indiquer aux peuples du monde leurs espoirs et leur voie. »

*
* *

Un nouvel incident se produisit au printemps de 1916. Le *Sussex*, paquebot français, fut torpillé dans la Manche. Des Américains y perdirent la vie.

Le 19 avril 1916, le Président exposa au Congrès les raisons qui l'avaient décidé à mettre l'Allemagne en demeure de renoncer définitivement à ses méthodes de guerre contre des vaisseaux transportant des passagers ou des marchandises d'origine américaine, si elle ne voulait pas s'exposer à la rupture complète des relations diplomatiques.

« Le gouvernement américain, dit-il, a fait preuve de la plus grande patience. A chacune des étapes de cette désolante succession de tragédies dans lesquelles ses propres citoyens se sont trouvés impliqués, il a cherché à s'abstenir de tout acte, de toute protestation extrême. Il a étudié avec un soin particulier les moindres circonstances de cette guerre sans précédent. Dans tout ce qui s'est dit, dans tout ce qui s'est fait, il n'a cessé de se laisser guider par les sentiments de très sincère amitié que le peuple américain a toujours professés pour la nation allemande. Spontanément il a accepté les explications et les assurances successives du gouvernement impérial allemand. Il en a admis *a priori* la sincérité et l'entière bonne foi. Il a voulu espérer contre toute espérance que le gouvernement impérial était bien réellement décidé

à préciser ses ordres, à contrôler les actes de ses marins et à adapter sa politique aux principes d'humanité définis par le droit des gens. Il a voulu attendre jusqu'au jour où les faits deviendraient d'une telle évidence qu'ils ne seraient plus susceptibles que d'une seule interprétation.

« Malheureusement, cette heure vient de sonner. Les événements ne souffrent plus désormais aucune autre interprétation. Le gouvernement impérial allemand s'est montré impuissant à limiter ou à mitiger sa guerre contre les navires affectés au transport des voyageurs et des marchandises. Il est aujourd'hui tristement et absolument évident que la position prise dès le début par ce gouvernement était funeste, que l'emploi des sous-marins pour détruire le commerce ennemi est, en raison du caractère même des vaisseaux employés et des méthodes de combat, incompatible avec les principes de l'humanité, avec les droits imprescriptibles des neutres depuis si longtemps établis, avec les immunités sacrées des non-combattants.

« Il m'a, donc, semblé qu'il était de mon devoir de dire au gouvernement allemand que, s'il persistait dans son intention de faire une guerre implacable et sans merci aux navires de commerce à l'aide des sous-marins, malgré l'impossibilité, maintenant certaine, de faire cette guerre conformément à ce que le gouvernement américain doit considérer comme les règles sacrées et indiscutables du droit des gens et comme les préceptes

d'humanité universellement reconnus, le gouvernement américain serait, enfin, forcé d'arriver à cette conclusion : Qu'il n'y a qu'une seule ligne de conduite qu'il puisse adopter et qu'à moins que le gouvernement impérial allemand ne déclare qu'il abandonne ses méthodes de guerre actuelles contre les navires transportant des passagers et des marchandises et ne prenne des mesures à cet effet, le gouvernement américain n'aura pas d'autre alternative que de rompre complètement les relations diplomatiques avec le gouvernement allemand.

« C'est avec une profonde tristesse que je suis arrivé à de pareilles conclusions. Je suis certain que tout Américain qui rélléchit envisagera avec une véritable répugnance la possibilité de pareilles éventualités. Mais nous ne saurions oublier que, par la force même des circonstances, nous sommes en quelque sorte les représentants responsables des droits de l'humanité. Nous ne pouvons rester muets, alors que les tourbillons de ce terrible conflit menacent de balayer complètement tous ces principes.

« Nous devons agir. Nous le devons au respect de nos propres droits comme nation, à notre sens du devoir comme représentants des droits des neutres du monde entier, à la juste conception que nous n'avons cessé d'avoir de l'humanité. L'heure a sonné pour nous de prendre maintenant fermement et solennellement position pour défendre les droits de l'humanité.

« J'ai pris position, et je l'ai fait avec la certitude que vous m'approuverez et que vous me soutiendrez. Tous les hommes de cœur et de raison, doivent s'unir dans l'espoir que le gouvernement impérial allemand qui, dans d'autres circonstances, s'est montré le champion de tout ce que nous défendons aujourd'hui dans l'intérêt de l'humanité, reconnaîtra la légitimité de nos demandes et voudra les accepter dans le même esprit qui nous pousse à les formuler. »

Le 4 mai, le gouvernement allemand, voyant, enfin, le danger d'irriter un gouvernement dont la patience s'épuisait, faisait savoir à Washington que des ordres avaient été donnés pour qu'aucun navire de commerce ne fût plus attaqué dans la « zone de guerre navale », ou même en dehors, sauf les cas prévus par les règles générales du droit international, à moins de tentatives de résistance ou de fuite.

La note allemande insista toutefois sur ce point, qu'à deux reprises au cours des derniers mois le gouvernement allemand avait montré qu'il était prêt à discuter les conditions d'une paix honorable et qu'on ne saurait, par conséquent, le rendre responsable de la continuation des calamités de la guerre.

« Le gouvernement allemand, ajoutait la note, ne doute pas que Washington insistera désormais auprès du gouvernement britannique et le rappellera à l'observation des règles du droit international universellement reconnues avant la guerre

et telles qu'elles sont formulées dans la note remise à Londres, le 28 décembre 1914, par le gouvernement des États-Unis.

« Si les négociations ainsi entamées ne pouvaient atteindre le but qu'il désire, si des belligérants se refusaient à respecter les lois de l'humanité, le gouvernement allemand aurait à envisager la nouvelle situation ainsi créée et sur laquelle il réserve toute sa liberté d'action. »

M. Wilson refusa, dans une note qui sera citée plus loin, d'accepter cette réserve. En attendant, l'Allemagne remplit sa promesse vis-à-vis des États-Unis de ne pas torpiller les navires de commerce.

*
* *

Vient le mois de novembre et l'élection des mandataires pour l'élection du Président. M. Roosevelt, portevoix le plus écouté de l'opposition, prononce contre M. Wilson le réquisitoire formidable que voici :

« J'accuse le Président Wilson d'avoir laissé traîner dans la boue ce que nous avons de plus sacré dans notre passé. Je l'accuse d'avoir recouvert sa crainte de défendre le droit du voile de la rhétorique. Je l'accuse d'avoir bandé les yeux au peuple américain. M. Wilson n'a pas su demander des comptes à l'Allemagne, qui le méprise. Si nous élisons M. Wilson, il sera notifié au monde

que nous ne sommes plus qu'une nation sordide, prête à accepter toutes les insultes, à accepter l'assassinat de ses femmes et de ses enfants, pourvu qu'elle gagne des dollars. »

Ces accusations n'empêchèrent pas le triomphe de M. Wilson, dont la réélection fut assurée par une majorité plus grande que celle qui l'avait porté au pouvoir en 1912. Ainsi, la politique de M. Wilson n'a pas paru honteuse à la majorité de ses concitoyens. Cette majorité l'engageait, au contraire, à persister dans son système de notes, dans sa politique étrangère conduite, cartes sur table, au grand jour, politique qui permettait à ses administrés de voir où il les conduisait, système qui engageait à chaque pas la responsabilité de la nation et qui permettait au président de s'assurer à chaque pas, autant que possible, que la nation le suivait. Il avait vu où avait mené la diplomatie secrète européenne et il n'en voulait pas pour les États-Unis. Des critiques qui n'ont vu dans les notes qu'un esprit bavard ne connaissent pas l'histoire des États-Unis et ne comprennent pas que M. Wilson ne fait que continuer dans ses notes la tradition anti-autocratique américaine.

*
*
*

Fort de l'appui du peuple américain, M. Wilson se mit maintenant à l'étude d'une politique qui assurerait aux États-Unis sa place dans la consolidation de la paix future.

En attendant, on continua de vivre sous le régime d'une guerre sous-marine mitigée. Au 12 décembre 1916, une note allemande propose d'ouvrir des négociations de paix avec les Puissances ennemies. Cette proposition a l'allure d'avoir été lancée en anticipation de la note qu'on savait M. Wilson en train de préparer en vue de provoquer une discussion publique sur les buts de la guerre et la consolidation de la paix future.

Conformément à ses idées démocratiques, telles que je les ai indiquées plus haut, et craignant des agissements secrets, des tractations cachées, il veut forcer les hommes d'État européens d'avancer jusqu'à la rampe de l'opinion publique pour laisser examiner leurs idées à la lumière franche et donner à l'opinion publique le moyen de juger lequel des adversaires a tort ou a raison. Il fait remarquer que les deux adversaires allèguent avoir dans cette guerre les mêmes objets. Des deux côtés, on a déclaré vouloir rendre « les droits et privilèges des peuples faibles aussi assurés contre les agressions ou dénis de justice dans l'avenir que les droits et privilèges des États grands et puissants actuellement en guerre. » Chacun des belligérants, continua-t-il, désire être garanti dans l'avenir contre le retour des guerres comme la présente, « contre des agressions ou des interventions égoïstes de toute nature ».

M. Wilson avait vu que les alliances ayant pour objet « l'équilibre européen », au lieu de con-

server la paix, ainsi qu'avaient prédit des politiciens aveugles, avaient entraîné le monde entier dans une guerre immense. Il continua, par conséquent : « Chacun se défierait de la formation de tous nouveaux groupements de puissances rivaux dans le but de maintenir un équilibre incertain au milieu de suspicions multipliées ».

« Dans les mesures à prendre pour assurer la paix future du monde, dit-il, le peuple et le gouvernement des États-Unis sont intéressés d'une manière aussi vitale et aussi directe que les gouvernements actuellement en guerre. »

On avait contesté le droit des États-Unis d'assister aux conférences de la paix des belligérants. M. Wilson n'insiste pas, mais il fait bien ressortir que les États-Unis ont un intérêt profond à voir se terminer la guerre. Il veut provoquer, par conséquent, « une comparaison des vues concernant les conditions qui doivent précéder les arrangements ultimes pour la paix du monde ». Les hommes dirigeants des différentes nations belligérantes avaient énoncé leurs buts dans des termes généraux qui laissaient l'impression que ces buts étaient les mêmes des deux côtés. Il suggéra que des précisions pourraient constituer une base d'entente.

Enfin, il ne proposait pas la paix. Il n'offrait même pas la médiation. Il proposa seulement que « des sondages fussent effectués, afin que, disait-il, nous puissions apprendre, neutres comme belligé-

rants, à quelle distance peut se trouver encore la paix vers laquelle toute l'humanité tend dans une aspiration intense et croissante ».

*
* *

Une discussion assez confuse s'ensuivit. L'Angleterre, la France et leurs alliées précisèrent leurs buts de guerre, les Puissances du centre n'en précisèrent aucun, mais menacèrent, vu le refus de leurs ennemis d'accepter d'entrer dans des négociations sans précisions, de continuer la guerre à outrance. Et, en effet, le 31 janvier dernier, le gouvernement allemand informa le gouvernement des États-Unis qu'à partir du 2 février il adopterait, au sujet de l'emploi des sous-marins, des procédés pour empêcher, en les coulant, tous navires de traverser les zones entourant les Îles Britanniques, la France, l'Italie ou la Méditerranée orientale sans distinction entre belligérants et neutres.

Or, dans sa note du 8 mai 1916, M. Wilson avait déclaré : « Toutefois, afin d'éviter un malentendu, le gouvernement des États-Unis notifie au gouvernement impérial qu'il ne peut un seul instant admettre, et encore moins, discuter l'idée, que le respect par les autorités navales allemandes des droits des citoyens des États-Unis en haute mer dépende en aucune façon et au moindre degré de la conduite d'un autre gouvernement quelconque à l'égard des droits des neutres et des non-com-

battants. De telles matières sont séparées, et absolument indépendantes ».

Il ne restait, dès lors, aucune autre solution que la rupture diplomatique immédiate. Cette rupture fut signifiée à l'Allemagne le 4 février.

*
* *

L'Allemagne poursuivit sa campagne sous-marine nonobstant cette rupture, sans tenir aucun compte de l'attitude américaine. Au commencement, il est vrai, les navires américains furent épargnés, mais bientôt aucune distinction ne fut plus faite. Le public américain voyait venir la nécessité de se défendre contre des procédés qui constituaient une guerre de fait contre les États-Unis. M. Wilson, fort de l'appui de la nation, demanda au Congrès la permission d'accepter la guerre ainsi imposée.

Le Président fut autorisé, en avril, à déclarer la guerre.

*
* *

On voit à travers cette évolution que, profondément démocrate, M. Wilson a évité toute pression sur le peuple américain. Il se considère comme le représentant de la majorité et comme n'ayant que le droit d'exprimer sa volonté. Il sonde l'opinion publique, bien avant de se lancer dans l'action, pour être sûr qu'il ne dépasse jamais le sens de

cette opinion. Mais, ayant acquis, autant que possible, la certitude qu'il est soutenu par la majorité, il ne perd pas de temps à mettre la volonté populaire à exécution. Il connaît à fond son pays et l'histoire de son pays et ne se laisse emporter ni par les sentimentaux, ni par les « patriotards ». En tout ce qu'il a fait, l'immense majorité de la population des États-Unis semble avoir approuvé ces méthodes réfléchies ; elles ont pu parfois paraître dilatoires aux autorités européennes qui ont moins de respect pour la démocratie et ses intérêts que le représentant d'un peuple qui n'accorde à son président sa confiance qu'autant qu'il est en accord de pensée et d'acte avec la volonté générale.

NOTE

sur la violation par l'Allemagne de la neutralité belge.

L'Allemagne n'avait jamais dénoncé les traités de garantie de 1831 et de 1839. Elle avait ratifié la Convention de la Haye de 1907 qui déclara que « le territoire neutre est inviolable », — article inséré sur la demande de la délégation belge pour s'assurer que du côté de l'Allemagne comme de celui de la France, le principe de ce respect du territoire belge restait intact. En outre, pour tranquilliser la Belgique à un moment où des doutes venaient d'être exprimés, une note fut publiée par la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, organe reconnu du gouvernement impérial, rendant compte de déclarations qu'avaient faites devant la Commission du budget les ministres des Affaires étrangères et de la Guerre, le 29 avril 1913. M. de Jagow, le ministre des Affaires étrangères, déclara que « la neutralité belge était garantie par des conventions internationales que l'Allemagne avait l'intention de respecter », déclaration que le ministre de la Guerre appuya dans des termes presque identiques. Il faut en conclure que le gouvernement allemand avait trompé la Belgique pour mieux l'endormir et la cambrioler. (V. le *XIX. Century*, fév. 1915, mon article sur le « Rapt de la Belgique ».)

NOTE

sur les relations entre les États-Unis et l'Allemagne.

« Si, entre les Etats-Unis et la France, fait remarquer M. Coolidge, l'histoire et la tradition comptent pour beaucoup et la politique présente pour assez peu de chose, c'est exactement l'inverse qui se passe dans les rapports des Etats-Unis et de l'Allemagne. Ici, les faits de toute importance sont les faits récents, l'histoire des dix dernières années, les questions du jour. Quand il s'agit du passé, il faut de plus faire une distinction, qui va s'effaçant aujourd'hui, entre les relations des Américains avec les Allemands comme peuple, et avec l'empire d'Allemagne comme Etat. Les Allemands ont joué un rôle dans l'histoire américaine dès les premiers jours, tandis que l'empire d'Allemagne date d'une génération à peine, et c'est seulement dans les dix dernières années que les rapports des Etats-Unis avec lui sont devenues considérables, et ont pris le pas sur leurs rapports avec tous les autres pays, sauf l'Angleterre et le Japon.

« En Amérique les immigrants allemands ont toujours été bien vus. Ils s'y sont montrés honnêtes, travailleurs, ils se sont occupés de leurs affaires et ils ont constitué une bonne addition à la population partout où ils se sont établis. Une qualité qu'on a beaucoup appréciée en eux, c'est leur disposition à renoncer à leur ancien pays pour devenir des citoyens loyaux de

leur nouvelle patrie. Ils ont joué un rôle estimable dans la guerre de Sécession, et ils se sont montrés prêts à soutenir leur pays adoptif en toute circonstance, même, s'il le faut, contre leur pays natal. Le peu d'intérêt qu'ils ont pris à la politique a écarté une première cause de prévention possible contre eux ; en fait, le sentiment général a toujours été bienveillant à leur égard. D'autre part il est surprenant que, malgré leur grand nombre et leurs bonnes qualités, ils aient eu si peu d'influence sur la formation de l'opinion publique américaine, et en particulier sur son attitude envers leur ancien pays.

« Les liens historiques entre les deux pays ont été pendant longtemps secondaires, mais en somme amicaux. Les habitants des États-Unis n'ont pas ignoré que Frédéric le Grand, irrité contre l'Angleterre, regardait d'un œil favorable leur lutte pour l'indépendance, et qu'il admirait le caractère de Washington ; ils ont vu dans les malheureux Hessois, vendus à l'Angleterre pour purger une querelle où ils n'étaient pour rien, des victimes plutôt que des ennemis ; et ils se souviennent qu'un officier prussien, von Steuben, rendit de grands services aux colonies insurgées en exerçant et en disciplinant l'armée improvisée de la Révolution. A leur tour, les Américains sympathisèrent avec les efforts faits pour réaliser l'unité allemande. Dans la génération qui a suivi 1870, des gens sont venus de tous les pays étudier aux universités allemandes et sont retournés chez eux pleins d'enthousiasme pour leurs méthodes. Parmi ces visiteurs il y eut un grand nombre d'Américains ; la plupart revinrent avec un sentiment sincère d'admiration pour l'Allemagne, pays que leur patrie avait tout lieu de respecter et aucune raison de craindre.

« La première petite querelle survint entre les deux nations en 1888, lorsque leurs intérêts se heurtèrent aux îles Samoa où les Américains avaient certains

droits. Cet épisode fit sentir plus vivement aux Etats-Unis la nécessité de fortifier leur marine.

« Les circonstances exactes qui amenèrent l'envoi de l'amiral Diedrichs avec son escadre aux îles Philippines ne sont pas encore connues, et ne le seront peut-être jamais. Heureusement le public américain ne se douta pas à cette époque des relations très tendues qui existèrent pendant quelques semaines entre la flotte américaine et la flotte allemande : sans l'attitude du capitaine anglais qui se trouvait là, on aurait pu en venir aux mains ; mais ce que le public apprit en Amérique suffit à l'exaspérer. Après la bataille de la baie de Manille, tandis que les autres Puissances expédiaient chacune un ou deux navires de guerre sur les lieux, comme c'est l'usage, pour protéger leurs nationaux, l'Allemagne y envoya à la hâte, sans aucune raison apparente, toutes les forces navales qu'elle avait dans le Pacifique, effectif égal à celui de l'amiral Dewey. Pour les Américains, cette flotte ne venait pas avec des intentions bienveillantes.

« La crainte de les voir s'établir aux Philippines fut un des motifs qui poussèrent les Etats-Unis à prendre pour eux les îles. Quand l'Allemagne acheta plus tard les Mariannes et les Carolines à l'Espagne, tous les soupçons semblèrent se confirmer. Dès lors, beaucoup d'Américains se sentirent convaincus que non seulement l'Allemagne était une Puissance avide, mais qu'elle était prête, par jalousie, à jouer à l'occasion un mauvais tour aux Etats-Unis.

« Les événements d'Extrême-Orient n'arrangèrent pas les choses. Comme l'Angleterre, les Etats-Unis désapprouvèrent l'occupation de Kiao-Tchéou par les Allemands, et, quoique le principe de la fameuse note du secrétaire d'Etat Hay sur la « porte ouverte » eût été officiellement agréé à Berlin, beaucoup de gens crurent qu'ils poussaient la Russie à attaquer la Chine,

afin d'amener un partage, chose que l'Amérique désirait empêcher. Pendant le soulèvement des Boxers, la rigueur dont les Allemands firent preuve contrasta avec la politique de douceur que les Etats-Unis voulaient suivre à l'égard des Chinois.

« L'intervention de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie dans les eaux du Vénézuéla provoqua une vive irritation aux Etats-Unis. Les Américains étaient convaincus, à tort ou à raison, que l'Allemagne « éprouvait » la doctrine de Monroe, et que pour plus de sécurité elle avait persuadé les deux autres Puissances à se joindre à elle. La presse et le public anglais ayant condamné hautement, et d'une façon presque unanime, la conduite de leur Gouvernement, il n'y eut pas aux Etats-Unis de ressentiment sérieux contre l'Angleterre; l'Italie attira à peine l'attention; c'est sur l'Allemagne que les Américains déversèrent toute leur colère.

« Depuis 1902 les passions ont eu le temps de se calmer, et, s'il reste encore quelques traces de rancune chez les Allemands et de méfiance chez les Américains, les relations des deux pays sont redevenues cordiales. Est-il probable qu'elles le resteront? Il faut, avant de le décider, comprendre pourquoi les intérêts des deux nations peuvent entrer en conflit.

« Tout d'abord le commerce des Etats-Unis et celui de l'Allemagne se font une concurrence particulièrement vive. Si l'on considère les grands Etats industriels du monde moderne, on voit qu'ils sont tous avides de marchés pour écouler l'excédent de leurs produits; c'est pour eux une affaire de vie ou de mort. L'Angleterre et la France apparaissent comme deux riches maisons de commerce, établies depuis longtemps, et attachées à des méthodes un peu surannées. Elles se font concurrence depuis des siècles, elles ont leurs spécialités, leurs traditions, et elles sont parfois disposées à se contenter de ce qu'elles ont, plutôt que de

courir des risques inutiles à la recherche de débouchés nouveaux. A côté d'elles, l'Allemagne et les Etats-Unis apparaissent comme deux maisons jeunes, entreprenantes, et qui ont à faire leur chemin. Confiantes en leur intelligence et en leur énergie, elles se croient de force à supplanter, dans bien des branches du commerce, leurs concurrentes plus âgées. Déjà leurs succès ont alarmé ces rivales si bien établies, et toutes deux pourraient se réjouir à la pensée de triomphes plus beaux encore dans l'avenir, si chacune d'elles n'était contrariée par la présence de l'autre.

« Les méthodes suivies par les Allemands et les Américains dans ces dernières années pour remporter de tels succès économiques ont différé, mais les résultats sont les mêmes : chacun de ces deux peuples a lancé des industries gigantesques, qui fournissent des produits de toutes sortes, et souvent les mêmes produits, en quantités illimitées ; chacun se protège par un tarif douanier ; chacun d'eux désire s'assurer de nouveaux marchés au dehors, et chacun se rend compte que, dans la lutte pour la suprématie, c'est l'autre qui est son plus formidable rival. L'Allemagne était arrivée la première ; on comprend quel dut être son ennui, après les succès remportés sur la France et l'Angleterre, à voir tout à coup les Américains entrer en ligne. La situation est d'autant plus fâcheuse que l'Allemagne a un besoin plus pressant de marchés extérieurs que les Etats-Unis, et qu'elle leur est inférieure en ressources naturelles. Des rêves longtemps caressés, et qui n'avaient pas paru trop difficiles à réaliser, sont maintenant condamnés. D'autre part, les Américains, en quête de nouvelles sphères économiques à conquérir, trouvent presque partout comme rivaux, les laborieux et énergiques Allemands. En Chine, les uns et les autres avaient fait de tels progrès qu'ils pouvaient songer à prendre la haute main sur le commerce de cet

Empire ; leurs visées reçurent une rude atteinte à l'apparition d'un plus jeune rival, le Japon moderne. Dans l'Amérique du Sud, les Allemands croyaient avoir trouvé un champ magnifique, et dans ces dernières années ils y ont gagné du terrain avec une étonnante rapidité ; mais les Américains tournent de plus en plus leur attention vers ce même pays, et, avec l'appui du pan-américanisme, ils espèrent y conquérir pour eux-mêmes la première place. Sur tous les points du globe où de belles perspectives s'ouvrent au commerce, on peut s'attendre à trouver l'ardente rivalité de l'Allemand et de l'Américain.

« Une autre source de difficultés entre l'Allemagne et les Etats-Unis, c'est la doctrine de Monroe : les Américains ne veulent entendre parler ni de discussion ni de compromis. Maintenant que l'Angleterre a accepté la doctrine en termes explicites, ils croient que l'Allemagne est la seule puissance dont ils aient quelque chose à craindre à cet égard. »

D'un autre côté l'industrie et l'énergie allemandes « exigent impérieusement des champs plus vastes où elles puissent se déployer. La grande entrave pour elles c'est la concurrence américaine. Ils peuvent se dire que, à chances égales, ils sont en mesure de garder leurs positions, surtout après leur beau début ; mais les chances sont-elles égales ? Il est vrai que Hambourg est à peine plus éloigné que New-York de la côte sud-est de l'Amérique du Sud, et, si les Allemands pouvaient obtenir un port au Maroc, ils auraient un poste avancé plus rapproché que les Etats-Unis de cette partie, la plus importante, du continent sud-américain. Mais, s'il s'agit du Nord, leur commerce y est relativement en moins bonne posture, et, pour toute la côte occidentale, leur désavantage est manifeste. C'est à juste titre encore qu'ils jugent le mouvement du pan-américanisme défavorable à leurs intérêts ; car, quoi qu'en disent les opti-

mistes suivant lesquels il y a place dans l'Amérique du Sud pour le commerce de bien des pays, on ne peut guère contester que tout progrès des États-Unis dans cette région ne se fasse dans une certaine mesure aux dépens de l'Europe, et en particulier de l'Allemagne.

« Lorsque l'opinion publique en Allemagne commença à revenir de l'ivresse qui avait suivi la fondation de l'Empire, on vit poindre un à un des doutes désagréables. On se rendit compte qu'avec toute sa puissance et sa gloire le nouveau *Vaterland* n'occupait qu'un petit point à la surface du globe, comparé aux domaines des Anglo-Saxons, des Latins et des Slaves, et que, si la situation actuelle était très satisfaisante, les perspectives d'avenir l'étaient moins. Ce sentiment d'une force considérable, joint aux inquiétudes causées par l'avenir, a amené un état d'inquiétude croissante, et l'idée qu'« il faut faire quelque chose ». Les Allemands ne se disent plus que leur unité est achevée, comme ils le croyaient dans le premier éclat de leur triomphe, après 1871 : ils songent maintenant à une plus grande Allemagne, qui renfermerait tous les peuples d'Europe parlant l'allemand. Il y a plus : ils ont des visions d'un empire mondial, qui donnerait libre carrière à toutes leurs énergies et fournirait un asile au surplus de leur postérité ; ces enfants de l'Allemagne garderaient leur nationalité, au lieu de devenir « un engrais » pour d'autres peuples, et ils feraient de l'allemand la langue de plusieurs centaines de millions d'hommes.

« Le parti pan-germaniste a fréquemment exprimé sous leur forme la plus extrême ces ambitions que bien des patriotes partagent dans une certaine mesure. Par malheur pour elles, il ne reste plus que quelques régions dans la zone tempérée où il serait possible à des colons allemands de s'établir en assez grand nombre pour former de nouvelles familles de la race teutonique ; or ces régions sont défendues par leurs maîtres actuels ou

par des jalousies internationales. L'Australie, avec son énorme superficie et sa population peu nombreuse et lente à s'accroître, est une colonie anglaise ; en Asie Mineure, il n'est pas facile de déposséder le Turc, et on peut compter que la Russie et l'Angleterre s'y opposeraient à l'Allemagne ; au Maroc, on trouve l'Angleterre et la France ; aux Etats-Unis, bien que des millions d'Allemands s'y soient installés, le *Deutschtum* (germanisme) n'a pas d'avenir.

« Il ne reste que l'Amérique du Sud ; ici, dans les trois provinces méridionales du Brésil, il y a quelque quatre cent mille Allemands, qui, grâce au taux élevé de leurs naissances, se multiplient rapidement, et qui jusqu'à ce jour ont réussi à maintenir leur individualité. Si les quelques milliers d'émigrants qui sont allés de ce côté il y a plus d'un demi-siècle sont arrivés à former cette considérable population, comment s'étonner que des patriotes allemands aient rêvé de voir s'édifier un nouvel Etat allemand dans ce magnifique pays. Mais combien la situation serait différente si, de 1856 à 1893, le gouvernement prussien n'avait pas commis l'erreur fatale d'y interdire l'émigration de ses colons et si un dixième seulement des Allemands qui allèrent aux Etats-Unis et furent perdus pour leur pays avaient fait du Brésil leur nouvelle patrie. On conçoit le désespoir du patriote quand il songe à cette superbe occasion sacrifiée sans motif. Est-ce à dire que le *Deutschtum* ait perdu tout avenir dans cette partie du monde. Des écrivains pan-germanistes ont déclaré qu'il n'est pas trop tard pour espérer encore et pour agir, et ils ont esquissé des plans, fort beaux sans doute à leurs yeux, mais tout à fait en désaccord avec la doctrine de Monroe. Il n'est pas douteux que l'ingérence de l'Allemagne au Brésil lui vaudrait une guerre avec les Etats-Unis.

« Quand on considère avec impartialité la situation

actuelle des Brésiliens allemands, on est tenté de croire que, s'ils sont laissés à eux-mêmes, ils n'ont guère de chances de conserver une existence distincte. Dans les provinces où ils se sont établis, ils sont partout en minorité ; même dans celle de Santa-Catarina, où la proportion d'Allemands est la plus forte, ils constituent à peine un quart de la population. De nos jours ils ne reçoivent à peu près aucun renfort de leur mère-patrie, d'abord parce que l'émigration allemande en général s'est réduite dans ces dernières années, et puis parce que les Brésiliens, alarmés par le danger possible d'une invasion pacifique, empêchent maintenant plutôt qu'ils ne favorisent l'arrivée de nouveaux colons allemands. Ils ont d'autre part commencé à introduire chez eux des foules d'Italiens, qui sont aussi prolifiques que les Allemands et plus facilement assimilés à la population brésilienne, et ils vont aussi ouvrir leurs portes aux Japonais.

« Toutefois, les colons allemands des districts ruraux se multiplient si vite que leur nombre pourra compenser amplement les pertes que leur nationalité subit dans les villes. L'immigration peut recommencer ; mais elle n'a guère de chances de devenir très forte, parce que les autorités du Brésil y mettent des entraves, et que la population de l'Allemagne moderne, de plus en plus urbaine, est moins propre qu'autrefois à coloniser des pays tout neufs. Il se peut enfin que les Allemands brésiliens gardent leur caractère distinct, et qu'ils se rattachent à leurs parents d'Europe par des liens commerciaux, littéraires et sentimentaux, sans désirer être soumis au même gouvernement. A ceci les Etats-Unis ne trouveraient rien à dire. Ce qui compromettrait la paix, ce serait un antagonisme entre ces Allemands et les autres Brésiliens, qui amènerait un conflit violent dont pourraient souffrir aussi des sujets de l'Empereur. Il serait alors très difficile pour le gouvernement de

Berlin de résister à la pression du sentiment public et de ne pas aller au secours des frères allemands au delà de l'océan. Une telle intervention provoquerait sur le champ celle des Etats-Unis, or, si l'Allemagne trouvait sa marine assez forte pour risquer une guerre maritime avec les Etats-Unis, il lui faudrait aussi tenir tête non seulement au Brésil, mais sans doute à une coalition générale de l'Amérique du Sud, et elle ne pourrait s'attendre à l'appui de personne. Il est certain que les hommes d'Etat de Berlin se rendent parfaitement compte de tout cela si les pan-germanistes l'oublient. » (*Les Etats-Unis. Puissance Mondiale.* Trad. franç. Paris, 1898, p. 224 et suiv.)

CHAPITRE VI

L'HOMME

Puissante personnalité de Wilson. — Mission du colonel House. — Obstination du Président. — Origines écossaises. — Son oncle Woodrow. — Descendant intellectuel de Kant. — Entretien avec lui de Hugues Le Roux. — Anecdote sur le caractère écossais. — Le monde intellectuel américain. — Wilson moraliste et philosophe. — Ses appels à la méditation, à une plus grande sympathie humaine, à la largeur spirituelle et en même temps au maintien de l'individualité. — Comment s'humaniser? — Nécessité de fournir au peuple les moyens de son affranchissement spirituel. — Dangers de l'emportement. — Faculté de raisonner. — Un monde nouveau se dessine.

Dans l'introduction j'ai présenté M. Wilson aux lecteurs tel que je l'avais vu et connu moi-même. M. Wilson, pourtant, a certes bien suffisamment écrit pour qu'on n'en soit pas réduit, à son sujet, à la seule expérience du contact; d'ailleurs, dans tout ce qu'il écrit, il révèle sa puissante personnalité. Il y a aussi le témoignage d'un homme qui le connaît beaucoup mieux que moi. C'est le colonel House.

On se rappelle la mission en Europe de ce colonel, ami intime de M. Wilson. Le Président, ne pou-

vant pas quitter l'Amérique lui-même pendant sa présidence, a envoyé en Europe cet homme de confiance pour avoir par lui un rapport confidentiel sur l'état d'esprit des hommes d'Etat européens. Chargé de cette mission délicate, le colonel a visité Londres, Pétrograd, Berlin et Paris. Il n'est pas allé à Vienne, se croyant, quant à l'Autriche-Hongrie, suffisamment renseigné par l'ambassadeur des États-Unis dans la capitale autrichienne. On peut se demander si en n'allant ni à Vienne, ni à Sofia, ni à Constantinople, il n'a pas manqué de faire ce qui aurait été très utile aux desseins du Président. Je parlerai dans le chapitre suivant des impressions du colonel House, telles qu'il les a révélées, au cours de son voyage, au *Journal de Genève* qui, publiant une interview avec le colonel, donna en passant l'intéressante description suivante de la façon de faire du Président : « Une fois qu'il a résolu d'adopter une ligne de conduite, disait le colonel, aucune puissance au monde ne saurait le faire dévier du chemin qu'il s'est tracé. Il garde, du reste, pour lui seul le secret de ses projets, et rares sont les intimes à qui il confie ses idées. Mais soyez persuadé qu'il sait toujours où il va... »

*
* *

M. Wilson, des deux côtés, tire son origine de la belle souche indépendante de la bourgeoisie

lettrée écossaise. Woodrow, son nom de baptême, est celui de la famille de sa mère, fille comme lui de pasteur. On raconte de son oncle Woodrow, pasteur également, que, dans le temps des violentes oppositions cléricales provoquées par les nouvelles théories darwiniennes, il avait pris position en leur faveur, ne les croyant pas subversives. Dans ses sermons il essaya d'adapter la doctrine chrétienne à ces idées modernes. Appelé à fournir des explications sur sa conduite devant les autorités de son Eglise, il refusa de se rétracter. Sa réponse est célèbre : « Vous me demandez un mensonge à la place d'une sincère conviction. Messieurs, vous ne méritez plus la confiance d'un honnête homme. Je vous salue. » Et indigné il quitta l'Eglise pour se consacrer à la vie civile.

*
* *

On se rappelle que Kant n'est jamais sorti de Königsberg que pour se promener avec son ami Green, un Anglais, dans le *dog cart* de ce dernier, dans un rayon de quelques kilomètres autour de sa ville natale. Cela ne l'a pas empêché d'être un philosophe qui a non seulement approfondi les mystères de l'inconnu, mais qui a jeté les bases d'une pratique philosophique dont les conséquences se réalisent dans l'esprit d'un de ses descendants intellectuels. Peut-être inconsciemment, puisque, comme

Kant, il est le petit-fils d'écoissais, Wilson a la même tendance à apporter dans toutes les discussions de psychologie pratique des habitudes personnelles d'exégèse. Cet atavisme, commun à presque tous les Écoissais, sorti des entrailles de l'église calviniste, explique beaucoup de traits du caractère de cet homme qui, dédaignant les critiques, va droit dans le chemin qu'il s'est tracé et trouve, dans les choses les plus proches de son entourage, tant de matières pour alimenter ses réflexions qu'il n'éprouve pas le désir dévorant de tant de ses compatriotes intellectuels de sortir de leur pays et se créer des sensations nouvelles dans le vieux monde.

Un auteur français qui a rencontré M. Wilson, qui l'a vu lui-même en personne, qui a pu causer avec lui, qui l'a entendu chercher et exprimer sa pensée, a esquissé sa manière d'être d'une façon d'autant plus intéressante qu'il trouve dans cet écoissais américain des traits lui rappelant le caractère de ses compatriotes normands. »

Parlant de l'affaire du *Lusitania*, M. Hugues Le Roux¹ écrit : « Le droit national a été formulé dans des textes qui font foi. M. Wilson verrouille sa porte et il se penche sur ces textes-là. Il les scrute comme s'il s'agissait d'une pensée révélée qu'il faut saisir par exemple à travers les obscurités symboliques du langage biblique. Lorsque, par ses propres moyens

1. *La France et le monde. Angleterre. Etats-Unis.* Paris, 1917, p. 196 et suiv.

il estimera qu'il a atteint la vérité, il s'y tiendra. Aucune menace allemande, aucune attaque du côté de ses adversaires américains n'ébranlera sa conviction. S'il entr'ouvre sa porte au cours de ces méditations, c'est pour aller faire rajuster les verres de son binocle chez l'opticien qui a sa confiance.

« Espérons qu'après cela il y verra clair », disent les Républicains.

« M. Wilson est sûr qu'il y voit clair. Il ne se laisse pas influencer par le sentiment. Il raisonne et il déduit. Il ne recherche que le droit. Son droit, le droit des Américains, et, à ce droit-là au moins en principe, il ne veut pas qu'on touche.

« La part d'illusion dont il est capable consiste en ceci : il a dans ce droit une confiance si totale qu'il lui prête la force d'une lumière aveuglante. Il n'imagine pas que les Allemands eux-mêmes puissent le nier, lorsque, lui, Wilson, il aura ôté de devant leurs yeux l'écran qui, sans doute, le masquait. Ce faisant, il a la conviction d'être en parfaite harmonie avec la masse du peuple américain, au moins avec ceux de la terre.

« En cela il ne se trompe pas.

« Je remarque que, même parmi les gens cultivés, il y a autour de nous une hésitation sur ce point essentiel de la discussion entamée avec la Wilhemstrasse :

« N'est-ce pas pousser l'exercice du droit américain aux limites d'une inutile rigueur que d'exiger

« des Allemands qu'ils respectent les navires battant
« pavillon de leurs ennemis sur lesquels des Amé-
« ricains traversent l'Océan? Ne doit-on pas con-
« sidérer comme suffisante cette proposition que
« nous fait la Wilhelmstrasse : les Américains qui
« veulent éviter le péril du torpillage se conten-
« teront de voyager sur des navires qui portent à
« leurs cornes le drapeau étoilé. Ceux qui agissent
« autrement courent un risque volontaire. On ne
« peut permettre que leur imprudence et leur
« égoïsme engagent les responsabilités de la collec-
« tivité, qu'ils poussent le pays à une rupture diplo-
« matique avec l'Allemagne, voire à une guerre. »

« Bien entendu, ce goût du compromis a de
violents contradicteurs qui expriment leur indi-
gnation sous une forme pittoresque.

« Supposons, disent-ils, que M. Bernstorff nous
« annonce, de la part du Kaiser : « Vous aurez le
« droit de monter et de descendre la Cinquième
« Avenue sur le trottoir de droite. Vous y jouirez
« d'une pleine sécurité; si vous empruntez le trottoir
« de gauche, vous vous exposerez à des coups de
« fusil et vous ne pourrez pas vous plaindre, car
« vous êtes prévenus. »

« M. Wilson sent que les fermiers sont plus rap-
prochés de cette opinion-là que de la première. Ils
connaissent, tout comme nos paysans français, la
nécessité, où l'on est de défendre, voire par la
force, les limites de son domaine contre les em-
piètements du voisin. Si étendus que soient aux

États-Unis ces domaines-là, les limites, les bornes, en sont, aux yeux de leurs propriétaires, aussi sacrées que dans nos pays de culture moyenne. Qu'il s'agisse des prairies d'un *ranch*, que les troupeaux du *ranch* d'à côté ne doivent pas fouler, du carré soigneusement délimité que le mineur considère comme sa propriété propre, et sur lequel les autres prospecteurs ne doivent rien entreprendre, ou enfin de ces champs de maïs et de blé, étendus comme la mer, à l'horizon desquels on n'aperçoit aucun village, aucune bâtisse, tous ces gens de solitude vivent attachés à leurs biens, au résultat de leur travail avec une âpreté qui, surtout dans l'Ouest, devance les procès et prend facilement les armes pour sa défense.

« Il a fallu à ces terriens un peu de temps pour comprendre que les droits qu'un peuple exerce sur la mer ne sont pas moins sacrés. Ils avaient une tendance à s'irriter peut-être contre ces agités qui, en temps de guerre, ne peuvent pas rester chez eux et qui se glissent entre les combattants au risque de recevoir des coups mortels dans la bagarre. Mais ils ont levé l'oreille quand ils ont entendu M. Wilson — ils le savent aussi pacifique qu'eux-mêmes — leur dire :

« Prenez-y garde. Les Allemands sont en train
« de toucher à un droit qui est le vôtre ; un droit
« incontestable, et il est toujours dangereux de per-
« mettre à quiconque d'empiéter sur notre droit. »

« Ah ! si c'est le droit, le « dret », comme on dit en

Normandie ! Il n'y a plus de discussion possible, il faut soutenir le Président dans sa résistance.

« M. Wilson sent cette approbation. Il s'enferme de nouveau dans son cabinet de travail. Il s'assoit devant sa machine à écrire, il « frappe » lui-même la note dans laquelle il établira qu'il a un droit, et qu'il entend le conserver intact. »

*
* *

On raconte l'histoire suivante de deux Écossais qui passe-pour bien caractériser la mentalité écossaise. Si cette notation ne convient pas rigoureusement à tous et surtout à M. Wilson et à ceux qui comme lui doivent avoir une forte infusion du sang celtique dans les veines, il y a toujours un peu de ce caractère dans tous les hommes du nord :

Nos deux écossais jouent au golf en silence. Pendant toute une journée ni l'un ni l'autre n'a proféré une parole. Au dernier trou l'un d'eux fait un petit coup de maître. Le jeu est terminé. Silencieusement ils ramassent leurs outils et s'en vont. Après dix minutes de marche, le gagnant dit : « C'était bien ce dernier coup ! » Silence pendant encore dix minutes. « Homme, répond l'autre, vous babillez comme une vieille ! »

En Amérique, on a dit de M. Wilson que, dans ses notes, il babillait comme une vieille !

Or, élu par ses concitoyens à la Présidence sur

un programme qui était entièrement composé de réformes sociales et intérieures, il se trouva sans mandat spécial dans une crise européenne pour laquelle il n'avait pour guide que la politique traditionnelle telle qu'elle avait été déterminée par les dernières paroles de Washington, confirmée par les déclarations du Président Monroe, traditions qui lui prescrivaient non seulement une stricte neutralité, mais un éloignement formel de toute immixtion dans la querelle européenne.

J'ai expliqué comment M. Wilson envisageait sa mission et avec quelle adresse il a su se faire soutenir par la volonté populaire.

*
* *

Mais, il y a un autre côté dans le caractère de M. Wilson qui le distingue des politiciens de métier et qui lui attire les sympathies de ce monde américain qu'on ne voit que rarement en Europe. C'est le monde qui n'est pas assez riche pour se payer le luxe des grands voyages ni assez pauvre ou humble pour accepter l'aumône de missions payées ; ce monde lettré, universitaire, artistique, auquel M. Wilson lui-même appartient. C'est un monde qui dépasse en nombre aux États-Unis celui du même genre en Europe, car en Amérique un homme d'affaires n'est pas considéré comme nécessairement incompetent pour la direction des affaires parce qu'il est un idéaliste.

M. Wilson a non seulement écrit un volume de droit politique dont j'ai cité des passages dans un autre chapitre, il a publié aussi une histoire des États-Unis en cinq volumes et une biographie de Washington qui est un des livres les plus populaires parmi ses concitoyens.

Il a publié encore des volumes de dilettante dont le dernier s'appelle « On being human ». Une traduction de ce titre pourrait se formuler ainsi : « Comment s'humaniser », et c'est l'idée qui, en vérité, constitue la thèse de ce livre¹.

Dans ce petit volume qui a paru l'an dernier, l'auteur laisse de côté la guerre et toutes les horreurs qui s'y centralisent. Il y pense aux choses plus élevées de la vie, aux choses qui durent pour toujours, malgré les insanités dans lesquels peuvent tomber les mortels d'un moment. Il y cherche, dit-il, un « endroit où il peut inviter son âme ». Cet endroit, il ne le trouve pas dans les agglomérations de la cité.

« La hâte, l'anxiété, les préoccupations, le besoin de se spécialiser, de se tourner en machine, ont transformé ce monde autrefois simple, et nous apprenons que ce ne sera pas sans effort que nous conserverons les larges traits humains qui ont jusqu'ici rendu la terre habitable.

1. Je dois à M. Pressly, du Consulat américain, la connaissance de ce petit livre qu'il m'a prêté récemment, qui n'a pas été traduit en français et dont peu de personnes semblent connaître l'existence.

« La vie tourbillonnante et enfiévrée d'une ville, les foules écrasantes des rues où des amis se rencontrent rarement, où l'on échange peu de saluts mutuels, la clameur immense du commerce et de l'industrie qui ne proclame que gain et concurrence, une fièvre dévorante qui détourne le cours naturel d'un sang porté au bienfait, de loisir nulle part, de tranquillité, de paix, de sage repos, aucun. Tout cela nous choque. Cela n'est pas humanisé. »

Dans la vie sociale, toutefois, l'homme s'humanise.

« Le développement de la société est une école infiniment variée de discipline. L'homme a été humanisé par l'étude et par ses progrès dans l'empire qu'il a sur lui-même. Il est devenu moins violent, moins tumultueux, se contrôlant lui-même et se mouvant toujours avec un certain équilibre d'esprit. Au lieu de toujours vouloir saisir la poignée de son sabre, il apprend à préférer plutôt un jeu plus délicat, plus subtil sur les cordes de l'action. Voilà notre conception de l'homme vraiment humain, l'homme en qui l'on trouve un juste équilibre des facultés, une sympathie saine, ni braillard, ni fanatique, ni pharisien, ni trop crédule dans l'espoir, ni trop désespéré dans la poursuite d'un but, vif, mais pas emporté, ardent et énergique, mais pas facilement contenté ou déçu par chaque chose nouvelle...

« Dans un âge nouveau, les hommes, continue-t-il, doivent acquérir une capacité nouvelle, avoir

une envergure différente et des qualités ajoutées. Nous aurons besoin d'une nouvelle Renaissance, précédée par un nouveau mouvement humanitaire, où nous ajouterons au système actuel une étude introspective de nous-mêmes, de nos bas-quartiers, de nos prisons, de nos expédients pour vivre, de notre vie aussi morbide et névrosée que celle de certaines sectes religieuses du moyen âge, une nouvelle découverte de la sphéricité de la terre et de la place que nous y occupons, maintenant que la face du globe est changée. Nous l'étudions bien, mais sans essayer de former nos cœurs et nos goûts, d'élargir nos caractères, de connaître nos semblables comme des frères plutôt que comme des phénomènes. Ce qui, assurément, n'est pas la façon vraiment humanisante de respirer l'air de ce monde. L'homme est bien plus qu'un être raisonnable ; il vit plus de sympathies et d'impressions que de conclusions. Être toujours en quête de doctrine assombrit nos yeux et tarit les sources de notre humanité. Nous avons besoin, j'ose l'affirmer, de natures saines, d'expérience beaucoup plus que de raisonnement exact. »

Cependant il met en garde contre la perte de l'individualité.

« L'individualité se perd du moment qu'on se soumet à des modes ou à des vagues éphémères, créations d'une société artificielle où la sincérité s'en va. Aucun homme n'est sincère qui essaie constamment de façonner sa vie selon les vies des autres. »

« Les grands capitaines du monde, observe-t-il, ont été des hommes qui étaient calmes en temps de crise, qui étaient calmes aussi dans les longues préparations qui précédaient les crises, qui allaient au combat avec une sérénité de mauvais présage pour ceux qu'ils attaquaient. Instinctivement nous associons la sérénité avec les plus hauts types de puissance parmi les hommes, parce que nous y voyons l'équilibre du savoir avec le calme prophétique... Des temps aussi mauvais que les temps présents ont été réformés, mais non pas par des protestations. D'humiliants, ils ont été rendus glorieux par les hommes qui ont gardé leur sang-froid et ont frappé au sein du combat avec calme et en pleine possession d'eux-mêmes. Aucun âge ne veut de réformes hystériques. Le monde est trop humain pour adopter les vertus de ceux qui se bornent à déplorer ses vices... »

Comment s'humaniser ?

« Nous distinguons l'homme de la brute, dit M. Wilson, par son intelligente curiosité, par le jeu de son esprit au delà du champ étroit de ses instincts, par sa perception des causes et des effets dans des choses qui lui sont indifférentes, par son appréciation des motifs de calcul et des résultats. Il s'intéresse au monde autour de lui et même au grand univers dont il fait partie, non comme quelque chose dont il se sert pour satisfaire ses besoins et pour s'agrandir, mais comme un champ d'expansion dans le vaste monde de la pensée...

« Heureusement nous ne sommes pas les premiers êtres humanisés. Nous avons reçu un grand héritage amassé autour de nous par la curiosité des générations passées. De la sorte notre intérêt s'exerce par sélection. Notre éducation consiste à apprendre à faire, dans la masse des expériences, un choix intelligent.

« Un nombre immense de nos semblables sont privés de tout choix en raison d'un labeur absorbant. C'est une partie du progrès de notre âge d'avoir su comprendre le besoin qu'a le travailleur d'un peu de loisir pendant lequel il puisse regarder autour de lui et écarter de son champ de vision la poussière de l'usine...

« C'est une partie de notre philanthropie, ce devrait être plutôt une partie de notre politique d'alléger les fardeaux dans la mesure où nous le pouvons et d'affranchir l'esprit de ceux qui se dépensent pour le maintien de la race. »

Pour rien au monde M. Wilson ne voudrait discréditer la philanthropie, sauf toutefois « la mesquine et acrimonieuse philanthropie qui cherche à réformer en grognant, celle qui érige des peccadilles en vices, tandis que partout des scandales et des abus énormes restent à l'abri de toute révélation et de tout reproche. C'est, d'ailleurs, parce que nous sommes moins de sages conseillers que de vulgaires grognards que nous préférons aux grandes les petites réformes, et y consacrons toute notre noble indignation...

« Nous nous trompons avec des exemples, nous contemplons des crises aiguës dans les choses de ce monde et nous imaginons que des hommes emportés et d'étroite envergure ont fait l'histoire pour nous. Le calme et l'équilibre, un usage à la fois égal et juste de la force ne sont pas, il est vrai, des choses qu'en général on recherche le plus chez les héros. Au contraire on est enclin à considérer comme les plus humanisés ceux dont les qualités ont un certain degré d'exagération, ceux dont le courage est passionné, dont la générosité est impétueuse, dont l'action juste n'est pas préméditée, dont l'esprit court vers son but avec une ardeur irréfléchie et contagieuse, dont la sagesse n'est pas le fruit d'une lente prudence. Nous aimons Achille mieux que Diodème, et Ulysse pas du tout. Mais ce sont des modèles que nous a laissés une période plus rudimentaire de la société. Aujourd'hui nous aurions dû avoir dépassé l'âge homérique ; nous devrions avoir des héros qui conviennent à notre âge à nous.

« Qu'une instance moderne nous serve d'exemple. Le pays a été bien plus touché par la sagesse tempérée de Lincoln que par l'enthousiasme de tout autre homme. Il a donné instinctivement sa confiance à l'homme qui envisageait la situation avec sang-froid et s'est tenu à l'écart de ceux qui se refusaient à voir plus d'un but. Nous savons combien a été précieux le genre d'agitateur enthousiaste qui a servi à recruter les hommes aptes à l'ac-

tion, et nous accordons, à lui mort, notre entière sympathie. Nous savons toutefois, que les forces créatrices de la nature qui travaillent journellement, uniformément et sans violence sont infiniment plus précieuses, infiniment plus admirables que la violence brutale de l'orage, si nécessaire et si excellent que puisse être la purification qui en résulte...

« C'est cette pratique et cette discipline qui fortifient les hommes jusqu'à créer en eux cette faculté de raisonner sur les événements et de se préparer à l'action que nous nous attendons toujours à trouver en tout homme qui a cherché à perfectionner sa force naturelle. L'ère nouvelle où nous vivons nous lance un défi... Nos yeux contemplant le monde lui-même. Notre idéal s'étend pour s'adapter à l'horizon étendu de notre vie nouvelle. Nous recherchons non la vertu cloîtrée, mais un esprit robuste qui s'acclimatera au grand air de ce monde, qui connaîtra les hommes sous leurs différents aspects et qui fera son chemin au milieu du tourbillon avec sang-froid, avec une perspicace sincérité, avec calme et cependant avec l'œil rapide et exercé de l'intéressé et le coup sûr de la puissance...

«... Nous vivons pour notre âge à nous, un âge où un vieux monde se meurt et où un monde nouveau se prépare, un âge de spéculation nouvelle et d'aventures nouvelles pour l'esprit. C'est une scène au complet, avec ses intrigues compliquées, son jeu universel de passions. Et personne n'en peut prévoir le dénouement. »

CHAPITRE VII

CONCLUSIONS

Paradoxes orthodoxes et paradoxes hétérodoxes. — Comparaison de Wilson et de Lloyd George. — Wilson représente la nouvelle Amérique. — Sens de son élection. — Les Américains ne croyaient pas à la sincérité des prétentions des Alliés. — Effet du renversement du tzarisme. — Question mexicaine. — Liberté de la mer. — Différentes façons de l'envisager. — Le gouvernement américain; rapide transformation matérielle. — Ligue pour la conservation de la paix. — Proposition de principe de Wilson. — Sanctions. — Signification de la guerre actuelle. — Sa place dans une lutte éternelle qui change ses formes, mais reste universelle.

Aux paradoxes de la vie politique qui sont orthodoxes, il faut ajouter un paradoxe d'expériences récentes faites en Angleterre et en Amérique qui ne le sont pas et qui, en même temps, peuvent servir comme consolation pour certains aspirants politiques. C'est que l'impopularité initiale semble une voie aussi sûre vers la popularité agissante que l'approbation publique, et que la puissance d'un homme d'État peut même s'atténuer en proportion de la croissance de sa popularité. On la voit souvent dans la pratique journalière de la vie publique, cette faiblesse d'un homme qui, tenant à sa popu-

larité et étant arrivé au pouvoir, se trouve victime des éloges exagérés de ses amis. Pour prendre un exemple, peu d'hommes d'État ont passé à travers tant d'impopularité, à travers tant de véritables haines que M. Lloyd George, et peu d'hommes s'en sont moqué avec plus de désinvolture. Entre lui et M. Wilson, d'ailleurs, il y a cette ressemblance que, tout en comptant parmi leurs plus impitoyables adversaires les classes fortunées, ils ont passé aussi à travers des orages d'hostilité de la part de la masse du peuple et qu'ils n'ont jamais sacrifié une seule de leurs convictions pour s'attirer la faveur ni des uns ni des autres. Néanmoins, aujourd'hui, MM. Lloyd George et Woodrow Wilson sont incontestablement les deux hommes les plus puissants du monde, non pas à cause de la force armée qui les soutient contre les masses, ni de la popularité qui les maintient auprès des masses, mais parce qu'ils ont montré par leurs actes qu'ils ne sortiraient pas de la voie qu'ils se sont tracée pour s'attirer les applaudissements de la foule, toujours d'ailleurs plus aisément domptée par la crânerie que par des arguments.

*
* *

Entre parenthèses soit dit toutefois, quand on a signalé ces ressemblances, on les a épuisées. Il serait difficile de trouver deux hommes intellectuellement plus différents l'un de l'autre. Autant

M. Lloyd George, gallois, est chaud et dynamique, autant M. Woodrow Wilson, écossais, est froid et réfléchi. L'un, essentiellement homme d'action, l'autre, essentiellement homme d'étude, tous deux arrivent au même but par la force de leur caractère, par une énergie aussi audacieuse que sincère et par leur conviction commune que les grands progrès ne sont réalisés que par ceux qui ont la patience de laisser passer ces orages que les propositions progressives ne manquent jamais de produire dans les pays anglo-saxons.

*
* *

M. Woodrow Wilson représente la nouvelle et la vraie Amérique, peu connue de ce côté de l'Atlantique où l'on fonde ses jugements beaucoup trop sur des Américains oisifs qui trouvent en Europe une vie mieux adaptée à leur mentalité que la « Vie intense » de là-bas. Là-bas l'oisif est vite écarté de la voie sociale. Les oisifs riches sont mieux connus à Paris et à Londres que dans les grandes villes américaines. La nouvelle, et aujourd'hui vraie, Amérique n'est non plus, ni l'Amérique des politiciens ni celle des enrichis de Wall Street ; cette nouvelle Amérique qui, à l'exception des États de l'Est, a donné à M. Wilson sa majorité. C'est l'Amérique du centre et surtout de l'Ouest, qui, passant par-dessus la tête des politiciens, a donné ses suffrages à l'homme qui ne connaît pour devise

politique que l'honneur national et l'intérêt général.

Il y a lieu, par conséquent, de se méfier désormais des opinions politiques des populations de l'Est. Les grandes villes, avec leur vie intense, et nerveuse, laissent trop souvent entendre des cris hystériques, et il ne faut plus croire que, parce qu'on peut n'entendre que ces cris hystériques sortis d'une foule compacte, toute la population les pousse.

*
* *

Il n'est pas douteux que l'élection de M. Wilson avait plutôt un caractère favorable au maintien de la neutralité des États-Unis. Il y avait peut-être d'autres considérations que celle de la guerre sous-marine — suffisante en elle-même, c'est vrai — pour provoquer l'émotion patriotique. Mais il faut observer que les États de l'Ouest n'en souffraient pas et que, néanmoins, M. Wilson, en déclarant la guerre à l'Allemagne, remplit le mandat que lui avaient donné ces États. On se demande, par conséquent, quelles peuvent être ces autres considérations qui, ajoutées à la provocation directe, ont déterminé l'unanimité actuelle.

*
* *

Il y a à peu près un an je parlais avec une dame américaine de l'Ouest, — une de ces femmes,

nombreuses aux États-Unis, qui, d'origine bourgeoise supérieure, universitaire et lettrée, gagnent leur vie comme des hommes et se trouvent mêlées à la vie commerciale et industrielle du pays, au même titre que l'autre sexe, — de l'opinion publique en Amérique concernant la guerre. Mon interlocutrice occupe une situation de grande responsabilité et a l'habitude de peser ses paroles avant de les prononcer. Elle arrivait à Paris après un voyage considérable en Amérique.

« La guerre, disait-elle, n'est pas comprise chez nous comme on la comprend ici en Europe. Aux Américains, elle paraît sans rime ni raison. Si elle avait été entreprise pour émanciper les Polonais, les Finlandais, les Juifs, les Persans, même les Arméniens, nous aurions compris le langage élevé que vous employez en Europe pour expliquer son caractère ! Nous ne sommes pas assez renseignés sur l'oppression allemande en Alsace et en Schleswig pour pouvoir la juger comme celle qu'exercent les Russes et les Turcs, mais nous ne voyons pas comment vous pouvez logiquement parler d'une guerre d'émancipation tout en acceptant comme allié le plus féroce des malfaiteurs. »

Si cette réflexion était répandue dans l'ouest des États-Unis, il est évident que la révolution russe devait permettre une évolution de l'opinion publique aux États-Unis qui fortifiait singulièrement l'action du Président.

*
* *

« D'un autre côté, remarqua cette dame, nous ne comprenons pas très bien comment le gouvernement anglais, qui avait pu déclarer la guerre sans l'assentiment du Parlement, justifie son indignation contre le même système autocratique en Allemagne, et qu'un ministre anglais ait pu engager l'Angleterre, même moralement, derrière le dos du peuple et de ses représentants à prendre parti dans une guerre étrangère. Vous avez beau dire que cela concorda avec le sentiment général ; il n'en est pas moins vrai que c'est un procédé d'autocrate et que vous prétendez faire la guerre à des procédés d'autocrates. Enfin...

— « Eh bien ? »

— « ... Enfin, nous ne vous croyons pas sincères. »

*
* *

Conçoit-on en effet les États-Unis luttant aux côtés de la Russie autocrate pour la liberté des peuples ! Il suffit de poser la question pour indiquer que la réponse doit être négative. En Europe on est si près les uns des autres qu'on ne se rend pas compte du tableau que nous devons présenter à ceux qui voient de plus loin.

La révolution russe a changé de fond en comble la situation. Une lutte dans laquelle la thèse

d'émancipation populaire ne semblait qu'une phrase sonore, inventée pour tromper un public moins habitué que les Américains à juger ses gouvernants, devenait réellement ce qu'elle prétendait être au moment que la Russie cessait d'être le plus flagrant exemple d'oppression.

*
* *

Avant d'avoir à s'occuper de la situation difficile que la guerre européenne créa pour les États-Unis, les gouvernants fédéraux se trouvèrent en face d'un danger plus proche causé par les troubles intérieurs du Mexique. Le colonel House, l'ami bien connu du Président, que j'ai déjà cité, dans une interview qu'il avait laissé paraître dans le *Journal de Genève* du 25 février 1916, a donné une réponse aux critiques de la politique du Président à l'égard de l'État voisin, laquelle jette une certaine lumière sur les préoccupations transatlantiques.

« Au-dessus de la question mexicaine, dit M. House, le Président Wilson voyait une autre question infiniment plus importante pour l'avenir, non seulement des États-Unis, mais aussi des deux Amériques.

« En arrivant à la présidence, il avait constaté que toutes les républiques de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud nourrissaient contre les États-Unis des sentiments de défiance et même de haine que justifiait la politique impérialiste de la

grande République du nord. Le Président résolut de mettre fin à cet état de choses. Il voulut prouver aux autres Républiques que les États-Unis ne désiraient pas un pouce de territoire en dehors de celui qu'ils occupaient déjà, et qu'ils entendaient respecter religieusement l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tous les autres États américains. Cela posé, comment le Président Wilson aurait-il pu intervenir d'une façon brutale dans les luttes intérieures du Mexique. C'était détruire pour plusieurs générations tout espoir d'entente fraternelle entre les Républiques latines et les États-Unis...

« Le Président Wilson, avec une persévérance et une énergie que rien ne démentit, se voua donc à l'œuvre de concorde qu'il avait à cœur, et ce n'est qu'au mois de janvier dernier, à l'occasion du Congrès scientifique pan-américain de Washington, qu'il put proclamer le succès de son entreprise pacifique. Dans un discours mémorable, prononcé le 6 janvier 1916, le Président Wilson fut à même d'affirmer que les vingt et une Républiques américaines étaient d'accord pour coopérer fraternellement, et sur le pied de la plus parfaite égalité, au développement économique et moral des deux Amériques.

« Les représentants de ces États affirmaient leur volonté arrêtée de s'unir en toutes circonstances pour maintenir l'intégrité territoriale et l'influence politique de chacun des États petits ou grands.

« Ainsi se réalisait l'un des points les plus importants du programme de politique étrangère que le Président Wilson s'était tracé lors de son arrivée au pouvoir... »

Il y a peut-être d'autres raisons pour expliquer l'attitude de M. Wilson vis-à-vis d'une population torturée par la guerre civile et dont une grande partie se trouve sous les armes ? Une guerre extérieure aurait pu unir ces populations. Les États-Unis avaient-ils un intérêt supérieur à s'exposer à une guerre de frontière pour laquelle ils n'étaient nullement préparés ? Il est inutile de m'étendre sur ce point. On n'a qu'à y réfléchir pour tirer des conséquences qui donnent droit à une attitude dont les paroles du colonel House font comprendre toute la portée éventuelle.

*
* *

J'ai déjà signalé l'important changement commercial que doit nécessairement produire la mise en exploitation du Canal de Panama, et la nouvelle orientation de la politique étrangère des États-Unis qui doit en résulter. L'existence de ce canal crée de nouveaux intérêts, et il n'est pas impossible, je le répète, que les États-Unis soient obligés, comme l'Angleterre l'a été par suite du développement de son commerce à travers le Canal de Suez, de prendre des précautions en rapport avec l'extension de son commerce à travers le Canal de Panama.

*
* *

Mais, une autre raison, la crainte même du succès possible de la guerre sous-marine allemande, aurait été en elle-même probablement suffisante pour amener la participation des États-Unis aux côtés de l'Angleterre. Le maintien de la doctrine de Monroe, de laquelle a dépendu jusqu'à présent la tranquillité de l'hémisphère américain, repose sur la suprématie maritime anglaise. Cette suprématie passée il n'y aurait de salut pour le continent américain que dans la création d'une flotte suffisante pour prendre sa succession et même d'une armée de défense pour, au besoin, résister à l'invasion sur un territoire aussi vaste et difficile à défendre que le continent des Amériques.

*
* *

M. Wilson a parlé plusieurs fois dans ses messages de la liberté des mers, ce qui ne peut, à notre époque, concerner que la liberté du commerce maritime. En effet, la revendication par les États-Unis de l'immunité du commerce sur mer constitue une partie, pour ainsi dire idéaliste, de leur politique étrangère depuis plus d'un siècle. Le refus des États-Unis de signer la Déclaration de Paris (1856) était motivé par la détermination de ne souscrire à aucune obligation qui reconnaî-

trait le droit de prise maritime sur la marchandise privée. Il y a lieu de voir dans quelle mesure M. Wilson, son pays étant en guerre, envisagera une question qui se rattache évidemment plutôt à des intérêts neutres qu'à des intérêts belligérants ; jusqu'à présent, en effet, le gouvernement des États-Unis n'a point cru de son devoir, comme belligérant, de reconnaître les droits des neutres à l'immunité de leur commerce.

*
* *

Il y a, d'ailleurs, différentes façons d'envisager la liberté des mers. En dehors de la sécurité pour les vaisseaux des Puissances plus faibles comme pour ceux des Puissances plus fortes, de s'en servir sans entraves en temps de paix.

On sait qu'entre la France et l'Angleterre, entre l'Angleterre et les Pays-Bas, il y a eu des luttes centenaires basées sur la revendication de cette liberté élémentaire. L'Angleterre avait des prétentions qui dépassaient de beaucoup l'idée de la maîtrise pour assurer la police des mers. La méfiance traditionnelle à l'égard des intentions britanniques persista jusqu'à la Conférence Antiesclavagiste de Bruxelles en 1890, à propos de laquelle on prétendit encore que, sous un masque humanitaire, l'Angleterre cachait une tyrannie qu'elle voulait exercer pour le bénéfice de sa domination intéressée et au détriment des intérêts de ses concurrents.

Il faut admettre que cette liberté serait limitée si des États employaient leur puissance pour empêcher, par des restrictions territoriales, d'autres États de profiter de cette liberté. Il serait vain de prétendre que, parce qu'ils ne molestaient point les navires des autres sur la haute mer, la liberté était entière. Il y a plusieurs conditions accessoires impliquées dans le sens de la liberté. Ainsi, permettre à un navire de naviguer librement à travers les mers et lui refuser le droit de se ravitailler en charbon ou le droit de faire escale selon ses besoins ou sa volonté ne serait qu'une liberté illusoire.

La liberté de la mer implique le droit pour tout navire non seulement de naviguer librement, mais aussi de se servir des ports étrangers soit pour s'approvisionner, soit comme refuge contre tout danger de mer.

Même la faculté de fermer un port ou de refuser du charbon ou d'imposer un prix qui mettrait les uns en état d'infériorité à l'égard des autres, sont autant de restrictions à la liberté des mers et constituent des griefs pour les États qui en seraient les victimes. La liberté de la mer ne peut pas être séparée d'une quantité de franchises accessoires et, dans le règlement qui assurera la liberté de l'avenir, il y aura à tenir compte du sens d'un terme qui, jusqu'à présent, a été employé comme si tout était dit quand une grande Puissance laissait traverser l'Océan sans molestation !



Il est utile, d'ailleurs, qu'on ne se fasse pas d'illusion quant à l'intervention des États-Unis. M. Wilson ne s'arrogerait jamais le droit, comme Président des États-Unis, de plonger son pays dans les horreurs d'une guerre pour satisfaire ses propres tendances ou pour faire dominer des idées humanitaires, s'il n'avait pas la conviction que, en le faisant, les intérêts supérieurs des États-Unis l'exigeaient. Il est sans doute possible que les traditions se modifient pour s'accorder avec les situations nouvelles. M. Wilson n'est pas de ceux qui chercheraient à remonter des courants contraires ; il sait que c'est lui qui y succomberait. Il sait combien est délicate la situation de l'Exécutif dans un pays qui se trouve en constante transformation matérielle. Nul ne l'a mieux décrit que lui-même :

« Tout gouvernement, a-t-il dit, est, en grande partie, ce que sont les hommes qui le composent. Si leur caractère et leurs opinions changent de temps en temps, la nature du gouvernement change avec eux ; et, comme leur caractère et leurs opinions changent souvent, il est très difficile de faire du gouvernement un tableau, dont on puisse dire qu'il était parfaitement fidèle hier et qu'il sera très probablement exact encore demain. Ajoutez à ces difficultés, que l'on peut appeler les difficultés inhé-

rentes à la nature humaine, d'autres difficultés que renferme notre système, la difficulté des distinctions légales subtiles, un beau plan théorique, tracé avec des lignes délicates et imperceptibles, des exigences légales qui se présentent rarement et qu'il est facile et naturel d'éluder et de négliger, et vous aurez une idée complète des difficultés que l'on rencontre, quand on veut expliquer d'une manière pratique ce qui se fait réellement dans l'administration fédérale. Il n'est pas impossible d'indiquer ce que devait être l'Exécutif, ce qu'il a été quelquefois ou ce qu'il pourrait être ; on peut aussi, avec du travail et de l'attention, découvrir les principales conditions qui l'adaptent aux formes de la suprématie du Congrès, mais il ne faut pas s'attendre à découvrir autre chose¹ ».

Ainsi parla en 1885, le jeune penseur politique qui est aujourd'hui Président des États-Unis.

*
* *

Dans le livre dont j'ai cité l'extrait ci-dessus, et dont j'ai cité d'autres pages au cours de ce travail, M. Wilson, encore simple *docent* à Johns Hopkins University à Baltimore, s'est livré à une étude critique des institutions de son pays, comparées avec celle de l'Angleterre. Ce livre, non seulement a une valeur scientifique considérable, mais il

1. *Le gouvernement congressionnel*. Etude sur la politique américaine. Traduit sur la 13^e édition américaine. Paris, 1900, p. 313.

indique les idées que son auteur a pu mettre plus tard, en pratique dans sa carrière politique. Le lecteur a vu, dans le chapitre sur le rôle du Président, comment il a envisagé l'étendue et la limitation de ses pouvoirs à une époque de sa vie, où certainement il n'avait pas encore prévu qu'il les exercerait, et qu'il les exercerait au milieu d'une situation sans pareille dans l'histoire de son pays, une situation dans laquelle sa puissance pour les quatre ans de son règne qui commence, est mondiale et peut-être la plus effective pour l'avenir que le monde ait jamais vue concentrée aux mains d'un seul homme.

*
* *

Nous arrivons à la fin de cette étude de la politique étrangère et américaine de M. Wilson. Il reste encore sa proposition d'une ligue pour la conservation de la paix.

M. Wilson, dans son adresse du 22 janvier 1917, a expliqué sa manière de voir sur ce rêve :

« Des accords seuls, dit-il, ne peuvent assurer la paix. Il sera absolument nécessaire qu'une force soit créée qui garantisse la permanence de la solution intervenue, une force tellement supérieure à celle de toute nation engagée dans une alliance jusqu'ici formée ou projetée, que pas une nation, pas une combinaison probable de nations ne puisse l'affronter ni lui résister.

« Si la paix à venir doit être durable, il faut

qu'elle soit assurée par la force supérieure et organisée de l'humanité. »

Il cherche à arriver à un accord parmi les grandes nations sur les points qui constituent, à leur avis, la base essentielle de leurs intérêts communs et sur les méthodes qui permettraient une action commune toutes les fois qu'une nation ou un groupe de nations chercherait à troubler l'ordre qui aura été établi par une entente mondiale. Le principe de droit public devra dorénavant passer avant les intérêts particuliers des peuples.

C'est l'idée d'appliquer entre nations la supériorité du droit collectif sur le droit individuel, de subordonner l'intérêt individuel à l'intérêt de la masse, quand entre eux il y a conflit. M. Wilson, en posant ce principe, a néanmoins évité de tomber dans l'erreur de vouloir intervenir dans les affaires intérieures des nations qui acceptent cette subordination. Il revendique, d'ailleurs, pour elles comme nations, la même indépendance dans la gestion de leurs propres affaires que dans les pays anglo-saxons la famille conserve à l'égard de l'État. Ainsi, tout peuple, dit-il, a le droit de choisir le genre de souveraineté sous lequel il veut vivre parmi la collectivité des nations. Il croit, en suggérant de telles propositions, être l'interprète de la pensée et des désirs du peuple américain. Les États-Unis, enfin, sont disposés à entrer dans toute association de nations qui pourrait se constituer, afin de réaliser ce but et d'en garantir le respect dans le

monde. Les États-Unis n'envient rien de ce que possèdent les autres peuples. Tout au contraire, ils sont prêts à demeurer, à leur égard, « dans les strictes limites du devoir et du respect que l'on doit aux droits de son prochain, réprimant ainsi en eux-mêmes toute pensée d'égoïsme et impulsion agressive ». « Si jamais, continue-t-il, il nous arrivait d'avoir l'honneur de prendre l'initiative d'un mouvement en faveur de la paix, j'ai la conviction que le peuple des États-Unis approuverait les propositions suivantes de son gouvernement :

« 1° Bases d'un arrangement telles que les belligérants puissent se mettre d'accord sur leurs intérêts immédiats. Matériellement, nous n'avons rien à demander pour nous-mêmes. Nous ne sommes intéressés en rien dans le conflit en cours. Nous ne désirons rien tant que le rétablissement de la paix et ne nous préoccupons que de la recherche des garanties qui assureront son maintien à l'avenir.

« 2° Association universelle des nations pour sauvegarder l'inviolabilité de la sécurité sur les grandes routes maritimes mondiales. Arrêter dès son origine toute guerre entreprise, engagée, soit en violation des traités existants, soit sans avis préalable ou sans en avoir soumis la cause au jugement du monde, garantie virtuelle d'intégrité territoriale et d'indépendance politique. »

« La question dont dépendent la paix et la politique futures du monde, continua-t-il, est celle-ci : la guerre actuelle est-elle une lutte pour une paix

juste et durable ou seulement pour un nouvel équilibre de Puissances? Si ce n'était qu'une lutte pour un nouvel équilibre de Puissances, qui garantirait, qui pourrait garantir la stabilité du nouvel accord? Seule une Europe tranquille peut être une Europe stable. Il doit y avoir, non pas un simple équilibre des Puissances, mais l'institution d'une Puissance collective, non pas des rivalités organisées, mais une paix commune organisée ».

Il explique plus loin, dans son adresse, que le droit doit être basé sur la force commune et non pas sur la force individuelle des nations, et propose l'adoption universelle de la Doctrine de Monroe, c'est-à-dire du principe que « nulle nation ne doit chercher à étendre sa politique sur une autre nation ou sur un autre peuple ». En d'autres termes, l'idée de M. Wilson semble être de fixer pour toujours, dans le traité de paix qui interviendra à la fin de la guerre, les limites des États qui en sortiront et de créer, pour les mettre à l'abri de toute atteinte à leur conservation, une Union des États suffisamment forte pour l'assurer.

*
* *

La guerre actuelle n'est-elle pas, par le fait, la mise en pratique d'une sanction internationale pour réprimer la violation d'un principe analogue et qui ressemble à la Doctrine de Monroe? L'Allemagne voit rangées contre elle six sur huit des

Grandes Puissances du monde ; il n'est pas probable que le monde verra jamais de nouveau une coalition aussi proche de l'unanimité des Grandes Puissances. Et, sur les Puissances secondaires, sept se trouvent à côté d'elles. Il y a donc treize Puissances en ce moment réunies qui combattent pour la cause, que le Président des États-Unis veut faire triompher.

*
* *

Une dernière réflexion avant de terminer.

La lutte entre riches et pauvres, entre classes et masses, entre privilège et égalité, est dans la nature des choses. Celui qui est dans la place tient à y rester. Celui qui est dehors se révolte contre l'exclusion.

Autocratie et démocratie ne représentent que les mêmes soucis, les mêmes rivalités. La même lutte, depuis et probablement avant la guerre du Péloponèse qui a marqué la fin d'une civilisation, se retrouve à travers les âges jusqu'à nos jours.

On peut dire que la lutte actuelle trouve sa vraie origine dans cette vieille et perpétuelle rivalité. Au début, elle ne semblait pas avoir un objet aussi bien déterminé. Il n'était pas clair si les puissances de l'Entente représentaient les forces de la démocratie et celles du centre, l'autocratie. L'alliance avec un État despotique contre un État qui l'était infiniment moins, brouillait les objets de la lutte.

Cette lutte a pu ainsi paraître aux Américains comme le résultat de provocations réciproques, d'armements exagérés, d'intérêts dissimulés, de sapes contre la paix que l'acte violent et criminel d'un autocrate a gratuitement fait exploser. Le monde, habitué à vivre au milieu des dangers qui l'entouraient, comme si ces dangers appartenaient aux forces inconnues de la nature, dangers contre lesquels la prévoyance humaine se trouve à court, a accepté la guerre sans avoir une idée bien nette ni de sa nature, ni de ses conséquences possibles. Mais les circonstances sont changées, et on peut voir aujourd'hui son vrai caractère et sa place dans la continuité de la lutte éternelle entre autocratie et démocratie. Cette lutte s'étend même à la politique intérieure de chacun des États. M. Wilson, historien, y discerne le vrai et perpétuel adversaire de la liberté et de la fraternité des peuples.

APPENDICES



APPENDICES

I

CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS

Nous, peuple des Etats-Unis, désireux de former une Union plus parfaite, d'établir la justice, d'assurer la tranquillité intérieure de pourvoir à la défense commune, de développer le bien-être général et d'assurer les bienfaits de la liberté à nous-mêmes et à nos descendants, décrétons et établissons cette Constitution pour les Etats-Unis d'Amérique.

ARTICLE PREMIER

SECTION 1. — Tous les Pouvoirs législatifs délégués en cette Constitution seront attribués à un Congrès des Etats-Unis qui se composera d'un Sénat et d'une Chambre de Représentants.

SECTION 2. — La Chambre des Représentants se composera de membres choisis tous les deux ans par le peuple des différents Etats et, dans chaque Etat, les électeurs, pour voter, devront réunir les conditions requises des électeurs, à ce sujet. Cette Chambre de Représentants forme l'organe le plus important, au point de vue du nombre, de la législature de l'Etat.

Nul ne pourra être Représentant à moins d'être âgé de vingt cinq ans, d'être depuis sept ans citoyen des Etats-Unis et d'habiter, au moment de son élection, l'Etat dans lequel il sera élu.

(Les Représentants, ainsi que les impôts directs, seront répartis entre les divers Etats faisant partie de l'Union d'après la population respective de chacun d'eux. Cette population sera fixée en ajoutant au total des personnes libres, y compris celles engagées au service pour une durée limitée, et non compris les Indiens qui ne payent pas n'impôt, trois cinquièmes de toutes autres personnes.)

Le recensement actuel sera fait dans les trois ans qui suivront la première réunion du Congrès des Etat-Unis ; ensuite, tous les dix ans, de la manière qu'il sera ordonné par une loi. Le nombre des Représentants ne pourra être supérieur à un pour trente mille personnes, mais chaque Etat devra en avoir au moins un, et jusqu'à ce que le recensement ait été fait, l'Etat de New-Hampshire aura droit à trois Représentants ; celui de Massachusetts, à huit ; Rhode-Island et les plantations de Providence, à un ; Connecticut, à cinq ; New-York, à six ; New-Jersey, à quatre ; la Pennsylvanie, à huit ; le Delaware, à un ; le Maryland, à six ; la Virginie, à dix ; la Caroline du Nord, à cinq ; la Caroline du Sud, à cinq ; la Géorgie, à trois.

Quand des sièges deviendront vacants dans la représentation d'un Etat quelconque, les autorités exécutives de l'Etat convoqueront les électeurs pour pourvoir à ces vacances.

La Chambre des Représentants choisira son speaker et ses autres officiers ; elle pourra seule les mettre en accusation.

SECTION 3. — Le Sénat des Etats-Unis sera composé de deux Sénateurs pour chaque Etat nommés pour six

ans par la législature de l'Etat ; chaque Sénateur aura un suffrage.

Immédiatement après la réunion du Sénat, à la suite de la première élection, les Sénateurs seront répartis en trois groupes, aussi égaux que possible. Les sièges des Sénateurs du premier groupe seront vacants après deux ans, ceux du second groupe, après quatre ans, et ceux du troisième, après six, de manière que le Sénat soit rééligible par tiers tous les deux ans. Si des sièges deviennent vacants, soit par démission, soit pour toute autre cause pendant l'intervalle entre les Sessions de la législature des Etats intéressés, les autorités exécutives de ces Etats pourront faire des nominations provisoires jusqu'à la plus prochaine réunion de la législature qui pourvoira, alors, aux vacances.

Nul ne pourra être élu Sénateur, s'il n'est âgé de trente ans, s'il n'est citoyen des Etats-Unis depuis au moins neuf ans, et s'il ne réside pas, au moment de son élection, dans l'Etat où il se porte candidat.

Le Vice-Président des Etats-Unis présidera le Sénat, mais il ne pourra voter qu'en cas de partage de votes.

Le Sénat choisira ses autres officiers, et aussi, un Président pro tempore, pour remplacer le Vice Président, en cas d'absence de celui-ci ou quand il sera appelé à remplir les fonctions de Président des Etats-Unis.

Le Sénat seul aura le droit de mettre en accusation les fonctionnaires publics. Quand il siègera comme Cour de justice, ses membres seront soumis à la prestation de serment, ou à l'affirmation ; quand l'accusation portera sur le Président des Etats-Unis, la Présidence des débats appartiendra au chef de la Cour Suprême ; nul ne sera déclaré coupable qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

La peine, dans le cas de mise en accusation d'un fonctionnaire public, ne pourra pas aller au delà de la perte de sa charge et de la prononciation contre lui de son

incapacité de posséder aux Etats-Unis aucun emploi impliquant profit, honneur ou confiance, mais la partie déclarée coupable par le Sénat pourra, néanmoins, être poursuivie, jugée, condamnée et punie des peines prévues par la loi.

SECTION 4. — Les législatures de chaque Etat régleront les époques, le lieu et le mode d'élection des Sénateurs et des Représentants. Mais le Congrès pourra, en tout temps, par une loi, modifier les règlements sauf en ce qui concerne le lieu d'élection des Sénateurs.

Le Congrès se réunira au moins une fois par an et cette réunion aura lieu le premier lundi de décembre à moins qu'une loi ne fixe un autre jour.

SECTION 5. — Chaque Chambre sera juge des élections, de leur régularité, ainsi que de l'éligibilité de ses membres ; dans chacune d'elles, la majorité absolue formera un quorum nécessaire pour délibérer ; mais un nombre de membres inférieur à la majorité peut s'ajourner de jour en jour et peut-être autorisé à contraindre les membres absents à se rendre à leur poste, de telle manière et sous telle pénalité que chaque Chambre pourra l'établir.

Chaque Chambre fait elle-même son règlement, elle peut punir ses membres pour inconduite et, à la majorité des deux tiers, prononcer l'expulsion d'un membre.

Chaque Chambre tiendra un journal de ses délibérations et le livrera de temps en temps à la publicité, excepté les parties qu'elle jugera devoir être tenues secrètes, et les votes pour et contre des membres de deux Chambres, sur toute question, seront consignés sur le journal, sur le désir exprimé par un cinquième des membres présents.

Aucune des deux Chambres, pendant la session du Congrès, ne devra, sans le consentement de l'autre,

s'ajourner pour plus de trois jours, où dans un lieu autre que celui dans lequel siègent les deux Chambres.

SECTION 6. — Les Sénateurs et les Représentants recevront pour leurs services une indemnité qui sera fixée par une loi, et qui sera payée sur le Trésor des Etats-Unis. Ils jouiront du privilège de ne pouvoir, en aucun cas, sauf pour trahison, crime et violation de la paix publique, être arrêtés pendant leur présence à la session de leurs Chambres respectives, ni pendant le temps qu'ils s'y rendent ou qu'ils en reviennent : ils ne pourront, non plus, être inquiétés ou interrogés en aucun lieu pour discours prononcés ou opinions émises dans l'une ou l'autre Chambre.

Nul Sénateur ou Représentant ne devra, pendant la période pour laquelle il a été élu, être nommé à un emploi civil relevant des Etats-Unis lequel aurait été créé ou dont les émoluments auraient été augmentés pendant cette période, et aucune personne, occupant un emploi sous l'autorité des Etats-Unis, ne pourra faire partie de l'une ou de l'autre Chambre, tant qu'elle conservera cet emploi.

SECTION 7. — Tout bill autorisant une perception d'impôt doit émaner de la Chambre des Représentants, mais le Sénat peut y concourir et faire parvenir ses propositions par voie d'amendements, comme pour les autres bills.

Tout *bill* qu'auront approuvé la Chambre des Représentants et le Sénat, devra, avant d'être promulgué comme loi, être présenté au Président des Etats-Unis. S'il l'approuve, il le revêtira de sa signature ; sinon, il le renverra avec ses objections à la Chambre dont il émane ; celle-ci consignera *in-extenso* sur son journal les objections du Président et soumettra le bill à un second examen. Si, après ce second examen, le bill réu-

nit en sa faveur une majorité des deux tiers des membres de cette Chambre, il sera renvoyé avec les objections à l'autre Chambre qui le discutera également une deuxième fois et, si les deux tiers de cette Chambre l'approuvent également, il deviendra loi. Mais dans tous les cas de ce genre, les votes des deux Chambres seront comptés par oui et par non, et les noms des membres votant pour ou contre le bill seront consignés avec tous leurs votes sur le journal de leurs Chambres respectives. Tout bill qui n'aura pas été renvoyé par le Président dans les dix jours (dimanches exceptés) de la présentation qui lui en aura été faite, aura force de loi comme s'il l'avait revêtu de sa signature, à moins que le Congrès, en s'ajournant, n'en empêche le renvoi, auquel cas le bill ne deviendra pas loi.

Tout ordre, toute résolution, ou tout vote, qui nécessitera le concours du Sénat et de la Chambre des Représentants (sauf en matière d'ajournement) sera présenté au Président des Etats-Unis et, avant de devenir exécutoire, devra être approuvé par lui ou, s'il est rejeté, devra être approuvé une seconde fois par les deux tiers du Sénat et de la Chambre des Représentants, suivant les règles et les limitations prescrites pour le cas d'un bill.

SECTION 8. — Le Congrès aura le pouvoir :

D'établir et de faire percevoir des taxes, droits, impôts et excises, de payer les dettes des Etats-Unis, de pourvoir à leur défense commune et de veiller au mieux de leurs intérêts en général, mais tous les droits, impôts et excises seront uniformes dans toute l'étendue des Etats-Unis ;

De faire des emprunts sur le crédit des Etats-Unis ;

De réglementer le commerce avec les nations étrangères, entre les divers Etats et avec les tribus indiennes ;

D'édicter une règle uniforme de naturalisation, et des

lois uniformes dans tous les Etats-Unis, en matière de faillites ;

De battre monnaie, d'en arrêter la valeur, ainsi que celle des monnaies étrangères, et de fixer l'étalon des poids et mesures ;

D'assurer le châtement des personnes qui contrefont les titres publics ou falsifient la monnaie courante des Etats-Unis ;

D'établir des bureaux et des routes de poste ;

D'encourager les progrès de la Science et des Arts utiles, en assurant, pour une période limitée, aux auteurs et inventeurs un droit exclusif sur leurs écrits et sur leurs découvertes ;

De constituer des tribunaux subordonnés à la Cour Suprême ;

De définir et de punir les actes de piraterie et les crimes commis en haute mer, ainsi que les délits contre le droit des gens ;

De déclarer la guerre, d'octroyer des lettres de marque et de représailles, et de faire des règlements concernant les prises sur terre et sur mer ;

De lever et d'entretenir des armées, avec cette restriction que nulle somme ne pourra être votée à cet usage pour une durée de plus de deux années ;

De créer et d'entretenir une marine ;

De faire des règlements pour l'organisation et l'administration des forces de terre et de mer ;

De faire appeler les milices sous les armes pour assurer l'exécution des lois de l'Union, réprimer les insurrections et repousser les invasions ;

De pourvoir à l'organisation, à l'armement, à la discipline de la milice, ainsi qu'à l'administration de la partie de cette milice qui peut être employée au service des Etats-Unis, réservant à chaque Etat respectivement la nomination des officiers et l'autorité nécessaire pour

l'instruire, conformément aux règles de discipline établies par le Congrès ;

D'exercer une législation exclusive, dans tous les cas quelconques sur tel district (ne dépassant pas dix mille carrés) qui pourra devenir, en vertu de la cession de certains États et sur l'acceptation du Congrès, le siège du Gouvernement des États-Unis, et d'exercer pareille autorité sur tout lieu acheté avec le consentement de la législature de l'État où il est situé pour la construction de forts, poudrières, arsenaux, chantiers et autres établissements nécessaires ;

De faire toutes les lois que pourra nécessiter la mise à exécution des pouvoirs ci-dessus énumérés et de tous ceux dont sont investis, par la présente Constitution, soit le Gouvernement des États-Unis, soit tous les départements ou les officiers qui en dépendent.

SECTION 9. — L'immigration ou l'importation de telles personnes que croira devoir admettre sur son sol l'un quelconque des États actuellement existant, ne pourra être soumise à aucune restriction prohibitive par le Congrès avant l'année 1808, mais cette importation peut donner lieu à l'imposition d'un droit ou d'une taxe, qui ne pourra s'élever à plus de dix dollars par personne.

Le privilège du droit d'*Habeas corpus* ne pourra jamais être suspendu, à moins que le salut public ne l'exige dans le cas de rébellion ou d'invasion.

Il ne pourra être établi d'impôts de capitation, ou tout autre impôt direct que sur la base du recensement de la population fait dans les règles prescrites plus haut.

Il ne sera établi ni taxes, ni droits sur les articles exportés d'un État dans un autre.

Aucune préférence ne sera accordée, par aucun règlement commercial ou fiscal, aux ports d'un État sur ceux d'un autre ; nul navire chargé à destination d'un

Etat, ou en sortant, ne pourra être forcé d'entrer, de faire signer ses papiers ou de payer des droits dans un autre Etat.

Aucune somme ne sera tirée du Trésor public que pour un emploi déterminé par une loi, et un compte-rendu régulier et détaillé de toutes les recettes et les dépenses de deniers publics sera publié de temps en temps.

Nul titre de noblesse ne sera conféré par les Etats-Unis et nulle personne, en possession d'un emploi rémunéré ou d'un poste de confiance sous leur autorité, ne pourra, sans le consentement du Congrès, accepter de présents, d'émoluments, de places ou de titre quelconque de n'importe quel roi, prince ou Etat étranger.

SECTION 10. — Aucun Etat ne pourra faire de traité, conclure des alliances ou des confédérations, octroyer des lettres de marque et de représailles, battre monnaie, émettre de papier monnaie, autoriser pour le paiement des dettes aucune offre autre que celle de monnaies d'or et d'argent, passer de « bill of attainder » ou de loi ex-post-facto, ou affaiblir par une loi la force des contrats ou accorder des titres de noblesse.

Aucun Etat ne pourra, sans le consentement du Congrès, établir d'impôts ou de droits sur l'exportation ou l'importation des marchandises, si ce n'est ceux qui seront absolument nécessaires pour l'exécution de ses lois d'inspection ; le produit net de tous les droits ou impôts établis par un Etat sur l'importation ou l'exportation sera mis à la disposition du Trésor des Etats-Unis, et toute loi établissant des droits de cette nature sera soumise à la révision et au contrôle du Congrès.

Aucun Etat ne pourra, sans l'assentiment du Congrès, établir de droits de tonnage sur les navires, entretenir en temps de paix des troupes régulières ou des vaisseaux de guerre, conclure des traités ou des con-

ventions soit avec un autre Etat, soit avec une puissance étrangère, ou s'engager dans une guerre, à moins d'invasion présente, ou de danger imminent ne permettant aucun retard.

ARTICLE II

SECTION 1. — Le Pouvoir exécutif sera confié à un Président des Etats-Unis d'Amérique. La durée de ses fonctions sera de quatre années, ainsi que celle du Vice-Président, et tous deux seront élus de la manière suivante :

Chaque Etat nommera, d'après les règles à fixer par sa législature, un nombre d'électeurs égal au nombre total de Sénateurs et de Représentants auquel cet Etat aura droit dans le Congrès, mais nul Sénateur, nul Représentant, ni aucune personne occupant un poste de confiance ou remplissant une fonction rétribuée relevant des Etats-Unis ne pourra être choisi comme électeur.

[Les électeurs se réuniront dans leur Etat respectif et voteront, au scrutin, pour deux personnes, dont une au moins n'habitant pas le même Etat qu'eux. On dressera une liste de toutes les personnes ayant obtenu des suffrages et du nombre de suffrages obtenus par chacune d'elles ; cette liste sera signée, certifiée et transmise, sous pli cacheté, au siège du Gouvernement des Etats-Unis, à l'adresse du Président du Sénat. Le Président du Sénat fera, en présence du Sénat et de la Chambre des Représentants, l'ouverture des listes et le compte des votes. Sera élue Président la personne ayant obtenu le plus grand nombre de votes, si ce nombre représente la majorité du total des électeurs nommés : si plusieurs personnes ont obtenu cette majorité et un nombre égal de votes, la Chambre élira immédiatement au scrutin l'une d'elles pour Président ; si personne n'a obtenu la

majorité, la Chambre choisira de la même façon le Président parmi les cinq ayant obtenu le plus de voix. Mais, pour l'élection du Président par la Chambre des Représentants, les votes auront lieu par Etat, la représentation de chaque Etat ayant un vote. Le quorum nécessaire à cet effet doit comprendre un membre ou plusieurs membres des deux tiers des Etats, et la majorité de tous les Etats sera nécessaire pour la validité du choix. En tous cas, après l'élection du Président, la personne qui aura réuni le plus grand nombre de suffrages des électeurs sera appelée à la Vice-Présidence. Mais s'il y avait encore deux ou plusieurs personnes ayant le même nombre de voix, le Sénat choisirait le Vice-Président au scrutin parmi elles ¹.]

Le Congrès peut fixer l'époque de la nomination des électeurs et le jour où ils émettront leurs votes, ce jour doit être le même pour tous les Etats-Unis.

Aucun individu ne peut être éligible à la Présidence s'il n'est citoyen natif des Etats-Unis ou s'il n'est citoyen à l'époque de l'adoption de cette Constitution ; ne pourra non plus être éligible à cette fonction quiconque n'aura pas trente-cinq ans et n'aura pas résidé quatorze ans aux Etats-Unis.

En cas de révocation, de mort ou de démission du Président ou en cas d'incapacité, pour une cause quelconque, de remplir les devoirs et d'exercer les droits de sa charge, ceux-ci passeront au Vice-Président. Le Congrès pourvoira, par une loi, au cas de révocation, de mort, de démission ou d'incapacité, atteignant à la fois le Président et le Vice-Président, en désignant le fonctionnaire qui fera alors fonctions de Président et ce fonctionnaire remplira les dites fonctions jusqu'à cessation de l'incapacité ou élection d'un autre Président.

1. Cette clause entre crochets a été remplacée par le douzième amendement.

A des époques déterminées, le Président recevra pour ses services, une indemnité laquelle ne pourra être ni augmentée, ni diminuée, pendant toute la période pour laquelle il aura été élu, et il ne touchera, pendant cette période, aucun autre traitement, ni des Etats-Unis, ni d'aucun Etat.

Avant son entrée en fonctions, il prêtera serment ou fera la déclaration suivante :

« Je jure (ou affirme) solennellement de remplir fidèlement la charge de Président des Etats-Unis, et de consacrer toutes mes forces à conserver, protéger et défendre la Constitution des Etats-Unis. »

SECTION 2. — Le Président sera le Chef suprême de l'armée et de la marine des Etats-Unis, ainsi que de la milice des divers Etats, quand elles seront appelées au service des Etats-Unis. Il pourra requérir l'opinion par écrit du principal fonctionnaire de chacun des départements exécutifs sur tout objet se rapportant à leur service et attributions respectives ; il aura le droit de suspension, de commutation et de grâce pour les délits contre les Etats-Unis, excepté en cas de mise en accusation.

Il aura le pouvoir, sur l'avis et du consentement du Sénat, de conclure des traités, pourvu que ces traités réunissent la majorité des deux tiers des Sénateurs présents ; il désignera et, après l'avis de consentement du Sénat, nommera les ambassadeurs et autres ministres publics, les consuls, les juges de la Cour Suprême et tous autres officiers des Etats-Unis, à la nomination desquels il n'aura pas été, ici, autrement pourvu, et qui seront créés par une loi, mais le Congrès peut, par une loi, attribuer la nomination de tels officiers inférieurs qu'il lui paraîtra utile, soit au Président, soit aux Cours de justice, soit aux chefs des départements ministériels.

Le Président aura le pouvoir de remplir toutes les

vacances qui viendront à se produire pendant l'intervalle entre deux sessions de Sénat, en accordant des commissions provisoires qui expireront à la fin de la session suivante.

SECTION 3. — Le Président devra renseigner, de temps en temps, le Congrès sur l'état de l'Union et appeler son attention sur les mesures qu'il croira nécessaires et convenables. Il peut dans les circonstances graves, réunir d'urgence les deux Chambres ou l'une d'entre elles et, dans le cas de divergence entre elles sur l'époque à laquelle elles doivent s'ajourner, fixer cet ajournement à la date qu'il croira convenable; il recevra les ambassadeurs et autres ministres publics; il veillera à la fidèle exécution des lois et commissionnera tous les fonctionnaires des Etats-Unis.

SECTION 4. — Le Président, le Vice Président et tous les fonctionnaires civils des Etat-Unis pourront être révoqués de leurs fonctions sur mise en accusation suivie de condamnation pour trahison, concussion et autres délits ou crimes graves.

ARTICLE III

SECTION 1. — Le Pouvoir judiciaire des Etats-Unis est dévolu à une Cour Suprême et à telles Cours inférieures dont le Congrès peut, au fur et à mesure des besoins, ordonner l'établissement; les juges de la Cour Suprême, comme ceux des Cours inférieures, conserveront leurs charges tant que leur conduite ne donnera lieu à aucun reproche et recevront, pour leurs services, à des époques déterminées, une indemnité qui ne sera susceptible d'aucune diminution pendant tout le temps qu'ils resteront en fonctions.

SECTION 2. — Le pouvoir judiciaire s'étendra à tous

les cas de droit et d'équité, qui pourront se produire sous l'empire de la présente Constitution, des lois des Etats-Unis ou des traités conclus ou qui pourront être conclus sous leur autorité, à tous les cas concernant des ambassadeurs et autres ministres publics ou consuls, à tous les cas relevant de l'amirauté et de la juridiction maritime aux différends, dans lesquels les Etats-Unis seront partie, à ceux qui surgiraient entre deux ou plusieurs Etats, entre un Etat et les citoyens d'un autre Etat, entre les citoyens de différents Etats, entre les citoyens d'un même Etat, revendiquant des terres en vertu des concessions d'Etats différents, et entre un Etat ou les citoyens de cet Etat et les Puissances étrangères, leurs citoyens ou leurs sujets.

Dans tous les cas concernant des ambassadeurs ou autres ministres publics et consuls, et dans ceux où un Etat sera partie, la Cour Suprême aura la juridiction du premier degré. Dans tous les autres cas, ci-dessus énumérés, la Cour Suprême aura la juridiction d'appel, tant en droit qu'en fait, avec telles exceptions et tels règlements qu'il plaira au Congrès d'établir.

Le jugement de tous les crimes, excepté dans le cas d'« impeachment » sera réservé au jury et il aura lieu dans l'Etat ou lesdits crimes auront été commis ; s'ils ne l'ont pas été dans l'un quelconque des Etats, il aura lieu dans l'endroit ou les endroits que le Congrès aura désignés par une loi.

SECTION 3. — La trahison contre les Etats-Unis ne consistera que dans le fait de prendre les armes contre eux, ou de se joindre à leurs ennemis en leur prêtant appui et secours. Nul ne pourra être déclaré convaincu de trahison, si ce n'est sur le témoignage de deux témoins déposant sur le même acte patent, ou sur l'aveu de l'inculpé fait en séance publique de la Cour.

Le Congrès aura le pouvoir de fixer la peine en cas

de trahison, mais aucune condamnation de ce chef ne pourra entraîner la « corruption of blood » ou la confiscation des biens excepté pendant la vie de la personne condamnée.

ARTICLE IV

SECTION 1. — Toute foi et créance doivent être accordées dans chaque Etat aux actes publics, archives, pièces judiciaires de tous les autres Etats. Et le Congrès peut, par des lois générales, déterminer la matière dont ces actes, archives et pièces judiciaires doivent être établis pour être probants ainsi que leurs effets.

SECTION 2. — Les citoyens de chaque Etat auront droit à tous les privilèges et immunités dont jouissent les citoyens dans les divers Etats.

Toute personne, accusée dans un Etat quelconque de trahison, félonie ou autre crime, qui aura échappé aux mains de la justice et sera trouvée dans un autre Etat, sera sur la demande de l'autorité exécutive de l'Etat, d'où elle se sera enfuie, arrêtée et livrée à l'Etat ayant juridiction sur le crime.

Nulle personne tenue à un service ou à un travail dans un autre Etat en vertu des lois de cet Etat, et s'échappant dans un autre, ne pourra arguer des lois ou règlements de l'Etat dans lequel elle s'est réfugiée, pour se soustraire à ce service ou à ce travail, mais elle sera livrée, sur sa demande, à la partie à laquelle ce service ou ce travail peuvent être dûs.

SECTION 3. — De nouveaux Etats peuvent être admis par le Congrès dans cette Union, mais il ne pourra être formé ou érigé de nouvel Etat dans la juridiction d'aucun autre Etat, non plus qu'un nouvel Etat ne pourra être formé pour la réunion de deux ou plusieurs

Etats ou de parties d'Etats, sans le consentement des législatures des Etats intéressés, aussi bien que du Congrès.

Le Congrès aura le pouvoir de disposer du territoire ou de toute autre propriété appartenant aux Etats-Unis, et de faire à ce sujet toutes lois et tous règlements nécessaires, et aucune disposition de cette Constitution ne pourra être interprétée de façon à nuire aux droits des Etats-Unis ou d'un Etat quelconque.

SECTION 4. — Les Etats-Unis garantiront à chaque Etat de cette Union une forme républicaine du gouvernement. Ils les protégeront tous contre l'invasion et, sur la demande de la législature ou de l'Exécutif, quand la législature ne pourra être réunie, ils protégeront chacun d'eux contre leurs troubles intérieurs.

ARTICLE V

Le Congrès, toutes les fois que les deux tiers des membres des deux Chambres le jugeront nécessaire, proposera des amendements à cette Constitution ou bien, si les législatures des deux tiers des Etats en font la demande, il réunira une Convention pour proposer des amendements ; ces amendements, dans un cas comme dans l'autre, seront valides à tous égards et en tout point, comme partie intégrante de cette Constitution, quand ils auront été ratifiés par les législatures des trois quarts des Etats, ou par les trois quarts des Conventions réunies à cet effet dans chacun des Etats, selon que l'un ou l'autre mode de ratification aura été proposé par le Congrès. Toutefois, il ne pourra être fait aucun amendement, de quelque nature qu'il soit, avant l'année 1808, sur la première et sur la quatrième clause de la neuvième section du premier article, et aucun Etat ne pourra être privé, sans son consentement, de l'égalité de suffrage au Sénat.

ARTICLE VI

Toutes dettes contractées, et tous engagements pris avant l'adoption de cette Constitution, seront aussi valides contre les Etats-Unis sous cette Constitution qu'ils l'étaient sous la Confédération.

Cette Constitution, ainsi que les lois des Etats-Unis qui seront faites en conséquence, et tous les traités faits ou qui seront faits sous l'autorité des Etats-Unis, constitueront la loi suprême du pays et seront obligatoires pour tous les juges dans chaque Etat, et cela nonobstant les dispositions contraires insérées dans la Constitution ou dans les lois de l'un quelconque des Etats.

Les Sénateurs et Représentants ci-dessus mentionnés, et les membres des législatures des différents Etats, et tous les fonctionnaires des Pouvoirs exécutif et judiciaire, aussi bien ceux des Etats-Unis que ceux des différents Etats, devront s'engager par serment ou affirmation à soutenir cette Constitution, mais aucune qualification religieuse spéciale ne sera jamais requise comme condition d'aptitude aux fonctions ou charges publiques sous l'autorité des Etats-Unis.

ARTICLE VII

La ratification des Conventions de neuf Etats sera suffisante pour la mise en vigueur de cette Constitution dans les neuf Etats qui l'auront ainsi ratifiée.

Fait dans la Convention du consentement unanime des Etats présents ¹ le dix-septième jour de septembre de l'année de Notre-Seigneur 1787 et de l'Indépendance des Etats-Unis la douzième.

En foi de quoi, etc.

(Signatures, celle de George Washington en tête).

ARTICLES ADDITIONNELS ET AMENDEMENTS

A la Constitution des États-Unis d'Amérique, proposés à diverses époques par le Congrès et ratifiés par les législatures des différents États conformément à l'article V de la Constitution originale.

ARTICLE PREMIER ¹

Le Congrès ne pourra faire aucune loi concernant l'établissement d'une religion ou interdisant son libre exercice, restreignant la liberté de la parole ou de la presse, ou touchant au droit des citoyens de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au Gouvernement pour le redressement de leurs griefs.

ARTICLE II

Une milice bien organisée étant nécessaire à la sécurité d'un Etat libre, il ne pourra être porté atteinte au droit du peuple de détenir et de porter des armes.

ARTICLE III

En temps de paix, aucun soldat ne pourra être logé dans une maison quelconque sans le consentement du propriétaire et, en temps de guerre, il ne pourra être logé que selon les règles prescrites par la loi.

ARTICLE IV

Le droit des citoyens d'être protégés dans leurs personnes, leurs maisons, leurs papiers et leurs effets et

1. Les amendements I à X inclus furent proposés par le Congrès aux législatures des États le 25 septembre 1789 et ratifiés de 1789 à 1791.

d'être mis à l'abri de toutes perquisitions et saisies déraisonnables, ne pourra être violé, et il ne pourra être lancé de mandats de perquisition ou de saisie que pour une cause plausible, appuyée par le serment ou l'affirmation des plaignants ; le mandat devra toujours contenir la description du lieu où doit se faire la perquisition, ainsi que celle des personnes ou des choses qui doivent être saisies.

ARTICLE V

Nul ne sera tenu de répondre pour un crime capital ou autrement infamant, si ce n'est sur la dénonciation ou la poursuite émanant d'un grand jury, à moins qu'il ne s'agisse de cas survenus dans les armées de terre et de mer, ou dans la milice, quand elle est appelée au service actif en temps de guerre ou de danger public ; nul ne pourra être mis deux fois pour le même délit, en danger de perdre la vie ou d'être molesté dans son corps ; dans aucune affaire criminelle, nul ne pourra être contraint de témoigner contre lui-même, ni être privé de sa vie, de sa liberté ou de ses biens, sans une procédure dûment légale. Nulle propriété privée ne sera prise pour un usage public sans une juste indemnité.

ARTICLE VI

Dans toutes les poursuites criminelles, l'accusé jouira du droit d'être jugé promptement et publiquement par un jury impartial de l'Etat et du district où le crime aura été commis, lequel district aura été auparavant déterminé par la loi, et d'être informé de la nature et de la cause de l'accusation, d'être confronté avec les témoins à charge, de faire citer par toutes voies légales, des témoins à décharge et d'avoir l'assistance d'un avocat pour sa défense.

ARTICLE VII

Dans les procès de *common law* où la valeur en litige excédera vingt dollars, le droit à un jugement par jury sera maintenu, et aucun fait jugé par un jury ne pourra être soumis au nouvel examen d'une Cour quelconque des Etats-Unis que conformément aux règles du *common law*.

ARTICLE VIII

Il ne pourra être exigé de cautionnement exagéré, ni imposé d'amendes excessives, ni infligé de peines cruelles et d'un genre inaccoutumé.

ARTICLE IX

L'énumération de certains droits dans la Constitution ne devra pas être interprétée comme annulant ou restreignant d'autres droits conservés par le peuple.

ARTICLE X

Les pouvoirs, qui ne sont pas délégués aux Etats-Unis par la Constitution, ou qui sont refusés par elle aux Etats-Unis, sont réservés aux Etats respectivement, ou au peuple.

ARTICLE XI ¹

Le Pouvoir judiciaire des Etats-Unis ne pourra pas être interprété comme s'étendant à toute cause, en droit ou en équité, commencée ou poursuivie contre un Etat

1. Le onzième amendement fut proposé par le Congrès le 5 septembre 1794 et déclaré avoir été ratifié par les législatures des trois quarts des Etats, le 8 janvier 1798.

des Etats-Unis par les citoyens d'un autre Etat, ou par les citoyens ou sujets de n'importe quelle Puissance étrangère.

ARTICLE XII ¹

Les électeurs se réuniront dans leurs Etats respectifs et voteront au scrutin pour le Président et le Vice-Président, dont un, au moins, n'habitera pas le même Etat qu'eux ; ils nommeront dans leurs bulletins la personne qu'ils portent à la Présidence, et, dans des bulletins séparés, celle qu'ils portent à la Vice-Présidence, ils porteront sur les listes distinctes le nom de toutes les personnes qui ont recueilli des voix pour la Présidence, et celui de toutes les personnes qui en ont recueilli pour la Vice-Présidence, ainsi que le nombre de voix attribuées à chacune d'elles, ils signeront ces listes, les certifieront exactes et les transmettront, scellées, au siège du gouvernement des Etats-Unis, à l'adresse du Président du Sénat. Tous les procès-verbaux seront ouverts par le Président du Sénat en présence du Sénat et de la Chambre des Représentants et les suffrages seront alors comptés. Sera proclamée Président la personne ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages pour la Présidence, si ce nombre forme la majorité, la Chambre des Représentants choisira immédiatement et par la voie du scrutin, le Président parmi les trois candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix pour la Présidence. Mais pour le choix du Président, les votes seront pris par Etat, la représentation de chaque Etat ayant un vote ; le quorum à cet effet se composera d'un membre ou de plusieurs membres de deux tiers des Etats, et la majorité de tous les Etats sera nécessaire pour un choix. Si

1. Cet amendement fut proposé par le Congrès le 12 décembre 1803 et déclaré avoir été ratifié le 25 septembre 1804.

la-Chambre des Représentants, quand elle est appelée à élire le Président, n'a pas procédé à l'élection avant le quatrième jour du mois de mars suivant, le Vice-Président remplira les fonctions de Président, comme en cas de mort ou de toute autre incapacité constitutionnelle du Président.

Celui qui réunira le plus grand nombre de suffrages pour la Vice-Présidence sera proclamé Vice-Président, si ce nombre forme la majorité de tous les électeurs délégués ; si personne n'a cette majorité, le Sénat choisira le Vice-Président parmi les deux candidats ayant obtenu le plus de voix sur la liste, le quorum, pour ce vote sera constitué par les deux tiers du nombre total des Sénateurs et la majorité absolue du nombre total sera exigée pour un choix. Toute personne constitutionnellement inéligible à la Présidence des Etats-Unis le sera également à la Vice-Présidence.

ARTICLE XIII¹

SECTION 1. — Il n'existera, dans toute l'étendue des Etats-Unis ou dans aucun lieu soumis à leur juridiction, ni esclavage, ni servitude forcée, sauf pour le châtement d'un crime dont le coupable aura été dûment convaincu.

SECTION 2. — Le Congrès aura le pouvoir d'assurer l'exécution de cet article par des lois spéciales.

ARTICLE XIV²

SECTION 1. — Tout individu né ou naturalisé dans

1. L'amendement XIII fut proposé par le Congrès le 1^{er} février 1865, et déclaré avoir été ratifié par 27 Etats sur 36 le 18 décembre 1865.

2. L'amendement XIV fut proposé par le Congrès le 16 juin 1866 et déclaré avoir été ratifié par 30 Etats sur 36 le 28 juillet 1868.

les Etats-Unis et soumis à leur juridiction est citoyen des Etats-Unis et de l'Etat où il réside. Aucun Etat ne pourra faire ou exécuter de loi restreignant les privilèges ou les immunités des citoyens des Etats-Unis ; aucun Etat ne pourra, non plus, priver une personne de sa vie, de sa liberté ou de ses biens sans une procédure dûment légale, ni refuser à quiconque relève de sa juridiction une égale protection des lois.

SECTION 2. — Les Représentants seront répartis entre les divers Etats en proportion de leur population respective, calculée d'après le nombre des habitants de chaque Etat, mais non compris les Indiens non soumis à l'impôt ; mais si le droit de vote à une élection pour le choix des électeurs pour la Présidence ou la Vice-Présidence des Etats-Unis, pour les représentants au Congrès, les fonctionnaires de l'ordre exécutif ou judiciaire d'un Etat, ou les membres de sa législature, est refusé à l'un quelconque des habitants mâles de cet Etat, âgés de plus de vingt et un ans et citoyens des Etats-Unis, ou si le droit est restreint en quoi que ce soit, à moins que ce ne soit pour participation à la rébellion ou autre crime, la base de la représentation de ces Etats au Congrès sera réduite dans la proportion dans laquelle ces citoyens, dont le vote est ainsi refusé ou empêché se trouvent par rapport au nombre total des citoyens mâles de l'Etat, âgés de plus de vingt et un ans.

SECTION 3. — Nul ne pourra être Sénateur ou Représentant au Congrès ou électeur pour la Présidence ou la Vice-Présidence, ou occuper aucun emploi, civil ou militaire, sous l'autorité des Etats-Unis ou d'un des Etats, si, s'étant engagé précédemment par serment comme membre du Congrès, ou fonctionnaire des Etats-Unis, ou membre de la législature d'un Etat, ou

fonctionnaire de l'ordre exécutif ou judiciaire d'un Etat à soutenir la Constitution des Etats-Unis, il s'est compromis dans une insurrection ou une rébellion contre cette Constitution, ou a donné aide ou soutien à ses ennemis. Mais le Congrès peut, par un vote des deux tiers des membres de chaque Chambre, relever de cette incapacité.

SECTION 4. — La validité de la dette publique des Etats-Unis autorisée par la loi, y compris les dettes encourues pour le paiement de primes et de pensions pour services rendus en combattant l'insurrection ou la rébellion, ne pourra être mise en question. Mais ni les Etats-Unis, ni aucun Etat ne devront reconnaître ou payer aucune dette ou obligation contractée pour secourir l'insurrection ou la rébellion contre les Etats-Unis, ou aucune revendication pour la perte ou l'émancipation d'un esclave, toutes ces dettes, obligations et revendications devront être considérées comme illégales et nulles.

SECTION 5. — Le Congrès aura le pouvoir d'assurer l'exécution des dispositions de cet article par les lois qu'il jugera convenables.

ARTICLE XV¹

SECTION 1. — Le droit de suffrage appartenant aux citoyens des Etats-Unis ne pourra être refusé ou restreint ni par les Etats-Unis, ni par aucun Etat, pour des motifs tirés de la race de la couleur, ou d'un état de servitude antérieure.

SECTION 2. — Le Congrès aura le pouvoir d'assurer l'exécution de cet article au moyen de lois qu'il jugera convenables.

1. L'amendement XV fut proposé par le Congrès le 26 février 1869 et déclaré avoir été ratifié par 29 Etats sur 37, le 30 mars 1870.

II

QUELQUES NOTES ET MESSAGES DE M. WILSON

1. Torpillage du *Lusitania* : Note du gouvernement des Etats-Unis au gouvernement allemand (13 mai 1915).
2. Note identique du Président aux Etats belligérants (18 décembre 1916).
3. Une ligue mondiale pour la paix : Message du Président au Sénat (22 janvier 1917) ¹.
4. La rupture des relations diplomatiques avec l'Allemagne : Message du Président au Congrès (3 février 1917).
5. Demande de pouvoirs : Message du Président au Congrès (26 février 1917).
6. « Nous devons accepter la guerre » : Message du Président au Congrès (2 avril 1917).
7. « Parler, agir et servir ensemble » : Message du Président au peuple américain (15 avril 1917).
8. Message du Président à la Russie (8 juin 1917).
9. Réponse des Etats-Unis à la Note du Pape du 15 août 1917 (30 août 1917).

1.

Le torpillage du *Lusitania*.

*NOTE DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS
AU GOUVERNEMENT ALLEMAND (13 MAI 1915)*

Etant donnés les actes récents des autorités allemandes en violation des droits des Américains sur mer,

1. Les documents 3 à 8 inclus sont des traductions faites par M. Désiré Roustan, professeur au lycée Louis-le-Grand.

actes dont le dernier a été le torpillage et la destruction du paquebot anglais le *Lusitania*, le 7 mai 1915, entraînant la mort de plus de cent citoyens américains, il apparaît parfaitement sage et désirable que le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement impérial allemand arrivent à un accord clair et complet quant à la grave situation qui résulte de ces faits. La destruction du vapeur anglais *Falaba* par un sous-marin allemand le 28 mars, qui causa la mort d'un citoyen américain, M. Léon C. Tracher ; l'attaque du navire américain *Cushing*, le 28 avril par un aéroplane allemand, le torpillage du vaisseau américain *Gulflight*, le 1^{er} mai, par un sous-marin allemand, qui eut pour résultat la mort de deux citoyens américains ; enfin, le torpillage et la destruction du paquebot *Lusitania* constituent une série d'événements que le gouvernement des Etats-Unis a observés avec un souci, une inquiétude et un regret croissants. Se rappelant l'attitude humaine et éclairée assumée jusqu'ici par le gouvernement impérial allemand en matière de droit international, et particulièrement en ce qui concerne la liberté des mers ; ayant appris que l'Allemagne a toujours jusqu'ici, au point de vue des obligations internationales, employé son influence à défendre la cause de la justice et de l'humanité ; et étant convaincu que les instructions

C'est avec l'autorisation de son éditeur, M. Bossard, que je les ai reproduites. Elles ont paru dans un fascicule au prix modeste de 0 fr. 50. Je les ai choisies comme me paraissant les meilleures qui ont été livrés à la publicité. Le même traducteur, soit dit entre parenthèses, s'occupe d'une traduction de l'histoire des Etats-Unis de M. Wilson (préface de M. Boutroux) qui doit paraître incessamment chez le même éditeur.

Le premier et le dernier de ces Notes et Messages ont été traduits par moi-même.

La traduction du deuxième document de la série est basée sur une traduction imparfaite qui avait paru dans les journaux et que j'ai retouchée.

données par le gouvernement impérial allemand à ses officiers navals devaient être inspirées par les mêmes sentiments d'humanité que prescrivent les codes maritimes des autres nations, le gouvernement des Etats-Unis ne pouvait croire — et il ne peut maintenant encore se décider à croire — que ses actes, si absolument contraires aux règles, aux pratiques et à l'esprit des méthodes de la guerre moderne, pouvaient avoir l'agrément ou la sanction de ce gouvernement. En conséquence le gouvernement des Etats-Unis estime qu'il est de son devoir de s'adresser à ce sujet au gouvernement impérial allemand avec la plus entière franchise et dans l'espoir le plus sincère qu'il ne s'est pas trompé en attendant de la part du gouvernement impérial allemand, une action qui corrigera les malheureuses impressions créées de ce fait et qui justifiera une fois de plus l'attitude du dit gouvernement allemand en ce qui concerne la liberté sacrée des mers. Le gouvernement des Etats-Unis a été informé que le gouvernement impérial allemand se considérait comme obligé, par les circonstances extraordinaires de la présente guerre et par les mesures adoptées par ses adversaires en vue de priver l'Allemagne de tout commerce, d'adopter des mesures de représailles qui dépassent de beaucoup les méthodes ordinaires de la guerre maritime, et de proclamer une zone de guerre hors de laquelle il avait averti les bâtiments neutres de se tenir. Le gouvernement des Etats-Unis a déjà eu l'occasion d'aviser le gouvernement impérial allemand qu'il ne peut admettre l'adoption de telles mesures ni un tel avertissement du danger d'opérer dans cette zone, non plus qu'une diminution quelconque, à aucun degré, des droits des commandants de navires américains ou des citoyens américains voyageant légalement comme passagers sur des navires de commerce de nationalités belligérantes ; et qu'il doit tenir le gouvernement impérial allemand pour

strictement responsable de toute infraction à ces droits, intentionnelle ou accidentelle. Le gouvernement des Etats-Unis ne peut penser que le gouvernement impérial allemand mette ces droits en question. Il estime, au contraire, que le gouvernement impérial accepte, comme il est naturel, que les vies des non-combattants, qu'ils soient de nationalité neutre ou qu'ils appartiennent à l'une des nations en guerre, ne peuvent ni légalement ni équitablement être mises en péril par la capture ou la destruction d'un navire marchand non armé, et que le gouvernement impérial reconnaît aussi, comme le font tous les autres Etats, l'obligation de prendre les précautions usuelles de visite et de recherche pour s'assurer si un navire marchand suspect est en fait de nationalité belligérante ou porte effectivement de la contrebande de guerre sous un pavillon neutre. Le gouvernement des Etats-Unis, par conséquent, désire appeler avec une extrême insistance l'attention du gouvernement impérial allemand sur ce fait que l'objection à sa façon actuelle d'attaquer le commerce de ses ennemis réside dans l'impossibilité pratique d'employer des sous-marins dans la destruction du commerce sans méconnaître les règles de la loyauté, de la raison, de la justice et de l'humanité, qui sont considérées par l'opinion moderne comme impératives. Il est, en pratique, impossible pour les officiers d'un sous-marin de visiter un navire marchand en mer et d'en examiner les papiers et la cargaison. Il est, en pratique, impossible pour eux d'en opérer la prise, et, s'ils ne peuvent saisir l'équipage qui est à bord de ce bâtiment, ils ne peuvent le couler sans laisser l'équipage et tout ce qui se trouve à bord à la merci des flots et des petites chaloupes. Il va de soi que le gouvernement impérial allemand admettra franchement ces faits. Nous apprenons que, dans les exemples dont nous avons parlé, on n'a même pas donné le temps

nécessaire pour prendre des mesures élémentaires de sécurité et qu'au moins dans deux cas cités aucun avertissement n'a été reçu. Il est évident que les sous-marins ne sauraient être employés contre un navire marchand, comme on l'a vu ces dernières semaines, sans une violation inévitable des principes sacrés de justice et d'humanité. Les citoyens américains agissent selon leurs droits incontestables en voyageant partout où leurs affaires légitimes les appellent sur les mers, et ils exercent ces droits avec cette confiance, qui devrait être bien justifiée, que leurs vies ne seront pas mises en péril par des actes accomplis en violation flagrante des engagements internationaux universellement reconnus, et certainement avec cette confiance, que leur gouvernement les soutiendra dans l'exercice de leurs droits. Il a été récemment publié dans les journaux des Etats-Unis — je regrette de le porter à la connaissance du gouvernement impérial allemand — un avertissement formel attribué à l'ambassade d'Allemagne à Washington, adressé à la population des Etats-Unis, déclarant que tout citoyen des Etats-Unis qui exercerait son droit de voyager librement sur les mers le ferait à ses risques et périls, si, au cours de son voyage, il passait dans les limites de la zone des eaux où la marine impériale allemande emploie les sous-marins contre le commerce de la Grande-Bretagne et de la France, malgré la respectueuse, mais très sérieuse protestation de son gouvernement, le gouvernement des Etats-Unis. Je ne rapporte pas ce fait dans le but d'appeler l'attention du gouvernement impérial allemand sur la surprenante irrégularité d'une telle communication par l'ambassade d'Allemagne à Washington, adressée à la population des Etats-Unis par l'intermédiaire des journaux, mais seulement dans le but de démontrer que le fait d'avertir qu'un acte inhumain et illégal va être accompli ne saurait en aucune façon être accepté comme une excuse

ou une atténuation de cet acte, ni comme une diminution de la responsabilité qui en résulte. Connaissant depuis longtemps le caractère du gouvernement impérial allemand et les principes élevés d'équité qui l'ont inspiré et guidé dans le passé, le gouvernement des Etats-Unis ne peut croire que les commandants des navires qui ont commis des actes d'illégalité l'ont fait sans s'être mépris sur les ordres donnés par les autorités navales allemandes. Il suppose qu'au moins, dans les limites des possibilités pratiques de cas semblables, on s'attendait à ce que les commandants eux-mêmes de sous-marins ne fissent rien qui mît en péril la vie des non-combattants ou la sécurité des navires neutres, même au risque de manquer la capture ou la destruction du bâtiment visé. Il espère avec confiance que le gouvernement impérial allemand désavouera les actes dont se plaint le gouvernement des Etats-Unis, que réparation sera donnée dans la mesure du possible pour les souffrances non évaluables qui ont été causées et que des mesures immédiates seront prises pour empêcher le retour de ce qui manifestement renverse les principes de la guerre, pour lesquels le gouvernement impérial allemand a combattu dans le passé avec tant de sagesse et de fermeté.

Le gouvernement et la population des Etats-Unis ont la plus grande confiance que le gouvernement impérial allemand agira avec justice et avec promptitude dans cette affaire d'une importance vitale, parce que les Etats-Unis et l'Allemagne ont entre eux non seulement des liens particuliers d'amitié, mais aussi parce qu'il existe pour les Etats-Unis et le royaume de Prusse les clauses explicites du traité de 1828.

Des expressions de regrets et des offres de réparation, en cas de destruction de navires neutres coulés par erreur, peuvent satisfaire aux engagements internationaux, s'il n'y a pas de pertes de vies humaines, mais ne

sauraient justifier ou excuser une pratique dont l'effet naturel et forcé est de soumettre des nations et des personnes neutres à des risques nouveaux et immenses.

Le gouvernement impérial allemand ne devra pas s'attendre que le gouvernement des Etats-Unis négligera de réclamer ou d'avoir recours à tout acte nécessaire à l'exécution de son devoir sacré qui est de soutenir les droits des Etats-Unis et de ses citoyens, et d'en sauvegarder le libre exercice.

2.

Buts de la guerre.

*NOTE IDENTIQUE DU PRÉSIDENT AUX ÉTATS BELLIGÉRANTS
(18 DÉCEMBRE 1916)*

Le Président des Etats-Unis m'a chargé de suggérer au gouvernement français un plan d'action touchant la présente guerre. Il espère que le gouvernement français le prendra en considération, comme ayant été suggéré dans l'esprit le plus amical, et comme venant non seulement d'un ami, mais aussi du représentant d'une nation neutre dont les intérêts ont été sérieusement affectés par la guerre, et dont le souci pour sa terminaison rapide résulte d'une nécessité manifeste de déterminer les moyens de sauvegarder pour le mieux lesdits intérêts si la guerre doit continuer.

Depuis longtemps le Président a pensé à faire la suggestion que je suis chargé de présenter. M. Wilson est quelque peu embarrassé pour l'offrir dans le moment présent, parce qu'elle peut sembler aujourd'hui avoir été hâtée par les récentes ouvertures des Puissances centrales. En fait, elle n'est associée d'aucune manière avec elles dans son origine, et le Président en aurait retardé l'offre jusqu'à ce que les ouvertures des Puissances centrales aient reçu une réponse, si ce n'était le fait que sa suggestion touche aussi à la question de la paix et peut être mieux examinée en relation avec d'autres propositions, qui ont le même objet. Le Prési-

dent ne peut que demander que sa suggestion soit jugée sur ses propres mérites, et comme si elle avait été faite en d'autres circonstances.

Le Président suggère qu'une occasion rapprochée soit recherchée pour demander à toutes les nations actuellement en guerre une déclaration de leurs vues respectives, quant aux conditions auxquelles la guerre pourrait être terminée et aux arrangements qui seraient considérés comme satisfaisants comme garanties contre le retour et le déchaînement d'un conflit similaire dans l'avenir, de façon à pouvoir comparer en toute franchise leurs déclarations.

M. Wilson est indifférent quant aux moyens de réaliser ce qui précède. Il serait heureux lui-même d'aider à son accomplissement ou même de prendre l'initiative à cet égard, de quelque façon qui puisse paraître acceptable; mais il n'a pas le désir de fixer la méthode ni les moyens. Toute manière de procéder lui paraîtra acceptable, pourvu que le grand but qu'il poursuit soit atteint.

Il prend la liberté d'appeler l'attention sur le fait que les objets que les hommes d'Etat des belligérants des deux côtés ont en vue dans cette guerre sont virtuellement les mêmes, conformément aux déclarations qu'ils ont faites en termes généraux à leurs propres peuples et au monde. De chaque côté, on désire rendre les droits et les privilèges des peuples faibles aussi assurés contre les agressions ou dénis de justice dans l'avenir que les droits et privilèges des Etats grands et puissants actuellement en guerre. Chacun désire être, lui-même en même temps que tous les autres peuples et nations, garanti dans l'avenir contre le retour de guerres comme celle-ci et contre des agressions ou des interventions égoïstes de toute nature. Chacun se défierait de la formation de tous nouveaux groupements de puissances rivaux dans le but de maintenir un équilibre incertain

au milieu de suspicions multipliées ; mais chacun est prêt à envisager une ligue des nations pour assurer la paix et la justice dans le monde entier. Avant que le but final puisse cependant être atteint, chacun considère d'abord comme nécessaire de régler les fins de la présente guerre dans des termes qui sauvegarderont d'une manière certaine l'indépendance, l'intégrité territoriale et la liberté politique et économique des nations impliquées.

Dans les mesures à prendre pour assurer la paix future du monde, le peuple et le gouvernement des Etats-Unis sont intéressés d'une manière aussi vitale et aussi directe que les gouvernements actuellement en guerre. En outre, leur intérêt dans les moyens à adopter pour libérer dans le monde les peuples plus petits et plus faibles du péril de l'injustice et de la violence est aussi fort que celui de tout autre peuple ou gouvernement. Ils sont prêts et même impatients de coopérer à l'accomplissement de ces fins, lorsque la guerre sera finie, et cela avec toute l'influence et les ressources dont ils disposent. Mais il faut d'abord que la guerre prenne fin. Quant aux conditions auxquelles cela est possible, les Etats-Unis n'ont pas la liberté de les suggérer ; mais le Président Wilson a le sentiment que c'est son droit et son devoir de faire ressortir l'intérêt profond de l'Union à sa terminaison, de peur qu'il ne soit alors trop tard pour accomplir les choses plus grandes qui dépendent de cette terminaison. de peur que la situation des nations neutres, aujourd'hui extrêmement dure à supporter, ne soit rendue totalement intolérable, et surtout de peur qu'il ne soit fait à la civilisation elle-même un tort qui ne puisse jamais être racheté ou réparé.

Le Président se sent par suite autorisé à suggérer une occasion immédiate pour faire la comparaison des vues concernant les conditions qui doivent précéder

ces arrangements ultimes pour la paix du monde, que tous désirent, et dans lesquelles les nations neutres aussi bien que les belligérantes sont prêtes à accepter entièrement leur part de responsabilité. Si la lutte doit continuer vers des fins indéfinies par une lente agonie jusqu'à ce que l'un ou l'autre des groupes belligérants soit épuisé, si des millions et des millions de vies humaines doivent continuer à être offertes en holocauste jusqu'à ce que l'un des deux groupes n'en ait plus à offrir, si des ressentiments doivent être suscités qui ne puissent jamais être apaisés, et si des désespoirs doivent être engendrés dont on ne puisse se remettre, les espoirs de paix et d'un concert de bonnes volontés des peuples libres seront vains et irréalisables.

La vie du monde entier a été profondément affectée.

Chaque partie de la grande famille humaine a senti le poids et la terreur de ce conflit armé sans précédent. Aucune nation du monde civilisé ne peut se dire véritablement à l'abri de son influence ou en sécurité contre les troubles qui en sont les conséquences. Et cependant, l'objet concret pour lequel il a été engagé n'a jamais été clairement énoncé.

Les dirigeants des différents belligérants ont, comme il a été dit, énoncé ces buts en termes généraux. Mais, formulés en termes généraux, ces objets paraissent les mêmes des deux côtés. Jusqu'à présent, les porte-parole autorisés de chaque côté n'ont jamais déclaré avec précision les buts qui, s'ils étaient réalisés, les convaincraient, ainsi que leurs peuples, que la guerre a atteint sa fin. Le monde en a été réduit à des conjectures quant au résultat définitif, aux échanges actuels de garanties, aux modifications et réajustements territoriaux, au degré même des succès militaires qui amèneraient la guerre à prendre fin.

Il peut se faire que la paix soit plus proche que nous ne le croyons, que les conditions sur lesquelles les belli-

gérants, d'un côté ou de l'autre, se croiraient obligés d'insister ne soient pas aussi inconciliables qu'on a pu le craindre, qu'un échange de vues puisse au moins préparer les voies à une conférence et faire de la concorde permanente des nations un espoir de l'avenir immédiat et rendre immédiatement praticable une entente des nations.

Le Président Wilson ne propose pas la paix, il n'offre même pas la médiation. Il propose seulement que des sondages soient effectués, afin que nous puissions apprendre, les neutres comme les belligérants, à quelle distance peut se trouver le havre de la paix vers lequel toute l'humanité tend dans une aspiration intense et croissante. Il croit que l'esprit dans lequel il parle et le but qu'il poursuit seront compris par tous les intéressés, et il exprime en toute confiance son espoir d'une réponse qui apportera une nouvelle lumière dans les affaires du monde.

3.

Une ligue mondiale pour la paix.

MESSAGE DU PRÉSIDENT AU SÉNAT (22 JANVIER 1917)

MESSIEURS LES SÉNATEURS,

Le 18 décembre dernier, j'ai adressé aux gouvernements des nations actuellement en guerre une note identique, leur demandant de déclarer, d'une façon plus précise que ne l'avait fait encore aucun des deux groupes de belligérants, à quelles conditions ils jugeraient la paix possible. Je parlais au nom de l'humanité, j'invoquais les droits de toutes les nations neutres comme la nôtre, dont beaucoup voient leurs intérêts les plus vitaux constamment mis en péril par cette guerre,

Les Puissances centrales ont répondu d'un commun accord en déclarant purement et simplement qu'elles étaient prêtes à se rencontrer dans une conférence avec leurs adversaires pour discuter les conditions de la paix.

Les Puissances de l'Entente ont répondu d'une façon beaucoup plus nette. En termes généraux assurément, mais suffisamment définis pour laisser entrevoir d'autres précisions, elles ont énoncé les arrangements, les garanties et les actes de réparation qu'elles estiment être les conditions indispensables d'un règlement satisfaisant.

C'est un résultat qui d'autant nous rapproche d'un débat précis sur la paix, sur la conclusion de la guerre

actuelle, du débat d'où sortira cette entente internationale qui désormais conservera la paix au monde.

Dans toute discussion de la paix qui doit mettre un terme à cette guerre il est entendu que cette paix doit s'accompagner de l'institution bien définie de quelque force collective, laquelle rendra virtuellement impossible que pareille catastrophe nous accable jamais. Voilà ce que doit admettre tout homme aimant l'humanité, tout homme réfléchi et de bon sens.

J'ai cherché cette occasion de m'adresser à vous, parce que j'ai pensé que je devais à cette assemblée, à qui incombe en même temps qu'à moi le soin de déterminer en dernier ressort nos obligations internationales, de lui révéler sans réserve les idées et les desseins qui ont pris forme dans mon esprit, au sujet du devoir de notre gouvernement dans les jours prochains où il sera nécessaire de fonder de nouveau et sur de nouvelles bases la paix parmi les nations.

Il est inconcevable que le peuple des Etats-Unis ne doive jouer aucun rôle dans cette grande entreprise. Accepter sa part d'une telle mission, c'est une conjoncture à laquelle il s'est volontairement préparé, grâce aux principes mêmes et à l'esprit de sa constitution, grâce à la politique toujours approuvée de son gouvernement, depuis le temps où il a fondé une nouvelle nation dans le bel espoir qu'il pourrait montrer à l'humanité, par toute sa manière d'être et par tous ses actes, le chemin vers la liberté.

L'honneur lui interdit de se dérober à la mission pour laquelle il va être fait appel à lui. Il ne désire pas se dérober. Il se doit à lui-même et il doit aux autres nations du monde de déclarer à quelles conditions il acceptera volontiers cette mission.

Ce qu'on attend de lui n'est rien de moins que le service suivant : ajouter son autorité et sa puissance à l'autorité et à la force des autres nations pour garantir

la paix et la justice dans le monde. Un pareil règlement ne saurait plus être longuement différé. Il est juste qu'auparavant ce gouvernement formule franchement les conditions auxquelles il se sentirait autorisé à faire approuver par notre peuple son adhésion formelle et solennelle à une ligue pour la paix. Je suis ici pour essayer d'énoncer ces conditions.

La guerre actuelle doit d'abord être terminée ; mais pour être sincères et pour éclairer, comme il est juste, l'opinion de l'humanité, nous devons dire que en ce qui concerne notre participation au maintien de la paix future, il importe essentiellement de savoir de quelle façon et dans quelles conditions la guerre sera terminée.

Les traités et les accords qui y mettront un terme doivent stipuler des clauses qui créeront une paix digne d'être garantie et défendue, une paix qui ait l'approbation de l'humanité, et non pas seulement une paix qui servirait les intérêts particuliers et les buts immédiats des nations engagées dans le conflit.

Nous n'aurons pas qualité pour déterminer quelles seront ces clauses, mais nous aurons, j'en suis sûr, qualité pour déterminer si elles doivent oui ou non être rendues durables par les garanties d'une convention universelle, et notre opinion sur ce qui est condition préalable, fondamentale et essentielle, de permanence doit être exprimée maintenant et non pas après, quand il pourrait être trop tard.

Aucune convention, aucune collaboration en vue de la paix qui laissera de côté les peuples du nouveau monde ne pourra suffire à assurer l'avenir contre la guerre. et, d'autre part, il n'y a qu'une sorte de paix que les peuples d'Amérique pourraient garantir.

Les éléments de cette paix doivent être des éléments qui inspireront confiance aux gouvernements américains, qui s'accorderont avec leurs principes, avec leur foi politique et avec les convictions pratiques que les

peuples d'Amérique ont, une fois pour toutes, adoptées et entrepris de défendre. Je ne veux pas dire par là qu'un gouvernement américain quelconque mettrait le moindre obstacle à n'importe quelles conditions de paix que les gouvernements actuellement en guerre pourraient accepter, ou chercherait à les bouleverser une fois établies, quelles qu'elles soient. Je considère seulement comme admis que de simples conditions de paix entre les belligérants ne satisferont même pas les belligérants eux-mêmes.

Des accords seuls ne peuvent assurer la paix. Il sera absolument nécessaire qu'une force soit créée garantissant la permanence de la solution intervenue, une force tellement supérieure à celle de toute nation engagée dans une alliance jusqu'ici formée ou projetée, que pas une nation, pas une combinaison probable de nations ne puisse l'affronter ou lui résister.

Si la paix à venir doit être durable, il faut qu'elle soit assurée par la force supérieure et organisée de l'humanité.

Les conditions de la paix qui sera conclue montreront s'il s'agit d'une paix qui peut être garantie par une telle force. La question dont dépendent la paix et la politique futures du monde est celle-ci : la guerre actuelle est-elle une lutte pour une paix juste et durable, ou seulement pour un remaniement des Puissances ? Si elle est seulement une lutte pour un remaniement des Puissances, qui garantira, qui peut garantir la stabilité du nouvel arrangement ?

Seule une Europe tranquille peut être une Europe stable. Il doit y avoir non pas simple remaniement des Puissances, mais institution d'une puissance collective, et non pas des rivalités organisées, mais une paix commune organisée.

Heureusement, nous avons reçu des assurances très explicites sur ce point. Les hommes d'Etat des deux

groupes de nations actuellement dressés l'un contre l'autre ont dit, en des termes qui ne prêtent à aucun contresens, qu'ils ne songeaient nullement à écraser leurs antagonistes. Mais les affirmations implicitement contenues dans ces assurances peuvent n'être pas également claires pour tous — peuvent n'être pas les mêmes des deux côtés de l'eau. Je pense qu'il sera utile que j'essaye d'exposer le sens qu'elles ont pour nous.

Elles signifient avant tout qu'il doit y avoir une paix sans victoire. Ce n'est pas une chose agréable à dire. Je demande qu'il me soit permis de donner ma propre interprétation et qu'on veuille bien croire que je n'en ai jamais eu d'autre dans l'esprit.

Je ne cherche qu'à regarder les réalités en face sans faiblesse et sans rien dissimuler. La victoire signifierait la paix imposée au perdant, les conditions d'un vainqueur imposées au vaincu. Elle serait acceptée dans l'humiliation, par contrainte, au prix de sacrifices insupportables, et laisserait une blessure, un ressentiment, un souvenir amer. Une paix ainsi établie ne saurait durer, elle reposerait sur un sable mouvant.

Seule peut durer une paix entre égaux, une paix dont les principes mêmes sont l'égalité et une participation commune à un bénéfice commun. Un juste état d'esprit, d'équitables dispositions chez les peuples à l'égard des autres peuples sont aussi nécessaires pour une paix durable qu'un juste règlement des questions territoriales, des questions de races ou de nationalités.

L'égalité des nations sur laquelle doit être fondée la paix pour être durable doit être une égalité des droits ; les garanties échangées ne doivent ni reconnaître, ni consacrer une différence entre grandes et petites nations, entre celles qui sont puissantes et celles qui sont faibles.

Le droit doit être fondé sur la force collective et non sur la force individuelle des nations, et c'est d'un accord entre celles-ci que dépendra la paix.

Il ne saurait y avoir, bien entendu, d'égalité de territoires ou de ressources, ni aucune autre sorte d'égalité qui ne serait pas obtenue par le développement normal, pacifique et légitime des nations elles-mêmes. Mais personne ne prétend ou ne s'attend à rien de plus qu'à une égalité des droits. Ce qui intéresse l'humanité, c'est la liberté de la vie, non le jeu de combiner des équilibres de Puissances.

Et il y a, parmi les nations organisées, quelque chose de plus profond même que l'égalité des droits. Aucune paix ne peut durer, ou ne devrait durer, qui ne reconnaisse pas et n'accepte pas le principe que les gouvernements reçoivent tous leurs justes pouvoirs du consentement des peuples gouvernés et qu'il n'existe nulle part aucun droit qui permette de transférer les peuples d'un maître à un autre maître, comme s'ils étaient une propriété.

Je considère comme admis, par exemple, si je puis me hasarder à donner un seul exemple, que les hommes d'Etat de tous les pays conviennent qu'il devrait y avoir une Pologne unie, indépendante et autonome, et que désormais devraient être inviolablement garantis la vie, le culte et le développement industriel et social de tous les peuples qui ont vécu jusqu'ici sous la domination de gouvernements attachés à une foi et à des desseins contraires aux leurs propres,

Je m'exprime ainsi, non que j'éprouve le moindre besoin d'exalter un principe politique abstrait, qui a toujours été considéré comme très précieux par ceux qui se sont efforcés de faire triompher la liberté en Amérique, mais pour la même raison qui m'a fait parler des autres conditions de paix qui me semblent manifestement indispensables : parce que je désire sincèrement mettre les réalités en lumière.

Toute paix qui ne reconnaisse pas et n'accepte pas ce principe sera inévitablement rompue. Elle ne s'appuiera

pas sur les sentiments ou sur les convictions de l'humanité. Le ferment spirituel de populations entières luttera sourdement et constamment contre cette paix, et le monde entier sympathisera avec ces populations. Le monde ne peut vivre en paix que si la vie y est stable, et il ne peut y avoir aucune stabilité là où la volonté est en rébellion, là où il n'y a ni tranquillité d'esprit, ni sens de la justice, de la liberté et du droit.

Dans la mesure du possible, en outre, toute grande nation qui lutte maintenant pour développer pleinement ses ressources et sa puissance devrait être assurée d'un débouché direct sur les grandes routes de la mer. Si ce résultat ne peut être obtenu par une cession de territoire, il est certain qu'il peut l'être par la neutralisation formelle des droits de passage, sous la garantie générale qui assurera la paix elle-même. Grâce à des arrangements amiables et justes, aucune nation ne doit se voir fermer le libre accès des routes ouvertes au commerce mondial.

Les routes de la mer doivent être libres en droit et en fait. La liberté des mers est la condition *sine qua non* de la paix, de l'égalité et de la coopération.

Il se peut sans doute qu'une révision radicale d'un grand nombre des règles auxquelles on a voulu soumettre jusqu'ici les usages internationaux apparaisse nécessaire, afin qu'en toutes circonstances imaginables les mers demeurent véritablement libres et ouvertes à tous les peuples de l'humanité, mais la raison qui nécessite ces changements est convaincante et pressante. Il ne peut pas y avoir de confiance ou d'amitié entre les nations du monde sans ces changements.

Des relations internationales et libres, ininterrompues et assurées sont une condition essentielle de paix et de progrès. Il ne doit pas être difficile de définir et de garantir la liberté des mers, si les gouvernements du monde désirent sincèrement arriver à un accord à cet effet.

C'est un problème étroitement apparenté à celui de la limitation des armements navals et de la coopération des marines du monde pour maintenir la mer libre et sûre. Et la question de la limitation des armements navals ouvre la question plus vaste et peut-être plus difficile de la limitation des armées et de tous les programmes de préparation militaire.

Si difficiles et délicates que soient ces questions, elles doivent être envisagées avec la plus grande impartialité et résolues dans un esprit de conciliation sincère, si du moins la paix doit apporter sur ses ailes le remède sauveur et la guérison durable. Il ne peut y avoir de paix sans concessions et sacrifices mutuels. Il ne peut y avoir un sentiment de sécurité et d'égalité parmi les nations si de part et d'autre on continue d'organiser et d'entretenir de formidables armées.

Les hommes d'Etat du monde doivent former un plan en vue de la paix, et les nations doivent y adapter et accommoder leur politique, de même qu'elles ont formé un plan en vue de la guerre et se sont préparées aux contestations et aux rivalités sans merci. La question des armements, soit sur terre, soit sur mer, est, de toutes les questions pratiques, celle qui a l'importance la plus immédiate et la plus considérable pour les destinées des nations et de l'humanité.

J'ai parlé de ces grandes questions sans réserve et sans aucune réticence, parce que cela m'a semblé nécessaire, si toutefois l'ardent désir de paix qu'a le monde devait trouver quelque part une voix libre pour l'exprimer. Peut-être suis-je parmi tous les peuples la seule personne investie d'une haute autorité qui ait la liberté de parler sans rien cacher.

Je parle en simple particulier, et aussi, cela va sans dire, en qualité de chef responsable d'un grand gouvernement, et j'ai le sentiment d'avoir dit ce que le peuple des Etats-Unis souhaitait que je dise. Ne puis-je pas

ajouter que j'espère et que je crois parler en fait au nom des esprits libéraux et des amis de l'humanité qu'il y a dans chaque nation, au nom des amis de tout programme de liberté ?

Il me plairait de croire que je parle au nom des foules silencieuses de l'humanité, de toutes celles qui n'ont pas encore eu l'occasion ou le moyen d'exprimer les vrais sentiments de leur cœur devant la mort et la ruine accablant sous leurs yeux les personnes et les foyers qui leur sont le plus chers.

Et en formant l'espoir que le peuple et le gouvernement des Etats-Unis s'uniront aux autres nations civilisées du monde pour garantir la permanence de la paix, sous les conditions que j'ai mentionnées, je parle sans crainte et avec une entière confiance, parce qu'il est évident, pour tout homme capable de penser, qu'il n'y a dans ce plan d'action aucune atteinte ni à nos traditions ni à notre politique nationale. mais bien plutôt un accomplissement de tout ce que nous avons proclamé et cherché à conquérir.

Je propose en somme que les nations adoptent d'un commun accord la doctrine du Président Monroe comme doctrine mondiale ; qu'aucune nation ne cherche à imposer sa politique à une nation ou à un peuple quelconque, mais que chaque peuple soit laissé libre de déterminer lui-même sa propre politique et la manière dont il veut se développer, sans être gêné, menacé et effrayé, le petit aussi bien que le grand et le puissant.

Je propose que toutes les nations dorénavant évitent l'enchevêtrement des alliances qui pourraient les entraîner à des rivalités de pouvoir, les prendre dans un filet d'intrigues et de compétitions égoïstes, et compromettre leurs propres intérêts par des influences venues de l'extérieur. Il n'y a pas d'enchevêtrement d'alliances dans un concert des Puissances. Quand tous s'unissent pour agir dans le même esprit et dans le

même dessein, tous agissent dans l'intérêt commun et chacun est libre de vivre sa propre vie sous une protection commune.

Je propose un gouvernement établi par le consentement des gouvernés ; cette liberté des mers que dans des conférences internationales successives les représentants des Etats-Unis ont réclamée avec l'éloquence de ceux qui sont les disciples convaincus de la liberté ; et cette limitation des armements qui fait des armées et des flottes simplement les auxiliaires de l'ordre et non des instruments d'agression et de violence égoïste.

Tels sont les principes américains, les buts politiques américains. Nous ne pouvons pas en soutenir d'autres. Et ce sont aussi les principes et les buts politiques des hommes et des femmes de tout pays qui savent voir loin devant eux, les principes et les buts politiques de toute nation moderne, de toute communauté éclairée. Ce sont les principes de l'humanité et ils doivent prévaloir.

4.

La rupture des relations diplomatiques avec l'Allemagne.

MESSAGE DU PRÉSIDENT AU CONGRÈS (3^e FÉVRIER 1917)

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONGRÈS,

Le 31 janvier, le gouvernement impérial de l'Allemagne a informé le gouvernement des Etats-Unis et les gouvernements des autres nations neutres que, dès le 1^{er} février et à partir de ce jour, il adopterait, au sujet de l'emploi des sous-marins contre les navires cherchant à traverser certaines zones de pleine mer désignées par lui, une politique sur laquelle il est clairement de mon devoir d'appeler votre attention.

Que le Congrès me permette de lui rappeler que, le 18 avril dernier, en présence du torpillage sans sommation ni avertissement, le 24 mars, du vapeur *Sussex*, affecté au transport des voyageurs à travers la Manche, torpillage effectué par un sous-marin, qui entraîna la mort de plusieurs citoyens américains passagers, notre gouvernement adressa au gouvernement impérial d'Allemagne une note qui contenait la déclaration suivante :

« S'il est toujours dans l'intention du gouvernement impérial de faire, au moyen de ses sous-marins, indistinctement contre tout navire de commerce, une guerre implacable au mépris de ce que le gouvernement des

Etats-Unis doit considérer comme des règles incontestables et sacrées du droit des gens et des obligations d'humanité universellement reconnues, le gouvernement des Etats-Unis sera finalement forcé de conclure qu'il n'a plus qu'une ligne de conduite à tenir. A moins que l'Allemagne ne déclare dès maintenant, en donnant immédiatement effet à cette déclaration, qu'elle abandonne ses procédés actuels de guerre sous-marine contre les navires transportant des passagers et des cargaisons, les Etats-Unis n'auront pas d'autre alternative que de rompre complètement les relations diplomatiques avec l'Allemagne ».

En réponse à cette déclaration, le gouvernement allemand donna à notre gouvernement l'assurance suivante :

« Le gouvernement allemand est disposé à faire tout son possible pour limiter les opérations de guerre pendant le reste de la durée de la guerre, à la lutte contre les forces belligérantes et à assurer de cette manière la liberté des mers, principe sur lequel le susdit gouvernement croit être, maintenant comme auparavant, en accord avec le gouvernement des Etats-Unis.

« Le gouvernement allemand, guidé par cette idée, notifie au gouvernement des Etats-Unis que les forces navales allemandes avaient reçu les ordres suivants :

« En conformité avec les principes généraux reconnus par le droit des gens en matière de visite, de perquisition, de destruction des navires marchands, ceux de ces navires qui se trouvent dans une zone déclarée zone de guerre navale ou hors de cette zone ne seront pas coulés sans avertissement ou sans que les existences humaines soient sauvegardées, à moins que ces navires n'essaient de s'enfuir ou d'opposer résistance.

« Mais les neutres ne peuvent pas s'attendre à ce que

l'Allemagne, obligée de combattre pour son existence, aille, par égard aux intérêts des neutres, limiter l'emploi d'une arme efficace au cas où on laisserait son ennemi continuer l'application à son gré de procédés de guerre transgressant les règles du droit des gens. Pareille exigence serait incompatible avec le caractère de neutralité, et le gouvernement allemand est convaincu que le gouvernement des Etats-Unis ne songe pas à formuler pareille exigence, étant donné que le gouvernement des Etats-Unis a fréquemment déclaré qu'il était résolu à rétablir les principes de la liberté des mers, de quelque côté qu'en vienne une violation. »

À cela, le gouvernement des Etats-Unis répondit le 8 mai, acceptant naturellement les assurances données, mais ajoutant :

« Le gouvernement des Etats-Unis croit nécessaire de déclarer qu'il considère comme établi que le gouvernement impérial allemand n'a pas l'intention de sous-entendre que le maintien de la politique nouvellement annoncée dépend en quoi que ce soit de la marche ou du résultat de négociations diplomatiques entre le gouvernement des Etats-Unis et tout autre gouvernement belligérant, nonobstant le fait que certains passages de la note du gouvernement impérial du 4 courant pourraient paraître susceptibles de recevoir cette interprétation. Toutefois, afin d'éviter toute espèce de malentendu possible, le gouvernement des Etats-Unis notifie au gouvernement impérial qu'il ne peut un seul instant admettre et encore moins discuter l'idée que le respect par les autorités navales allemandes des droits des citoyens des Etats-Unis en haute mer dépende en aucune façon et au moindre degré de la conduite de n'importe quel autre gouvernement à l'égard des droits

des neutres et des non-combattants. La responsabilité dans de telles affaires est individuelle, non collective ; absolue, non conditionnelle. »

A cette note du 8 mai, le gouvernement impérial ne fit aucune réponse.

Le 31 janvier, mercredi de cette semaine, l'ambassadeur d'Allemagne remit au secrétaire d'Etat, en même temps qu'une note officielle, un mémorandum contenant la déclaration suivante :

« En conséquence, le gouvernement impérial est certain que le gouvernement des Etats-Unis comprendra la situation ainsi imposée à l'Allemagne par les procédés de guerre brutaux des alliés de l'Entente et par leur volonté arrêtée de détruire les Puissances centrales, et que le gouvernement des Etats-Unis reconnaîtra que les intentions maintenant démasquées de l'Entente rendent à l'Allemagne la liberté d'action qu'elle s'était réservée par la note adressée le 4 mai 1916 au gouvernement des États-Unis.

« Dans ces circonstances, l'Allemagne répondra aux mesures illégales de ses ennemis en empêchant par la force, après le 1^{er} février 1917 et dans les zones entourant la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et dans la Méditerranée orientale, toute navigation, y compris celle des neutres, de ou pour l'Angleterre, de ou pour la France, etc. Tous navires rencontrés dans ces zones seront coulés. »

Je pense que le Congrès conviendra avec moi que, en présence de cette déclaration qui, à l'improviste et sans un avis antérieur quelconque, retire l'assurance solennelle donnée dans la note du gouvernement impérial du 4 mai 1916, le gouvernement des Etats-Unis n'a plus qu'une ressource compatible avec la dignité et

l'honneur des Etats-Unis : c'est de recourir à la décision que, par sa note du 18 avril 1916, il annonçait devoir prendre au cas où le gouvernement allemand ne déclarerait pas abandonner et n'abandonnerait pas effectivement les procédés de guerre sous-marine qu'il employait alors et qu'il a l'intention d'employer derechef aujourd'hui.

En conséquence, j'ai chargé le secrétaire d'Etat d'annoncer à S. E. l'ambassadeur d'Allemagne que toutes les relations diplomatiques entre les Etats-Unis et l'Empire allemand sont rompues, que l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin sera immédiatement rappelé ; et, en conformité avec cette décision, j'ai chargé le secrétaire d'Etat de remettre à Son Excellence ses passeports.

Malgré cette action inattendue du gouvernement allemand, ce retrait soudain et profondément déplorable de l'assurance donnée à notre gouvernement dans un des moments de tension les plus critiques des relations entre les deux gouvernements, je me refuse à croire que, ce soit l'intention des autorités allemandes d'exécuter ce que, d'après leur avertissement, elles se sentiraient libres de faire. Je ne puis pas arriver à croire que vraiment elles n'aient aucun égard pour l'ancienne amitié entre leur peuple et le nôtre ou pour les engagements solennels échangés entre eux, qu'elles détruiront des navires américains, enlèveront la vie à des citoyens américains, en exécutant de propos délibéré le programme naval sans pitié qu'elles ont annoncé l'intention d'adopter.

Seuls des actes positifs, manifestes, de leur part pourront me faire croire cela, même maintenant.

Si cette confiance obstinée de ma part en la modération et la clairvoyance de leurs intentions devait malheureusement se révéler sans fondement, si des vaisseaux américains, des existences américaines devaient réelle-

ment être sacrifiés par leurs officiers navals, inconsidérément et au mépris de toute interprétation juste et raisonnable du droit des gens, au mépris des préceptes évidents de l'humanité, je prendrais la liberté de revenir devant le Congrès demander qu'on m'autorise à employer tous les moyens qui peuvent être nécessaires pour protéger nos marins, nos concitoyens, au cours de leurs voyages légitimes et pacifiques en haute mer. Je ne puis rien faire de moins. Je considère comme entendu que tous les gouvernements neutres adopteront la même ligne de conduite.

Je ne désire aucun conflit armé avec le gouvernement impérial d'Allemagne. Nous sommes les amis sincères du peuple allemand, et nous désirons vivement rester en paix avec le gouvernement qui parle en son nom. Nous ne croirons pas que ce peuple est notre ennemi jusqu'à ce que nous soyons obligés de le croire et nous ne nous proposons pas autre chose que la juste défense des droits incontestables de notre peuple. Nous ne désirons satisfaire aucune visée égoïste. Nous cherchons seulement à rester fidèles par l'esprit et par les actes aux principes immémoriaux de notre peuple que j'ai cherché à exprimer dans mon message au Sénat, il y a deux semaines seulement. Nous cherchons uniquement à revendiquer nos droits à la liberté, à la justice et à la tranquillité de l'existence. Ce sont là des gages de paix, non de guerre. Dieu veuille que des actes d'injustice prémédités de la part du gouvernement allemand ne viennent pas nous provoquer à les défendre.

5.

Demande de pouvoirs.

MESSAGE DU PRÉSIDENT AU CONGRÈS (26 FÉVRIER 1917)

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONGRÈS,

J'ai demandé derechef le privilège de vous porter la parole parce que nous traversons des heures critiques pendant lesquelles il me semble de mon devoir de rester en contact étroit avec les deux Chambres du Congrès, de manière qu'il y ait entre nous une parfaite concordance de vues et d'action.

Le 3 février, je vous faisais connaître officiellement l'acte inattendu et soudain du gouvernement impérial allemand déclarant son intention de ne pas tenir compte des promesses faites en avril au gouvernement des Etats-Unis et d'entreprendre immédiatement des opérations sous-marines contre tout navire de commerce, soit belligérant, soit neutre, qui tenterait d'approcher de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de la côte occidentale de l'Europe ou des ports de la Méditerranée orientale, et de conduire ces opérations sans aucun égard pour les restrictions établies par les usages internationaux, au mépris même de toutes les considérations d'humanité qui pourraient entraver leurs desseins.

Cette politique a été mise aussitôt en pratique. Elle est appliquée depuis maintenant près de quatre semaines. Les résultats n'en sont pas entièrement révélés.

Le commerce d'autres nations neutres est fortement éprouvé, mais il ne l'est peut-être pas beaucoup plus qu'avant le 1^{er} février, époque à laquelle la nouvelle politique du gouvernement impérial fut mise en pratique.

Nous avons demandé aux autres gouvernements neutres leur coopération pour empêcher ces attentats, mais je crains qu'aucun d'eux n'ait jugé pas prudent de se joindre à nous pour adopter une ligne de conduite commune. Notre propre commerce a souffert et souffre plutôt par appréhension qu'en fait, plutôt parce que tant de nos vaisseaux restent timidement dans les ports de la métropole qu'à cause des vaisseaux américains coulés.

Deux vaisseaux américains ont été coulés. Ce sont l'*Housatonic* et le *Lyman-M.-Law*. Le cas de l'*Housatonic*, qui transportait des denrées alimentaires pour une maison de Londres, ressemble essentiellement à celui du *Frye*, pour lequel on se rappelle que le gouvernement allemand a reconnu devoir des indemnités et des dommages. La vie des marins, comme pour le *Frye*, a été sauvegardée avec des égards raisonnables.

L'affaire du *Law*, qui transportait des lattes pour caisses à citrons, à Palerme, révèle une cruauté de procédé qui mérite d'être gravement condamnée, mais l'attaque n'a été accompagnée d'aucune circonstance à laquelle on ne puisse s'attendre dès que les sous-marins sont employés contre des navires marchands, ainsi que les emploie le gouvernement allemand.

Donc, en résumé, la situation dans laquelle nous nous trouvons par le fait de la conduite actuelle de la campagne sous-marine allemande contre le commerce et de ses effets sur nos propres navires et notre peuple, est, à tout prendre, ce qu'elle était lorsque je me présentai devant vous le 3 février. Il y a cette seule différence que nos navires sont retenus dans nos ports par

suite de la répugnance des armateurs à risquer leurs navires en mer en l'absence d'assurances et de protections efficaces. La congestion de notre commerce qui en résulte devient rapidement de plus en plus sérieuse. Ce seul fait dès maintenant constitue l'équivalent de ce que les nouvelles instructions allemandes sur la guerre sous-marine tendaient à obtenir, en ce qui nous concerne. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que, selon mes espérances, les commandants allemands ont évité la provocation manifeste. Elle ne s'est pas produite, cela est heureusement vrai. Mais il faut reconnaître que certaines informations supplémentaires, traduisant les intentions des autorités et de la presse allemandes, ont accru plutôt que diminué l'impression que voici : si nos navires et nos concitoyens sont épargnés, c'est grâce à des circonstances heureuses ou au fait que les commandants des sous-marins allemands qu'ils peuvent rencontrer s'imposent une réserve et une discrétion inattendues, plutôt que grâce aux instructions d'après lesquelles ces commandants agissent.

Ce serait une folie de nier que la situation est grosse des possibilités et des dangers les plus graves. Aucun homme sensé ne peut manquer de voir que la nécessité d'une action définie risque de survenir à tout moment, si nous voulons défendre en fait, et non pas seulement par des paroles, nos droits fondamentaux de nation neutre. Il serait extrêmement imprudent de ne pas être prêts.

Je ne puis, en de pareilles circonstances, négliger le fait que le terme de la législature actuelle est proche et que vraisemblablement la réunion et l'organisation du Congrès qui doit succéder à celui-ci prendraient un temps exceptionnellement long. Aussi, j'estime que je dois prendre ce fait en considération pour obtenir de vous confirmation complète et immédiate des pouvoirs que je pourrais avoir à tout moment besoin d'exercer.

Sans doute, je possède déjà ces pouvoirs, sans mandat légal spécial, aux termes mêmes de mes devoirs et de mes droits constitutionnels, mais dans les circonstances actuelles je préfère ne pas agir en vertu simplement de mes pouvoirs ordinaires. Je désire que l'autorité et le pouvoir du Congrès m'appuient pour tout ce qu'il pourrait devenir nécessaire que je fasse. Nous sommes vous et moi les serviteurs de la nation, et nous devons agir de concert et dans l'esprit de la nation, pour autant que nous puissions le deviner et l'interpréter.

Personne n'ignore ce qu'il est de notre devoir de faire. Nous devons défendre notre commerce et l'existence de nos concitoyens, dans les difficiles conjonctures actuelles, avec discrétion, mais avec une décision claire et ferme. Seules, la méthode et l'étendue de notre action restent à déterminer d'après les circonstances, si ces circonstances doivent vraiment se présenter.

Puisqu'il a été malheureusement prouvé qu'il est impossible de sauvegarder par les moyens diplomatiques nos droits comme neutres contre les atteintes illégales qu'ils subissent de la part de l'Allemagne, il ne peut y avoir d'autre solution que la neutralité armée que nous saurons maintenir et dont il y a de nombreux précédents dans l'histoire des Etats-Unis.

On doit espérer ardemment qu'il ne sera pas nécessaire de mettre en action des forces armées. Le peuple américain ne le désire pas. Nos désirs ne diffèrent pas des siens. Je suis convaincu qu'il comprendra les sentiments qui me font agir en ce moment, le but qui est le plus cher à mon cœur, et que je voudrais faire apparaître dans chacune de mes actions. Je désire vivement que les populations des nations belligérantes aussi nous comprennent et nous regardent sans méfiance.

J'espère ne pas avoir à donner plus de preuves et

d'assurances que je n'en ai déjà donné pendant près de trois ans de patience anxieuse, que je suis l'ami de la paix et que j'ai l'intention de la conserver aussi longtemps que possible à l'Amérique.

Je ne me propose pas la guerre et je ne l'ai pas en vue, non plus qu'aucune mesure pouvant y conduire. Je demande seulement que vous m'accordiez par votre vote et en me conférant des pouvoirs définis les moyens et l'autorité nécessaires pour sauvegarder le droit qu'un grand peuple, qui jouit de la paix et qui n'est désireux d'exercer que les droits de la paix, a de conserver la paix, de vivre dans une atmosphère de calme et de bienveillance, droit reconnu depuis des temps immémoriaux par toutes les nations civilisées du monde.

Vous comprendrez pourquoi je ne puis faire des propositions définies ni prévoir maintenant notre action, et pourquoi je dois vous demander de m'appuyer de votre autorité dans les termes les plus généraux. La forme sous laquelle l'action peut devenir nécessaire est encore impossible à prévoir. Je crois que la nation sera disposée à m'accorder sa confiance, certaine que j'agirai avec retenue et prudence, et dans cet esprit de véritable amitié et de bonne foi qu'elle a elle-même continuellement montré au cours de ces mois d'épreuves. C'est dans cette conviction que je vous prie de m'autoriser à donner à nos navires marchands des armes défensives, si cela devenait nécessaire, ainsi que les moyens de s'en servir, et à employer tous autres procédés et méthodes qui pourraient être nécessaires pour protéger nos navires et nos concitoyens, dans leurs voyages légitimes et pacifiques sur mer.

Je vous demande également de m'octroyer, en même temps que les pouvoirs que je réclame, des crédits suffisants pour me permettre de fournir des moyens de protection appropriés là où ils font défaut, et d'insti-

tuer une assurance pleinement suffisante contre les risques de la guerre actuelle.

J'ai parlé de notre commerce et des légitimes voyages sur mer de nos concitoyens ; mais vous ne vous laisserez pas induire en erreur quant à ma pensée essentielle, pensée qui inspire ces paroles et leur donne de la dignité et du poids.

Nous ne pensons pas seulement aux intérêts matériels, mais plutôt aux droits fondamentaux de l'humanité et au premier de tous, le droit à l'existence même. Je ne pense pas seulement au droit des Américains d'aller et de venir par les mers pour leurs affaires, mais également à quelque chose de bien plus profond, de bien plus fondamental que cela. Je pense à ces droits d'humanité sans lesquels il n'y a pas de civilisation. J'invoque ces grands principes de compassion et de protection par lesquels l'humanité cherche à garantir des vies humaines, la vie des non-combattants, la vie des hommes pacifiquement occupés à développer la prospérité industrielle du monde, la vie des femmes et des enfants, et de ceux qui fournissent le travail qui assure leur subsistance.

Nous ne parlons pas de droits matériels égoïstes, mais des droits que nos cœurs réclament et qui dérivent de cette légitime passion pour la justice sur laquelle toutes les lois, toutes les institutions de la famille, de l'Etat et de l'humanité doivent reposer comme sur la base ultime de notre existence et de notre liberté. Je ne puis pas croire qu'un homme ayant à cœur les principes américains hésite à défendre ces choses.

6.

Nous devons accepter la guerre.

MESSAGE DU PRÉSIDENT AU CONGRÈS (2 AVRIL 1917)

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONGRÈS,

J'ai convoqué le Congrès en session extraordinaire, car il y a des décisions politiques graves, très graves, à prendre, et à prendre tout de suite, et parce qu'il n'est ni juste ni constitutionnel que ce soit moi qui en assume la responsabilité.

Le 3 février dernier, je vous ai communiqué officiellement l'extraordinaire déclaration du gouvernement impérial allemand établissant que, à dater du 1^{er} février, il avait l'intention de mépriser toutes considérations de légalité ou d'humanité et de se servir de ses sous-marins pour couler tout navire qui tenterait de s'approcher soit des ports de l'Angleterre ou de l'Irlande, soit des côtes occidentales de l'Europe, soit des ports contrôlés par des ennemis de l'Allemagne dans la Méditerranée. Tel avait déjà semblé être le but de la guerre sous-marine de l'Allemagne aux premiers temps de la guerre ; mais, depuis le mois d'avril de l'année dernière, le gouvernement impérial avait imposé quelques restrictions aux commandants de sa flotte sous-marine, conformément aux promesses qui à cette époque nous furent faites que les paquebots transportant des passagers ne seraient pas coulés, qu'un avertissement formel

serait donné à tous les autres navires attaqués par les sous-marins lorsque ces navires n'opposeraient pas de résistance et ne chercheraient pas à s'échapper, que, de plus, on laisserait pour le moins aux équipages la chance de sauver leur existence en se servant de leurs canots.

Les précautions prises furent bien faibles, comme le prouvèrent des exemples douloureux, survenus coup sur coup au cours d'agissements cruels et inhumains. Toutefois, certaines restrictions étaient observées.

La nouvelle politique adoptée les a toutes supprimées. Tous les navires, quels que fussent leur pavillon, leur nature, leur cargaison, leur destination, ont été envoyés au fond sans pitié, sans avoir reçu aucun avertissement et sans une pensée de secours ou de compassion pour ceux qui se trouvaient à bord de ces vaisseaux, qu'ils fussent des neutres amis ou des belligérants. Bien plus, les navires-hôpitaux et les navires portant des secours aux populations si éprouvées de la Belgique (bien que ces derniers eussent reçu des sauf-conduits du gouvernement allemand lui-même pour traverser les eaux interdites et portassent des marques d'identité non équivoques) ont été coulés avec la même insouciance et la même absence de pitié.

Pendant quelque temps je crus impossible que de pareils actes fussent accomplis par aucun gouvernement s'étant jusque-là conformé aux coutumes d'humanité en usage dans les nations civilisées. Le droit international a son origine dans les efforts faits pour créer une règle qui soit observée et respectée sur la surface des mers où aucun pays n'a droit de domination et où s'étendent les routes ouvertes du monde. Ces lois ont été édifiées peu à peu et avec peine. Après tous les efforts possibles, les résultats ont encore été modestes, certes, mais tout ce qui a été accompli l'a toujours été

avec le sentiment bien net de ce que le cœur et la conscience de l'humanité réclamaient.

Ce minimum de droits a été délibérément rejeté par le gouvernement allemand sous prétexte de représailles et de nécessité, parce qu'il n'avait pas sur mer d'autres armes à sa disposition. Or, il est impossible de les employer comme le fait le gouvernement allemand sans jeter au vent tous les scrupules d'humanité, sans fouler au pied des traités qui étaient regardés comme la base des relations internationales.

Je ne pense pas en ce moment aux pertes matérielles, bien qu'elles soient immenses et graves, mais seulement à la destruction effrénée et systématique des vies de non-combattants, hommes, femmes et enfants, n'accomplissant rien qui, même dans les plus sombres périodes de l'histoire moderne, n'ait été jugé inoffensif et légitime.

Les biens perdus peuvent être payés, mais non pas les existences d'êtres pacifiques et sans reproche.

La guerre sous-marine de l'Allemagne contre le commerce est une guerre contre l'humanité ; c'est une guerre contre toutes les nations. Des navires américains ont été coulés, des vies américaines ont été perdues dans des circonstances qui nous ont profondément remués, mais les navires et les citoyens d'autres nations neutres et amies ont été coulés et précipités dans les flots de la même façon. Il n'y a aucune distinction. Le défi a été lancé à toute l'humanité. Chaque nation doit décider pour elle-même comment elle va le relever. En ce qui nous concerne, notre choix doit être fait avec une modération réfléchie et un sang-froid qui conviennent à notre caractère et à nos dispositions nationales. Nous devons bannir toute passion.

Nos mobiles ne seront pas la vengeance ou le désir d'affirmer victorieusement notre puissance matérielle, mais seulement la revendication du droit, du droit de

l'humanité dont nous ne sommes qu'un des champions.

Lorsque je me suis adressé au Congrès, le 26 février dernier, je pensais qu'il suffirait d'affirmer en nous armant nos droits de nation neutre, le droit que nous avons de circuler sur les mers en dépit des entraves illégales, notre droit d'assurer la sécurité de nos concitoyens contre des violences illégales. Mais il apparaît maintenant que la neutralité armée est pratiquement impossible. En fait, les sous-marins échappent à toute loi, lorsqu'ils sont utilisés comme l'ont été les sous-marins allemands contre des navires de commerce ; il est, en effet, impossible de protéger des navires contre leurs attaques par les méthodes de défense que le droit international permet aux navires marchands contre les corsaires, les croiseurs ou autres bâtiments visibles qui leur donnent la chasse en pleine mer.

Dans ces conditions, c'est la prudence élémentaire, c'est la triste nécessité qui commandent de détruire, si l'on peut, les sous-marins avant qu'ils aient manifesté leurs intentions. Il faut agir dès qu'ils se montrent, si on veut agir.

Le gouvernement allemand refuse aux neutres le droit, dans les zones maritimes qu'il a fixées, de se servir d'aucune espèce d'arme, même pour la défense de droits qu'aucune autorité dans les temps modernes n'a jamais contestés. On donne à entendre que les détachements armés que nous avons embarqués sur nos navires marchands seront considérés comme hors la loi et traités en pirates.

En ce cas, le moins qu'on puisse dire de la neutralité armée, c'est qu'elle est inefficace ; dans de pareilles circonstances et en présence de pareilles prétentions, elle est pire qu'inefficace ; elle est destinée à produire précisément l'effet qu'on avait l'intention de prévenir ; elle nous entraînera sûrement dans la guerre sans nous conférer les droits ou les pouvoirs des belligérants.

Il est un choix que nous ne pouvons pas faire, que nous nous refusons à faire : nous ne voulons pas choisir la voie de la soumission et permettre que les droits les plus sacrés de notre nation et de notre peuple soient ignorés ou violés. Les griefs contre lesquels nous entrons en lutte à notre tour ne sont pas des griefs ordinaires : ils atteignent la vie humaine jusqu'à ses racines.

Conscient du caractère solennel et même tragique de la démarche que j'accomplis et des graves responsabilités qu'elle implique, mais obéissant sans hésiter à ce que je considère comme mon devoir constitutionnel, j'engage le Congrès à déclarer que l'action récente du gouvernement impérial allemand n'est en fait rien moins que la guerre contre le gouvernement et le peuple des Etats-Unis. Je l'engage à accepter formellement l'état de guerre qui lui a ainsi été imposé et à prendre des mesures immédiates, non seulement pour mettre plus complètement le pays en état de défense, mais aussi pour qu'il exerce toute sa puissance et emploie toutes ses ressources afin de réduire le gouvernement de l'Empire allemand et de terminer la guerre.

Les conséquences de cette politique sont claires. Nous aurons à collaborer de la manière la plus étroite possible, dans les délibérations et l'action, avec les gouvernements actuellement en guerre avec l'Allemagne, et en particulier nous aurons à consentir à ces gouvernements les crédits financiers les plus étendus, afin que nos ressources puissent dans la plus large mesure s'ajouter aux leurs.

Cette politique entraînera l'organisation et la mobilisation de toutes les ressources matérielles du pays, afin de fournir du matériel de guerre et de pourvoir à tous les besoins de la nation de la façon la plus abondante, mais aussi la plus économique et la plus efficace.

Elle entraînera l'armement immédiat et complet de la marine, qu'on munira de tout le nécessaire, mais particulièrement des meilleurs moyens de combattre les sous-marins.

Elle entraînera une augmentation immédiate des forces armées des Etats-Unis qui sont prévues par la loi en cas de guerre, augmentation de 500.000 hommes au moins, qui, à mon avis, devraient être choisis d'après le principe du service militaire obligatoire ; et l'autorisation devra être accordée d'augmenter l'armée dans les mêmes proportions chaque fois que le besoin pourra s'en faire sentir et qu'on sera en mesure d'instruire les troupes.

Elle entraînera aussi, naturellement, le vote de crédits suffisants, couverts, je l'espère, dans la mesure où la charge peut en incomber équitablement à la génération présente, par un système d'impôts bien conçu. Je dis qu'ils seront couverts par des impôts, dans une mesure équitable, parce qu'il serait extrêmement imprudent à mon sens de demander entièrement à l'emprunt les crédits qui vont être nécessaires.

Il est de notre devoir, — je demande la permission d'insister sur ce point, — d'épargner autant que possible à notre peuple les dures misères que produirait l'exagération du système des vastes emprunts.

En prenant les mesures nécessaires pour atteindre le but poursuivi, nous ne devons jamais oublier qu'il est sage de ne contrecarrer que le moins possible, dans la préparation et l'équipement de nos forces militaires, l'obligation essentielle que nous avons de fournir aux nations déjà en guerre avec l'Allemagne le matériel qu'elles ne peuvent obtenir que de nous ou par notre concours. Elles sont déjà dans l'arène et nous devons les aider par tous les moyens à y faire besogne efficace.

Par l'intermédiaire des différents départements exécutifs de ce gouvernement, je prendrai la liberté de

soumettre à vos commissions des mesures appropriées aux différents projets que j'ai mentionnés. J'espère que vous voudrez bien considérer ces mesures comme élaborées très soigneusement par les services compétents du gouvernement auxquels incombe la responsabilité de conduire la guerre et de défendre le pays.

Au moment où nous prenons ces décisions, si pleines de conséquences, tâchons de voir clairement et expliquons clairement au monde entier quels sont nos mobiles et nos buts. Ma propre pensée n'a pas été détournée de son cours habituel et normal par les événements malheureux des deux derniers mois, et je ne crois pas que la pensée de la nation ait été changée ou obscurcie par ces événements.

J'ai aujourd'hui exactement la même préoccupation que quand j'ai parlé au Sénat le 22 janvier ; la même que quand j'ai parlé au Congrès le 3 février et le 26 février.

Notre objet aujourd'hui comme alors est de défendre les principes de paix et de justice dans la vie du monde contre les Puissances égoïstes et autocratiques, et d'établir parmi les peuples vraiment libres et autonomes une unité de tendances et d'action qui assure désormais le respect de ces principes.

La neutralité n'est plus possible ou désirable, quand il y va de la paix du monde et de la liberté des peuples. Or la menace contre cette paix et cette liberté réside dans l'existence de gouvernements autocratiques qui s'appuient sur une force organisée, dont ils disposent selon leur caprice et non selon la volonté du peuple. Dans de telles conditions il ne peut plus être question de neutralité.

Nous sommes au commencement d'un âge où il faudra que les nations et leurs gouvernements observent les mêmes principes de conduite et de responsabilité pour

le mal commis que ceux qui ont cours parmi les simples particuliers des nations civilisées.

Nous n'avons aucune querelle avec le peuple allemand. Nous n'avons à son égard que des sentiments de sympathie et d'amitié. Ce ne fut pas à son instigation que le gouvernement allemand entra en guerre. Ce fut à son insu et sans son approbation.

Cette guerre a été décidée comme les guerres avaient coutume de l'être autrefois, dans les temps malheureux où les peuples n'étaient jamais consultés par leurs maîtres et où les guerres étaient provoquées et soutenues dans l'intérêt de dynasties ou de petits groupes d'ambitieux qui avaient l'habitude de se servir de leurs semblables comme d'instruments et d'enjeux.

Des nations qui se gouvernent elles-mêmes ne remplissent pas d'espions les États voisins et n'entreprennent pas des intrigues pour amener les affaires au point critique qui leur donnera une occasion de guerre et de conquête. De telles machinations ne peuvent réussir que là où tout se fait dans l'ombre et où nul n'a jamais le droit de poser des questions.

Des plans de tromperie et d'agression, astucieusement combinés et poursuivis peut-être pendant plusieurs générations, ne peuvent être menés à bien et tenus loin de la lumière que dans le secret des cours. Ils supposent la stricte discrétion d'une classe restreinte et privilégiée. Ils sont heureusement impossibles là où l'opinion publique commande et réclame des informations complètes sur toutes les affaires de la nation.

Un accord stable sur la paix ne peut être maintenu que par une société de nations démocratiques. On ne saurait compter sur un gouvernement autocratique pour y demeurer fidèle ou en observer les conventions. Cette société doit être une ligue d'honneur et une association d'opinions. L'intrigue en rongerait les organes

vitaux ; les menées secrètes de coteries, qui pourraient machiner ce qu'elles voudraient sans rendre de comptes à personne, créeraient un ferment de corruption au cœur même de cette ligue. Seuls des peuples libres peuvent attacher leur dessein et leur honneur à une fin commune et préférer les intérêts de l'humanité à un intérêt mesquin particulier.

Est-ce que tout Américain ne sent pas que notre espoir en la paix future a été renforcé par les événements merveilleux et réconfortants qui se sont passés en Russie ces dernières semaines ?

La Russie, pour ceux qui la connaissent le mieux, a toujours été profondément démocratique dans toute sa manière de penser, dans les coutumes journalières de ses habitants, manifestations de leur instinct réel et de leur attitude à l'égard de la vie.

L'autocratie qui couronnait le sommet de son édifice politique, si longtemps qu'elle se soit maintenue et si terrible que fût en réalité sa puissance, n'était pas, en fait, russe dans son origine, son caractère ou ses tendances ; et maintenant elle a été abattue, et le grand et généreux peuple russe s'est joint, dans toute sa majesté et avec toute sa puissance natives, aux forces qui combattent pour la liberté dans le monde, pour la justice et pour la paix. Voici un digne associé pour une ligue d'honneur.

L'un des faits qui ont contribué à nous convaincre que l'autocratisme prussien n'était pas et ne pourrait jamais être notre ami, c'est que, dès le début de la guerre actuelle, il a rempli d'espions nos confiantes cités et même les services de notre gouvernement ; il a ourdi partout des intrigues criminelles contre notre unité nationale, contre notre paix, à l'intérieur comme à l'extérieur, contre nos industries et notre commerce.

Bien plus, il est maintenant évident que ces espions étaient ici avant même le début de la guerre, et il est

malheureusement indiscutable et prouvé devant nos cours de justice que les intrigues qui, plus d'une fois, ont bien failli troubler la paix et semer la perturbation dans les industries du pays, ont été machinées à l'instigation, avec l'appui et même sous la direction personnelle d'agents officiels du gouvernement impérial allemand accrédités auprès du gouvernement des Etats-Unis.

Alors même que nous réprimions ces agissements et que nous nous efforcions de les atteindre dans la racine, nous avons cherché à les interpréter de la façon la plus généreuse, parce que nous savions qu'ils provenaient non pas d'un sentiment ou d'un dessein hostiles à notre égard de la part du peuple allemand (qui les ignorait sans doute autant que nous), mais uniquement des projets égoïstes d'un gouvernement qui faisait ce qui lui plaisait sans rien dire au peuple qu'il gouverne. Mais ces agissements ont contribué à nous convaincre à la fin que ce gouvernement n'a pour nous aucune amitié réelle et qu'il entend agir contre notre paix et notre sécurité, selon sa convenance. Qu'il se propose de nous susciter des ennemis, à notre porte, c'est ce que la note interceptée, qui était adressée au ministre d'Allemagne à Mexico, prouve éloquemment.

Nous acceptons le défi de ces desseins hostiles, parce que nous savons que dans un gouvernement de ce genre, qui emploie de telles méthodes, nous ne trouverons jamais un ami, et que, en présence de son pouvoir organisé, toujours prêt à exécuter on ne sait quels projets, il ne peut y avoir aucune garantie de sécurité pour les gouvernements démocratiques du monde.

Nous sommes sur le point d'accepter la bataille avec cet ennemi naturel de la liberté et nous emploierons, s'il le faut, toutes les forces de la nation pour entraver et anéantir ses prétentions et sa puissance. Maintenant que nous voyons les faits dégagés du voile des faux

semblants, nous sommes heureux de combattre pour la paix définitive du monde et pour la libération des peuples, sans en excepter le peuple allemand ; pour le droit des nations, grandes et petites, et de tous les hommes, de choisir leur genre de vie et leur forme de gouvernement. La démocratie doit être en sûreté dans le monde. La paix du monde doit être établie sur les fondements éprouvés de la liberté politique.

Nous ne poursuivons aucun but égoïste. Nous ne désirons ni conquête, ni domination. Nous ne recherchons ni indemnités pour nous-mêmes, ni compensation matérielle pour les sacrifices que nous ferons sans compter. Nous ne sommes qu'un des champions des droits de l'humanité. Nous serons satisfaits quand ces droits auront été assurés autant qu'ils peuvent l'être par la foi et la liberté de la nation.

Précisément parce que nous combattons sans rancœur et sans desseins égoïstes, ne recherchant pour nous-mêmes que ce que nous désirons partager avec tous les peuples libres, j'ai l'assurance que nous conduirons nos opérations comme des belligérants sans passion et que nous observerons nous-mêmes fièrement et scrupuleusement les principes de droit et de loyauté pour lesquels nous faisons profession de lutter.

Je n'ai rien dit des gouvernements alliés du gouvernement impérial d'Allemagne, parce qu'ils ne nous ont pas fait la guerre, ni ne nous ont provoqués à défendre notre droit et notre honneur.

Le gouvernement austro-hongrois a, il est vrai, adhéré sans réserve à la guerre sous-marine illégale et à outrance, que le gouvernement impérial allemand adopte maintenant sans détour, et c'est pourquoi il n'a pas été possible à notre gouvernement de recevoir le comte Tarnowski, l'ambassadeur récemment accrédité auprès de notre gouvernement par le gouvernement impérial et royal d'Autriche-Hongrie. Mais ce dernier

gouvernement n'a pas encore commis d'actes de guerre contre des citoyens des Etats-Unis, sur mer, et je prends la liberté, pour le moment du moins, de différer une discussion sur nos relations avec les autorités de Vienne.

Nous n'entrons dans cette guerre que parce que nous y sommes forcés, n'ayant pas d'autre moyen de défendre nos droits.

Il nous sera d'autant plus facile de nous conduire en belligérants animés d'un esprit élevé de justice et de loyauté que nous agissons sans ressentiment ni inimitié à l'égard du peuple allemand et sans éprouver le désir de lui faire tort ou de lui causer un dommage, mais seulement pour résister par les armes à un gouvernement irresponsable qui a rejeté toute considération d'humanité et de droit et qui se conduit en dément.

Nous sommes, permettez moi de le répéter, les amis sincères du peuple allemand et nous ne désirons rien tant que le prompt rétablissement de relations cordiales entre lui et nous, pour le bien des deux pays — quelque peine que les Allemands puissent avoir pour le moment à croire que ces paroles viennent de nos cœurs. Si nous avons supporté leur gouvernement actuel pendant tant de mois pénibles, c'est en raison de cette amitié. A cause d'elle nous avons montré une patience et une longanimité qui, autrement, eussent été impossibles.

Nous aurons, heureusement, une occasion encore de prouver nos sentiments d'amitié par notre attitude quotidienne et par nos actes à l'égard des millions d'hommes et de femmes, Allemands par la naissance et les sympathies, qui vivent parmi nous et partagent notre vie. Nous serons fiers de prouver ces mêmes sentiments à l'égard de tous ceux d'entre eux qui en usent loyalement envers leurs voisins et envers ce gouvernement, pendant ces heures d'épreuve. Ils sont, pour la plupart, d'aussi sincères et fidèles Américains

que s'ils n'avaient jamais été liés à aucune autre patrie. Ils seront disposés à blâmer avec nous et à contenir le petit nombre de ceux qui peuvent différer d'avis et de tendances. S'il devait se produire des défections, elles seraient réprimées d'une main ferme et sévère ; mais si la félonie lève la tête, les cas seront isolés, elle ne trouvera d'appui qu'auprès de rares esprits malfaisants, ennemis de toute loi.

Messieurs les membres du Congrès, c'est un devoir affligeant et accablant que j'ai rempli en vous tenant ce langage. Il se peut que de nombreux mois de dures épreuves et de sacrifices nous attendent. C'est une chose terrible que de conduire ce grand peuple pacifique à la guerre, à la plus effrayante et la plus désastreuse de toutes les guerres, à cette guerre dont la civilisation elle-même semble être l'enjeu. Mais le droit est plus précieux que la paix et nous combattons pour les biens qui ont toujours été les plus chers à nos cœurs — pour la démocratie, pour le droit de ceux qui, courbés sous l'autorité, doivent avoir enfin voix dans la conduite du gouvernement, pour les droits et les libertés des petites nations, pour que le règne universel du droit, fondé sur l'accord de peuples libres, assure la paix et la sécurité à toutes les nations et rende le monde lui-même enfin libre.

A une telle tâche nous pouvons sacrifier nos vies et nos richesses, tout ce que nous sommes et tout ce que nous possédons, avec la fierté de ceux qui savent que le jour est venu où l'Amérique a le privilège de donner son sang et sa force pour des principes auxquels elle doit son existence et pour le bonheur et la paix qui ont été son bien le plus précieux. Dieu l'aidant, elle ne peut pas agir autrement.

Parler, agir et servir ensemble.*MESSAGE DU PRÉSIDENT AU PEUPLE AMÉRICAIN**(15 AVRIL 1917)*

CONCITOYENS,

L'entrée de notre bien-aimé pays, champion de la démocratie et des droits de l'humanité, dans la triste et terrible guerre qui ébranle le monde, crée tant de problèmes relatifs à la vie et à l'action nationales, problèmes à étudier et à résoudre sans délai, que vous me permettez, je l'espère, de vous les signaler et de vous adresser quelques paroles d'exhortation très graves.

Nous mettons rapidement notre flotte sur le pied de guerre, et nous sommes sur le point de créer et d'équiper une grande armée ; mais ce ne sont là que les plus simples parties de la grande tâche à laquelle nous nous sommes voués. Il n'y a pas un seul élément d'égoïsme, pour autant que j'en puisse juger, dans la cause pour laquelle nous combattons. Nous combattons pour ce que nous désirons et croyons être les droits de l'humanité et pour un avenir de paix et de sécurité dans le monde.

Pour accomplir cette grande œuvre dignement et avec succès, nous devons nous consacrer à sa réalisation sans aucune considération de profits ou d'avan-

tages matériels, et avec une énergie et une compréhension qui s'élèvent au niveau de l'entreprise elle-même. Nous devons pleinement comprendre combien grande est la tâche, combien de choses, combien d'espèces différentes de capacités, de devoirs et de sacrifices elle implique.

Voici donc les choses que, outre la lutte, il nous faut faire et bien faire — les choses sans lesquelles le combat proprement dit serait inutile :

Nous devons fournir en abondance de la nourriture, non seulement pour nous-mêmes, pour nos armées et nos marins, mais aussi pour une grande partie des populations des nations avec qui nous faisons maintenant cause commune, à l'aide desquelles et aux côtés' desquelles nous allons combattre.

Nos chantiers de construction navale doivent fournir des bâtiments par centaines pour transporter par-delà les mers, qu'ils y rencontrent ou non des sous-marins, ce dont on aura besoin chaque jour là-bas ; nos champs, nos mines et nos fabriques doivent fournir ce qu'il faut non seulement pour habiller et équiper nos propres forces de terre et de mer, mais aussi pour habiller et nourrir notre peuple, pour lequel nos vaillants hommes sous les armes ne peuvent plus travailler. Il s'agit en outre de contribuer à l'habillement et à l'équipement des armées avec lesquelles nous coopérons en Europe, et d'assurer aux ateliers et aux manufactures de là-bas les matières premières. Il faut du charbon pour la navigation sur mer et pour entretenir les fourneaux de centaines d'usines d'outre-mer ; de l'acier pour faire des armes et des munitions ici et là-bas ; des rails pour remplacer ceux qui sont hors de service en arrière des fronts de combat ; des locomotives et du matériel roulant pour remplacer ce qui se détériore chaque jour ; des mulets, des chevaux, du bétail pour les travaux divers et les besoins militaires ;

il nous faut fournir tout ce que les peuples d'Angleterre, de France, d'Italie et de Russie ont fourni eux-mêmes d'habitude, mais qu'ils ne peuvent plus demander maintenant aux hommes, à leurs ressources matérielles ou aux machines.

Il est évident pour toute personne réfléchie que notre travail dans les fermes, dans les ateliers de construction navale, dans les mines, dans les fabriques doit être intensifié et rendu plus productif que jamais, qu'il doit être conduit d'une manière plus économique et mieux adaptée aux exigences particulières de notre tâche qu'il ne l'a été jusqu'ici. Et ce que je tiens à dire, c'est que les hommes et les femmes qui consacreront leur pensée et leur énergie à ces choses serviront le pays et soutiendront la lutte pour la paix et la liberté aussi réellement et tout aussi effectivement que les soldats sur le champ de bataille ou dans les tranchées. Les forces industrielles du pays, les hommes comme les femmes, seront une grande armée nationale, et internationale, une armée illustre et honorée, engagée au service de la nation et du monde et composée des vrais amis et des sauveurs de la liberté. Des milliers, bien plus, des centaines de milliers d'hommes, qui autrement seraient astreints au service militaire, seront de droit et par nécessité dispensés de ce service et désignés pour les travaux essentiels des champs, des fabriques et des mines, et ils feront partie des grandes forces du pays au même titre que ceux qui sont au feu.

C'est pourquoi je prends la liberté de dire aux agriculteurs du pays et à tous ceux qui travaillent dans les fermes : le besoin suprême de notre nation et des nations avec lesquelles nous coopérons est une abondance d'approvisionnements, particulièrement en vivres. Il est de toute importance que les approvisionnements en vivres, particulièrement pour cette année, soient suffisants. Sans vivres en abondance pour les

armées et pour les peuples maintenant en guerre, toute la grande entreprise dans laquelle nous nous sommes embarqués échouera. Les réserves de vivres dans le monde sont faibles. Nous-mêmes et une grande partie des peuples européens, nous devons compter sur les récoltes américaines, non seulement pendant la crise actuelle, mais même pendant quelque temps encore après la conclusion de la paix.

Ce sont donc les fermiers de notre pays qui, dans une large mesure, tiennent entre leurs mains le sort de la guerre et le sort des nations. La nation n'est-elle pas en droit de compter qu'ils ne négligeront aucune mesure pour augmenter la production de leurs champs et fournir la coopération la plus efficace grâce à la vente et à la répartition de leurs produits ? Le temps presse. Il est de la dernière importance que tout ce qui est possible soit fait, et fait immédiatement, pour assurer de grandes récoltes. Je demande à tous les hommes du pays, jeunes et vieux, et aux enfants vigoureux, d'accepter de bon cœur ce devoir et d'agir en conséquence — de se rendre en foule dans les fermes et de démontrer qu'on ne reculera devant aucun effort et aucune fatigue.

Je fais particulièrement appel aux fermiers du Sud, pour qu'ils produisent des aliments en abondance, aussi bien que du coton. Ils ne peuvent prouver leur patriotisme mieux ni d'une manière plus convaincante qu'en résistant à la grande tentation qui résulte du prix actuel du coton et qu'en aidant, dans une large mesure, à alimenter la nation et les peuples qui combattent pour leur liberté et la nôtre. La variété de leurs récoltes montrera visiblement jusqu'où va leur compréhension du devoir national.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements des différents Etats sont prêts à donner leur concours. Ils feront tout leur possible pour assurer aux fermiers les

semences nécessaires, la main-d'œuvre en suffisance au moment où le besoin s'en fait le plus sentir, lors de la récolte, et les moyens de transporter des engrais, des engins agricoles, et les récoltes elles-mêmes après la moisson. Le commerce sera aussi libre d'entraves que possible et les intermédiaires entre les producteurs des subsistances de la nation et les consommateurs seront soumis à un contrôle. Une occasion s'offre à nous de montrer ce dont est capable une grande démocratie, et nous serons à la hauteur de notre tâche !

Qu'on me permette de dire aux intermédiaires de toute sorte, qu'ils s'occupent de nos subsistances ou des matières premières pour les manufactures, ou des produits de nos ateliers et de nos fabriques : les yeux du pays seront tout particulièrement sur vous. Voici l'occasion pour vous de rendre un service signalé, efficace, désintéressé. Le pays attend de vous, comme de tous les autres, que vous renonciez aux profits extraordinaires, que vous organisiez et hâtiez l'expédition d'approvisionnements de toute sorte, mais surtout de vivres, en songeant au service que vous rendez et animés des mêmes sentiments que ceux qui s'enrôlent dans l'armée, pour le pays, non pour eux-mêmes. Je suis sûr que vous mériterez et gagnerez la confiance de toutes les classes de la nation.

Aux cheminots du pays, qu'ils soient directeurs ou simples employés, qu'on me permette de dire que les voies ferrées sont les artères de la vie nationale et que c'est à eux qu'incombe l'immense responsabilité de veiller à ce que ces artères ne subissent aucune obstruction ni aucune gêne qui diminue leur rendement. Qu'on me permette de suggérer au marchand cette devise : « Petits profits et prompt service », et à l'armateur cette pensée qu'il est le roi de la guerre. Les vivres et

le matériel de guerre doivent être transportés à travers les mers, quel que soit le nombre des bâtiments coulés. Ceux qui sont coulés doivent être remplacés, et remplacés immédiatement. Qu'on me permette de dire au mineur qu'il en est pour lui comme pour le fermier : la tâche du monde entier réclame son travail. S'il se relâche ou fait défection, les armées et les hommes d'Etat sont réduits à l'impuissance. Lui aussi est enrôlé dans la grande armée. Il n'est pas nécessaire de dire à l'industriel, j'espère, que la nation s'attend à ce qu'il active et perfectionne tous les procédés de fabrication et je désire seulement rappeler à ses employés que leurs services sont absolument indispensables et que tous les hommes qui aiment le pays et ses libertés comptent sur eux.

Je veux dire encore que quiconque crée ou cultive un jardin contribue, et contribue beaucoup, à résoudre le problème de la subsistance des nations ; et que toute ménagère qui pratique une stricte économie s'enrôle parmi les serviteurs du pays. Le moment est venu pour l'Amérique de se corriger de son gaspillage et de ses prodigalités impardonnables. Que tout homme et toute femme s'impose d'être attentif et prévoyant dans l'emploi des biens et dans la dépense ; c'est un devoir national, une obligation patriotique, et nul ne peut s'attendre à être excusé ou pardonné s'il la méconnaît.

Dans l'espoir que cet exposé des besoins de la nation et du monde à cette heure de crise suprême peut stimuler ceux à qui il parviendra et rappeler à tous ceux qui les oublient les devoirs solennels d'un temps comme le monde n'en a jamais vu auparavant, je prie tous les rédacteurs et éditeurs de donner à cet appel la plus grande publicité possible. Je me risque à suggérer aussi à toutes les agences de publicité qu'elles rendraient un service considérable et opportun au pays si elles voulaient le reproduire et le répandre partout. Et

j'espère que les ministres du culte n'en jugeront pas le thème indigne d'être commenté dans un sermon du haut de la chaire.

L'épreuve suprême est venue pour la nation. Nous devons tous parler, agir et servir ensemble.

8.

Message du Président à la Russie.

En vue de la visite prochaine de la délégation américaine en Russie pour exprimer au peuple russe la profonde amitié du peuple américain et discuter les moyens les meilleurs et les plus pratiques de coopération entre les deux pays luttant jusqu'à la victoire définitive pour la liberté de tous les peuples, il me semble opportun et nécessaire de déclarer à nouveau, en songeant à cette collaboration nouvelle, les objectifs pour lesquels les Etats-Unis sont entrés en guerre. Ces objectifs ont été vraiment trop dénaturés depuis quelques semaines par des malentendus et des affirmations trompeuses. Or, les questions en jeu sont si importantes, si redoutables, d'une telle signification pour l'humanité tout entière, qu'on ne saurait laisser, même un seul moment, sans rectification les fausses interprétations, les contresens, si légers qu'ils soient.

La guerre a commencé à tourner mal pour l'Allemagne. Dans leur effort désespéré pour échapper à la défaite finale inévitable, les gouvernants allemands font flèche de tout bois. Ils n'hésitent même pas à utiliser certains groupes et partis de leur propre peuple, à l'égard desquels ils s'étaient montrés jusqu'ici injustes, malhonnêtes et même oppresseurs, pour déterminer des deux côtés de l'Atlantique une propagande qui sauvera leur autorité à l'intérieur et leur pouvoir au

dehors, au plus grand détriment des hommes mêmes dont ils se servent. La position de l'Amérique dans cette guerre est si clairement définie que personne n'a le droit de la dénaturer. Elle ne recherche aucun profit matériel, aucun agrandissement d'aucune espèce. Elle ne combat pour aucun avantage, pour aucun but intéressé, elle ne vise qu'à mettre tous les peuples à l'abri des agressions de tout pouvoir autocratique. Les classes dirigeantes en Allemagne ont commencé tout récemment à afficher des intentions libérales et équitables, mais c'est uniquement pour conserver le régime qu'elles ont constitué en Allemagne, les privilèges égoïstes qu'elles ont injustement conquis, et donner suite à leurs projets intéressés de domination sur tout ce qui s'étend de Berlin à Bagdad et au delà de Bagdad. Sous leur influence, tous les gouvernements allemands l'un après l'autre, sans avouer aucun désir de conquête, ont été engagés dans un réseau d'intrigues qui ne menace rien de moins que la paix et la liberté du monde. Les mailles de ce réseau doivent être brisées, mais elles ne le seront que si les dommages déjà causés sont réparés, que si des mesures appropriées sont prises pour éviter que ces intrigues ne soient renouées et reformées.

Naturellement le gouvernement impérial allemand et ceux dont il se sert pour leur plus grand mal travaillent à obtenir l'assurance que la guerre finira par la restauration du *statu quo ante*. C'est précisément de ce *statu quo ante* qu'est sortie cette guerre inique, c'est lui qui a créé le pouvoir du gouvernement impérial allemand à l'intérieur de l'Allemagne. C'est cet état de choses qu'il faut modifier de telle façon que le monde ne puisse connaître ces horreurs.

Une fois de plus nous nous battons pour la liberté, pour le régime démocratique, pour le développement autonome de tous les peuples, et chaque clause de l'ar-

rangement qui terminera la guerre doit être conçue et observée pour obtenir ces résultats. Il faut d'abord que les dommages soient réparés et ensuite qu'on crée des garanties efficaces pour en interdire à jamais le renouvellement. Il faut trouver des remèdes et il faut aussi proclamer des principes qui agréeront aux consciences et trouveront en elles un écho. Des questions pratiques ne peuvent être résolues que par des moyens pratiques. Des phrases ne suffiront pas. Des remaniements effectifs seront requis et, quels qu'ils soient, il faudra de toute nécessité les réaliser.

Mais ils doivent s'inspirer d'un principe, et ce principe est clair. Aucun peuple ne peut être contraint de vivre sous une souveraineté qu'il répudie. Aucun territoire ne peut changer de mains, si ce n'est pour assurer à ceux qui l'habitent leur part équitable de bien-être et de liberté. Aucune contribution de guerre ne doit être réclamée en dehors de celles qui constituent le paiement de dommages incontestables. Aucun remaniement de pouvoirs ne doit être réalisé, si ce n'est ceux qui assureront la future paix du monde, la future prospérité et le bonheur des peuples.

Alors les peuples enfin libres s'associeront en une ligue et organiseront une coopération, sincère et pratique, pour constituer une force collective capable d'assurer la paix et la justice dans les relations internationales. La fraternité humaine deviendra autre chose qu'une expression, belle mais creuse. Il faut en faire une réalité vivante et forte. Les nations doivent prendre conscience de la solidarité qui les unit et collaborer efficacement pour mettre ces intérêts vitaux communs à l'abri des agressions de l'autocratie et du despotisme.

C'est pour ces choses que nous consentons à verser notre sang, à sacrifier nos richesses. Car ce sont là des choses que toujours nous avons désirées. Et si pour elles maintenant nous ne versions pas notre sang et nos

richesses, si nous ne luttons jusqu'au triomphe, jamais peut-être l'occasion ne nous serait offerte à nouveau de nous unir et d'affirmer notre force victorieuse en défendant la grande cause de la liberté humaine. Le jour est venu de vaincre ou d'être vaincu. Si les forces de l'autocratie réussissent à nous diviser, nous serons écrasés ; si nous restons unis, la victoire est certaine, et de cette victoire la liberté est le prix. Alors nous pourrons nous permettre d'être généreux ; mais, même alors, pas plus que maintenant, nous ne pourrons nous permettre d'être faibles, d'omettre une seule des garanties nécessaires à la justice et à la paix du monde.

Réponse des États-Unis
à la Note du Pape du 15 août 1917.
(30 août 1917.)

En accusant réception de la communication de Sa Sainteté le Pape aux peuples belligérants, le Président des États-Unis a prié le Secrétaire d'État d'y faire la réponse suivante : « Tout cœur qui n'a pas été aveuglé ou endurci par cette terrible guerre a dû être touché par l'émouvant appel de Sa Sainteté le Pape, sentir la dignité et la force des motifs humains et généreux qui l'ont dicté et doit avec ardeur désirer que nous puissions suivre le chemin de la paix qu'il indique avec tant de persuasion. Mais ce serait folie de nous engager sur ce chemin, s'il ne devait pas conduire par le fait au but cherché.

« Notre réponse doit reposer sur des faits et rien que sur des faits. Il ne s'agit pas d'une simple cessation des hostilités, mais d'une paix stable et permanente. Ce fléau actuel ne doit pas se répéter, et ce qui nous assurera contre sa répétition doit former la matière d'une étude très sobre.

« La proposition de Sa Sainteté se résume dans une invitation à revenir au *status quo ante bellum* ; il y aurait alors condonation, désarmement et un concert des nations basé sur l'acceptation du principe de l'arbitrage ; par ce concert la liberté des mers serait établie ;

les réclamations territoriales de la France et de l'Italie, la question complexe des Etats balkaniques et la restitution de la Pologne seraient réglées selon des arrangements que le nouvel esprit de paix rendrait possibles, et sous réserve de prendre en considération les aspirations des peuples dont le sort politique et les affiliations sont en jeu.

« Il est évident qu'aucune partie de ce programme ne peut être réalisée qu'à condition que ce *status quo ante* fournisse une base solide et satisfaisante à cette fin.

« Le but de cette guerre est d'affranchir les peuples libres de la menace et de la puissance effective d'un militarisme formidable, mis au service d'un gouvernement irresponsable, qui, après avoir secrètement projeté de dominer le monde, n'a reculé, pour réaliser son plan ni devant le respect dû aux obligations solennelles des traités, ni devant les principes séculaires du droit international et de l'honneur, reconnus par les nations civilisées. Ce gouvernement, uniquement animé de la volonté d'accomplir son sinistre dessein, a choisi son heure et s'est mis alors à frapper féroce et sans merci. Il ne s'est laissé arrêter par aucune considération de justice ou de pitié, il a franchi toutes les barrières morales qui pouvaient se dresser devant lui et, crevant les digues de sa barbarie, il a déversé des flots de sang sur tout un continent, non seulement les flots du sang des soldats, mais encore ceux du sang des femmes, des enfants, des êtres sans défense.

« Aujourd'hui, l'ennemi des quatre cinquièmes du genre humain est déçu et immobilisé, mais sa puissance n'est pas encore détruite. Cet ennemi n'est pas le peuple allemand. C'est le gouvernement implacable du peuple allemand. Nous n'avons rien à faire avec les raisons qui ont amené la soumission du peuple allemand à sa domination temporaire. Notre affaire est d'assurer que le reste du globe n'y soit plus exposé.

« Traiter avec ce gouvernement, conformément aux suggestions du plan proposé par Sa Sainteté le Pape, ce serait lui donner un renouveau de force, une sorte de consécration, et ce serait mettre les Alliés dans la nécessité de constituer une ligue permanente des nations contre le peuple allemand. Ce serait abandonner le peuple russe, récemment émancipé, à la réaction, aux influences néfastes et aux tendances effroyables pour l'humanité, dont le gouvernement allemand nous donne si souvent la preuve.

« La paix peut-elle être fondée sur une restitution du pouvoir ou sur la parole d'un tel gouvernement ?

« Les hommes d'Etat responsables partout doivent maintenant avoir aperçu, s'ils ne l'ont pas déjà fait, qu'aucune paix ne peut être solidement établie sur des restrictions politiques ou économiques ayant pour objet le profit de certaines nations et le préjudice d'autres, ou motivés par le désir d'exercer une vengeance quelconque.

« Le peuple américain a éprouvé les dommages les plus intolérables du fait du gouvernement allemand. Pourtant, les Etats-Unis ne songent pas à exercer de représailles sur le peuple allemand lui-même, car le peuple allemand lui-même a souffert de cette guerre dont il n'est pas responsable. Les Américains estiment que la paix future devra reposer non pas sur le droit des gouvernements, mais sur le droit des peuples. Petits ou grands, ils doivent jouir sans distinction de la liberté et de la sécurité la plus absolue. Personne ne doit leur contester le pouvoir de se gouverner eux-mêmes.

« Il faut aussi que soit reconnu à ces peuples le droit de participer selon des conditions acceptables dans l'actif économique du globe, et ce droit, nul ne songe à le contester au peuple allemand lui-même, s'il se résigne à accepter le régime de l'égalité et s'il ne cherche pas à dominer.

« Telle est la base essentielle de tout projet de paix :

elle doit reposer sur la bonne foi de tous les peuples intéressés et non sur la parole d'un gouvernement ambitieux ou intrigant, d'un côté, et d'un groupe de peuples libres, de l'autre.

« Les visées des Etats-Unis sont connues de tous les peuples chez lesquels on permet à la vérité de pénétrer.

« Nous ne cherchons aucun avantage matériel, je tiens à le proclamer une fois de plus. Nous estimons que les torts insupportables qu'a causés l'esprit brutal de domination du gouvernement allemand doivent être réparés, mais nous n'entendons pas qu'ils le soient au détriment de la souveraineté d'aucun peuple, au contraire qu'ils doivent plutôt l'être en revendication de la souveraineté des Etats faibles, qui ont autant de droits que des Etats puissants.

« Des indemnités pénales, le démembrement des empires, l'établissement de ligues égoïstes et exclusives nous paraissent peu recommandables et dans la suite plus qu'inutiles ; ces moyens ne constituent pas une base convenable pour une paix quelconque. Surtout ils ne conviennent pas à une paix durable.

« La paix durable que nous voulons doit être fondée sur la justice, la loyauté et le respect commun des droits de l'humanité.

« Nous ne pouvons regarder la parole de ceux qui gouvernent aujourd'hui l'Allemagne comme nous offrant une garantie suffisante pour un état de choses durable. Il faudrait, pour que nous y ayons foi, qu'elle soit appuyée par une manifestation, si évidente de la volonté et des desseins du peuple allemand, qu'elle puisse légitimer la confiance sans réserves des autres peuples.

« Sans de pareilles garanties, nul homme, nulle nation ne pourraient accorder leur confiance à des traités conclus avec le gouvernement allemand, soit pour régler le désarmement, soit pour substituer l'arbitrage à la force

militaire, ou établir des rectifications territoriales, ou assurer la reconstitution des petites nations.

« Nous devons donc attendre quelque nouvelle démonstration des véritables intentions qui animent les peuples constituant les Empires centraux.

« Dieu veuille que cette démonstration puisse se produire bientôt et de telle manière qu'elle puisse rendre à tous les peuples la confiance qu'ils avaient jadis dans les engagements des nations, de telle manière qu'elle hâte la conclusion d'une paix possible. »

Robert LANSING

*Secrétaire d'État
des États-Unis d'Amérique.*



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE par M. PAUL PAINLEVÉ	I
AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR	V

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION. — CARACTÈRE DU PRÉSIDENT

Opinions sur la guerre et la paix exprimées à l'auteur en 1903-1904. — Carnegie. Roosevelt. — Réélection de Wilson malgré ses défauts. — Elans de générosité gratuits, étrangers au caractère anglo-saxon. — Une nouvelle Europe à bâtir sur les ruines d'une Europe surannée. — Diplomatie secrète. — Exploitation des névrosés. — Les partis américains. — Répartition des pouvoirs. — Politique étrangère de sources permanentes. — Canal de Panama.	1
<i>Note</i> sur les questions posées par l'ouverture du canal interocéanique de Panama.	13
<i>Note</i> sur la question du Mexique	21

CHAPITRE II

PARTIS POLITIQUES : DÉMOCRATES ET RÉPUBLICAINS

Répartition des pouvoirs. — Wilson appelé homme de parti. — Explication des différences entre les partis. — Bryce sur leurs origines. — Convention de Philadelphie. — Hamiltoniens et Jeffersoniens. — Fédéralistes. — Madison. — Monroe. — Craintes d'une tyrannie centrale. — Division géographique entre les partis. — Influence des révolutionnaires français. — Question de l'esclavage.

— Question du Missouri. — Dred Scott et la Cour Suprême.	
— Le nouveau parti Républicain se crée. — Tendances actuelles. — Celles des Démocrates. — Cleveland et Wilson. — Roosevelt candidat progressiste comparé avec Taft.	
— Différence entre l'élection de Wilson en 1912 et 1916.	
— L'avenir des Démocrates dépend de Wilson.	24
<i>Note</i> sur la Doctrine de Monroe telle que la comprend M. Roosevelt.	38
<i>Note</i> sur la politique coloniale des Etats-Unis.	42
<i>Note</i> : préparation militaire et navale recommandée par M. Roosevelt.	46
<i>Note</i> sur la question des Philippines	49

CHAPITRE III

RÔLE DU PRÉSIDENT

Ironie de Wilson sur la Présidence. — Son livre sur le gouvernement des Etats-Unis. — Développement des pouvoirs du Président. — John Adams sur la complication des « balances ». — Modifications pratiques dénaturant l'objet constitutionnel. — Président responsable devant le peuple directement. — Le choix des candidats. — Tendances actuelles. — Le veto. — Méfiance du Congrès. — Le peuple tient à conserver la puissance du Président comme frein vis-à-vis des combinaisons d'intérêts . . .	52
<i>Note</i> sur l'autocratie et la faculté de déclarer la guerre . .	64

CHAPITRE IV

POLITIQUE ÉTRANGÈRE : GRANDES LIGNES ET PRINCIPES

Discours d'adieu de Washington. — Son importance. — Guerre de Cuba. — Annexion des Philippines. — Wilson, comme tous ses prédécesseurs, a cherché ses inspirations dans « le discours d'adieu ». — Doctrine de Monroe, corollaire à cette politique de détachement. — Objet et origine de la Doctrine. — Canning et Rush. — Jefferson et Madison consultés. — Opinions favorables à une entente avec la Grande-Bretagne. — Olney et le Venezuela. — Roosevelt sur la Doctrine de Monroe. — Canal de Panama. — Résolu-	
---	--

tions du Sénat. — Annexion des Philippines, une modification. — La guerre actuelle. — Anxiété quant à la perte possible de la suprématie maritime de l'Angleterre. — Effet de la déclaration de guerre sur le continent américain .	66
<i>Note</i> sur l'impérialisme aux Etats-Unis	91
<i>Note</i> sur les immigrants étrangers	100
<i>Note</i> sur les relations entre les Etats-Unis et le Japon. . .	103
<i>Note</i> sur les Etats-Unis et la Chine.	112

CHAPITRE V

ÉVOLUTION DE M. WILSON

Orientation de la politique de Wilson dans les limites des traditions et principes reconnus. — La liberté du commerce des neutres. — Caractère exceptionnel de la lutte actuelle résultant de la participation de l'Angleterre. — L'intérêt présent et futur et l'honneur des Etats-Unis seule préoccupation d'un président. — Indignation provoquée par la violation de la neutralité belge. — Sentiments germanophiles contraires. — Appels de Wilson à la modération. — Reproches au Président pour n'avoir pas protesté. — Explications. — Contraste entre moralité collective et individuelle. — Traités base de toute stabilité internationale. — Vellétés de médiation. — Le torpillage du *Lusitania* crée une situation nouvelle. — Paroles graves de M. Wilson. — Il fait de nouveau appel au patriotisme américain de ceux qui l'oubliaient dans leur esprit partisan. — Inquiétudes du Président sur la durée et les différentes tournures de la guerre. — Torpillage du *Sussex*. — Mise en demeure adressée à l'Allemagne. — Acquiescement sous réserves de l'Allemagne. — Wilson repousse les réserves. — Accusations de Roosevelt. — Réélection de Wilson assurée. — Son attitude s'affirme. — Il parle de la paix future et de la part que devrait y prendre les Etats-Unis. — Il demande aux belligérants de préciser leurs buts de guerre. — L'Allemagne déclare reprendre la guerre sous-marine à outrance. — Wilson rompt les relations diplomatiques. — L'Allemagne persiste. — Wilson demande au Congrès de l'autoriser à déclarer la guerre 118

<i>Note</i> sur la violation par l'Allemagne de la neutralité belge	148
<i>Note</i> sur les relations entre les Etats-Unis et l'Allemagne .	149

CHAPITRE VI

L'HOMME

Puissante personnalité de Wilson. — Mission du colonel House. — Obstination du Président. — Origines écossaises. — Son oncle Woodrow. — Descendant intellectuel de Kant. — Entretien avec lui de Hugues Le Roux. — Anecdote sur le caractère écossais. — Le monde intellectuel américain. — Wilson moraliste et philosophe. — Ses appels à la méditation, à une plus grande sympathie humaine, à la largeur spirituelle et en même temps au maintien de l'individualité. — Comment s'humaniser ? — Nécessité de fournir au peuple les moyens de son affranchissement spirituel. — Dangers de l'emportement. — Faculté de raisonner. — Un monde nouveau se dessine	159
---	-----

CHAPITRE VII

CONCLUSIONS

Paradoxes orthodoxes et paradoxes hétérodoxes. — Comparaison de Wilson et de Lloyd George. — Wilson représente la nouvelle Amérique. — Sens de son élection. — Les Américains ne croyaient pas à la sincérité des prétentions des Alliés. — Effet du renversement du tzarisme. — Question mexicaine. — Liberté de la mer. — Différentes façons de l'envisager. — Le gouvernement américain; rapide transformation matérielle. — Ligue pour la conservation de la paix. — Proposition de principe de Wilson. — Sanctions. — Signification de la guerre actuelle. — Sa place dans une lutte éternelle qui change ses formes mais reste universelle	175
--	-----

APPENDICES

I. — CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS	197
II. — QUELQUES NOTES ET MESSAGES DE M. WILSON :	
1. Torpillage du <i>Lusitania</i> : Note du gouvernement des Etats-Unis au gouvernement allemand (13 mai 1915).	221
2. Buts de la guerre. Note identique du Président aux Etats belligérants (18 décembre 1916).	228
3. Une ligue mondiale-pour la paix : Message du Prési- dent au Sénat (22 janvier 1917).	233
4. La rupture des relations diplomatiques avec l'Alle- magne : Message du Président au Congrès (3 février 1917)	243
5. Demande de pouvoirs : Message du Président au Congrès (26 février 1917)	249
6. « Nous devons accepter la guerre » : Message du Président au Congrès (2 avril 1917)	255
7. « Parler, agir et servir ensemble » : Message du Prési- dent au peuple américain (15 avril 1917).	268
8. Message du Président à la Russie (8 juin 1917).	275
9. Réponse des Etats-Unis à la Note du Pape du 15 août 1917 (30 août 1917).	279



ÉVREUX

IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY

4, RUE DE LA BANQUE





14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or
on the date to which renewed.

Renewed books are subject to immediate recall.

REC'D LD

MAR 26 1957

27 AUG '59 AB

REC'D LD

AUG 26 1959

24 Jul '62 JE

IN STACKS

JUL 10 1962

REC'D LD

JUL 16 1962

LD 21-100m-6,'56
(B9311s10)476

General Library
University of California
Berkeley

UC187023

20th-1, '6...

381452

E771

B4

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

